

**L'ART CONTEMPORAIN EN BASSE-NORMANDIE**

**RAPPORT**

**présenté au Conseil Économique et Social Régional de Basse-Normandie**

**par Martine MOULIN**

**Octobre 2005**

## S O M M A I R E

<b>INTRODUCTION .....</b>	<b>7</b>
<b>PREMIÈRE PARTIE : LA CRÉATION D'ART CONTEMPORAIN EN BASSE-NORMANDIE .....</b>	<b>9</b>
<b>I - LA NATURE ET LES ACTEURS DE LA CRÉATION D'ART CONTEMPORAIN .....</b>	<b>9</b>
<b>A - DÉFINITION ET PRÉSENTATION DE L'ART DIT "CONTEMPORAIN" .....</b>	<b>9</b>
1°/ Des arts contemporains à "l'art contemporain" .....	9
2°/ Les mouvements artistiques de l'art contemporain .....	12
<b>B - LES ARTISTES-AUTEURS DE L'ART CONTEMPORAIN .....</b>	<b>20</b>
1°/ Les artistes plasticiens et visuels .....	20
2°/ Les problématiques inhérentes au statut de l'artiste-auteur.....	22
<b>II - LES LIEUX DE LA CRÉATION D'ART CONTEMPORAIN.....</b>	<b>28</b>
<b>A - UN RÉSEAU DE LIEUX DE CRÉATION INSTITUTIONNELS .....</b>	<b>28</b>
1°/ Les écoles supérieures des beaux-arts.....	28
2°/ Les centres d'art contemporain .....	29
<b>B - DES TERRITOIRES DE CRÉATION NON INSTITUTIONNELS.....</b>	<b>40</b>
1°/ Les résidences d'artistes, des outils de soutien direct à la création .....	40
2°/ "Les nouveaux territoires de l'art" .....	50
<b>III - LA FORMATION ET LA PROFESSIONNALISATION DES ACTEURS DE L'ART CONTEMPORAIN.....</b>	<b>55</b>
<b>A - LES VOIES DE FORMATION INITIALE.....</b>	<b>55</b>
1°/ Les enseignements dispensés sous la tutelle du Ministère de l'Éducation Nationale .....	55
2°/ Les enseignements spécialisés dispensés sous la responsabilité pédagogique du Ministère de la Culture et de la Communication .....	63
<b>B - PROFESSIONNALISATION ET FORMATION CONTINUE DES ACTEURS DE LA CRÉATION DE L'ART CONTEMPORAIN.....</b>	<b>73</b>
1°/ Pluralité et diversité des métiers dans le secteur de l'art contemporain .....	73
2°/ Vers la structuration et l'affirmation du secteur professionnel de l'art contemporain..	79
<b>IV - LES SOUTIENS APPORTÉS PAR LES POUVOIRS PUBLICS À LA CRÉATION D'ART CONTEMPORAIN.....</b>	<b>83</b>
<b>A - LES VOIES D'IMPLICATION DE L'ÉTAT.....</b>	<b>84</b>
1°/ Les moyens consacrés aux arts plastiques dans le budget du ministère de la culture et de la communication .....	84
2°/ Les missions et l'influence de la Délégation aux Arts Plastiques et du Centre National des Arts Plastiques au niveau national.....	86
3°/ L'action des Directions Régionales des Affaires Culturelles à l'échelon territorial : la DRAC de Basse-Normandie .....	91
<b>B - LES VOIES D'IMPLICATION DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES .....</b>	<b>94</b>
1°/ Décentralisation institutionnelle et décentralisation-gouvernance : dualité entre deux régimes de décentralisation culturelle.....	94
2°/ L'implication des collectivités territoriales bas-normandes en faveur de la création d'art contemporain.....	98

<b>DEUXIÈME PARTIE : LA DIFFUSION ET LA VALORISATION DE L'ART CONTEMPORAIN EN BASSE-NORMANDIE .....</b>	<b>103</b>
<b>I - LA DIFFUSION MARCHANDE DE L'ART CONTEMPORAIN .....</b>	<b>103</b>
<b>A - L'ART CONTEMPORAIN, UN MARCHÉ DE DIMENSION INTERNATIONALE .....</b>	<b>103</b>
1°/ L'influence des galeries d'art et des foires sur le marché de l'art contemporain.....	104
2°/ L'influence des maisons de vente aux enchères.....	107
3°/ L'influence d'évènements culturels de rayonnement international.....	110
4°/ L'influence du mécénat sur le marché de l'art contemporain.....	112
<b>B - LA FRANCE SUR LE MARCHÉ DE L'ART CONTEMPORAIN : UNE POSITION EN RETRAIT.....</b>	<b>113</b>
1°/ Les galeries d'art contemporain en France .....	113
2°/ Le positionnement des sociétés de ventes aux enchères sur le marché français de l'art contemporain.....	119
3°/ Vers un développement du mécénat culturel en France ?.....	123
<b>C - LE MARCHÉ DE L'ART CONTEMPORAIN EN BASSE-NORMANDIE.....</b>	<b>130</b>
1°/ Les galeries d'art et les marchés de l'art impliqués dans le secteur de l'art contemporain en Basse-Normandie.....	130
2°/ Les ventes aux enchères et les actions de mécénat culturel dans le champ de l'art contemporain en Basse-Normandie .....	136
<b>II - LA PROMOTION DE L'ART CONTEMPORAIN DANS L'ESPACE PUBLIC.....</b>	<b>137</b>
<b>A - L'OBLIGATION DE DÉCORATION DES CONSTRUCTIONS PUBLIQUES : LE DISPOSITIF DU "1 % CULTUREL" .....</b>	<b>138</b>
1°/ Présentation générale du dispositif .....	138
2°/ L'application du dispositif en Basse-Normandie.....	141
<b>B - LA COMMANDE PUBLIQUE .....</b>	<b>144</b>
1°/ Présentation de la commande publique .....	144
2°/ Réalisations récentes d'œuvres d'art public en Basse-Normandie.....	148
<b>III - LA DIFFUSION ET LA VALORISATION DE L'ART CONTEMPORAIN DANS UNE DYNAMIQUE D'AMÉNAGEMENT CULTUREL DU TERRITOIRE.....</b>	<b>153</b>
<b>A - LA DIFFUSION DE L'ART CONTEMPORAIN AU SEIN DES ÉCOLES D'ART ET DES CENTRES D'ART.....</b>	<b>153</b>
1°/ La diffusion de l'art contemporain au sein des écoles supérieures des beaux arts..	154
2°/ La diffusion de l'art contemporain réalisée par les centres d'art bas-normands.....	154
<b>B - CONSTITUTION, ENRICHISSEMENT ET PRÉSENTATION DE COLLECTIONS PUBLIQUES : L'ACTION DES FONDS D'ART CONTEMPORAIN, DES MUSÉES ET DES ARTOTHÈQUES.....</b>	<b>156</b>
1°/ Les fonds d'art contemporain .....	157
2°/ Les musées.....	167
3°/ Les artothèques, des outils novateurs au service de l'art et des publics .....	180
<b>C - DIFFUSION ET VALORISATION DES CRÉATIONS AU SEIN DE LIEUX NON SPÉCIFIQUEMENT DÉDIÉS À L'ART CONTEMPORAIN.....</b>	<b>192</b>
1°/ La diffusion et la valorisation de l'art contemporain dans des lieux culturels.....	193
2°/ La présence de l'art contemporain en des lieux sans vocation culturelle affirmée...	198
<b>D - LES TEMPS FORTS DE LA DIFFUSION DE L'ART CONTEMPORAIN EN BASSE-NORMANDIE .....</b>	<b>203</b>
1°/ Les festivals et les manifestations régulièrement consacrés aux disciplines de l'art contemporain.....	204
2°/ La diffusion de l'art contemporain à l'occasion de festivals consacrés à d'autres domaines artistiques ou thématiques .....	210

<b>IV - L'ÉDUCATION CULTURELLE ET ARTISTIQUE DES PUBLICS À L'ART CONTEMPORAIN.....</b>	<b>212</b>
<b>A - L'ÉDUCATION CULTURELLE ET LES PRATIQUES ARTISTIQUES DU GRAND PUBLIC DANS LES CHAMPS DE L'ART CONTEMPORAIN.....</b>	<b>213</b>
1°/ Les cours d'initiation et de pratique artistique proposés par les écoles supérieures des beaux arts.....	213
2°/ Les actions de sensibilisation portées par les centres d'art bas-normands.....	215
3°/ Les actions de sensibilisation développées par les structures de diffusion de l'art contemporain.....	218
<b>B - LA SENSIBILISATION DES JEUNES PUBLICS AUX DISCIPLINES LIÉES À L'ART CONTEMPORAIN DANS LE CADRE SCOLAIRE.....</b>	<b>225</b>
1°/ L'enseignement des arts visuels et plastiques à l'école et au collège.....	226
2°/ les ateliers artistiques et les classes à projet artistique et culturel dédiés aux disciplines liées à l'art contemporain.....	227
3°/ Le réseau des galeries d'art en collèges et en lycées.....	237
<b>C - LA SENSIBILISATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE MENÉE AUPRÈS DE PUBLICS SPÉCIFIQUES.....</b>	<b>241</b>
1°/ Le réseau culture à l'hôpital, une expérience spécifique à la Basse-Normandie.....	241
2°/ Les actions de sensibilisation menées en milieu carcéral bas-normand.....	243
<b>V - LES SOUTIENS APPORTÉS PAR LES POUVOIRS PUBLICS À LA DIFFUSION ET À LA VALORISATION AUPRÈS DES PUBLICS DE L'ART CONTEMPORAIN.....</b>	<b>245</b>
<b>A - LES VOIES D'IMPLICATION DE L'ÉTAT.....</b>	<b>245</b>
1°/ Les soutiens apportés au niveau national.....	245
2°/ Les soutiens apportés par la DRAC de Basse-Normandie.....	248
<b>B - LES VOIES D'IMPLICATION DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES.....</b>	<b>249</b>
1°/ Les soutiens des collectivités territoriales bas-normandes en faveur de la diffusion de l'art contemporain.....	249
2°/ Les soutiens aux actions de sensibilisation des publics à l'art contemporain.....	252
<b>CONCLUSION.....</b>	<b>253</b>

## INTRODUCTION

*"Le monde de l'art n'est pas celui de l'immortalité, c'est celui de la métamorphose".*

Cette phrase extraite des *Antimémoires*<sup>1</sup> d'André Malraux ne saurait éclairer mieux le caractère fugace et éphémère, profond et engagé de la création plastique et visuelle contemporaine. Depuis les années 50 à aujourd'hui, celle-ci n'a cessé de se développer, de se renouveler pour rayonner dans le prolongement, l'opposition ou le rejet de tracés artistiques, culturels, sociaux et politiques antérieurs.

Sensible à la situation et aux perspectives de développement de l'art contemporain en Basse-Normandie, le Président du Conseil Régional a demandé au Conseil Économique et Social Régional de réaliser une étude sur cette thématique.

Le travail attendu doit présenter un état des lieux des actions menées par les différents acteurs (collectivités territoriales, État, institutions et acteurs culturels liés de façon plus ou moins spécifique à l'art contemporain) en direction des créateurs d'art et des professionnels de la culture, mais également en faveur des publics appelés à rencontrer les œuvres.

L'appréhension des conditions et des modalités de constitution d'un pôle fort et identifié de l'art contemporain dans la région doit également être réalisée dans le cadre de la recherche.

Le rapport établi par le Conseil Économique et Social Régional s'applique donc à éclairer les réalités et les problématiques relatives à la création, à la diffusion et à la valorisation de l'art contemporain en Basse-Normandie.

Une première partie présente la nature et les acteurs-créateurs de l'art contemporain, s'intéresse ensuite aux lieux de création puis aux questions relatives à la formation et à la professionnalisation des artistes et professionnels de l'art contemporain, et évoque enfin les soutiens apportés par les pouvoirs publics à la création d'art contemporain.

Une seconde partie appréhende les conditions de la diffusion et de la valorisation de l'art contemporain dans le secteur privé et dans l'espace public ; elle souligne ensuite la dynamique d'aménagement culturel du territoire dans laquelle ces conditions se réalisent, aborde les questions relatives à l'éducation culturelle et artistique des publics à l'art contemporain, et présente enfin les soutiens apportés par les pouvoirs publics à la diffusion artistique et à la sensibilisation des populations.

---

<sup>1</sup> Ouvrage paru en 1967.

## **PREMIÈRE PARTIE : LA CRÉATION D'ART CONTEMPORAIN EN BASSE-NORMANDIE**

### **I - LA NATURE ET LES ACTEURS DE LA CRÉATION D'ART CONTEMPORAIN**

La question relative à la situation de l'art contemporain en Basse-Normandie incite à porter intérêt de façon préliminaire à la définition de l'art dit "contemporain" et à la nature des créations qui le représentent.

Elle invite également à porter attention aux acteurs de la création que sont les artistes engagés dans l'expression des arts plastiques et des arts visuels.

#### **A - DÉFINITION ET PRÉSENTATION DE L'ART DIT "CONTEMPORAIN"**

##### **1°/ DES ARTS CONTEMPORAINS À "L'ART CONTEMPORAIN"**

##### **1.1 - "L'art contemporain", une notion aux contours diffus**

###### ***a) L'art contemporain, art du temps présent***

La notion d'art contemporain n'implique aucune définition précise qui soit unanimement partagée et véhiculée. Si l'on s'en tient au terme stricto sensu, "contemporain" fait référence à ce qui "est du temps présent".

Ainsi la grotte de Lascaux comme la Chapelle Sixtine se prêtèrent, en leur temps respectif, à la réalisation d'œuvres d'art contemporain.

Il en est de même aujourd'hui : tout artiste, peintre, fresquiste, photographe, vidéaste..., mais également acteur, danseur, musicien, chanteur crée ou produit de l'art contemporain.

Témoin et à l'écoute de son époque, porté à innover et à anticiper le futur, tout artiste du temps présent intervient et inscrit sa marque dans l'art contemporain.

Il importe de signaler toutefois que cette définition ouverte de l'art contemporain incluant l'activité des artistes et l'expression des arts actuels dans leur ensemble (arts plastiques et visuels, arts cinématographiques et audiovisuels, arts du spectacle, arts littéraires) dépasse le cadre de ce que représente, depuis quelques décennies sur la scène artistique, l'art dit "contemporain".

### ***b) Les champs et les temps de rayonnement de l'art contemporain***

Dans une acception plus spécifique, l'art contemporain investit des disciplines artistiques particulières.

Ainsi à l'architecture, la peinture, la sculpture et la gravure que déclinaient traditionnellement les beaux-arts, l'art contemporain a ajouté pour nourrir son existence et son développement les domaines visités par la photographie, le cinéma, le design, les nouveaux médias et toute sorte d'"arrangements" ou "installations" technologiques.

Par ailleurs, dans la chronologie de l'histoire de l'art, l'art contemporain s'inscrit comme l'époque qui débute aux lendemains de la seconde guerre mondiale et plus particulièrement à la fin des années 1950. Il met un terme à la période de l'art moderne qui s'achève progressivement avec la fin des idéologies et des utopies.

## **1.2 - Les caractéristiques et les ambitions de l'art contemporain**

### ***a) Un art sans rive ni frontière***

La naissance de l'époque "contemporaine" s'opère avec le déplacement de la "scène artistique" de Paris (École de Paris) à New York ; la longue translation vers l'ouest des capitales en arts se confirme ainsi, New York prenant le relais qui était passé d'Athènes à Rome puis à Paris.

Néanmoins une effervescence embrase peu à peu la créativité d'artistes aux quatre coins du monde.

Comme l'évoque Jean-Louis Pradel<sup>2</sup> *"à l'intérieur même des États Unis s'affirme la rivalité de la côte Ouest... mais aussi le dynamisme d'autres métropoles prospères ou encore la sérénité des déserts... À l'extérieur des États Unis tout bouge : le Sud relève la tête, l'Afrique débarrassée de l'apartheid et du colonialisme peut à nouveau conjuguer son art au présent, l'Est n'est plus un bloc tenu à l'écart de la scène artistique occidentale, l'Extrême Orient riche de sa diversité voit ses Chine ou la Corée défier la suprématie du Japon et, en Europe comme ailleurs, le prétendu "style international" subit l'affront d'un réveil des cultures locales et d'une large palette de plus petits dénominateurs identitaires face aux effets de la mondialisation"*.

La rupture avec l'homogénéité de l'histoire de l'art occidentale est consommée.

Elle l'est sur le plan géographique sous l'élan de l'internationalisation de la création ; elle l'est tout autant sur les plans symbolique, social, culturel, politique à partir du moment où l'art contemporain vise à s'imposer comme un champ d'expériences infini.

L'abolition des critères et des règles ne s'est pas faite sans déconcerter un public qui en restait au post-impressionnisme, au fauvisme et au cubisme.

---

<sup>2</sup> L'art contemporain. Jean-Louis Pradel - collection Comprendre et reconnaître - Édition Larousse.

### ***b) L'art contemporain, un champ d'expériences infini ?***

L'art de la seconde moitié du XX<sup>ème</sup> siècle se montre pluriel, flou et mouvant. Il se situe par delà le beau et le laid et ne cesse de bousculer l'ordre des choses et le spectacle du monde.

N'ayant plus pour finalité l'esthétique, l'art contemporain tend à mettre en scène des idées et se montre sensible dans ce cadre à des concepts de sens et d'engagement, d'efficacité, de provocation, d'innovation, de mode d'emploi ou de discours d'accompagnement, d'émotion dans l'instant.

Jean-Louis Pradel avance que *"l'artiste s'arroge tous les droits, s'empare de tous les moyens d'expression, transgresse tous les interdits, bouleverse l'ordonnance des codes de bonne conduite culturelle, franchit toutes les frontières, explore et annexe, chaque jour, de nouveaux territoires"*.

Certains travaux remettent en cause les structures institutionnelles de l'art (galeries, collectionneurs, musées...) pour s'ouvrir dans la rue via des tracts et des affiches, à travers des "happenings"<sup>3</sup>.

Par ailleurs, l'art contemporain connaît une diffusion, une médiatisation et une démocratisation jamais rencontrées de la sorte. Il s'est emparé grâce à elles d'un *"public d'une diversité et d'une étendue sans commune mesure avec celui que l'art avait gagné à lui aux différentes étapes de sa très longue histoire"*.

Sans exclure néanmoins l'idée d'élitisme, il se veut interactif et fait souvent appel à l'intervention physique ou intellectuelle du "regardeur".

Tout porte donc à croire que l'art contemporain s'impose et s'identifie, depuis plus d'un demi siècle, comme un champ infini d'expériences artistiques et de rencontres avec le public.

Dans son ouvrage, Jean-Louis Pradel émet toutefois des critiques relatives à certaines contraintes qui s'imposent de plus en plus aux artistes dans un contexte grandissant de standardisation et d'exploitation socio-culturelle de la création artistique.

Ainsi selon l'auteur, les artistes seraient aujourd'hui amenés à se plier à une *"autocensure vécue dans l'amour et le respect des règles de la bienséance et des conventions, dictée par l'usage sacré de la culture"*.

Un usage obligé, normalisé et standardisé des beaux-arts aurait aujourd'hui pris le pas sur une discrétion savante qui mettait en valeur les œuvres d'art pour elles-mêmes sans porter attention aux "séductions du décor" ni aux "animations de bateleur".

La scène artistique médiatisée présenterait quant à elle des *"allures de duty-free shop d'aéroport" regorgeant de produits standardisés aptes à racoler "une jet-set prompt à faire des affaires et acquérir des signes extérieurs de culture au goût du jour"*.

---

<sup>3</sup> Forme de spectacle qui suppose la participation des spectateurs et qui cherche à faire atteindre à ceux-ci un moment d'entière liberté et de création artistique spontanée (Grand Larousse).



Jean-Louis Pradel affirme qu'*"entre coups de foudre et coups de Bourse, l'illusion de s'approprier l'art devient de plus en plus fugitive, rapide et frivole, avec, en prime, la gratifiante valeur ajoutée des effets sociaux promis par les discours théologiques, les grand-messes célébratives et les ventes orchestrées par Christie's, Phillips ou Sotheby's qui assurent les cotes, les cours et le "Top 50" des meilleurs artistes du moment"*.

Or l'auteur présente l'art comme une *"chose trop sérieuse pour que sa gestion, de sa légitimation à sa simple exposition, soit l'apanage des seuls spécialistes"*.

Formaté et ainsi corseté, l'art risque de ne plus être en mesure de proposer, *"avec ostentation ou pudeur", "les émotions et rêveries, les toniques exercices intellectuels et les paresseuses voluptés", "dans le beau désordre de son incorrigible générosité pour des voyages prodigieux où se révèle le présent, se forge la mémoire et s'inventent les formes à venir"*.

## 2°/ LES MOUVEMENTS ARTISTIQUES DE L'ART CONTEMPORAIN

Aux lendemains de la Seconde guerre mondiale, et particulièrement à partir des années 1960, un grand nombre de mouvements artistiques voient le jour au sein de deux foyers de création : les États-Unis et l'Europe.

Ils s'inscrivent tantôt dans la continuité de tendances antérieures, tantôt en rupture totale avec le passé.

Rejetant toute définition spirituelle de l'œuvre, certains explorent, dans une démarche contestataire, les chemins de la dérision ou perçoivent, dans la création artistique, un acte spontané.

D'autres poursuivent sur les voies de l'Abstraction et cherchent à étendre les territoires de la création artistique tandis la représentation du réel rencontre parallèlement un nouvel élan dépassant la querelle abstraction-figuration.

### 2.1 - Désacralisation de l'art et remise en question des fondements de la culture occidentale

#### a) *L'héritage du mouvement Dada*

Mouvement de l'art moderne créé en 1916 à Zurich, **Dada** est contemporain de l'Abstraction.

Contrairement à celle-ci qui recherche une définition spirituelle de l'œuvre par la prise en compte du symbolisme des couleurs, il n'aspire aucunement à créer des œuvres d'art ; seule la volonté de mettre un terme à toute forme de peinture bourgeoise et de valeur anime le mouvement au sein duquel l'absurde, la critique et la dérision ont force de loi.

La personnalité de Marcel Duchamp domine incontestablement l'histoire de ce courant ; inventeur des "ready-made" (objets manufacturés présentés entre les murs

d'un musée tels un urinoir) et étranger à tout académisme, celui-ci cherche à affirmer que l'art n'est pas une fin en soi.

Vers les années 1960, la volonté de dérision s'étend à de nombreux aspects de la création artistique et les champs d'expression se multiplient.

Parmi ceux là, le mouvement Fluxus, fondé en 1962 par Georges Maciunas en Allemagne organise des manifestations-spectacles ("performances" ou "happenings") accrocheuses, bruyantes et désordonnées, plus ou moins organisées, voire improvisées.

"*L'art s'identifie à la vie*" selon le fondateur du mouvement aussi le corps, le temps, l'espace constituent les matériaux de base des "happenings".

Durant vingt ans, Fluxus reste fidèle à sa volonté de faire exploser les limites de la pratique artistique, d'abolir les frontières entre les arts et compte parmi ses membres des artistes tels que Joseph Beuys, Tomas Schmit, Wolf Vostell (allemands) Nam-June-Paik (Coréen), Ben et Filliou (français), etc.

### ***b) La création artistique appréhendée comme un acte spontané et nécessaire***

**L'Art brut** accorde une importance majeure à l'instinct. Prôné par le peintre français Jean Dubuffet qui en invente le nom en 1945 et fonde la Compagnie de l'Art Brut en 1948 avec André Breton et Jean Paulhan, il désigne l'art produit par des non-professionnels travaillant en dehors des normes esthétiques (œuvres nées de la main d'enfants ou de malades mentaux par exemple).

L'absence de références à l'histoire de l'art, la non-recherche du Beau en font un art spontané, dénué de prétention culturelle et étranger à toute démarche intellectuelle.

Les œuvres de l'Art brut naissent par nécessité d'être et les artistes affectionnent pour cela les matières qui "*habituellement ne servent pas à l'art*" (Dubuffet) : matières lourdes, terre, goudron, végétaux, débris divers...

Les principaux artistes représentant ce mouvement sont, outre Jean Dubuffet, Gaston Chaissac, Benjamin Bonjour, Aloïse Corbaz, Heinrick Anton Mueller, August Walla...

**CoBra** est un mouvement éphémère (1948 à 1950) qui doit son nom aux premières lettres des capitales dont sont issus ses fondateurs : Copenhague (Christian Dotremont, Asger Jorn), Bruxelles (Joseph Noiret), Amsterdam (Karel Appel, Guillaume Corneille, Constant).

L'acte créateur est privilégié au détriment de l'objet créé afin de laisser s'exprimer librement les fantasmes du subconscient, sans aucune censure de l'intellect.

La recherche de spontanéité est essentielle ; l'art est un passeur par lequel s'expriment les sentiments les plus profondément ancrés dans le subconscient des artistes.

Le mouvement se réfère à l'Expressionnisme, aux Arts primitifs et met en forme, par une peinture agressive, sauvage, aux couleurs violentes, des paysages éruptifs où des animaux fantastiques s'imposent.

## 2.2 - L'extension du domaine des arts corollaires des développements de l'Abstraction

De nombreux mouvements s'inscrivent dans la création abstraite. Héritiers des pionniers de l'art moderne qui ont su imposer leur volonté de rompre avec "l'illusionnisme du réel", ces différents courants repoussent les limites du domaine des arts ; oeuvres dépouillées de cadre, sans forme, ni sujet, créations mouvantes, éphémères ou non abouties apparaissent au fil du temps...

### a) Les mouvements s'inscrivant dans le Néo-Dadaïsme

À la manière de Marcel Duchamp, ces courants artistiques s'affirment par un tempérament provocateur et le refus d'assimiler l'œuvre d'art à un produit de consommation en réaction contre le Pop'Art anglo-américain.

Les supports traditionnels des arts plastiques sont laissés de côté et la démarche intellectuelle prime sur les qualités plastiques.

**L'Art minimal** américain ou le **Minimalisme** se développe au début des années 1960 aux États-Unis en réaction et en complément de l'Expressionnisme abstrait<sup>4</sup> des années 1950.

Dénué de toute symbolique, il entend débarrasser la peinture de ce qui ne lui est pas spécifique ; l'œuvre, épurée au maximum, présente deux ou trois couleurs vives, des formes basiques et simples sur un grand format.

Barnett Newmann est l'un des artistes les plus importants de l'école de New York et du Minimalisme ; Sol Lewitt, Robert Ryman, Kenneth Woland, Adolph Dietrich Reinhardt et Franck Stella méritent également d'être cités.

Cette neutralité des artistes dans l'intention esthétique se retrouve également en France vers la fin des années 1960 dans le travail du **groupe "BMPT"** associant sous l'initiale de leur nom les artistes Daniel Buren, Olivier Mosset, Michel Parmentier et Niele Toroni : œuvres montrant des rayures verticales, des carrés blancs pourvus en leur centre d'un cercle noir, des toiles rayées horizontalement, des empreintes de pinceau répétées à intervalles réguliers...

Puis le début des années 1970 voit la naissance du mouvement **Support-Surface** qui, proche de l'esprit du Minimalisme, fait exploser les limites traditionnelles de l'œuvre d'art.

Ainsi baptisé par Vincent Bioulès, ce courant légitime la présentation de toiles sans châssis, découpées arbitrairement, parsemées d'empreintes ; ces œuvres ne représentent rien d'autre que leur propre réalité matérielle et ne délivrent aucun message.

---

<sup>4</sup> Forme d'art simplifié, ramené à des formes et des couleurs strictes.

Claude Viallat, Daniel Dezeuze, Devade, Louis Cane incarnent comme Vincent Bioulès les principaux représentants du mouvement.

Dans le prolongement du Minimalisme et en filiation avec le mouvement Dada, le courant de **l'Art conceptuel** apparaît aux États-Unis au cours des années 1960.

Pour son chef de file Joseph Kosuth, l'idée de l'art et l'art lui-même se confondent ; l'idée se suffit à elle-même et, de ce fait, la réflexion sur le langage, la sémiologie, la philosophie sur le fondement de l'art se substituent à la création de l'objet, à la réalisation concrète de l'œuvre.

Certains artistes ne proposent que des esquisses, des photographies, des mises en scène ou encore des modes d'emploi permettant à quiconque de réaliser une œuvre.

De telles créations constituent pour certains la forme la plus pure de l'art à travers laquelle il apparaît que l'art est une "*chose de l'esprit*" comme le pensaient Léonard de Vinci et Emmanuel Kant.

Outre Joseph Kosuth, ce courant rassemble des artistes tels que Barry, Weimer, Huebler, Ben, Daniel Spoerri, Christian Boltanski, Jean Olivier Hucleux, le Groupe Art and Language, Arman, Patrick Tosani, etc.

À la fin des années 1960, différents courants découlant de l'Art minimal et de l'Art conceptuel apparaissent aux États-Unis et en Europe ; il s'agit notamment de l'Arte povera, du Land-art et du Body-art.

**L'Arte povera** ou **l'Art pauvre** constitue une tendance artistique dont l'appellation est apparue en 1967 en Italie ; prônée par de nombreux artistes italiens dont Mario Merz, Giuseppe Penone, Alighero Boetti, Giovanni Anselmo, etc., cette voie artistique repose sur l'utilisation de matériaux rudimentaires (fagots, cailloux, fer rouillé, graisse) et de sources d'énergie (eau, feu).

Érigeant les choses les plus banales, les plus insignifiantes au rang d'œuvre d'art, les artistes entendent "construire une activité processuelle, fondée sur des pratiques confondues avec les *exigences d'une réalité vécue, impliquée à la fois dans un contexte politique et idéologique*" (Germano Celant).

**Le Land-art** constitue, quant à lui, un mouvement apparu dans les paysages de l'Ouest américain à la fin des années 1960.

Après avoir utilisé la pierre, la terre ou le sel (Art pauvre) pour des œuvres destinées aux galeries, les artistes se confrontent directement avec la nature en modifiant le paysage, en peignant des rochers, en travaillant sur les végétaux...

Rejetant toute œuvre susceptible de devenir objet de consommation, les créateurs du Land-art façonnent un art éphémère, voué à disparaître sous le joug des aléas naturels et climatiques ; le processus de création prime ainsi sur le résultat qu'offre l'œuvre achevée.

Cet art de la terre compte parmi ses représentants des artistes tels que Robert Smithson, Michael Heizer, Walter de Maria, Christo, John Dobbins, Nils Udo...

Enfin, le **Body-art** ou **l'Art corporel** amène quelques créateurs à peindre leur propre corps, exhiber le corps humain en recourant parfois à des actes d'automutilation.

Dennis Oppenheim, Bruce Naumann, Paul Mac Carthy, Matthew Barney, Orlan, Gina Pane, Marina Abramovic figurent parmi les créateurs liés au mouvement du Body-art.

### ***b) Les mouvements s'inscrivant dans l'art optique et les nouvelles technologies d'information et de communication***

Dès les années 1910, les premières manifestations de **l'Art cinétique** se dessinent au sein du mouvement Futuriste puis dans certaines créations de Marcel Duchamp. L'Art cinétique se retrouve ensuite dans les mobiles qu'invente Alexandre Calder.

Le courant se développe en de nombreux lieux en Europe, mais c'est à Paris qu'il connaît ses mises en œuvre les plus importantes.

L'expression s'impose aux alentours de 1954 pour désigner des œuvres d'art mises en mouvement par le vent, les spectateurs et/ou un mécanisme motorisé ; fondé sur l'esthétique du mouvement, il trouve des représentations plurielles en sculpture où les artistes ont recours à des éléments mobiles.

Il se base également sur les illusions d'optique, sur la vibration rétienne et sur l'impossibilité pour l'œil humain d'accommoder le regard à deux surfaces colorées, violemment contrastées ; dans ce dernier cas, il est fait référence à un cinétisme virtuel dénommé **Op-art**.

L'Art cinétique et l'Op-art traduisent une réflexion sur le processus de création artistique ; les œuvres peuvent demeurer statiques, jouer sur l'action de la lumière et les phénomènes optiques pour offrir une illusion de mouvement ou produire au contraire un réel mouvement avec ou sans l'aide d'une force mécanique.

Les artistes s'inscrivant dans ces mouvements sont notamment Agam, Daniel Buren, Victor Vasarely, Nicolas Schöffer, Jesus Rafael Soto, Bridget Riley, Julio Le Parc, Malachi Farel, etc.

Les Nouvelles Technologies d'Information et de Communication se font par ailleurs les terrains d'expérimentations artistiques inédits.

**L'Art vidéo** est ainsi mis en avant en 1963 par Nam June Paik affirmant que "*de même que la technique du collage a remplacé la peinture à l'huile, le tube cathodique remplacera la toile*" ; l'artiste réalise alors des œuvres de vidéo et les diffuse dans les musées.

Dans les années 1970, la vidéo s'impose peu à peu comme un matériau de production artistique, jusqu'alors utilisé essentiellement pour garder trace des "happenings".

À partir des années 1980, les vidéastes Bill Viola, Gary Hill, Fischli et Weiss, Philippe Parreno mais également Matthew Barney (cinéma), Pierrick Sorin

(Hologrammes) utilisent des images de synthèse, créent des installations, multiplient les images et les écrans dans une production expérimentale et autonome.

Puis **l'Art numérique et interactif** donne naissance, via les ordinateurs, à des œuvres immatérielles accessibles par Internet qui exploitent l'interactivité avec le spectateur ou l'internaute.

Ainsi certaines propositions artistiques se révèlent statiques (site à visiter), d'autres se montrent interactives (les actions de l'utilisateur modifient l'œuvre) ou encore génératives (l'œuvre se modifie en fonction d'une programmation).

Fred Forest, Fabrice Hybert, Judith Darmont... figurent parmi les artistes s'inscrivant dans ce courant de création.

### **2.3 - Les retours à la mise en lumière du réel**

Alors que l'avant garde met en scène des objets manufacturés entre les murs des musées et que la peinture abstraite trouve place et reconnaissance dans les collections publiques, la mise en lumière du réel connaît un nouvel élan au cours de la seconde moitié du XX<sup>ème</sup> siècle.

Un grand nombre des mouvements acteurs de ce renouveau puise ses sources d'inspiration dans l'observation du quotidien, de la vie urbaine avec ses publicités caractéristiques d'une société de consommation en plein expansion au sein des pays de l'Occident.

#### ***a) Le quotidien populaire et la société de consommation comme sources d'inspiration et de critique***

En réaction contre l'art abstrait qui ne comporte aucune évocation de la réalité, le **Pop'Art** apparaît en Grande-Bretagne au milieu des années 1950 autour de l'Independent Group ; à partir du début des années 1960, il connaît un développement important aux États-Unis avec les travaux d'Andy Warhol et de Roy Lichtenstein.

Abrégé de "Popular art", le Pop'art fait référence à une source d'inspiration particulière : la société populaire.

Les différents modes d'expression de la société de consommation apparue après la Seconde guerre mondiale (publicité, magazines, bandes dessinées, cinéma, télévision, objets quotidiens...) permettent aux artistes du mouvement d'effectuer un constat, le plus souvent critique, de cette société en pleine expansion.

Ils y puisent d'ailleurs de nouveaux produits et procédés pour conduire leurs processus de création ; acrylique, sérigraphie, techniques de collage et d'assemblage mettent ainsi en scène l'imagerie populaire avec une relative froideur d'exécution.

La réflexion portée sur la nature et sur le rôle de l'art réside dans la façon et la volonté de l'amener à dénoncer, mettre en avant, pointer du doigt...

Le Pop'art remet par ailleurs en cause le principe d'unicité de l'œuvre d'art, laquelle doit désormais pouvoir être reproduite en série.

Outre Andy Warhol, le Pop'art a pour représentants des artistes tels que Jasper Johns, Claes Oldenburg, Tom Wesselmann (...) aux États-Unis, Richard Hamilton, Peter Blake, David Hockney (...) en Grande-Bretagne, Sigman Polke en Allemagne, Alain Jacquet, Martial Raysse (...) en France...

Dans le même temps, le **Nouveau réalisme** s'applique, en France, à *"transcrire la réalité sociologique sans aucune intention polémique"*.

Née en 1950 et définie en 1960 par Pierre Restany, cette tendance place l'objet, le bien de consommation en lumière à l'instar du Pop'art ; toutefois, le Nouveau réalisme s'inscrit dans une approche critique de la société de consommation en révélant une civilisation du déchet.

Les artistes souhaitent amener à une prise de conscience de la nature moderne qui est *"celle de l'usine et de la ville, de la publicité et des mass-média, de la science et de la technique"*.

Pour ce faire, les outils plastiques sont nombreux et varient selon les artistes ; ils permettent de créer une œuvre d'art qui, par elle-même, est l'aboutissement de l'art.

François Dufrêne, Raymond Hains, Mimmo Rotella et Jacques Villeglé travaillent à partir d'affiches décollées et mettent en évidence un langage de la rue, poétique, social et politique.

Arman, César et Daniel Spoerri accumulent, compressent ou collent des objets du quotidien et réalisent des "tableaux-pièges". Christo prend possession de l'espace en emballant monuments ou paysages.

Plusieurs de ces artistes (Yves Klein, Arman, Martial Raysse, César) forment, avec Louis Cane (de Support-Surface), Ben et Robert Fillion (de Fluxus) l'École de Nice.

Le début des années 1960 est marqué, par ailleurs, par un retour à la figuration ; sans constituer de groupe organisé, un certain nombre d'artistes se démarque de l'Abstraction et du Nouveau réalisme, au sein du mouvement de la **Figuration narrative**.

*Ainsi "est narrative toute œuvre plastique qui se réfère à une présentation figurée dans la durée par son écriture et sa composition sans jamais qu'il y ait à proprement parler de récit"*. (Gérald Gassiot - Talabot).

L'influence du Pop'art est notable et ressort d'images détournées des sociétés urbaines, d'images-choc prises dans le mouvement de la vie.

Portant intérêt aux scènes de la vie quotidienne et aux mythologies (politiques, sociales, morales) de l'époque, ces artistes sont notamment Hervé Télémaque, Henri Cueco, Peter Klasen, Valério Adami, Edouardo Arroyo, Gudmundur Erro, Gérard Fromanger, Jacques Monory, Bernard Rancillac, etc.

Les artistes caennais Bernard Louvel et Claude Py dont les œuvres mettent en lumière des "mythologies quotidiennes" sont également à mentionner.

Aux États-Unis, un nouveau courant artistique émerge au milieu des années 1960 ; l'**Hyperréalisme** puise ses origines dans le Pop'art et vise à représenter le réel (du corps humain, des paysages) avec la même précision qu'une photographie et donne ainsi à voir une réalité neutre, froide, aseptisée, dépersonnalisée.

L'art se fait révélateur pour établir un constat sociologique et ironique de la société.

Des sculpteurs, tels John de Andrea, George Segal ou Duane Hanson, réalisent de véritables "clones humains" ; outre les précurseurs que sont Renato Guttuso (Italie), Lucien Freud (Grande-Bretagne), Peter Blake, David Hockney, etc. (États-Unis), l'Hyperréalisme compte parmi ses représentants Chuck Close, Richard Mac Lean, Robert Cottingham, Richard Estes, Ralph Goings...

### ***b) Les représentations figuratives du réel étendues à de plus larges domaines***

Quelques mouvements artistiques offrent une représentation figurative du réel sans nécessairement ou exclusivement porter intérêt au quotidien populaire et à la société de consommation.

Ainsi, en réaction contre l'Abstraction, la **Nouvelle figuration** renoue, en France, avec le réel qui se trouve reformulé à travers un retour aux sources de l'Expressionnisme<sup>5</sup>.

La Nouvelle figuration a pour ligne directrice la métamorphose du regard à partir du réel ; elle ne se définit toutefois pas par un contenu déterminé, ni par des contours précis mais se présente comme un courant très largement ouvert, constitué d'une multitude de catégories stylistiques.

Parmi celles-ci, il est possible de mentionner la *Figuration expressionniste* que Pierre Osenat définit comme un "*art viscéral compulsif, une philosophie de la dérision*".

Porteuse de provocation, cette tendance a pour représentants des artistes tels que Jean Michel Alberola, Lydie Arickx, John Christoforou, Paul Rebeyrolle, Maurice Rocher...

Les *Figurations fantasmagorique, onirique et fantastique* s'inscrivent elles aussi dans le mouvement de la Nouvelle figuration et reposent sur les travaux de création de Balthus, Francis Bacon, Jean Hélion, Pierre Bettencourt...

Puis, postérieur aux différentes voies d'expression de la Nouvelle figuration, le courant de la **Figuration libre** apparaît au début des années 1980.

En réaction contre l'Art minimaliste et l'Art conceptuel, ce mouvement est à la recherche d'un nouvel Art brut (recherchant par conséquent à exprimer une nécessité d'exister).

---

<sup>5</sup> Attitude spirituelle favorisant la force physique et son jaillissement plutôt que la forme plastique ; le peintre vise plus à exprimer son émotion que la réalité et a tendance pour cela à violenter la forme et à accentuer les illuminations de couleur (mouvement d'art moderne).



Des artistes de plusieurs pays proposent une peinture figurative colorée s'inspirant de la culture populaire (Bandes dessinées, rock, publicités...) ou représentant des sujets (personnages, animaux, végétaux, paysages...) simplifiés voire grossiers, souvent cernés de noir, sur des supports variés : matériaux de récupération, cartons, draps, affiches, toiles sans châssis...

Ce mouvement est fréquemment associé au phénomène du graffiti et rassemble des créateurs tels que Robert Combas, Hervé Di Rosa, François Boisrond, Jean-Charles Blais, Rémy Blanchard, Keith Haring, Jean-Charles Taillandier.

L'art contemporain repose sur une diversité de mouvements de recherche et de création artistiques qui en font la richesse.

Les progrès technologiques ont permis aux artistes de s'exprimer au moyen de supports nouveaux (photographie, arts vidéo et numériques, holographie...) et de développer une mixité entre les arts.

L'art actuel concède néanmoins une place aux supports plus traditionnels ; après avoir connu une situation de mise au second plan, la peinture et la sculpture font en effet l'objet d'un réel renouveau.

## **B - LES ARTISTES-AUTEURS DE L'ART CONTEMPORAIN**

Les artistes plasticiens et visuels sont généralement identifiés comme les artistes-créateurs de l'art contemporain.

Ils investissent à travers leur travail de recherche et de production les nombreuses disciplines associées aux arts plastiques et aux arts appliqués.

Leur activité de création s'inscrit et se développe néanmoins dans les conditions particulières que génère en France le régime statutaire des artistes-auteurs.

### **1°/ LES ARTISTES PLASTICIENS ET VISUELS**

#### **1.1 - Les professionnels des arts plastiques et visuels au niveau national**

##### ***a) La place des professionnels des arts plastiques et visuels au sein des professions culturelles***

L'approche de la population active occupant un emploi dans les professions culturelles établie par l'INSEE associe les professions des arts plastiques et les métiers d'art.

En 2002, sur un effectif de 429 000 personnes employées dans les professions culturelles, 121 000 professionnels étaient impliqués dans le secteur des arts plastiques ou des métiers d'art. De façon plus précise, les professions des arts plastiques étaient assumées par 22 000 Artistes plasticiens, 15 000 Photographes et 45 000 stylistes, décorateurs (soit un total de 82 000 individus).

***b) La répartition des créateurs en arts graphiques et plastiques selon le sexe, l'âge et le domaine d'activité***

La Maison des artistes qui gère le régime de sécurité sociale des artistes plasticiens et graphistes recensait 28 708 créateurs professionnels, au 31 décembre 2004.

Composé en majorité d'artistes masculins (17 215 hommes soit 60 % du total), cet effectif se répartissait selon les tranches d'âge comme il suit :

- 20 ans à 29 ans : 2 833 (10 %)
- 30 ans à 39 ans : 7 975 (28 %)
- 40 ans à 49 ans : 7 772 (27 %)
- 50 ans à 59 ans : 6 380 (22 %)
- 60 ans à + 65 ans : 3 748 (13 %).

La répartition des artistes par secteur d'activité au sein de la branche des arts graphiques et plastiques laissait apparaître une prépondérance concernant la pratique de la peinture (11 737 professionnels), du graphisme (7 866), de la sculpture (2 866) et de l'illustration (2 363).

Étaient ensuite représentés dans une moindre mesure les œuvres de plasticiens (1 731 artistes), le dessin (987), le dessin textile (689), la gravure (251), puis la céramique (76), le vitrail (3), la décoration (53), et enfin la tapisserie (26).

Il est intéressant de préciser que l'activité professionnelle ici évoquée a procuré à une partie de leurs auteurs les revenus suivants : sur un effectif ciblé de 24 130 artistes, 13 939 (58 %) se sont situés dans une tranche de revenus annuels comprise entre 1 et 10 000 euros, 7 450 (31 %) ont perçu entre 10 001 et 30 000 euros, 2 491 (10 %) ont profité de revenus compris entre les sommes de 30 001 et 100 000 euros, et enfin 250 artistes (1 %) ont dépassé le seuil des 100 000 euros.

***c) Les photographes-créateurs***

Le nombre de photographes-créateurs prestataires du régime de sécurité sociale des auteurs géré par l'Association pour la Gestion de la Sécurité Sociale des Auteurs (AGESSA) était de 237 artistes pour l'année 2003.

**1.2 - Les professionnels des arts plastiques et visuels en Basse-Normandie**

***a) Les professionnels recensés par la Maison des artistes***

Au début de l'année 2005, la Maison des artistes recensait 60 professionnels de la branche des arts graphiques et plastiques en Basse-Normandie : 30 artistes se trouvaient être au début de leur activité tandis que l'autre partie de l'effectif considéré se présentait comme pleinement active du point de vue professionnel.

L'attention portée aux artistes actifs permet de souligner les éléments suivants ; 20 hommes et 10 femmes majoritairement âgés de plus de 45 ans (73 % du groupe) étaient engagés dans les quelque disciplines artistiques que sont la peinture (18

créateurs), le graphisme (5), la sculpture (4), l'illustration (1), la gravure (1) et le dessin (1).

Ces données ne rendent compte en fait que d'une faible partie de l'activité de création qui se décline sur le territoire bas-normand puisque de nombreux créateurs bas-normands ne bénéficient pas du statut d'artiste-auteur que confère l'assujettissement ou l'affiliation au régime d'assurances sociales que gère la Maison des artistes.

**b) Les artistes-créateurs recensés par les services de la Direction Régionale des Affaires Culturelles de Basse-Normandie**

Au début de l'année 2005, la DRAC de Basse-Normandie identifiait près de 770 créateurs engagés dans les domaines des arts plastiques ou des arts appliqués.

Ces données résultent des recherches d'information menées par le service de l'État dans la région. Elles incluent également une connaissance du terrain bas-normand issue des demandes de soutiens (aides à la création, à l'installation, à la professionnalisation) que de nombreux artistes ont été amenés à formuler auprès de la DRAC.

Ainsi, il apparaît que la Basse-Normandie héberge a minima 622 producteurs d'œuvres d'arts plastiques se répartissant en 319 plasticiens, 147 sculpteurs, 94 photographes et 62 créateurs d'installations.

Les arts appliqués trouvent une représentation et un développement dans l'activité de 112 artistes engagés dans les disciplines suivantes : graphisme (52), stylisme et décoration (42) et design (18).

Enfin la DRAC recense également 34 professionnels de l'artisanat d'art. Ces artistes, dont le nombre et la présentation par champ artistique d'activité ne sauraient être exhaustifs, vivent et/ou travaillent en Basse-Normandie.

Si tous ne se manifestent pas auprès des services de la DRAC, tantôt par absence de besoin, tantôt par refus idéologique de tout soutien émanant des institutions, ils sont confrontés dans leur majorité aux conditions socio-professionnelles, juridiques et fiscales que détermine en France le statut d'artiste-auteur.

Enfin, il est important de souligner qu'un hommage est rendu à une centaine de ces artistes bas-normands par le photographe professionnel Jaques Blondel. Dans un ouvrage intitulé *Portraits d'Artistes en Basse-Normandie*, l'auteur présente les portraits photographiques qu'il a réalisés de 104 artistes peintres, sculpteurs, installateurs, vidéastes vivant et travaillant dans notre région.

**2°/ LES PROBLÉMATIQUES INHÉRENTES AU STATUT DE L'ARTISTE-AUTEUR**

L'activité de création que conduisent les artistes dans le secteur des arts plastiques et visuels actuels s'inscrit dans les cadres posés par l'existence du droit d'auteur et d'un statut social et fiscal propre aux artistes-auteurs.

## 2.1 - Les effets du droit d'auteur

### **a) La définition et la portée du droit d'auteur**

Le droit d'auteur correspond aux droits de la "*propriété littéraire et artistique*". Il permet à l'auteur d'autoriser les différents modes d'exploitation de son œuvre et de percevoir, en contrepartie de cela, une rémunération fondée sur l'attribution de droits patrimoniaux.

L'auteur jouit également d'un droit moral visant à garantir la protection du caractère strictement personnel de son œuvre.

Le titulaire originaire du droit d'auteur est le créateur de l'œuvre. La loi présume toutefois que la qualité d'auteur appartient à celui ou ceux sous le nom de qui l'œuvre est divulguée.

Les types d'œuvres accessibles à la protection attachée au droit d'auteur sont énoncés par le Code de la propriété intellectuelle.

Pour les arts plastiques, il s'agit des œuvres de dessin, de peinture, d'architecture, de sculpture, de gravure, de lithographie.

À celles-ci s'ajoutent les œuvres graphiques et typographiques, les œuvres photographiques et celles réalisées à l'aide de techniques analogues à la photographie, et enfin les œuvres des arts appliqués.

### **b) Le droit d'auteur : un droit moral et des droits patrimoniaux**

Le droit d'auteur reconnaît en fait deux types de prérogatives à ses bénéficiaires : un droit moral et des droits patrimoniaux.

Le *droit moral* confère à l'auteur un droit au respect de son nom, de sa qualité et de son œuvre. Il est "*inaliénable, perpétuel et imprescriptible*" et se transmet aux héritiers du titulaire.

Il comporte quatre types de prérogatives :

- le droit de divulgation par lequel l'auteur décide du moment et des conditions de la présentation de sa création au public,
- le droit de paternité par lequel l'auteur peut réclamer soit la mention de son nom ou d'un pseudonyme et de ses qualités sur tout mode de publication de son œuvre, soit le respect de son anonymat,
- le droit au respect de l'œuvre qui autorise l'artiste à refuser toute modification susceptible de dénaturer sa création au niveau tant de son esprit que de son intégrité matérielle,
- le droit de retrait qui permet à l'auteur de mettre un terme à l'exploitation de son œuvre ou des droits cédés.

Les *droits patrimoniaux* reconnus à l'artiste-auteur consistent en un droit de reproduction, un droit de représentation et un droit de suite.

Contrairement au droit moral, les droits patrimoniaux sont cessibles mais s'avèrent être indépendants de la propriété matérielle de l'œuvre.

La reproduction et la représentation de l'œuvre sont ainsi nécessairement soumises à l'autorisation de l'auteur pour être légales.

Le droit de suite permet quant à lui aux seuls auteurs des arts plastiques et graphiques de percevoir un pourcentage (3 %) du prix de revente de leurs œuvres à l'occasion des enchères publiques ou par l'intermédiaire d'un commerçant (galeries privées).

### ***c) La protection du droit d'auteur : le rôle des sociétés d'auteurs***

Des sociétés d'auteurs ayant le statut de sociétés civiles interviennent, en France, à la demande d'auteurs qui y adhèrent, pour percevoir les droits et redevances dus au titre de l'exploitation des œuvres des artistes membres.

Elles défendent les intérêts de ces derniers dans la gestion de leurs droits patrimoniaux et dans les contentieux éventuels.

Ainsi, l'ADAGP, Société des Auteurs dans les Arts Graphiques et Plastiques créée en 1953, assure la gestion des droits d'auteur d'artistes plasticiens, de photographes et d'infographes.

La SAIF, instituée en 1999, est la Société des Auteurs des arts visuels et de l'Image Fixe et gère à ce titre les œuvres de photographes, artistes plasticiens, illustrateurs, dessinateurs, designers, graphistes et architectes exploitées sous forme d'images fixes.

La SCAM, Société Civile des Auteurs Multimédia, suit quant à elle les droits d'auteur appartenant à des réalisateurs, auteurs d'entretiens et de commentaires, écrivains, traducteurs, journalistes, vidéastes, photographes et dessinateurs.

## **2.2 - Le statut social des artistes-auteurs**

Il n'existe pas à proprement parler de statut social des artistes-auteurs qui sont reconnus en France comme des travailleurs indépendants.

Néanmoins ces derniers bénéficient, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1977, d'un régime d'assurance sociale spécifique qui constitue une branche du régime général des salariés. Ils peuvent également prétendre à certaines mesures d'actions sociales au regard de besoins ou de difficultés qu'ils sont amenés à rencontrer dans l'exercice de leur activité professionnelle.

### ***a) Le régime d'assurance sociale des artistes-auteurs***

Ce régime couvre les risques maladie, maternité, veuvage, vieillesse de base, invalidité, décès et assure le service des prestations familiales.

En matière d'assurance maladie, les artistes-auteurs peuvent bénéficier d'indemnités journalières en cas d'arrêt de travail pour cause de maladie (délai de carence : 3 jours).

Le régime ne couvre pas en revanche le risque "accident du travail, maladie professionnelle" du fait de l'absence de cotisation "employeur" comme dans le régime général.

Son financement est assuré par les cotisations des artistes-auteurs et par les contributions des personnes qui procèdent à la diffusion ou à l'exploitation des œuvres originales. Tout créateur tirant un revenu d'une activité artistique a l'obligation de cotiser, donc d'être assujetti, au régime d'assurance sociale des artistes-auteurs même s'il cotise déjà par ailleurs ou bénéficie de la sécurité sociale, grâce à son conjoint.

Il est libre en revanche, s'il le souhaite et s'il remplit les conditions nécessaires, de réclamer son affiliation au régime des artistes-auteurs pour bénéficier des protections sociales précédemment évoquées et obtenir ainsi le statut d'assuré social. Cette possibilité lui est offerte à partir de sa deuxième année d'activité et il doit satisfaire pour cela aux obligations suivantes :

- avoir une domiciliation fiscale en France,
- exercer de manière indépendante une activité personnelle de création et tirer un revenu artistique de la diffusion, de la commercialisation ou de la vente d'une ou plusieurs œuvres,
- faire la preuve d'une activité professionnelle au cours de l'année qui précède la demande d'affiliation.

Le revenu pris en compte pour l'affiliation correspond au résultat net fiscal (charges professionnelles déduites des recettes) calculé sur la base des bénéfices non commerciaux que l'artiste déclare annuellement aux services fiscaux.

Les modalités d'assujettissement et/ou d'affiliation au régime d'assurance sociale des artistes-auteurs varient selon le domaine artistique dans lequel les artistes travaillent et font intervenir, selon les cas, deux organismes spécialisés : la Maison des artistes et l'AGESSA.

Ces deux instances sont des associations régies par la loi de 1901, agréées par l'État pour gérer les assurances sociales des artistes-auteurs.

La Maison des artistes gère, pour sa part, les auteurs d'œuvres graphiques et plastiques (peintres, sculpteurs, graveurs, dessinateurs textiles, graphistes, illustrateurs autres que les illustrateurs d'écrits littéraires et scientifiques, auteurs de tapisseries ou textiles muraux, de mosaïques et de vitraux).

Elle assume le rôle d'employeur pour l'affiliation en transmettant les dossiers de demande aux caisses primaires d'assurance maladie.

Une commission professionnelle interne à la Maison des artistes a vocation à se prononcer sur les dossiers de première demande ou de renouvellement d'affiliation qui ne répondent pas ou plus à la condition de ressources requises par les textes ; elle fonde sa décision d'acceptation ou de refus de l'affiliation sur l'examen de l'engagement professionnel de l'artiste.

La Maison des artistes recouvre par ailleurs les cotisations sociales mais ne verse aucune prestation aux artistes. Cette tâche revient aux caisses primaires qui

ont à charge de notifier la date d'effet d'affiliation et de délivrer la carte vitale à chaque artiste-auteur.

L'AGESSA instruit les dossiers d'affiliation et veille à l'assujettissement des photographes-créateurs, des illustrateurs d'écrits littéraires et scientifiques, des auteurs de logiciels et d'œuvres audiovisuelles.

Comme la Maison des Artistes, elle transmet les éléments d'information et de vérification nécessaires aux caisses primaires d'assurance maladie qui procèdent ensuite au versement des prestations sociales.

### ***b) Les mesures d'action sociale accessibles aux artistes-auteurs***

La Maison des artistes et l'AGESSA mettent en œuvre, via une commission mixte dite "d'action sociale", une démarche de soutien en faveur des artistes-auteurs présentant des revenus d'un montant inférieur à 900 fois la valeur horaire moyenne du SMIC et cotisant sur cette base forfaitaire.

Pour eux, une prise en charge de tout ou partie des cotisations maladie-veuvage et maternité est assurée pour une période ne devant pas dépasser deux années consécutives.

Ce fonds social est alimenté par une fraction de la contribution annuelle versée par les diffuseurs.

Par ailleurs, lorsque la prise en charge par le régime de sécurité sociale des artistes-auteurs ou par tout autre régime s'avère impossible, l'artiste peut demander en dernier recours son affiliation à la Couverture Maladie Universelle( CMU) auprès de la caisse primaire d'assurance maladie de son domicile.

La CMU permet en effet à toute personne résidant en France de façon stable et régulière de bénéficier de la sécurité sociale gratuitement<sup>6</sup> ou à un coût en cotisation proportionnel aux revenus.

La CMU offre également aux personnes dont les revenus sont les plus faibles une couverture maladie complémentaire gratuite.

Puis, les artistes-auteurs peuvent prétendre à l'attribution d'une allocation de solidarité spécifique versée par les ASSEDIC pour une période de 6 mois renouvelables, en réponse à une situation de chômage.

Bien que ni les auteurs, ni les diffuseurs de leurs œuvres ne versent de cotisations au régime d'assurance chômage, les auteurs sont susceptibles de percevoir cette allocation (14 euros par jour au 1<sup>er</sup> janvier 2005) s'ils justifient de leur professionnalité et ont retiré des moyens d'existence réguliers de l'exercice de leur activité durant au moins 3 ans.

Enfin, une allocation exceptionnelle d'un montant maximum de 1 000 euros peut être consentie par le Centre National des Arts Plastiques aux artistes rencontrant des difficultés financières.

---

<sup>6</sup> Pour les personnes ayant des revenus inférieurs à 6 849 euros par an.

L'attribution de l'aide s'opère sous réserve que l'artiste justifie d'une réelle pratique professionnelle et en fonction du niveau de revenus de celui-ci.

### **2.3 - Le statut fiscal des artistes-auteurs**

Les artistes-auteurs sont considérés par les services fiscaux comme exerçant une profession libérale, dans la mesure où leur activité comporte une dominante intellectuelle et se pratique de façon personnelle et indépendante.

Un artiste qui, en dehors de son activité créatrice, exerce une autre activité rémunérée dont il tire l'essentiel de ses revenus, ou qui dispose de ressources d'une autre provenance, peut prétendre au statut fiscal des professions libérales si son activité artistique est habituelle, constante et répond à un but lucratif.

Les artistes plasticiens se voient accorder une franchise de TVA, en deçà d'un plafond annuel de recettes fixé à 37 350 euros.

Les artistes peintres, sculpteurs, graveurs, dessinateurs et les photographes bénéficient par ailleurs de l'exonération de la taxe professionnelle.

Enfin, en matière d'impôt sur le revenu, les artistes voient leur bénéfice professionnel (excédent des recettes sur les dépenses justifiées par l'exercice de la profession) taxé dans la catégorie des bénéfices non commerciaux.

Parmi les recettes apparaissent notamment le produit de la vente d'œuvres d'art dans une galerie, un salon ou à l'occasion d'une vente volontaire aux enchères ou d'une commande publique au titre du "1 % culturel".

Le produit du droit d'auteur (droit de suite ou droit de reproduction) figure également au rang des recettes.

Ainsi les artistes-auteurs qui perçoivent, dans ce cadre, des recettes inférieures à 27 000 euros (hors taxes) par an sont imposés selon le régime déclaratif spécial.

Le montant de ces recettes, porté directement sur la déclaration de revenus, est taxé après application d'un abattement forfaitaire pour frais de 37 %.

Au delà du seuil de 27 000 euros, les artistes sont imposés selon le régime de la déclaration contrôlée, doivent tenir un livre-journal ainsi qu'un document relatif aux amortissements, et bénéficient de certains avantages :

- taxation à la TVA selon un taux réduit à 5,5 % sur les cessions d'œuvres ou le produit des droits patrimoniaux assortie de la possibilité de déduire, du montant de la taxe due, la TVA relative aux achats professionnels,
- option en faveur de l'étalement des revenus permettant de pallier la progressivité des taux de l'impôt sur le revenu en cas de forte variation d'une année sur l'autre,
- abattement de 20 % du bénéfice professionnel en cas d'adhésion à une association de gestion agréée par les services fiscaux telle ARTAGA (Association de gestion agréée des créateurs en arts graphiques et plastiques).



## II - LES LIEUX DE LA CRÉATION D'ART CONTEMPORAIN

La création d'art contemporain trouve son souffle dans une diversité de lieux ; de l'atelier individuel à la friche d'artistes en passant par les espaces institutionnels que constituent, dans de nombreuses régions, l'école des beaux-arts, le centre d'art, elle s'exprime et développe sa richesse.

Dans ce domaine de la floraison et de l'épanouissement des pratiques artistiques en art contemporain, la Basse-Normandie apparaît comme un territoire prometteur, placé dans l'attente néanmoins d'être fertilisé.

Les lieux de création disséminés dans la région présentent par leur identité, leurs spécificités, la différence de leurs modes organisationnels et la diversité de leurs projets artistiques et culturels, une complémentarité valorisante pour la Basse-Normandie.

Or ces lieux d'expression artistique demeurent pour le moment peu nombreux. Parallèlement ou en partenariat avec les lieux institutionnels tournés vers la création (écoles des beaux-arts, centre d'art contemporain, centre régional de la photographie), on dénombre en effet pour le moment une dizaine de sites dédiés à la création d'art contemporain dans la région. Connaissant des conditions matérielles de fonctionnement et de développement très inégales, voire précaires dans certains cas, ils composent ensemble un tissu fragile qu'il paraît nécessaire de consolider.

### A - UN RÉSEAU DE LIEUX DE CRÉATION INSTITUTIONNELS

En Basse-Normandie, le paysage institutionnel de la création d'art contemporain repose sur deux types de structures : l'école régionale des beaux-arts à Caen et l'école supérieure des beaux-arts à Cherbourg-Octeville d'une part, le centre d'art contemporain à Hérouville-Saint-Clair et le centre régional de la photographie à Cherbourg-Octeville d'autre part.

Une disparité dans ce domaine entre les départements bas-normands mérite d'être soulignée dans la mesure où le département de l'Orne se singularise en n'hébergeant aucun équipement des genres précités.

#### 1°/ LES ÉCOLES SUPÉRIEURES DES BEAUX-ARTS

Les écoles d'art bas-normandes situées à Caen et à Cherbourg-Octeville constituent prioritairement des lieux d'enseignement des arts visuels, d'expérimentation, de réflexion et de confrontation.

Accueillant à la fois des étudiants dans le cadre de formations spécialisées, et un public plus large d'enfants, d'adolescents et adultes attirés par une pratique artistique ou un éveil à l'art contemporain, l'École régionale des beaux arts de Caen se positionne toutefois, par certaines de ses activités, comme un lieu de création.

### **1.1 - Les pratiques créatives au sein de l'école régionale des beaux-arts de la Communauté d'agglomération Caen-la-Mer**

Différents acteurs y trouvent en effet un espace pour exprimer leur créativité : enseignants du site, étudiants approchant la fin de leur parcours de formation.

L'établissement offre également la possibilité à des artistes de venir effectuer un temps de résidence entre ses murs : l'artiste américain Tom Scott a ainsi été reçu durant cinq semaines au cours de l'été 2001.

### **1.2 - Les pratiques créatives au sein de l'école supérieure des beaux-arts de Cherbourg-Octeville**

Contrairement à l'établissement caennais, l'École supérieure des beaux-arts de Cherbourg-Octeville n'est pas en mesure d'accueillir des artistes en résidence au sein de ses locaux.

Le lieu, s'inscrivant dans un état de vétusté, ne satisfait pas aux normes de sécurité et autre qui lui permettraient d'accompagner des artistes dans leur démarche d'expérimentation et/ou de création.

La structure se positionne donc exclusivement comme un site de formation et de sensibilisation artistique.

## **2°/ LES CENTRES D'ART CONTEMPORAIN**

### **2.1 - Genèse et missions des Centres d'art contemporain**

#### ***a) Présentation historique des centres d'art contemporain***

Les premiers centres d'art contemporain sont apparus en France à la fin des années 1970. Sur le modèle des "kunsthallen" présents en Allemagne et en Suisse, ils sont nés du désir de groupes d'artistes ou de collectivités de s'associer afin de créer et de faire vivre des lieux dynamiques, alternatifs, sièges d'une libre expression et d'expérimentations artistiques et culturelles.

Fréquemment évoquée de façon emblématique, l'expérience menée au cœur de la ville de Dijon à partir de 1977 à travers la création du "Consortium" illustre sans aucun doute la réalité et l'énergie de ce courant en France.

Centre d'art contemporain dont la naissance officielle est intervenue en 1983, le Consortium est le fruit du regroupement de trois associations<sup>7</sup> et tient son nom de l'ancien magasin d'électroménager dont il a investi les locaux en centre-ville.

À l'image de l'aventure initiée à Dijon, d'autres expériences de même type se sont développées dans le pays, se répartissant toutefois de façon inégale sur le territoire français.

---

<sup>7</sup> "Le Coin du Miroir", association fondatrice en 1977, rejointe par "A la Limite" et "Déjà Vu" en 1983.

À la faveur de la décentralisation et tout au long des années 1980, l'État a marqué la reconnaissance de ces lieux artistiques et culturels, consolidant les structures existantes via le soutien régulier des Directions Régionales des Affaires Culturelles, favorisant l'émergence de nouveaux centres d'art en collaboration avec certaines collectivités territoriales.

En 1986, l'officialisation des "centres d'art contemporain" s'est opérée, cette labellisation basant la légitimité de chaque lieu sur l'existence de liens conventionnels entre différents partenaires<sup>8</sup> d'une part, la réalisation d'un projet culturel soumise à obligation de conventionnement d'autre part.

Enfin, à partir du début des années 1990, les centres d'art contemporain se sont regroupés pour former l'association des Directeurs des Centres d'Art (DCA). Apportant un poids structurel aux centres d'art au niveau politique pour inciter les pouvoirs publics à favoriser le développement de l'art vivant et de ses structures, l'association se veut lieu de rencontre et d'échange et permet la réalisation d'actions, de publications et de programmes communs.

### ***b) Organisation et missions des centres d'art contemporain***

Localisés dans des contextes géographiques et sociaux très divers, les centres d'art constituent des institutions, généralement de statut associatif, dirigées par des personnalités reconnues pour leur aptitude à conduire un projet artistique dans le champ de l'art contemporain.

Le partenariat qui rassemble l'État et les collectivités territoriales leur concède la majorité de leurs moyens de fonctionnement et de développement ; d'un site à l'autre, ils connaissent toutefois des réalités inégales en termes de ressources humaines, de capacités financières, de confort matériel et architectural.

Bien que chaque centre d'art possède sa propre identité et ses spécificités, la mission principale de chacun consiste à diffuser l'art contemporain sur le territoire en offrant, aux artistes, espaces d'exposition, d'édition et d'échange avec le public, et à ce dernier des voies possibles de sensibilisation.

En amont, ces structures jouent un rôle conséquent dans l'émergence et le développement de la création dans le champ des arts graphiques, plastiques, photographiques mêlés ou non à d'autres domaines d'expression artistique (multi-média, cinéma-audiovisuel, spectacle vivant, etc.).

Tremplins nationaux, voire internationaux pour de jeunes artistes qu'ils accueillent fréquemment en résidence, les centres d'art contemporain s'imposent dans le paysage institutionnel de l'art contemporain comme de véritables laboratoires de recherche artistique.

## **2.2 - Les centres d'art contemporain, aujourd'hui en France**

Les informations fournies par le Centre National des Arts Plastiques (CNAP) dont le positionnement et les actions dans le domaine de l'art contemporain seront évoqués ultérieurement amènent à constater que 39 centres d'art contemporain

---

<sup>8</sup> État, Région, collectivité territoriale, association.

conventionnés apportent leur soutien à la création sur le territoire national, au début de l'année 2005.

Ces structures présentent une diversité et une complémentarité au regard de leur localisation, de leur mode d'organisation ou encore de par les disciplines artistiques mises en valeur.

#### ***a) Des contextes d'implantation géographique diversifiés***

Il convient de souligner, concernant l'implantation des centres d'art contemporain au niveau régional, que 17 régions métropolitaines hébergent au moins un lieu de ce type sur leur territoire. Les 5 régions dépourvues d'un centre d'art conventionné sont Picardie, Haute-Normandie, Pays de la Loire, Poitou-Charentes et Corse.

S'agissant de l'outre-mer, un centre d'art contemporain conventionné existe à la Réunion.

Au sein des territoires régionaux, les centres d'art présentent des localisations diversifiées, de la métropole régionale au milieu rural.

Ainsi la ville de Paris et ses proches environs accueillent 8 centres d'art conventionnés sur leur territoire et on retrouve au moins une institution de ce type dans les villes de Villeurbanne et Saint-Fons près de Lyon, Marseille, Toulouse, Sète près de Montpellier, Rennes, Grenoble, Dijon, Tours, Delme près de Metz, Hérouville-Saint-Clair près de Caen, Altkirch près de Mulhouse...

Des villes de taille moyenne, telles Pau, Quimper, Troyes, Auxerre..., se font également terre d'accueil d'un centre d'art contemporain conventionné.

Enfin, quelques lieux mènent leurs activités de soutien à la création et de diffusion de l'art vivant au sein de communes de taille modeste (Kerguéhennec en Bretagne, Meymac en Limousin, Lectoure et Ibos en Midi-Pyrénées...) ou en milieu naturel tel le Centre national d'art et du paysage de Vassivière en Limousin créé en 1991 au centre d'un lac de 1 000 hectares.

#### ***b) Des modes organisationnels et des moyens de fonctionnement variés***

Dans leur grande majorité, les centres d'art affichent un statut associatif, disposent de locaux, de ressources humaines et de moyens matériels spécifiquement dédiés à leurs missions.

Toutefois, certains lieux se démarquent du cadre général.

Ainsi en est-il du centre d'art contemporain La Criée qui, placé sous statut de régie municipale, constitue un service culturel de la ville de Rennes.

Par ailleurs certains sites hébergent dans leurs locaux une ou plusieurs structures d'art contemporain dont les missions diffèrent de celles du centre d'art.

Le Plateau à Paris est reconnu conjointement comme le siège d'un centre d'art contemporain et du Fonds régional d'art contemporain de la région Ile de France.

À Toulouse, les Abattoirs abritent simultanément un musée d'art moderne, un centre d'art contemporain et le FRAC de la région Midi-Pyrénées.

L'Institut d'Art contemporain installé à Villeurbanne résulte quant à lui de la fusion du Nouveau musée, centre d'art, et du FRAC de la région Rhône-Alpes desquels il réunit les missions.

La Villa Arson, située à Nice, est un centre d'art contemporain mais également une école nationale supérieure d'art.

Le Centre national d'art et du paysage de Vassivière (Limousin) et le Creux de l'Enfer à Thiers (Auvergne) mènent pour leur part une activité d'artothèque tandis que le Domaine de Kerguéhennec (Bretagne) est à la fois centre d'art contemporain et centre culturel de rencontre.

Le Jeu de Paume à Paris et le Consortium, l'usine à Dijon, disposent de deux sites d'intervention. Leurs espaces respectifs demeurent toutefois assez proches géographiquement comparaison faite avec les locaux occupés par le Parvis à Ibos (Midi-Pyrénées) et à Pau (Aquitaine).

Enfin, il est intéressant de souligner que les centres d'art conventionnés rencontrent des conditions matérielles et architecturales d'hébergement très différentes d'un endroit à l'autre.

Certains occupent un cadre patrimonial comme à Kerguéhennec (château), Castres (hôtel particulier), Meymac (Abbaye Saint André), Delme (synagogue), Nice (villa) ou encore des locaux dont la vocation première est prioritairement liée à l'activité économique comme à Thiers (coutellerie), Troyes (usine de bonneterie), Toulouse (abattoirs), Dijon (magasin d'électroménager), Rennes (halles centrales), Grenoble (halle dédiée à la production industrielle), Sète (centre de congélation et de conservation du poisson), Ibos et Pau (centres commerciaux).

Le centre d'art de Vassivière arbore pour sa part une architecture contemporaine destinée à être regardée comme la plus grande sculpture sur l'île flottant au milieu du lac.

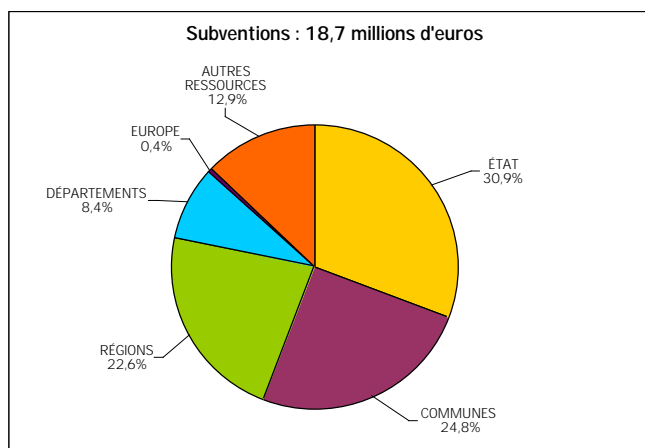
Enfin, la situation du Wharf situé à Hérouville-Saint-Clair mérite d'ores et déjà d'être signalée. Le centre d'art contemporain de Basse-Normandie rencontre des difficultés de fonctionnement inhérentes à la configuration inadaptée des locaux qu'il occupe au sein du théâtre de la ville.

Les moyens budgétaires consacrés à 34<sup>9</sup> centres d'art contemporain répartis sur le territoire français ont atteint une enveloppe de 18,7 millions d'euros en 2002, tel qu'il ressort des Chiffres clés et statistiques de la Culture édités en 2004 par La Documentation Française.

Le document laisse apparaître que ces subventions ont été attribuées par l'État, pour près du tiers (30,9 %), ainsi que par les Communes (24,8 %) et les Régions (22,6 %) respectivement pour près d'un quart.

---

<sup>9</sup> Hors centres d'art photographique et Galerie nationale du jeu de Paume.



**Graphique n°1 : Budget des centres d'art en 2002**

Source : Chiffre clés et statistiques de la Culture. La documentation française - Édition 2004  
Concerne 34 centres

### ***c) Une pluralité de champs artistiques d'intervention***

Les centres d'art conventionnés sont, dans la grande majorité, engagés dans le soutien à la création et la diffusion d'œuvres contemporaines des arts plastiques.

Certains se distinguent néanmoins par la nature des domaines artistiques qu'ils accompagnent entre leurs murs.

Ainsi en est-il des centres d'art contemporain spécifiquement tournés vers l'art photographique à Paris (le Jeu de Paume), Pontault-Combault (Centre photographique d'Ile de France), Douchy-les-Mines (centre régional de la photographie), Lectoure (Centre de photographie de Lectoure), et à Toulouse (Le Château d'eau).

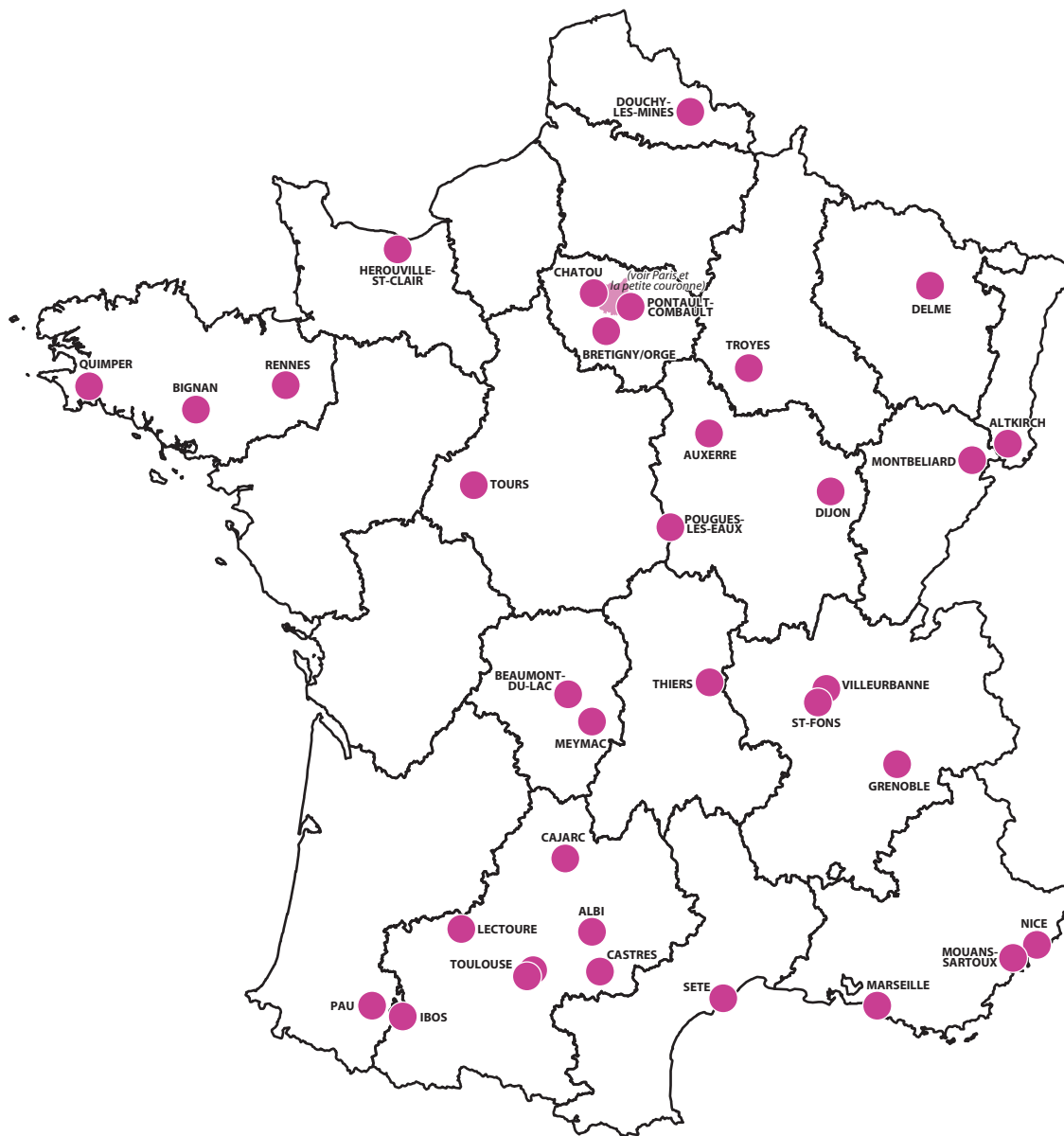
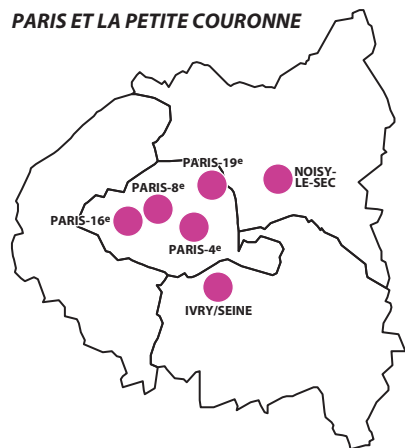
Ainsi en est-il également du Centre national de l'estampe et l'art imprimé (CNEAI) à Chatou, ou du Centre international de recherche sur le verre et les arts plastiques (CIRVA) à Marseille, etc.

Les centres d'art contemporain conventionnés concourent, par leur diversité et leur complémentarité, à façonner le maillage culturel du territoire national.

En cela ils sont toutefois accompagnés, voire relayés, au sein de territoires plus locaux, par d'autres lieux engagés dans le soutien à la création et la diffusion des arts visuels contemporains.

À l'image de ce panorama général, la Basse-Normandie héberge sur son territoire un certain nombre de structures impliquées dans le champ d'actions des centres d'art contemporain.

# LES CENTRES D'ART CONTEMPORAIN CONVENTIONNÉS EN FRANCE



- Source -  
Centre de ressources du Centre National  
des Arts Plastiques  
2005

- Réalisation -  
Atelier de Cartographie  
du Conseil Régional de Basse-Normandie  
Juillet 2005



### 2.3 - Les centres d'art en Basse-Normandie

La Basse-Normandie possède à l'heure actuelle un centre d'art contemporain conventionné, situé à Hérouville-Saint-Clair près de Caen.

Elle pourrait néanmoins voir le Centre régional de la photographie à Cherbourg-Octeville prochainement reconnu par l'État et les collectivités territoriales comme centre d'art contemporain conventionné.

#### ***a) Le Wharf, centre d'art contemporain en Basse-Normandie***

Initié en 1987 par le maire de la ville d'Hérouville-Saint-Clair et le Directeur du Centre dramatique national de Normandie, le centre d'art a connu, jusqu'en 1989, une période de préfiguration puis a officiellement ouvert ses portes en janvier 1990 dans les locaux du théâtre de la commune.

Son implantation dans un lieu qui ne lui a jamais été spécifiquement destiné ni réservé avait été présentée comme provisoire ; elle n'a toutefois pas connu d'évolution à ce jour.

Les lieux attribués au centre d'art avaient été conçus pour recevoir les activités d'une compagnie de théâtre, servant de salles d'animation, de vestiaire et de galerie d'exposition de sculptures. Mis à part la galerie dont la mission d'exposition a été maintenue, il convient de souligner que les salles d'animation sont devenues les espaces d'expositions du centre d'art tandis que le vestiaire (25 m<sup>2</sup>) a été aménagé en bureau administratif et en local de rangement pour la documentation ; il est à préciser que cette dernière pièce accueille les trois employés permanents du centre, lesquels rencontrent de ce fait des conditions de travail précaires.

Outre des difficultés de stockage de toutes sortes de documents et archives, faute de place, le centre d'art ne dispose d'aucun espace pour mettre, à consultation du public, le riche fond documentaire qu'il possède.

Par ailleurs son implantation entre les murs du théâtre fait que le centre d'art contemporain de Basse-Normandie peut difficilement faire valoir une identité qui lui soit propre.

La confusion entre les deux équipements culturels peut ainsi s'installer aisément dans l'esprit du grand public qui attiré par un spectacle de théâtre ne se pose pas nécessairement la question de la présence du centre d'art dans les locaux. En attente d'un lieu adapté, le centre d'art contemporain bas-normand rencontre parallèlement des difficultés d'ordre budgétaire du fait d'un désengagement partiel de certains de ses financeurs publics.

Le montant total de subventions (soit plus de 95 % du budget) versées par l'État et les collectivités territoriales est passé de 283 399 euros en 2001 à 272 146 euros en 2004, l'implication des différents financeurs s'opérant comme suit :



Provenance des subventions	Année 2001		Année 2004	
	Montant en euros	Pourcentage	Montant en euros	Pourcentage
DRAC Basse-Normandie	126 530	44,65	131 245	48,23
Conseil Régional Basse-Normandie	44 209	15,60	53 900	19,81
Conseil Général Calvados	24 392	8,61	27 000	9,92
Ville Hérouville-Saint-Clair	88 268	31,15	60 000	22,05
<b>TOTAL</b>	<b>283 399</b>	<b>100</b>	<b>272 145</b>	<b>100</b>

Tableau n° 1

Source : Centre d'art contemporain d'Hérouville-Saint-Clair

À titre de comparaison, le centre d'art contemporain, le 19, à Montbéliard (28 766 habitants) dispose d'un budget dépassant 330 000 euros et le Quartier à Quimper (67 127 habitants) se situe dans la moyenne nationale des budgets de centres d'art contemporain en France (520 000 euros) avec une enveloppe de 500 000 euros.

C'est donc dans un contexte délicat en termes d'identité, d'espace et de moyens financiers que le centre d'art contemporain de Basse-Normandie mène l'ensemble de ses missions : accueil d'artistes en résidence et mise à disposition d'ateliers de travail, production d'expositions, organisation de conférences, de soirées vidéo, de concerts, conduite du festival "Rencontres parallèles", publication d'écrits, actions de médiation et de sensibilisation auprès du public.

Ces interventions sont majoritairement orientées vers la diffusion de l'art contemporain ; néanmoins celles qui consistent à accueillir des artistes en résidence, à proposer des lieux de travail avec l'opportunité de monter à terme une exposition au sein du centre d'art s'imposent en véritable soutien à la création.

#### ● Les résidences d'artistes

Chaque année le centre d'art accueille des artistes dans le cadre de productions liées à son activité ou pour la réalisation d'évènements en collaboration avec des partenaires locaux<sup>10</sup>.

Pour ce faire, il met à disposition d'artistes des scènes française et internationale les conditions d'hébergement<sup>11</sup> et de travail nécessaires à l'émergence de projets artistiques nouveaux. Le choix des artistes invités est variable, purement esthétique ou lié à des thématiques présentes dans les œuvres existantes. Ce choix incombe généralement au directeur du centre d'art résultant de la découverte ou de l'intérêt que celui-ci porte au travail d'un artiste.

<sup>10</sup> École des beaux-arts, Fonds régional d'art contemporain, musées, artothèques, collectifs d'artistes, etc.

<sup>11</sup> Un appartement situé sur le territoire de la commune est mis à disposition de l'artiste.

Depuis plusieurs années des échanges répétés avec le Canada et l'Afrique du Sud amènent la structure bas-normande à accueillir<sup>12</sup> différents artistes originaires de ces pays et reconnus sur la scène internationale pour une partie d'entre eux.

Ainsi à l'automne 2002, le groupe Trinity Session, structure de production artistique en Afrique du Sud, a été accueilli afin de présenter une installation vidéographique "monumentale" de 5 m x 12 m spécialement produite pour les espaces du centre d'art contemporain de Basse-Normandie. Cette création a été le fruit d'un travail de repérage et de résidence mené en amont par l'un des membres du groupe artistique en novembre 2001. Une mise en contact des Trinity Session avec le collectif d'artistes bas-normand Station Mir a été réalisée dans le même temps afin de développer d'autres échanges et des productions éventuelles.

Le centre d'art a ainsi joué son rôle de plate-forme et de mise en réseau des acteurs locaux.

De quelques jours à plusieurs semaines, la durée de l'accueil des artistes en résidence varie selon la nature et l'ampleur des projets artistiques. L'aboutissement du travail de recherche et de création mené durant ces périodes se traduit par la tenue d'expositions temporaires ou une participation au festival "Rencontres parallèles" que le centre d'art contemporain organise à chaque automne.

#### ● Les Ateliers de la Fonderie à Hérouville-Saint-Clair

Le centre d'art et la ville d'Hérouville-Saint-Clair mettent à disposition d'artistes quatre ateliers de travail pour une durée d'un an. Trois à six artistes sont sélectionnés sur dossier par un jury composé de personnalités et de professionnels locaux : directeur du centre d'art contemporain de Basse-Normandie, directeur de l'École régionale des beaux-arts de Caen, directrice du Fonds régional d'art contemporain, directrice de l'artothèque de Caen, élu de la ville d'Hérouville-Saint-Clair en charge des questions culturelles et conseiller sectoriel pour les arts plastiques à la DRAC de Basse-Normandie.

Le centre d'art met gracieusement à disposition le lieu et prend en charge les frais de production<sup>13</sup> tandis que chaque artiste assume les frais d'assurance et de fluides.

L'existence de ces ateliers-résidence dans la région revêt une importance réelle pour les raisons que souligne clairement le bilan artistique et culturel du centre d'art contemporain (année 2003) : *"... les artistes en résidence dans ces ateliers permettent de porter une autre parole artistique que les institutions de l'agglomération ne présentent pas nécessairement pour des raisons structurelles artistiques ou budgétaires. Ce programme se justifie chaque jour davantage si nous tenons compte de la carence de locaux accessibles aux artistes confirmés ou qui entament leur carrière, et dont les ressources financières restent souvent très limitées"*.

---

<sup>12</sup> Cette démarche s'inscrit généralement dans le cadre de conventions liant le Ministère de la Culture (DRAC de Basse-Normandie), le Conseil Régional de Basse-Normandie et l'Association Française d'Action Artistique à l'Étranger.

<sup>13</sup> Pour ce programme, le centre d'art perçoit des subventions provenant de l'État (Ministère de la culture, DRAC), de la ville d'Hérouville-Saint-Clair, du Conseil général du Calvados (ODACC) et du Conseil Régional de Basse-Normandie.

Chaque année au printemps, les artistes en résidence aux Ateliers de la Fonderie organisent des journées "portes ouvertes" afin de présenter leurs recherches en cours ainsi que différentes actions et performances. Cet événement donne lieu à l'invitation d'autres artistes, écrivains, comédiens, musiciens, etc.

Enfin le centre d'art contemporain peut inclure dans sa programmation des expositions co-organisées avec les artistes-résidents des Ateliers de la Fonderie, telles l'exposition "Opus 2 suite et fin" présentée au public en octobre 2002.

Le centre d'art contemporain de Basse-Normandie s'applique à soutenir de façon directe la création d'art contemporain de rayonnement national et international grâce aux résidences d'artistes qu'il organise. Dans une moindre mesure il apporte son appui à une création plus locale par l'intermédiaire des Ateliers de la Fonderie ; même si cette aide ne s'adresse qu'à une infime fraction des quelque 650 artistes identifiés dans la région, elle demeure essentielle à l'existence et au renouvellement de la création en art vivant en Basse-Normandie.

Cependant le positionnement du centre d'art en amont du travail de création artistique dépendra, dans les temps à venir, des moyens matériels et financiers que les différents pouvoirs publics consentiront à déployer dans une même direction ; il est important de le souligner.

#### ***b) Le Centre régional de la photographie de Cherbourg-Octeville (CRCO)***

Le centre régional de la photographie a été créé en 1999 par les fondateurs de la maison d'édition Le point du Jour Éditeur, elle-même instituée en 1996 à Cherbourg.

La maison d'édition spécialisée dans la diffusion de séries photographiques contemporaines et le CRCO présentent tous deux un statut associatif (loi de 1901) et pourraient être amenés à se rapprocher au sein d'une structure unique dans les années à venir.

Le CRCO constitue, dans la région, un centre d'art photographique dont le conventionnement est actuellement à l'étude au sein du ministère de la Culture et de la communication.

L'acteur culturel bénéficie par ailleurs de la reconnaissance et du soutien de différents pouvoirs publics locaux.

Ses moyens budgétaires, atteignant le montant de 109 000 euros pour l'année 2004, proviennent de la DRAC (39 000 euros soit 35,8 %), du Conseil Régional de Basse-Normandie (30 000 euros soit 27,5 %), de la ville de Cherbourg-Octeville (30 000 euros soit 27,5 %) et enfin du Conseil Général de la Manche (10 000 euros soit 9,2 %).

Il importe de souligner toutefois que le CRCO ne dispose pas, pour l'heure, d'un lieu véritablement adapté à ses activités dans la mesure où son siège se trouve basé dans un appartement que la municipalité met à disposition.

Cet espace, situé dans un immeuble programmé à la démolition dans le cadre de l'opération de renouvellement urbain actuellement en cours à Cherbourg-

Octeville, est appelé à disparaître à moyen terme, tout comme l'appartement voisin destiné à l'accueil d'artistes en résidence.

La question de la future implantation géographique du CRCO est donc cruciale et conditionne sans nul doute les perspectives d'évolution de la structure.

Faisant intervenir trois salariés dont deux personnes employées dans le cadre des contrats aidés "Emplois-Jeunes", le CRCO ne possède aucun lieu d'exposition, ni espace apte à accueillir le public.

Son identification institutionnelle par le grand public s'opère ainsi plus difficilement en dehors de Cherbourg-Octeville et de ses environs, tant dans le département de la Manche que dans les autres départements bas-normands.

Le projet d'installer le centre d'art photographique sur le site de l'École supérieure des beaux-arts fait actuellement l'objet de réflexions au sein de la municipalité cherbourgeoise.

Dans l'attente de ces évolutions incontournables, le CRCO apporte un soutien à la création d'art contemporain en organisant chaque année des résidences d'artistes.

Au cours de l'année 2000, le photographe Donovan Wylie et l'écrivain Jean Rolin ont été accueillis et soutenus par le CRCO. Ces résidences ont permis la réalisation d'un journal gratuit en liaison avec les acteurs locaux.

Intitulé "*Villes/Visages*", ce document rassemble diverses contributions parmi lesquelles figurent un texte et des photographies nés du travail effectué par les deux artistes résidents autour de la thématique "*rapports entre territoires urbains et individus*".

L'année suivante le photographe John Davies et l'écrivain Yves Pagès ont résidé à Cherbourg-Octeville.

Les œuvres photographiques créées dans ce contexte ont conduit à réaliser une exposition s'insérant dans la programmation du Mois de la photographie à Cherbourg-Octeville posant en interrogation la question de la "*Fin de la classe ouvrière ?*".

Elles ont également servi à l'élaboration d'un second journal gratuit qui sur cette même thématique a présenté aux lecteurs les "*Portraits crachés*" nés de la plume de Yves Pagès.

Il convient de mentionner, pour finir, que le CRCO assure depuis 2003 le suivi d'une commande publique d'œuvres photographiques et vidéo initiée par le ministère de la Culture et la Ville de Cherbourg-Octeville et conduite en parallèle des évolutions induites par l'opération de renouvellement urbain.

En 2007, les travaux de sept artistes accueillis en résidence feront l'objet d'une exposition rétrospective et d'un livre.

Le Centre régional de la photographie de Cherbourg-Octeville et le Centre d'art contemporain à Hérouville-Saint-Clair présentent une diversité et une complémentarité intéressantes au regard des artistes et des genres de création qu'ils promeuvent.

Placés toutes deux dans l'attente d'un renforcement de leurs moyens d'intervention, ces structures institutionnelles apportent un soutien précieux à la création d'art contemporain.

Elles ne nourrissent toutefois entre-elles aucune relation particulière pour constituer un réseau régional mais gagneraient peut-être à se rapprocher pour faire valoir d'une façon plus affirmée leurs nécessités et leurs ambitions.

## **B - DES TERRITOIRES DE CRÉATION NON INSTITUTIONNELS**

À côté des lieux de création institutionnels, d'autres espaces disséminés sur le territoire national et régional s'identifient comme des lieux de travail et de réflexion destinés à favoriser la recherche et la création en art contemporain.

En fonction du contexte socio-économique dans lequel ils évoluent, les artistes accèdent plus ou moins aisément à un lieu de travail.

Sans mobiliser le soutien des pouvoirs publics, certains disposent individuellement ou collectivement de leur propre atelier de création et parviennent à asseoir des revenus sur la vente des œuvres qu'ils produisent ; d'autres connaissent au contraire une situation précaire et se voient contraints à exercer une activité professionnelle annexe, à subsister à l'aide des minima sociaux ou encore à recourir au travail clandestin.

Or, l'existence sur les territoires d'espaces dédiés à la création apparaît fondamentale pour que l'expression artistique émerge et se développe dans des voies plurielles, audacieuses et innovantes.

De plus en plus, les artistes aspirent à expérimenter de nouveaux dispositifs en se confrontant les uns avec les autres et en s'impliquant dans la société au côté du public. De plus en plus, ils s'attachent à inscrire cette expérience de vie et d'échanges dans une vaste mobilité géographique, sociale et culturelle.

Aussi, le rôle que joue en cela les résidences d'artistes souvent identifiées et soutenues par les pouvoirs publics est important à considérer. Les opportunités parallèlement offertes par des lieux d'émulation artistique perçus plus à la marge sont également à mesurer.

### **1°/ LES RÉSIDENCES D'ARTISTES, DES OUTILS DE SOUTIEN DIRECT À LA CRÉATION**

#### **1.1 - Présentation du concept**

Une publication<sup>14</sup> du Centre National des Arts Plastiques propose un état des lieux des résidences en France et dresse les caractéristiques que doit présenter tout site à même d'être considéré comme résidence d'artistes.

---

<sup>14</sup> Résidences d'artistes en France - décembre 2003.

Ainsi il ressort de ce document que *"idéalement, une résidence est un lieu qui accueille un ou plusieurs artistes pour que celui-ci ou ceux-ci effectuent un travail de recherche ou de création, sans qu'il y ait obligation de résultat"* et où la création est *"facilitée grâce à la mise à disposition d'un lieu de vie et de création, de moyens financiers, techniques et humains"*.

Dans la réalité des faits, les conditions de résidences s'avèrent multiples, différentes et inégales au regard de l'aide et du soutien effectivement accordés aux artistes.

Aussi faut-il a minima qu'une résidence se présente *comme "un lieu d'accueil pour les artistes dont la vocation première est de fournir aux résidents les conditions et les moyens de travailler"*.

### **a) Typologie des lieux d'accueil en résidence**

Les résidences d'artistes forment aujourd'hui un maillage de structures qui s'étend sur l'ensemble du territoire national.

Créées à l'initiative d'associations, de fondations ou des collectivités territoriales, elles sont généralement gérées par une association soumise à la loi de 1901 ou par une institution impliquée dans le champ de l'art contemporain (école d'art, centre d'art, Fonds régional d'art contemporain).

Reconnues et soutenues financièrement par les pouvoirs publics (État via les DRAC, collectivités locales), elles peuvent correspondre selon les cas à l'une des catégories suivantes :

- la résidence-atelier dans laquelle l'artiste dispose d'un atelier pour travailler en échange d'un loyer modique et sans aucune autre contrepartie,
- la résidence de production amenant l'artiste à réaliser sur place, dans un temps relativement court, des œuvres pour un objet précis, une exposition, un événement, fréquemment en lien avec une structure de diffusion,
- la résidence de création conduisant l'artiste invité par une personne publique ou privée à travailler un temps suffisamment long pour que se tissent localement des rencontres et que s'opère autour d'un temps de création fort une interaction avec un territoire et ses habitants.

Quel que soit le but premier qu'ils visent, ces lieux d'accueil remplissent généralement leurs missions de soutien à la création par l'organisation d'expositions ou de représentations des œuvres réalisées durant le séjour, l'édition de catalogues relatifs à ces expositions.

Les artistes résidents bénéficient d'un accompagnement dans les démarches qu'ils ont à effectuer, les contacts qu'ils doivent nouer et les rencontres avec divers publics, professionnels du champ artistique, journalistes, critiques.

Certaines résidences renforcent leur politique de soutien direct à la création par l'achat d'œuvres aux artistes, constituant ainsi leur propre collection.

### ***b) La nature de la création encouragée et l'engagement attendu de l'artiste***

La résidence attend en principe de l'artiste qu'il donne naissance à une ou plusieurs œuvres résultant de la propre voie de recherche et d'expression du créateur ou répondant à une commande spécifique passée par la structure d'accueil.

Selon les cas, le résident est amené à s'investir dans une création individuelle ou collective, tantôt empruntant à une forme particulière d'expression artistique, tantôt s'inscrivant dans une démarche pluridisciplinaire.

Par ailleurs et en contrepartie de l'accueil fourni, il est fréquemment escompté que l'artiste participe à des événements tels des débats, des conférences, des rencontres avec le public ou encore à l'animation de stages et d'ateliers.

### ***c) Les conditions d'accès et de séjour en résidence***

Certaines résidences accueillent exclusivement des artistes professionnels présentant un nombre minimum d'années d'expérience professionnelle.

D'autres s'ouvrent au contraire en direction des jeunes artistes en devenir.

Le choix des résidents s'opère généralement par le vote des membres d'un comité de sélection après que les candidats aient été amenés à présenter leur projet lors d'un entretien.

La durée du séjour varie de quelques jours, une semaine au minimum en général, jusqu'à trois ans. Le plus souvent, elle s'inscrit entre 6 et 12 mois.

## **1.2 - Les résidences d'artistes en France et à l'étranger**

La facilité de création des résidences et l'attrait grandissant des artistes par les échanges qu'elles favorisent avec une institution, une association ou une initiative privée se traduisent par une augmentation importante du nombre de ces structures en France depuis quelques années.

Même si régulièrement de nouvelles résidences voient le jour tandis que d'autres disparaissent, 152 espaces de ce type sont recensés de façon actualisée par le centre de ressources du CNAP en mars 2005 contre une centaine en 2001 et une quarantaine en 1996 (guides réalisés par la Délégation aux Arts Plastiques).

### ***a) La répartition régionale des résidences d'artistes en France***

L'observation du maillage territorial que forment les 152 résidences d'artistes en France métropolitaine laisse apparaître que toutes les régions hormis l'Auvergne hébergent des structures de ce type.

Les régions Provence-Alpes-Côte d'Azur, Ile de France, Aquitaine et Rhône-Alpes totalisent près de 41 % des lieux d'accueil avec respectivement 18, 17, 15 et 12 résidences recensées sur leur territoire.

Neuf régions<sup>15</sup> parmi lesquelles figure la Basse-Normandie se présentent en position intermédiaire en offrant 6 à 9 sites destinés à recevoir des artistes (soit près de 43 % de l'ensemble).

Enfin huit<sup>16</sup> régions disposant de 2 à 5 résidences rassemblent près de 16 % des lieux de soutien direct à la création.

Il convient d'ajouter que 4 résidences d'artistes fonctionnent en dehors du territoire métropolitain en mars 2005 ; 3 se situent à la Réunion et 1 se trouve en Nouvelle Calédonie.

Le nombre de structures présentes sur un territoire ne suffit toutefois pas à rendre compte de la capacité d'accueil effective au sein d'une région.

Selon les cas, le nombre de places offertes aux artistes-résidents peut varier de 1 à 20.

### ***b) Les résidences d'artistes à l'étranger***

Certains lieux situés dans des pays étrangers sont à même de recevoir des artistes français souhaitant conduire un travail de recherche ou de création.

Cette mobilité est favorisée notamment par l'action de l'Association française d'action artistique (Afaa), opérateur délégué du Ministère des affaires étrangères et du Ministère de la culture et de la communication pour les échanges culturels internationaux et l'aide au développement dans les domaines suivants : arts de la scène, arts visuels, de l'architecture, du patrimoine, des arts appliqués et de l'ingénierie culturelle.

Dans le cadre de ses missions, l'Afaa édite un guide annuel des résidences d'artistes dans le monde qui recense les lieux offrant un espace de travail à des artistes de tous pays.

Ainsi parmi les résidences organisées à l'étranger, il est intéressant de mentionner l'existence des deux structures françaises que sont la Villa Médicis à Rome et la Casa de Velasquez à Madrid.

Siège de l'Académie de France à Rome, la première accueille sur concours de jeunes artistes et chercheurs pour une durée de 6 à 24 mois.

La seconde est une école française placée sous la double tutelle du Ministère de l'éducation nationale et du Ministère de la recherche ayant pour mission de développer les activités créatrices et les recherches relatives aux arts, aux langues, aux littératures et aux civilisations du monde ibérique. Elle contribue également à la formation d'enseignants-chercheurs et d'artistes.

---

<sup>15</sup> Basse-Normandie, Bretagne, Centre, Languedoc-Roussillon, Limousin, Lorraine, Midi-Pyrénées, Nord Pas-de-Calais, Pays de la Loire.

<sup>16</sup> Alsace, Bourgogne, Champagne-Ardenne, Corse, Franche-Comté, Haute-Normandie, Picardie, Poitou-Charentes.



### 1.3 - Les résidences d'artistes en Basse-Normandie

Le centre de ressources du CNAP recense 9 lieux dédiés à la résidence d'artistes en mars 2005. Parmi eux figurent les espaces d'accueil mis à disposition par les structures institutionnelles que sont le Centre d'art contemporain à Hérouville-Saint-Clair et le Centre régional de la photographie à Cherbourg-Octeville.

À côté de cette offre antérieurement évoquée, d'autres sites conduisent ou ont conduit dans la région une démarche d'accueil amenant, selon les situations, les artistes à s'inscrire dans un champ ou un axe de travail artistique plus ou moins cadré.

#### ***a) Les résidences tournées vers la création en arts plastiques***

Quatre lieux habilités à recevoir et accompagner des artistes principalement engagés dans les arts plastiques sont à présenter.

- 2 Angles (Flers)

Il s'agit d'une association (loi de 1901) dont la création en 2000 a répondu au souhait affirmé par deux artistes (un plasticien et un sculpteur) de mettre en place un projet d'ateliers collectifs et de résidences d'artistes à Flers, dans le département de l'Orne.

Situé dans un quartier de la ville qui conserve des traces fortes du développement artisanal et industriel du 19<sup>ème</sup> siècle, le lieu a investi une ancienne usine de teinturerie.

Un espace de 400 m<sup>2</sup> répartis sur 3 niveaux associe salles d'exposition et ateliers de création.

Outre les deux artistes fondateurs qu'elle accueille en résidence permanente, la structure organise chaque année, sur une durée moyenne de 3 à 4 semaines, deux résidences temporaires à destination d'artistes travaillant en Basse-Normandie<sup>17</sup> ou en dehors de la région<sup>18</sup>.

Chaque artiste-résident perçoit une bourse d'aide à la création d'un montant de 1 100 euros, bénéficie de l'accès à un atelier de travail et est invité à intégrer dans sa démarche créative un axe directeur de travail associant "urbanisme et/ou mixité culturelle".

À l'issue du séjour, l'artiste présente le fruit de son travail dans les salles de la galerie d'exposition et quitte la résidence avec un catalogue de son exposition édité par 2 Angles.

Une difficulté subsiste néanmoins et concerne les conditions de logement des artistes-résidents. L'association ne dispose pour le moment d'aucun lieu d'hébergement pérenne et adapté.

---

<sup>17</sup> Claire Lebreton vivant et travaillant à Cherbourg-Octeville résidente en 2004.

<sup>18</sup> Livia Deville, vivant et travaillant à Nantes, résidente en 2005.

Les deux artistes qui assurent le fonctionnement de la structure sont ainsi contraints à recourir à la location de gîte, voire à céder leur propre domicile lorsque la première option s'avère trop coûteuse en proportion du budget de l'association.

Cette question, semblant néanmoins trouver intérêt auprès des acteurs publics<sup>19</sup> qui subventionnent ce lieu de création et de diffusion d'art contemporain, a des chances d'être solutionnée dans les mois à venir.

- Carrefour des Arts (La Chapelle Urée - Brécey)

Carrefour des Arts a pour vocation d'accueillir des artistes ou créateurs en résidence, de recevoir du public dans le cadre de stages et ateliers artistiques, de rencontres et d'expositions d'arts plastiques et sur les métiers d'art.

Géré par l'association Normandie Terre des Arts, le site a ouvert en novembre 2001 dans les locaux réaménagés d'un ancien relais de poste du 19<sup>ème</sup> siècle sur le territoire d'une petite commune rurale de la Manche, La Chapelle Urée.

À 35 km du Mont-Saint-Michel, il comprend un bâtiment dont le rez de chaussée est réservé aux espaces d'exposition (200 m<sup>2</sup>), d'accueil et de travail avec un atelier collectif équipé (fours à verre, à céramique, chevalets, selles de sculpteurs...) tandis que l'étage abrite des logements meublés et des ateliers individuels. Un jardin complète cet ensemble.

Le projet, porté dès son origine par la Communauté de Communes de Brécey, vise à doter le Pays de la Baie du Mont-Saint-Michel d'un pôle culturel et artistique. Il bénéficie pour cela de l'intervention financière de plusieurs partenaires publics ; la Communauté de Communes de Brécey, la Commune de Brécey, le Conseil Général de la Manche, le Conseil Régional et la DRAC de Basse-Normandie apportent conjointement près de 72 % du budget de la structure.

Dans ce contexte, plusieurs artistes ont été accueilli en résidence temporaire de façon individuelle comme David Legallois, plasticien et vitrailliste (2001-2002) ou collective comme les membres de la Compagnie du Signe (2002) et ceux de la Compagnie Aller-Retour (2003).

Chaque automne, Carrefour des Arts se fait le siège d'un symposium de sculpture qui amène plusieurs artistes à élire résidence entre ses murs.

Il est important de souligner toutefois que le lieu offre des conditions d'accueil et de travail aux artistes trop peu utilisées au regard de ses potentialités ; la structure gagnerait en effet à se faire mieux connaître tant dans le département de la Manche que dans le reste de la région bas-normande.

- Un Hect' Art - un artiste (Courgeoust)

Durant trois années (2002 à 2004), la ferme pédagogique des Gaillons située à Courgeoust dans l'Orne a accueilli des artistes originaires du Grand Ouest de la France.

---

<sup>19</sup> DRAC de Basse-Normandie, Ville de Flers, Communauté d'agglomération du Pays de Flers, Conseil Général de l'Orne.

Non reconduite en 2005 pour des raisons d'ordre budgétaire, l'opération reposait sur un partenariat associant la Direction Régionale des Affaires Culturelles, l'Inspection Académique de l'Orne, l'Office Départemental de la Culture de l'Orne, la ville de Mortagne-au-Perche et le Crédit Agricole au côté de la structure d'accueil.

Durant trois saisons, l'action a servi de base de découverte culturelle et d'échanges entre les artistes, des enfants accueillis en séjour à la ferme et des élèves scolarisés dans des écoles de la circonscription de Mortagne-au-Perche et du département (à travers la conduite d'ateliers artistiques ou de classes à projet artistique et culturel).

La ferme des Gaillons riche d'une cinquantaine d'hectares de cultures et de prairies a mis à disposition ses collines pour laisser libre expression à des artistes plasticiens engagés dans une démarche créative à rapprocher du Land Art<sup>20</sup>.

Ainsi en 2002 et 2003, 7<sup>21</sup> artistes sont intervenus dans le site pour donner naissance à des œuvres diverses : peintures, sculptures, installations, photographies.

L'exposition des créations visible de juin à septembre s'est enrichie en 2003 des réalisations d'un artiste invité en résidence et hébergé à la ferme.

- **Autres rives, autres regards**

"*Autres rives, autres regards*" est une action portée par l'Inspection Académique de l'Orne en 2000-2001 qui s'est traduite par l'accueil en résidence durant 3 mois de l'artiste guinéen Nabisco, dans les locaux de l'IUFM d'Alençon.

Peintre et aquarelliste, l'artiste a conduit des interventions en milieu scolaire et différentes expositions notamment à Alençon et Argentan.

Au début de l'année 2002, Nabisco a été invité par la municipalité de L'Aigle à présenter une exposition à la Galerie de l'Espace des Tanneurs.

Parallèlement à cela, des écoles de la circonscription de L'Aigle ont amené près de 1000 élèves à visiter l'exposition et à créer des œuvres en s'inspirant de celles de l'artiste.

### ***b) Les résidences orientées vers la création graphique, audiovisuelle et multimédia***

Deux sites offrent en Basse-Normandie l'opportunité de résidences à des artistes engagés dans l'expression graphique, audiovisuelle et multimédia.

---

<sup>20</sup> Le Land Art est une tendance de l'art contemporain apparue à la fin des années 1960 dans l'ouest des États-Unis ; cette expression artistique éphémère se caractérise par un travail dans la nature même.

<sup>21</sup> Thierry Auregan, Audrey Croc, Benoît Delomez, Anne Deshaies, Laurent Lacoste, Yves Ledent, Gilles Sallard.

- Station Mir (Hérouville-Saint-Clair)

Station Mir se définit comme un laboratoire de recherche, de création et de formation audiovisuelle et multimédia autogéré par un collectif d'artistes issus de l'école des beaux-arts de Caen.

Depuis 1995, année de sa création, l'association développe de nombreux projets d'expositions, d'interventions et de créations collectives. Elle s'identifie aujourd'hui dans le paysage régional et plus particulièrement national et international de la création contemporaine comme une entité mouvante proche tantôt d'une structure institutionnelle, tantôt d'un espace alternatif.

Station Mir intervient seule ou en collaboration avec le CloaQ, association d'artistes plasticiens située dans les mêmes locaux et élargit ainsi son champ d'action pour accueillir de nombreux projets dans le cadre de résidences.

Celles-ci s'opèrent entre les murs d'une ancienne ferme implantée à Hérouville-Saint-Clair mise à disposition de l'association par la municipalité.

Les équipements accessibles aux artistes en résidence consistent en différents studios de travail aménagés (graphique, son, vidéo, 3D, photographie) auxquels s'ajoute une imprimerie.

Les conditions de logement correspondent quant à elles à deux chambres, une cuisine équipée, une salle de bain.

Depuis 1995, des artistes de toutes provenances géographiques ont pu conduire auprès de Station Mir leur démarche de recherche et de création, tels Joël Hubaut, Axelle Rioux, Guillaume Audio... parmi les artistes bas-normands accueillis, tels David Neaud<sup>22</sup> (Bruxelles), Marcus Newstetter<sup>23</sup> et le groupe Trinity session (Afrique du sud) parmi les créateurs d'origine étrangère invités.

Ainsi la Station s'impose comme un acteur référent de l'émergence des nouvelles pratiques artistiques, consacrant son soutien à des artistes qui expérimentent les nouvelles technologies et leur mixage avec des supports plus traditionnels.

La pérennité de son site pourrait toutefois se trouver mise en cause en raison de besoins éventuels de la commune quant à l'utilisation des locaux.

Pour l'heure, l'association bénéficie de la reconnaissance et de l'appui de nombreux partenaires : État (DRAC), Collectivités territoriales (Ville d'Hérouville-Saint-Clair, Conseil Régional de Basse-Normandie, Conseil Général du Calvados), Centre d'art contemporain et Centre régional des lettres de Basse-Normandie, École régionale des beaux-arts de Caen, Association française d'action artistique.

- Septième Sens (Hérouville-Saint-Clair)

Septième Sens est un collectif d'artistes (un scénariste et réalisateur, une graphiste et illustratrice, une monteuse) qui travaillent autour de l'image et de la

---

<sup>22</sup> Création d'un "Concert-performance".

<sup>23</sup> Réalisation d'une "fresque" (20 m x 5 m).

narration et s'impliquent dans des projets aux frontières du cinéma, du graphisme et du multimédia.

De statut associatif, Septième Sens est une petite structure qui, ne disposant pas de locaux propres, occupe un espace à la Maison Polyvalente<sup>24</sup> à Hérouville-Saint-Clair, en plus du domicile des artistes qui l'animent.

L'association ne perçoit aucune subvention provenant des pouvoirs publics et assure au mieux son financement avec le produit de commandes de créations artistiques et/ou culturelles.

La question de la pérennisation des emplois qu'elle génère actuellement dans le cadre du dispositif des "Emplois-jeunes" se pose dès à présent, soulignant la fragilité dans laquelle Septième Sens évolue.

Néanmoins, sans offrir de possibilité de logement, l'association peut mettre à disposition d'un artiste l'espace qu'elle occupe et le matériel de travail qu'elle possède.

Ainsi au cours de l'année 2003, Gabriele Schiavon, designer d'objets a été accueillie en résidence temporaire par Septième Sens. La confrontation de l'univers visuel et narratif des artistes de l'association avec les préoccupations de la créatrice en résidence a donné naissance à une série d'objets et de concepts incarnant les désirs de chacun avec ironie et décalage.

Ce séjour de création a conduit par ailleurs à la conception d'un cd-rom intitulé "Courage, fuyons !", renfermant une ville imaginaire où chaque bâtiment avec pignon sur rue donne accès à des univers ludiques et variés.

### ***c) Les résidences ouvertes sur différentes disciplines et expressions artistiques***

#### ● Art plume

Art plume est une association qui a vu le jour en 1993 à Saint-Lô. Soutenue par différents pouvoirs publics<sup>25</sup>, la structure rassemble un collectif d'une dizaine d'artistes plasticiens qui occupent des locaux vastes de 1 200 m<sup>2</sup>, en lieu et place d'anciens entrepôts frigorifiques ; en résidence permanente, ces artistes se partagent sept ateliers de création. Le site héberge par ailleurs des créateurs engagés dans d'autres disciplines artistiques (musique, arts du cirque...) et s'impose ainsi comme un véritable pôle de création artistique.

Une démarche de sensibilisation des publics à ces expressions artistiques plurielles est mise en œuvre (cours d'initiation et de pratique artistique) ; des manifestations et des spectacles sont régulièrement organisés au sein de la structure qui dispose d'un espace polyvalent pouvant accueillir jusqu'à 300 personnes. Hors les murs, l'association est à l'origine chaque année de la tenue du festival pluridisciplinaire "*Les Hétéroclites*", lequel sera plus largement évoqué ultérieurement.

<sup>24</sup> Lieu servant de siège à de nombreuses associations.

<sup>25</sup> Ville de Saint-Lô, Conseil Général de la Manche, DRAC de Basse-Normandie, Conseil Régional (pour le festival Les Hétéroclites).

Pour finir, il convient de souligner que l'association ambitionne de développer l'accueil temporaire d'artistes (plasticiens, musiciens, acteurs du spectacle vivant...) en résidence.

Pour cela et en concertation avec la municipalité, elle doit préalablement redistribuer les espaces actuellement occupés par les autres associations résidentes : les Saltimbrés (arts du cirque), Arts au pluriel (danse africaine), etc.

Les lieux de résidence répartis sur les trois départements de Basse-Normandie présentent sans conteste une grande diversité au regard des champs de création contemporaine qu'ils favorisent.

Tous ne bénéficient toutefois pas d'une assise matérielle et financière propre à garantir leur développement, voire leur pérennité ; certains ont par ailleurs un travail de communication à effectuer auprès des créateurs et du monde de l'art contemporain pour optimiser leurs capacités d'accueil.

Toutefois le nombre total de places offertes en résidence temporaire, dans la région, apparaît peu élevé comparé à celui des artistes recensés par les services de la DRAC de Basse-Normandie<sup>26</sup>.

Il importe de préciser qu'aux lieux de résidence évoqués sur la base des informations fournies par le centre de ressources du CNAP s'ajoute un petit nombre de sites qui procèdent, de manière très ponctuelle, à un accueil d'artistes en résidence.

À Coutances, le musée Quesnel-Morinière organise occasionnellement une résidence d'artistes à l'intention de plasticiens et commande parfois des créations.

À Cherbourg-Octeville, le musée Thomas Henry accueille depuis 2005, selon un rythme biennal, des artistes engagés dans la création d'art graphique.

Des événements culturels particuliers légitiment également le déploiement temporaire de résidences d'artistes dans la région dans le cadre de la préparation de "*Parcours croisés*" dans le Pays d'Auge<sup>27</sup>, des Symposiums de sculpture à Sérans dans l'Orne et à Cerisy-la-Forêt dans la Manche, etc.

L'existence de résidences d'artistes plurielles et diversifiées quant aux expressions artistiques soutenues apparaît ainsi déterminante pour que la recherche et la création artistiques continuent à émerger et à bouillonner sur un territoire.

Cette effervescence que les résidences d'artistes concourent à accompagner puise également son énergie au sein d'autres lieux non institutionnels identifiés depuis peu comme des "*nouveaux territoires de l'art*".

---

<sup>26</sup> 622 artistes et 122 créateurs recensés respectivement dans le domaine des arts plastiques et celui des arts appliqués, en 2005.

<sup>27</sup> Parcours d'art contemporain en milieu naturel et rural à proximité de Cambremer.

## 2°/ "LES NOUVEAUX TERRITOIRES DE L'ART"

Depuis peu de temps, les regards se tournent officiellement en France vers les *"nouveaux territoires de l'art"* que représentent ici et là les espaces alternatifs, les friches, les fabriques, les projets pluridisciplinaires...

Cette reconnaissance fait suite au constat d'un développement, en dehors des champs institutionnels et marchand, de nombreux lieux et projets artistiques revendiquant leur inscription sur le territoire, et résulte des observations et analyses révélées par le *"Rapport Lextrait"*.

Bien qu'aucun des sites abordés dans le cadre de l'élaboration de ce rapport ne se situe en Basse-Normandie, cette dernière n'est pas sans héberger des lieux répondant à ces caractéristiques.

### **2.1 - De la reconnaissance à l'accompagnement des "nouveaux territoires de l'art"**

#### **a) Le *"Rapport Fabrice Lextrait"***

En octobre 2000, Fabrice Lextrait, ancien administrateur de la friche marseillaise *"La Belle de Mai"* s'est vu confier par Michel Duffour, Secrétaire d'État au Patrimoine et à la Décentralisation culturelle, une mission d'observation et d'analyse concernant ces espaces particuliers de création et d'action culturelle.

*Intitulé "Friches, laboratoires, fabriques, squats, projets pluri-disciplinaires... Une nouvelle époque de l'action culturelle"*, le rapport a été remis au mois d'avril 2001.

Il s'appuie sur les expériences observées de façon empirique au sein d'une trentaine de sites répartis sur le territoire national<sup>28</sup>.

Il ressort que ces lieux sous-tendent une nouvelle approche de la production artistique qui intègre une conception globale concernant l'ensemble du processus, de l'émergence de l'écriture d'un projet à la socialisation du travail réalisé.

Ce processus de production artistique témoigne d'une dimension collective et fait intervenir différents acteurs, concepteurs, exécutants, publics qu'il place dans une interaction permanente.

Les notions de projet politique, de projet artistique et de projet culturel s'entrecoupent de façon indissociable.

L'œuvre ne s'impose pas en unique objectif de la démarche de production artistique mais occupe sa place dans un projet qui favorise les rencontres créatives entre les artistes et permet le développement de nouvelles relations avec les populations.

---

<sup>28</sup> 10 lieux en région Ile de France, 6 en région Rhône-Alpes, 3 en régions Languedoc-Roussillon, Nord-Pas-de-Calais, Provence - Alpes- Côte d'Azur, 2 en régions Aquitaine et Midi-Pyrénées, 1 en régions Alsace, Centre, Lorraine, Pays de la Loire.

La question, les conditions de la diffusion artistique et culturelle du travail de création s'inscrivent au cœur même des projets initiés dans ces lieux qui accompagnent ainsi la diffusion d'une création régionale et soutiennent plus globalement la mise en valeur de la jeune création.

Ces sites offrent par ailleurs des possibilités de résidence artistique permettant aux artistes accueillis de s'engager dans des processus de développement local.

Les artistes participent par ailleurs au modelage et à l'évolution des espaces mis à leur disposition à travers leurs actions d'expérimentation et de création.

Les lieux alternatifs se révèlent également comme les points de rencontre et de croisement de pratiques hétérogènes en offrant une représentation de disciplines artistiques et d'esthétiques plurielles et diversifiées.

Enfin, les projets menés ont l'ambition de générer une relation au public plus qualitative à travers le développement d'échanges participatifs avec les artistes et entre les publics eux-mêmes.

### ***b) Le programme de soutien aux espaces et projets "non institutionnels" engagé par l'État***

Suite à la remise du "*Rapport Lextrait*", le ministère de la Culture et de la Communication et le secrétariat d'État au Patrimoine et à la Décentralisation culturelle ont souhaité mettre en place un programme de soutien destiné aux lieux précédemment évoqués.

Le rapport précité a tout d'abord fait l'objet d'une large diffusion afin de favoriser la sensibilisation des acteurs concernés par le rôle que les lieux alternatifs jouent dans le développement des territoires.

Ce travail de sensibilisation s'est trouvé approfondi par l'organisation de huit séminaires interrégionaux au cours de l'automne et de l'hiver 2001-2002.

À l'invitation des préfetures et des Directions Régionales des Affaires Culturelles, élus, artistes, porteurs de projets et représentants des services déconcentrés de l'État ont été amenés à échanger autour des conditions d'existence et de développement des "*nouveaux territoires de l'art*".

Les questions relatives à la précarité, au coût impliqué par la mise aux normes des locaux pour l'accueil du public, au statut des artistes et des techniciens du spectacle ont été évoquées à l'occasion de ces séminaires, de même que les rapports avec les institutions et les collectivités territoriales.

Ces temps de débat qui se sont successivement déroulés dans les villes de Lille, Bordeaux, Lyon, Perpignan, Metz, Nanterre, Rennes et Caen ont mobilisé la participation de près de 1 500 personnes, au total.

À l'issue de ces différents rendez-vous, une rencontre internationale intitulée "*Nouveaux Territoires de l'Art*" initiée par le secrétariat d'État au Patrimoine et à la Décentralisation culturelle en février 2002 a réuni sur le territoire français des artistes, des opérateurs culturels, des intellectuels et des responsables politiques et administratifs venus du monde entier.



Outre la tenue de tables-rondes et d'ateliers de réflexion, cet événement a été l'occasion de rendre publiques 20 monographies relatives à la dynamique artistique de 20 villes du monde.

Le programme de soutien aux espaces et projets "non institutionnels" s'est également traduit par l'inscription de mesures nouvelles dans le budget 2002 du ministère de la Culture et de la Communication.

Dans le cadre des moyens financiers consacrés au spectacle vivant, une somme de 2,8 millions d'euros a été réservée au soutien de la coordination des espaces et projets "non institutionnels".

De plus, la Directive Nationale d'Orientation pour l'année 2002 adressée aux préfets a inscrit, comme priorité du gouvernement en matière culturelle, *"l'aide aux disciplines en développement, aux compagnies et aux lieux intermédiaires"*.

Enfin, différentes formations ministérielles et interministérielles (cellules de suivi, groupes de travail) ont été instituées pour mieux connaître et accompagner les espaces artistiques et culturels intermédiaires existant en dehors du champ institutionnel.

## **2.2 - Les "nouveaux territoires de l'art" en Basse-Normandie**

Comme précédemment évoqué, la Basse-Normandie a accueilli l'un des huit séminaires interrégionaux consacrés à l'existence et au devenir des espaces alternatifs.

Or au-delà de l'intérêt ponctuel consacré à ces nouveaux sites, il importe de voir que la région héberge sur son territoire quelques lieux de production artistique et culturelle intermédiaires qui s'apparentent aux espaces mis en lumière dans le *"Rapport L'extrait"*.

### **a) Les "espaces intermédiaires" au cœur du débat en Basse-Normandie**

Le séminaire interrégional organisé à Caen, le mercredi 9 janvier 2002, est venu clôturer la série des temps de rencontre analogues initiés à l'automne 2001 sur le territoire national.

En présence de secrétaire d'État au Patrimoine et à la Décentralisation Culturelle, la question de la reconnaissance et de l'accompagnement des lieux de création et de diffusion artistiques à la marge des réseaux institutionnels a rassemblé de nombreux acteurs bas et hauts-normands : artistes, porteurs de projets, élus locaux, responsables de services déconcentrés de l'État...

Dans le repérage régional de ces lieux de création nouvelle, le séminaire caennais a abordé quelques exemples bas-normands en portant intérêt notamment aux actions menées par Station Mir et le CloaQ.

### **b) Les "espaces intermédiaires" en Basse-Normandie**

Outre Station Mir et le CloaQ implantés à Hérouville-Saint-Clair dans le Calvados, la Basse-Normandie héberge, dans le département de l'Orne, le lieu alternatif qu'anime le collectif d'artistes Label Friche.

Station Mir dont l'action en matière de résidence d'artistes et les conditions matérielles d'intervention ont été précédemment décrites se positionne, rappelons le, comme un laboratoire de recherche, de création et de formation audiovisuelle et multimédia.

Différents projets de production artistique, conduits en France et à l'étranger par les artistes qui font vivre le lieu depuis 1995, font du site un espace de création et de diffusion artistiques extérieur aux réseaux institutionnels.

En fréquent partenariat avec l'association le CloaQ regroupant des artistes plasticiens, Station Mir s'est illustrée à plusieurs reprises à l'étranger.

À l'automne 2001, les deux collectifs d'artistes ont présenté à Québec le projet *In-Cube* consistant en l'assemblage d'une vingtaine de structures métalliques cubiques aménagées en plateaux pour accueillir DJ, écrans vidéos, lumières et autres installations...

La démarche créative a fait partie des 70 projets retenus pour l'opération "*La France au Québec/la saison*" et a justifié l'implication d'une quinzaine d'artistes plasticiens bas-normands.

Sur le territoire bas-normand, Station Mir et le CloaQ ont organisé, durant plusieurs étés, les soirées-rencontres *Entre-Laps* associant expositions d'arts plastiques, lecture, musique, vidéo, performance et restauration culinaire.

Au cours de la saison 2003, 7 soirées-rencontres ont permis l'intervention de 70 artistes de toutes les disciplines et de toute la France. Chaque soirée a attiré en moyenne 150 personnes issues d'horizons divers : amis des artistes, voisins du lieu de création, amateurs d'art contemporain ou de musique électronique. Tous ont pu découvrir une large programmation d'expositions, concerts, performances, conférences et vidéos autour de dîners raffinés et insolites.

Label Friche constitue également en Basse-Normandie un lieu de production artistique alternatif.

En 2002, un collectif d'artistes a vu le jour sur le territoire de la commune ornaise, La Perrière, située au cœur du Perche. Le groupe s'est installé dans les locaux d'une usine de construction de maisons à ossature en bois laissée à l'abandon.

La Communauté de Communes du Pays de Pervençères, propriétaire des lieux, le Conseil Général de l'Orne et la Direction Régionale des Affaires Culturelles de Basse-Normandie ont accompagné le projet et deux bâtiments de la friche industrielle ont été attribués à l'association Label Friche.

Rapidement le collectif d'artistes a souhaité s'impliquer dans la vie culturelle et sociale de la Communauté de Communes en proposant "*Les Galeries Fugitives*",

parcours réunissant, au début de l'été 2003, environnement, patrimoine et art contemporain.

Fruit d'une collaboration entre communes, artistes, propriétaires, associations et bénévoles, cette manifestation a permis à 22<sup>29</sup> peintres, sculpteurs, danseurs et musiciens d'exposer leur création artistique dans des fermes ou des manoirs reliés entre eux par plus de 30 kilomètres de chemins bucoliques de randonnée.

L'année suivante, Label Friche s'est appliqué à faire renaître l'ancienne usine qui avait procuré du travail jusqu'à 600 employés par le passé.

Le projet "*Arrêt-Marche*" a ainsi consisté à faire revivre durant quelques semaines, de mai à septembre 2004, le lieu de production industrielle devenu espace de production artistique à travers une série d'événements :

- "*État des lieux et archéologie*" a amené différents artistes à réaliser plus de 1 000 photographies sur le site faisant ensuite l'objet de plusieurs expositions.
- "*Paroles d'ouvriers*" a fait ressurgir des mémoires les émotions anciennement suscitées par l'usine au temps de son activité industrielle ; la restitution artistique de passages issus de 3 heures d'enregistrement audio et vidéo a été présentée à l'occasion d'un spectacle.
- "*Réveil de la Friche*" a justifié l'émission de bruits de camions, de scieries, de sirènes depuis l'usine puis la construction et l'aménagement artistique d'une "*Maison témoin*" en bois ont eu pour ambition de rendre hommage aux anciens ouvriers...

Ces quelques illustrations des animations initiées par Label Friche rendent compte de l'esprit de créativité qui habite le collectif d'artistes.

Véritable espace de production artistique alternatif, Label Friche hébergeait, en 2004, 7 artistes impliqués dans une démarche de recherche ou de création : 2 plasticiens, 1 sculpteur/modéleur, 1 costumière de théâtre, 1 constructeur de décors de théâtre et de cinéma, 2 danseurs. Il importe de souligner cependant que des conditions matérielles de vie et de travail très précaires résultent du lieu occupé par le groupe d'artistes.

Le site ne présente pas les normes de sécurité indispensables à l'accueil du public ; les artistes, logés pour certains dans des caravanes stationnées sur la friche, ont accès quant à eux à des ateliers de création non chauffés et présentant un état de vétusté avancé.

Le collectif, auteur d'une émulation artistique, culturelle et sociale dans le Perche, a bénéficié sur le fondement des projets évoqués du soutien financier de différents partenaires : Union Européenne (programme Leader +), DRAC de Basse-Normandie, collectivités territoriales<sup>30</sup>, Parc Régional Naturel du Perche, Crédit Agricole, association La Perrière Tous Ensemble...

---

<sup>29</sup> 10 artistes installés dans l'Orne, 2 dans le Calvados, 10 extérieurs à la Basse-Normandie.

<sup>30</sup> Conseil Régional de Basse-Normandie, Conseil Général de l'Orne, Communauté de Communes du Pays de Pervenchères, Commune de la Perrière.

Toutefois Label Friche aspire à un accompagnement plus marqué des pouvoirs publics locaux afin de pouvoir poursuivre son activité de production artistique, culturelle et sociale dans des voies non institutionnelles.

L'observation consacrée aux lieux de création identifiables et reconnus en Basse-Normandie met en lumière une diversité et une complémentarité favorables au développement d'expressions artistiques plurielles.

Soulignant néanmoins la fragilité que connaissent certains de ces acteurs moteurs de la création d'art contemporain, elle donne à mesurer l'importance que revêt l'implication des pouvoirs publics dans ce domaine.

### **III - LA FORMATION ET LA PROFESSIONNALISATION DES ACTEURS DE L'ART CONTEMPORAIN**

Artistes, directeurs et enseignants en écoles d'art et autres lieux de formations, responsables d'espaces de création ou de valorisation de l'art contemporain, critiques d'art, galeristes, médiateurs culturels favorisant la rencontre entre les œuvres et le public, etc., constituent ensemble les acteurs de l'art contemporain.

Impliqués de façon plus ou moins directe dans le champ de la création, ils sont amenés dans leur grande majorité à suivre des voies de formation initiale et de professionnalisation particulières.

L'offre de formation initiale en France présente une intéressante diversité entre les parcours que proposent notamment le Ministère de l'Éducation Nationale, le Ministère de la Culture et de la Communication, etc.

La formation tout au long de la vie des professionnels de l'art contemporain apparaît quant à elle encore peu développée dans un univers professionnel offrant une grande variété de métiers et d'activités parfois en quête de reconnaissance sociale et d'assise économique. Elle s'impose en tous cas au rang de préoccupation majeure dans la démarche de rassemblement et de structuration des professionnels de l'art contemporain que conduit depuis peu le Congrès Interprofessionnel de l'Art Contemporain (CIPAC).

#### **A - LES VOIES DE FORMATION INITIALE**

##### **1°/ LES ENSEIGNEMENTS DISPENSÉS SOUS LA TUTELLE DU MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE**

Ces enseignements consistent pour une partie d'entre eux en des formations générales ou technologiques tandis que les autres présentent un caractère professionnalisant.

### 1.1 - Les formations générales consacrées aux Arts plastiques et à l'Histoire des arts dans l'enseignement du second degré

De l'école maternelle à la dernière classe du collège, tous les élèves bénéficient en France d'un enseignement obligatoire en arts plastiques. Comme d'autres, cette discipline artistique peut s'intégrer à partir de l'entrée au lycée dans un choix d'orientation plus ou moins spécifique selon qu'elle s'impose comme un enseignement optionnel ou une voie de spécialisation dans les cursus de formation des filières générales.

#### **a) Les enseignements optionnels "arts plastiques" et "Histoire des arts" au lycée**

À l'instar d'autres disciplines artistiques comme la danse, le théâtre-expression dramatique, le cinéma-audiovisuel et la musique, les arts plastiques ou l'Histoire des arts peuvent servir de fondement à un enseignement optionnel en lycée, de la classe de seconde à celle de terminale.

Déclinée dans ces deux domaines plus particulièrement liés à l'art contemporain, l'option "arts" est ouverte à tous les élèves en classe de seconde générale et technologique puis aux lycéens des séries Économique et Sociale (ES), Scientifique (S) et Littéraire (L) de la première à la terminale, à raison de trois heures hebdomadaires.

Dénué de toute vocation de spécialisation, cet enseignement est conduit par des professeurs diplômés en arts plastiques.

Au cours de l'année scolaire 2003-2004, 26 lycées publics sur 42 dans l'Académie de Caen ont offert un total de 47 enseignements optionnels, toutes disciplines artistiques confondues, profitant à 900 élèves.

L'enseignement optionnel d'arts plastiques s'est déroulé dans 15 lycées publics<sup>31</sup>, trouvant intérêt auprès de 279 élèves auxquels il convient d'ajouter 224 lycéens scolarisés en établissement scolaire privé dans la région.

L'enseignement optionnel en Histoire des arts a touché quant à lui 64 élèves au sein de 7 lycées publics<sup>32</sup>.

---

<sup>31</sup> 7 dans la Manche, 6 dans le Calvados, 2 dans l'Orne.

<sup>32</sup> 4 dans le Calvados, 2 dans l'Orne, 1 dans la Manche.

Disciplines artistiques concernées	Arts plastiques	Théâtre Expression dramatique	Musique	Histoire de l'art	Cinéma Audiovisuel	Danse	Toutes disciplines
Nombre d'enseignements optionnels proposés	15	11	8	7	4	2	47
% par rapport au total	32	23,5	17	15	8,5	4	100

**Tableau n°2 : Répartition des enseignements optionnels en lycées publics par discipline artistique - année scolaire 2003-2004**

*Source : Délégation Académique à l'Action Culturelle*

Ainsi, les arts plastiques et l'Histoire des arts ont respectivement constitué 32 % et 15 % des enseignements artistiques optionnels développés dans les établissements publics de la région, assurant une couverture territoriale satisfaisante au sein de chacun des trois départements bas-normands.

### ***b) Les enseignements de spécialité consacrés aux arts plastiques ou à l'Histoire des arts au lycée***

Ces formations sont proposées, dans les lycées d'enseignement général et technologique, uniquement en série Littéraire (L).

Dispensées à raison de cinq heures hebdomadaires en classes de première puis de terminale, elles sont sanctionnées par une épreuve au baccalauréat affectée d'un coefficient 6.

En Basse-Normandie, au cours de l'année scolaire 2003-2004, 19 lycées publics ont assuré 27 enseignements de spécialité toutes disciplines artistiques confondues en direction de 1 144 élèves.

Parmi ces établissements, 11<sup>33</sup> ont offert une spécialisation en arts plastiques accompagnant ainsi, dans leur parcours de formation, 496 lycéens auxquels s'ajoutent 95 élèves scolarisés dans le secteur privé.

La spécialisation en Histoire des arts a concerné 150 lycéens répartis entre 3 lycées de la ville de Caen et le lycée de Valognes, se révélant inaccessible dans le département de l'Orne.

Il importe de souligner que les arts plastiques se sont imposés comme la discipline de spécialité la plus fréquemment développée dans les lycées publics de l'académie, suivie de façon égale par l'Histoire des arts, le Cinéma-audiovisuel et le Théâtre-expression dramatique.

<sup>33</sup> 5 dans le Calvados, 4 dans la Manche, 2 dans l'Orne.

Disciplines artistiques concernées	Arts plastiques	Cinéma Audiovisuel	Théâtre expression dramatique	Histoire des Arts	Musique	Danse	Toutes disciplines
Nbre d'enseignements de spécialisation proposés	11	4	4	4	3	1	27
% par rapport au total	40,5	15	15	15	11	3,5	100

**Tableau n°3 : Répartition des enseignements de spécialité par discipline artistique en lycées publics - année scolaire 2003-2004**

Source : Délégation Académique à l'Action Culturelle

Au total, 775 lycéens en établissements publics ont suivi un enseignement optionnel (279) ou de spécialité (496) en arts plastiques ; concernant l'Histoire des arts, une répartition de même nature a permis de distinguer des effectifs de 64 à 150 lycéens sur un total de 214 élèves.

Il convient de préciser en dernier lieu que 2 044 lycéens (soit 7,67 % des effectifs de l'académie<sup>34</sup>) ont bénéficié d'un enseignement artistique optionnel et/ou de spécialité, toutes disciplines confondues au sein de 27 lycées (soit 64,3 % du parc des lycées du secteur public).

## 1.2 - Les formations générales de l'enseignement supérieur consacrées à l'Histoire de l'art, aux Arts plastiques, aux Arts graphiques et aux Arts appliqués

### a) Les classes préparatoires aux grandes écoles

Généralement conduites en lycées, ces classes permettent de préparer, en deux années après le baccalauréat, les concours d'entrée aux grandes écoles.

À vocation littéraire, économique ou scientifique, elles se caractérisent par une forte sélection à l'entrée, un rythme de travail soutenu et un programme d'étude chargé.

Certaines classes préparatoires de lettres proposent une formation spécifique reposant sur une option "Histoire de l'art"<sup>35</sup>, "Arts plastiques"<sup>36</sup> ou "Arts appliqués"<sup>37</sup>.

L'académie de Caen n'héberge toutefois aucun des établissements qui sur le territoire national offrent un accès possible à l'une ou l'autre de ces options au sein des classes d'hypokhâgne et/ou de khâgne.

<sup>34</sup> 26 653 lycéens scolarisés en établissements du secteur public en 2003-2004.

<sup>35</sup> 6 lycées en France la propose.

<sup>36</sup> Préparation offerte par 2 lycées au niveau national

<sup>37</sup> Préparation possible dans 3 établissements en France.

### ***b) Les parcours de formations universitaires***

À différents niveaux après le baccalauréat, certaines universités françaises dispensent des formations diplômantes, du DEUG aux masters "professionnel" ou "recherche" dans le champ de l'Histoire de l'art, des Arts plastiques, des Arts graphiques ou des Arts appliqués.

- Les formations universitaires en Histoire de l'art

L'Histoire de l'art peut faire l'objet de parcours de formation s'étalant sur le premier, le deuxième et le troisième cycles universitaires. Les études ainsi menées doivent a priori conduire à obtenir le Diplôme d'études universitaires générales (DEUG) au terme de deux années de préparation (cycle I).

Sans finalité professionnelle, ce cursus marque le point de départ d'études longues destinées à accéder à la Licence (1 an d'études) puis à la Maîtrise (1 an d'études) d'Histoire de l'art (cycle II).

Certaines universités offrent la possibilité de préparer la nouvelle Licence s'inscrivant dans le dispositif dit "LMD" correspondant à 6 semestres d'études (3 ans) et 180 crédits européens, et associant enseignements théoriques, méthodologiques, pratiques et appliqués.

Enfin, selon les sites universitaires concernés, les étudiants titulaires d'une maîtrise peuvent accéder au cycle III pour préparer en une année un Diplôme d'études supérieures spécialisées (DESS) à finalité professionnelle ou un Master professionnel (destiné à remplacer le DESS) sanctionnant un niveau correspondant à l'obtention de 120 crédits européens au delà de la Licence du dispositif LMD.

La voie conduisant à un Diplôme d'études approfondies (DEA) en une année ou à un Master recherche (destiné à se substituer au DEA) via l'obtention de 120 crédits européens après la Licence du dispositif LMD peut également être empruntée par les étudiants désireux de s'inscrire en thèse pour préparer un Doctorat.

- Les formations universitaires en Arts plastiques

Des parcours de formations analogues à ceux présentés ci-dessus peuvent être suivis en cycles I, II et III dans le domaine des Arts plastiques, du DEUG aux DESS/DEA ou aux Masters professionnel/recherche.

- Les formations universitaires en Arts graphiques

Dans le cadre des formations supérieures générales, la préparation à un éventuel "DEUG d'Arts graphiques" n'existe pas.

En revanche des études en cycles II et III peuvent conduire à l'obtention d'une Licence puis d'une Maîtrise ouvrant ensuite la voie vers le DESS ou le DEA. Elles peuvent également mener à la Licence du dispositif LMD puis aux Masters professionnel ou recherche selon les universités engagées dans l'enseignement général des arts graphiques.



- Les formations universitaires en Arts Appliqués

Il ne figure parmi les diplômes universitaires actuels aucun "DEUG d'Arts appliqués" tandis que se retrouvent la Licence et la Maîtrise (cycle II), le DESS et le DEA (cycle III) d'une part, la Licence du dispositif LMD (cycle II) et un Master recherche (cycle III), d'autre part, selon les universités ; l'inexistence d'un Master professionnel est à souligner.

Les formations universitaires générales consacrées à l'Histoire de l'art, aux Arts plastiques, aux Arts graphiques et aux Arts appliqués couvrent des champs diversifiés de connaissance et de compétences.

De par leur caractère généraliste, elles favorisent un rayonnement en direction de nombreux métiers notamment dans le domaine de la création et de la diffusion de l'art contemporain.

La Basse-Normandie ne possède pour sa part aucune des formations ici mises en lumière.

Les bacheliers bas-normands de la série littéraire, option Histoire des arts ou Arts plastiques, doivent donc quitter la région pour accéder le cas échéant à une formation universitaire générale en lien avec l'orientation suivie au lycée.

### **1.3 - Les formations techniques et professionnelles dans l'enseignement du second degré**

#### ***a) Le baccalauréat Sciences et Technologies Industrielles (STI), spécialité Arts appliqués***

Il se prépare en lycée d'enseignement général et technologique après la classe de seconde de détermination. Les élèves qui souhaitent s'engager dans cette voie de formation peuvent choisir dès la classe de seconde les deux disciplines particulières que constituent la "Création design" et la "Culture design", au titre des enseignements de détermination obligatoires.

Ils ont ensuite la possibilité à partir de la classe de première d'opérer une sélection entre la spécialité "Génie mécanique" ou la spécialité "Arts appliqués".

Cette dernière aborde toutes les étapes d'une production (conception d'œuvres ou de produits, étude de volumes, des couleurs, des matières, des outils, des supports, etc.), de l'architecture d'intérieur en passant par le design, le stylisme jusqu'à la création industrielle d'objets.

Le lycée Pierre Simon de Laplace (Caen) constitue en Basse-Normandie le seul établissement où la préparation du baccalauréat STI spécialité Arts appliqués est proposée aux lycéens.

#### ***b) Les formations professionnalisantes***

- Le Certificat d'Aptitude Professionnelle (CAP)

Il permet d'acquérir les techniques de base d'un métier et se prépare en 2 ans après la classe de troisième, dans un lycée professionnel. Il existe près d'une

cinquantaine de CAP proches des Arts plastiques, des Arts graphiques, des Arts appliqués et des métiers d'art.

En Basse-Normandie, 4 lycées professionnels offrent des formations préparatoires à un CAP présentant un lien avec les Arts graphiques dans les domaines suivants : couture flou, maroquinerie, mode et chapellerie, prêt à porter et dessin d'exécution en communication graphique.

Établissement de formation	Lieu de formation	Domaine de formation	Durée de la formation
LP Les Sapins	Coutances	Couture flou	2 ans à temps plein
		Maroquinerie	1 an à temps plein
		Mode et Chapellerie	1 an à temps plein
LP A. de Tocqueville	Cherbourg-Octeville	Prêt à porter	2 ans à temps plein
LP Pierre et Marie Curie	Saint-Lô	Prêt à porter	2 ans à temps plein
LP Paul Cornu	Lisieux	Dessinateur d'exécution en communication graphique	2 ans à temps plein

**Tableau n°4 : les formations préparatoires aux CAP liés aux Arts graphiques en Basse-Normandie**

Source : Atlas des formations - ONISEP

- Le Brevet d'études professionnelles (BEP)

Il se prépare en 2 ans après un CAP de même spécialité en lycée professionnel.

Dans la région, 7 établissements scolaires<sup>38</sup> proposent une formation orientée vers le BEP "métiers de la mode et des industries connexes" en lien avec les Arts graphiques.

- Le Brevet de technicien (BT), le Brevet des métiers d'art (BMA) et le Baccalauréat professionnel (BP)

Le Brevet de technicien se prépare après une classe de seconde générale et technologique ou une seconde spécifique tandis que le Brevet des métiers d'art s'obtient à la suite d'un CAP de même spécialité. Tous deux requièrent 2 années de formation.

Aucun établissement scolaire de l'académie de Caen ne permet à l'heure actuelle de suivre un cursus menant à l'un ou l'autre de ces diplômes professionnels dans le champ des Arts graphiques ou appliqués.

En revanche, la possibilité de préparer le Baccalauréat professionnel "artisanat et métiers d'art" apparaît au sein de 3 lycées professionnels de la région et concerne parmi les options possibles celles de la "*communication graphique*" à Lisieux (LP

<sup>38</sup> LP Victor Lépine (Caen), LP Paul Cornu (Lisieux), LP Jean Mermoz (Vire), LP Alexis de Tocqueville (Cherbourg-Octeville), LP Les Sapins (Coutances), LP Pierre et Marie Curie (Saint-Lô), LP Flora Tristan (La Ferté-Macé).

Paul Cornu), et des "vêtements et accessoires de mode" à Caen (LP Victor Lépine) et à Coutances (LP Les Sapins)<sup>39</sup>.

#### **1.4 - Les formations techniques et professionnelles dans l'enseignement supérieur**

##### **a) Le Brevet de techniciens supérieur (BTS) en Arts plastiques, graphiques ou appliqués**

Diplôme très spécialisé, le BTS permet d'assumer des tâches de conception et d'encadrement dans un domaine d'activité précis. Il se prépare en lycée durant 2 années consécutives au baccalauréat.

Dans le champ des Arts appliqués, les bacheliers non titulaires d'un baccalauréat "Sciences et Technologies Industrielles" (STI) sont amenés à suivre une année préalable de mise à niveau.

Au sein de l'académie de Caen, une seule formation orientée vers un BTS en Arts appliqués ressort ; dispensée au lycée Pierre Simon de Laplace à Caen, elle concerne le *Design d'espace*.

Aucune classe de mise à niveau n'est en revanche accessible aux bacheliers non titulaires du baccalauréat "STI".

En outre, aucun BTS orienté vers les Arts plastiques ou les Arts graphiques ne peut être préparé au sein d'un lycée bas-normand.

##### **b) Les diplômes des écoles supérieures d'Arts appliqués**

Placées sous la tutelle du ministère de l'Éducation Nationale, des écoles supérieures d'Arts appliqués préparent à des diplômes spécifiques, en dehors des diplômes classiques précédemment évoqués.

- L'École Boule (Paris)

École supérieure des Arts appliqués aux industries de l'ameublement et de l'architecture d'intérieur, elle forme des professionnels dans les secteurs relevant des arts de l'habitat, de la création et de l'aménagement de l'espace, du décor mobilier, de l'ornement et des objets.

- L'École Duperré (Paris)

École supérieure des Arts appliqués, elle forme des concepteurs chargés de fonctions d'études et de création dans différents domaines : communication visuelle, stylisme de mode, art textile-impression et environnement architectural.

- L'École Olivier de Serres (Paris)

École nationale supérieure des Arts appliqués et des métiers d'art, elle forme des créateurs amenés à intervenir dans les champs suivants : communication

---

<sup>39</sup> À ces deux options s'ajoutent les suivantes : photographie, arts de la pierre, ébénisterie, horlogerie, tapisserie d'ameublement.

visuelle et audiovisuelle, éléments du cadre de vie et de l'environnement, conception de produits.

- L'École Estienne (Paris)

École Supérieure Estienne des arts et des industries graphiques, elle forme quant à elle des créateurs dans le domaine des Arts graphiques (gravure, reliure, illustration) et de la communication graphique (expression visuelle, édition).

Les unes et/ou les autres de ces écoles supérieures permettent d'accéder aux diplômes spécifiques que sont le Diplôme de fin d'études secondaires des métiers d'art (DFESMA), le Diplôme des métiers d'art (DMA) et le Diplôme supérieur d'arts appliqués (DSAA).

Le premier, classé au niveau baccalauréat, sanctionne certaines formations de second cycle du second degré dispensées dans les écoles Boulle et Estienne.

Le second se situe à un niveau de technicien supérieur et se prépare en 2 ans après un Brevet de technicien, un Baccalauréat technologique "Arts appliqués" ou une classe de mise à niveau en Arts appliqués : écoles Boulle, Duperré, Estienne.

Le troisième s'atteint quant à lui au sein des 4 écoles au terme de 2 années d'études successives à l'obtention d'un BTS ou d'un diplôme équivalent en rapport avec l'option choisie.

Enfin, deux autres écoles supérieures méritent d'être ici mentionnées, il s'agit de l'École Nationale de Lutherie (Mirecourt) et l'École supérieure d'Arts appliqués textiles (ESAAT à Roubaix).

Si des enseignements de second degré à vocation générale, technologique ou professionnelle apparaissent au sein des lycées d'enseignement général et technologique et de quelques lycées professionnels de l'académie de Caen, les formations supérieures dédiées à l'Histoire de l'art, aux Arts plastiques, graphiques ou appliqués se révèlent pour leur part quasiment inexistantes.

## 2°/ LES ENSEIGNEMENTS SPÉCIALISÉS DISPENSÉS SOUS LA RESPONSABILITÉ PÉDAGOGIQUE DU MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION

Le ministère de la Culture et de la Communication répartit lui aussi sur le territoire national différentes formations spécialisées en Arts plastiques ou appliqués au sein d'écoles nationales et territoriales supérieures.

### **2.1 - Les écoles supérieures de rayonnement national**

#### ***a) Les établissements publics nationaux***

Implantés à Paris, 3 établissements publics nationaux proposent des formations diplômantes spécifiques.

- L'école nationale supérieure des beaux-arts (ENSBA)

Elle assure une formation de 5 ans qui se déroule en ateliers et se décline autour de 3 départements (dessin/peinture, sculpture/mise en espace, multimédia). Enseignements techniques et théoriques permettent une familiarisation avec de nombreux domaines : techniques de la peinture, architecture, modelage, moulage, gravure, vitrail, histoire des arts, psychanalyse de l'art, nouveaux médias, nouvelles images, etc. Des créateurs de renommée internationale initient les étudiants aux techniques artistiques actuelles.

- L'école nationale supérieure des arts décoratifs (ENSAD)

Elle confère une formation artistique, scientifique et technique à des créateurs aptes à concevoir, promouvoir, développer des projets dans le champ des arts décoratifs. Elle constitue par ailleurs un lieu de conduite et de valorisation des recherches dans ce domaine.

Accessible par concours d'entrée, elle offre durant 4 ans un enseignement reposant sur le dessin et l'expression plastique.

L'école prépare aux métiers du graphisme et de l'audiovisuel, dans le domaine de l'image, et aux métiers du design, du vêtement, du mobilier, du textile, de l'architecture d'intérieur, de la scénographie pour ce qui a trait aux pratiques de l'espace.

- L'école nationale supérieure de création (ENSCI)/Les Ateliers

Placée sous la double tutelle des ministères de la Culture et de la communication, et de l'Industrie, l'ENSCI<sup>40</sup> forme des créateurs industriels selon un cursus individualisé. Les étudiants effectuent une période d'intégration de 6 mois, à l'issue de laquelle un "contrat" est conclu avec l'école.

Pour les étudiants qui intègrent la structure après le baccalauréat, la durée des études est de 5 ans tandis qu'un cursus de 3 à 5 ans est accessible aux élèves titulaires d'un diplôme supérieur ou aptes à faire valoir une pratique professionnelle de 4 ans au moins.

La sanction de fin d'études réside dans le diplôme de créateur industriel, homologué niveau II par l'État.

### ***b) Les Écoles nationales supérieures en région***

En différents lieux du territoire français, 8 écoles supérieures à vocation nationale se démarquent dans le paysage institutionnel de la formation.

- L'école nationale de la photographie (ENP) à Arles

Comme les établissements précédemment évoqués, l'école nationale de la photographie organise ses enseignements selon une dynamique autonome en recrutant des étudiants titulaires d'un bac + 2.

---

<sup>40</sup> L'école a un statut d'établissement public à caractère industriel et commercial.

Le diplôme de l'ENP a reçu en 2001 l'homologation au niveau II des titres et diplômes.

- Le Studio national des arts contemporains à Le Fresnoy-Tourcoing

Le Fresnoy, Studio national des arts contemporains, est un établissement de formation, de production et de diffusion qui permet à de jeunes créateurs de réaliser des œuvres dans le champ artistique et audiovisuel sous la direction d'artistes-professeurs invités. Ce travail implique un décloisonnement actif des disciplines et se traduit par la création de films, de photographies, d'installations, de propositions sonores, de spectacles, etc.

L'établissement est accessible à des étudiants titulaires d'un bac + 4 a minima.

- Les autres écoles nationales supérieures d'arts

Les 6 autres écoles nationales supérieures sont les écoles nationales supérieures des beaux-arts à Cergy et à Nancy, l'école nationale supérieure d'art et de design de Limoges-Aubusson et enfin la Villa Arson à Nice.

Toutes préparent leurs étudiants recrutés au niveau baccalauréat à des diplômes identiques : le diplôme national d'art plastique (DNAP), le diplôme national supérieur d'expression plastique (DNSEP) et le diplôme national d'arts et techniques (DNAT).

En fait ces 6 écoles nationales supérieures méritent d'être rapprochées des 45 écoles régionales ou municipales qui constituent sur l'ensemble du territoire national un réseau de lieux de formation spécifiquement consacrés aux beaux-arts et à la création d'art contemporain.

## **2.2 - Le réseau des écoles d'art territoriales**

Bien que placées sous la responsabilité pédagogique du ministère de la Culture et de la Communication, les écoles d'art territoriales sont principalement portées et accompagnées financièrement par des municipalités ou des établissements publics de coopération intercommunale.

Chaque école d'art s'impose comme un lieu de travail, d'apprentissage au travers de la pratique et de la démarche de création. L'enseignement fondé sur l'expérience offre une ouverture internationale grâce à des ateliers de langue étrangères, des séminaires, des expositions réalisées en coproduction et des voyages d'étude à l'étranger.

Elles sont également le lieu d'intervention d'une grande variété d'enseignants composée de professeurs spécialistes des disciplines théoriques (histoire de l'art, sciences humaines) et de praticiens de la création auxquels s'associent ponctuellement des artistes invités en résidence, des médiateurs culturels, etc.

Une pédagogie souple alternant travaux collectifs et suivi individualisé, s'appuyant sur les outils traditionnels comme sur les nouvelles technologies, permet à chaque étudiant de trouver sa voie dans les cursus de formation proposés.

Ainsi après une première année dite "propédeutique" s'imposant comme une étape préalable d'orientation, l'étudiant peut s'engager soit dans un cycle court, soit dans un cycle long de formation.

Le cycle court conduit à préparer en 2 années le Diplôme national d'arts et techniques autour de trois options envisageables : design graphique, design d'espace, design de produit.

Le cycle long s'établit quant à lui en deux phases distinctes. Une phase-programme de 2 années permet d'accéder au Diplôme national d'art plastique puis une phase-projet mène quant à elle au terme de 2 années supplémentaires au Diplôme national supérieur d'expression plastique ; le cycle long offre également trois options possibles : art, communication, design.

Enfin quelques écoles des beaux-arts organisent une année post-diplôme de recherche fondée sur l'échange d'expérience à destination de jeunes diplômés engagés dans l'activité professionnelle.

Ainsi toutes les régions métropolitaines, hormis la Corse, hébergent sur leur territoire au moins une école d'art territoriale. La Basse-Normandie abrite pour sa part deux écoles de cette nature situées respectivement à Caen et à Cherbourg-Octeville.

### **2.3 - Les écoles supérieures des beaux-arts en Basse-Normandie**

#### ***a) L'École régionale des beaux-arts de Caen la Mer***

- Présentation générale de la structure

L'école située à Caen est un établissement d'enseignement supérieur de la Communauté d'Agglomération de Caen la Mer dont le siège occupe d'anciens locaux scolaires au centre ville de Caen.

Elle connaît toutefois un éclatement de sa structure et de son organisation en raison de l'existence de trois autres sites<sup>41</sup> répartis sur le territoire communal.

La séparation et l'éloignement des lieux de formation rendent ainsi complexe la gestion des équipes pédagogiques et des étudiants, et nuisent à l'identité même de l'école.

Pour cette raison, l'école des beaux-arts de Caen la Mer est appelée à disposer dans les années à venir de nouveaux locaux grâce au projet de regrouper ses sites multiples en un seul, sur la Presqu'île portuaire de Caen.

Évalué à 19,7 millions d'euros cofinancés par l'État et le Conseil Régional de Basse-Normandie dans le cadre du contrat de plan État-Région 2000-2006, le Conseil Général du Calvados, la Communauté d'agglomération Caen la Mer et l'Union européenne, le projet devrait offrir un espace de près de 6 000 m<sup>2</sup> contre les 4 500 m<sup>2</sup> que totalisent aujourd'hui les quatre sites.

---

<sup>41</sup> Annexes Dunois, Pierre Heuzé et Pasteur à Caen.

L'essentiel de l'augmentation des surfaces porterait a priori sur les ateliers, les espaces de travail pour les étudiants, la bibliothèque, la galerie d'exposition et la création d'un auditorium destiné à accueillir notamment les assemblées de la Communauté d'agglomération.

En attente de cette évolution, l'ERBA conduit ses activités d'enseignement supérieur à l'aide des ressources humaines et des moyens matériels que lui consacrent chaque année différents pouvoirs publics.

En 2002, son fonctionnement s'est appuyé sur un budget de 2 630 675 euros alimenté principalement par la Communauté d'agglomération (82 %), l'État (11 %), le Conseil Général du Calvados (2 %), etc.

Créées par des collectivités territoriales, principalement communales, les écoles d'art n'ont pas été concernées par la politique de décentralisation ; de ce fait l'État apparaît comme un partenaire relativement marginal dans le financement de leur fonctionnement et l'ERBA de Caen la Mer n'échappe pas à cette situation.

Au cours de l'année scolaire 2002-2003, 75 professionnels<sup>42</sup> dont 37 personnels enseignants ont contribué à l'animation de l'établissement.

Parmi les enseignants, 24<sup>43</sup> ont accompagné les 190 étudiants engagés, cette même année<sup>44</sup>, dans les cursus menant aux diplômes nationaux.

Il est intéressant de noter que ces étudiants (68 garçons et 122 filles) provenaient majoritairement de Basse-Normandie : 120 bas-normands (dont 74 du Calvados et, parmi eux, 33 de la Communauté d'agglomération Caen la Mer), 69 originaires d'une autre région française, 1 étudiant provenant de l'étranger.

- Les voies de formation proposées par l'établissement

Elles consistent après l'année dite "propédeutique" en la préparation possible du Diplôme National d'Arts et Techniques (DNAT) option Design graphique en cycle court, du Diplôme National d'Art Plastique (DNAP) ou du Diplôme National Supérieur d'Expression Plastique (DNSEP) option Art ou Communication en cycles longs.

Le DNAP et le DNAT délivrés à Bac + 3 permettent de se présenter au CAPES<sup>45</sup> et au CAPET<sup>46</sup> au même titre qu'une licence.

Le DNSEP délivré à Bac + 5 permet de se présenter à l'agrégation d'arts, option arts plastiques, au même titre qu'une maîtrise d'arts plastiques et confère par ailleurs le grade de master reconnu au niveau européen.

Ainsi, 49 étudiants titulaires du baccalauréat ou d'un diplôme équivalent et reçus à l'examen d'entrée ont suivi la formation dispensée dans le cadre de l'année propédeutique : cours magistraux (esthétique, histoire de l'art, histoire des techniques), pratiques de différents moyens d'expression en ateliers, rencontres

---

<sup>42</sup> Le directeur, 37 enseignants, 12 personnels techniques, 10 personnels d'accueil et de surveillance, 7 personnels administratifs, 6 divers, 2 personnels du centre de documentation.

<sup>43</sup> Les 3 autres ont assuré la conduite des activités périscolaires et post-scolaires.

<sup>44</sup> 216 étudiants en 2001-2002, 202 étudiants en 2003-2004.

<sup>45</sup> Certificat d'Aptitude au Professorat de l'Enseignement du Second Degré.

<sup>46</sup> Certificat d'Aptitude au Professorat de l'Enseignement Technique.



avec des œuvres et des personnalités artistiques, participation aux conférences programmées par l'école et ses partenaires, visites d'expositions, voyages d'étude tels celui réalisé à Paris en décembre 2002<sup>47</sup>.

La préparation au DNAT en cycle court a concerné quant à elle 49 étudiants (22 en 2<sup>ème</sup> année et 27 en 3<sup>ème</sup> année d'étude) autour de l'option design graphique, les options design d'espace et design de produit n'étant pas proposées à l'école des beaux-arts de Caen.

Au cours de ces deux années, les étudiants acquièrent des connaissances théoriques, esthétiques et techniques dans des domaines tels que l'actualité des arts graphiques, les pratiques et les problématiques du graphisme, l'histoire et la technique de la photographie, etc.

Ils accèdent par ailleurs à une méthodologie de travail pour structurer et développer un projet grâce aux pratiques d'ateliers préparatoires (infographie, 3 D, vidéographie, estampes...), de recherche et de création (typographie, création d'images 3 D fixes...) et grâce aux stages en milieu professionnel (4 mois sur 2 ans).

À l'issue de l'année 2<sup>48</sup>, l'école délivre le Certificat d'Études d'Arts Plastiques (CEAP)<sup>49</sup> ; l'obtention du DNAT au terme de l'année 3 offre des débouchés professionnels dans différents secteurs : création ou collaboration avec des agences de communication, des maisons de production audiovisuelle, des imprimeries, etc.

Le taux de réussite au DNAT option design graphique a été de 89 % à l'issue de l'année 2002-2003 pour 27 candidats.

Parallèlement les cycles longs conduisant au DNAP option Art ou Communication en 3 ans et au DNSEP option Art ou Communication en 5 ans ont été suivis par 92 étudiants durant l'année scolaire 2002-2003 : 30 en année 2, 33 en année 3 (15 DNAP option Art, 18 DNAP option Communication) et 29 en années 4 et 5 (10 DNSEP option Art, 19 DNSEP option Communication).

Les études en cycles longs se composent de deux phases : la phase Programme et la phase Projet.

Les années 2 et 3 constituent la phase Programme et font alterner cours théoriques histoire des arts et d'esthétique, ateliers préparatoires ouvrant à la manipulation des outils<sup>50</sup> (laboratoire internet, son numérique, animation traditionnelle et expérimentale, estampe, bois, fer, moulage, terre-céramique, peinture, etc.), pratiques d'ateliers permettant d'affiner la maîtrise de ces outils et de mener un travail de recherche personnelle et de création.

Chaque étudiant choisit, à l'issue de l'année 2, l'option Art ou Communication (art et média) qui constituera ensuite la formation dominante de son cursus, et se voit

---

<sup>47</sup> 42 étudiants se sont rendus au Grand Palais, au Musée d'Art Moderne du Centre Pompidou, au Musée d'Orsay, au Palais de Tokyo, à l'Institut Cervantès, etc.

<sup>48</sup> Année suivant l'année propédeutique.

<sup>49</sup> L'étudiant doit totaliser 20 unités de valeur pour se voir attribuer le CEAP.

<sup>50</sup> Ateliers de sérigraphie, de lithographie, de gravure, de matériaux, de photographie, de son et multimédia, de vidéo et image de synthèse, de PAO, imprimerie.

délivrer par l'école le Certificat d'Études d'Arts Plastiques (CEAP) s'il répond aux conditions requises.

Le taux de réussite aux épreuves du DNAP a été de 92 % pour 15 candidats ayant choisi l'option Art et de 93 % pour 18 candidats ayant suivi l'option Communication, au terme de l'année 2002-2003.

Les années 4 et 5 conduisant au DNSEP option Art ou Communication constituent la phase Projet ; celle-ci engage l'étudiant dans une recherche personnelle via des ateliers de recherche et de création, des cours et des stages professionnels. L'école peut délivrer à l'issue de l'année 4 le Certificat d'Études Supérieures d'Arts Plastiques (CESAP) à tout étudiant qui satisfait aux conditions requises.

Le taux de réussite aux épreuves du DNSEP a atteint 100 % avec les 5 candidats ayant suivi l'option Art et 80 % avec les 7 étudiants de l'option Communication à l'issue de l'année 2002-2003.

Il importe de souligner que selon l'option choisie dans le cadre du DNAP ou du DNSEP, les débouchés professionnels que rencontrent les jeunes diplômés diffèrent.

L'option Art autorise une orientation vers une carrière d'artiste ou bien des situations professionnelles ancrées dans le monde de l'édition, le design d'objet, l'architecture urbaine ou paysagère, la médiation de l'art contemporain en institutions artistiques (musées, centre d'art, FRAC, artothèques...) ou en milieu scolaire, la réalisation vidéo ou la production audiovisuelle, la création ou la collaboration au spectacle vivant, la poursuite d'études en post-diplôme...

L'option Communication (art et média) confère une formation dans le domaine de la création visuelle permettant de travailler dans des secteurs diversifiés : monde de l'édition (graphisme, typographie, photographie, multimédia...), communication, création de projets multimédia, événementiels, médiation de l'art et des média...

Parallèlement à ces deux options, il convient de préciser que l'école expérimente depuis deux ans la création d'une option Design destinée à élargir l'offre de formation dans le cadre des deux diplômes de cycle long (DNAP et DNSEP).

Aucune école d'art en Haute ou Basse-Normandie ne propose en effet de formation dans les domaines du design d'objet ou d'espace.

Portant sur la notion d'espace, ce nouveau champ d'études et de recherche a l'ambition d'approcher les domaines de la scénographie et de la scénarisation d'espace en traitement virtuel.

Les années 2 et 3 correspondant à la phase Programme de cette voie nouvelle de formation sont d'ores et déjà ouvertes et devraient être complétées prochainement par la mise en œuvre d'un enseignement en années 4 et 5 (phase Projet).

Pour finir, il est important d'insister sur le caractère de lieu de rencontre et d'échanges que présente l'école des beaux-arts de Caen-la-Mer. Les étudiants qu'elle accompagne ont en effet la possibilité d'entrer en contact avec des

intervenants nombreux et variés : artistes de toutes disciplines, professionnels des arts plastiques ou appliqués, enseignants, intellectuels...

L'opportunité leur est également offerte de participer à des voyages d'études en France et à l'étranger<sup>51</sup> ainsi qu'à différents événements extérieurs (Festival international de l'affiche et des arts graphiques de Chaumont, exposition d'art contemporain regroupant les écoles d'art de France à Mulhouse).

Enfin, l'établissement est conventionné avec plusieurs UFR de l'Université de Caen, le Centre d'art contemporain à Hérouville-Saint-Clair, le Fonds régional d'art contemporain de Basse-Normandie, l'Artothèque de Caen, l'association Transat Vidéo, l'École d'Architecture de Rouen et le Centre National de l'Estampe et de l'Imprimé de Chatou... Il s'associe également à deux réseaux d'écoles ("Art Accord France" et "European League of institutes of the art").

### ***b) L'École supérieure des beaux-arts de Cherbourg-Octeville***

#### ● Présentation générale de l'établissement

L'école supérieure des beaux-arts de Cherbourg-Octeville est un établissement public placé sous la tutelle pédagogique du ministère de la Culture et de la Communication d'une part, sous la responsabilité administrative et financière de la municipalité de Cherbourg-Octeville, d'autre part.

Elle occupe l'ancien établissement des Petites Sœurs des Pauvres situé sur l'axe principal de l'entrée de ville, à proximité du centre-ville et des principaux équipements culturels. Ces locaux présentent un état global de vétusté qui impliquerait des investissements orientés vers une réhabilitation ou une démolition - reconstruction du site. Elle partage toutefois une partie des bâtiments avec différentes associations dont l'activité ne présente aucun lien avec les arts plastiques, l'art contemporain ou encore des activités de formation.

Ses moyens financiers de fonctionnement lui sont apportés principalement par la ville de Cherbourg-Octeville.

Sur un budget de 617 791 euros en 2002, le montant des subventions allouées par les pouvoirs publics s'est élevé à 557 667 euros (soit 510 407 euros provenant de la commune et 47 260 euros attribués par l'État) et celui des recettes à 60 124 euros (enseignement supérieur, formations périscolaires et postsecondaires).

Au sein du réseau des Écoles d'art, l'établissement cherbourgeois apparaît comme l'une des plus petites structures d'enseignement au regard du nombre d'étudiants qu'elle accueille.

Ainsi sur un total de 10 494 étudiants répartis dans l'une des écoles d'art nationales ou territoriales, l'effectif a été de 50 étudiants à Cherbourg-Octeville (soit 0,5 %) au cours de l'année scolaire 2002-2003<sup>52</sup> ; l'équipe pédagogique comptabilise

<sup>51</sup> Voyages de 20 étudiants en Pologne en 2003, de 5 étudiants en Espagne et d'une étudiante en Inde en 2004, échanges avec des étudiants étrangers du Canada, d'Irlande, d'Allemagne en 2004...

<sup>52</sup> Pour 190 étudiants à Caen durant la même période, soit 1,8 % de l'effectif total.

quant à elle 15 professionnels (6 enseignants, 5 assistants, 4 techniciens) impliqués dans les domaines suivants : culture générale, anglais, philosophie, théorie de l'art, photographie, ateliers d'écriture, vidéo, infographie, multimédia, dessin, systèmes de représentation, volume, espace, couleur, surface.

Il convient de préciser, concernant les étudiants inscrits en 2002-2003, que 19 étaient de sexe masculin, 31 de sexe féminin ; sur un total de 50 en 2003-2004, 32 étaient originaires de Basse-Normandie (dont 22 du département de la Manche), 9 provenaient d'autres régions françaises et 9 venaient de pays étrangers.

- La formation dispensée à l'école des beaux-arts de Cherbourg-Octeville

L'école est accessible sur concours pour les bacheliers et les titulaires d'un diplôme étranger reconnu équivalent par la Commission nationale d'équivalence du ministère de la Culture.

Des candidats non bacheliers peuvent également être admis par dérogation, après avis d'un jury.

Sur le total de 50 étudiants inscrits en 2002-2003, 19 non titulaires du baccalauréat (soit 38 %) ont pu être comptabilisés.

L'école a été amenée, semble-t-il, à assouplir les modalités de recrutement des étudiants dont les effectifs ont régulièrement décliné au cours des dernières années : 71 en 1998/99, 63 en 1999/2000, 52 en 2000/01, 47 en 2001/02, 50 en 2002/03 et 2003/04.

Comme dans toutes les écoles d'art, l'enseignement dispensé à Cherbourg-Octeville articule pratiques artistiques et réflexions théoriques autour néanmoins d'un axe privilégié associant photographie et écriture.

La présence du Centre Régional de la Photographie de Cherbourg-Octeville dans l'environnement artistique et géographique de l'école mérite d'être soulignée.

L'année propédeutique initie le cursus de formation en éveillant les étudiants à une diversité d'enseignements et de pratiques : approches théoriques et philosophiques de l'histoire des arts et des civilisations, pratiques d'une langue étrangère, du dessin comme moyen de recherche et de compréhension, expérimentation du volume et de l'espace, perception de la couleur, initiation aux techniques et aux technologies.

Le nombre d'étudiants inscrits en première année a été de 27 en 2002-2003<sup>53</sup>.

L'école permet ensuite de préparer le Diplôme National d'Arts Plastiques (DNAP) dans l'option Art, correspondant à la phase Programme du cycle long.

Les étudiants sont ainsi amenés à suivre le programme d'enseignements suivants : dessin, problématique et méthodologie de la recherche appliquées aux champs de l'art, histoire et théorie des arts, atelier de langue étrangère, techniques et mises en œuvre.

---

<sup>53</sup> 33 en 2003-2004.

Le nombre d'étudiants préparant le DNAP option Art en 2002-2003 a été de 13 en année 2 et de 10 en année 3<sup>54</sup> ; sur la dizaine d'étudiants en dernière année de formation, 9 se sont présentés aux épreuves du diplôme national, et 8 ont été admis.

Parallèlement aux enseignements spécifiques à l'année propédeutique d'une part, aux deux années de la phase Programme d'autre part, les étudiants ont l'opportunité de participer à des manifestations : conférences, expositions, rencontres avec des personnalités extérieures, voyages d'études.

L'école des beaux-arts de Cherbourg-Octeville se présente néanmoins, dans le réseau des écoles d'art nationales et territoriales, comme l'un des établissements offrant l'éventail de formations le plus restreint.

Dans le cadre du cycle long, les diplômés du DNAP option Art n'ont aucunement la possibilité de poursuivre leur parcours *in situ* puisque l'établissement ne propose pas les années 4 et 5 (phase Projet) menant au Diplôme National Supérieur d'Expression Plastique (DNSEP) option Art.

La question de l'évolution des enseignements dispensés à l'école des beaux-arts de Cherbourg-Octeville mérite d'être posée avec le souci d'une mise en cohérence des formations au niveau régional.

Le développement des formations proposées à Caen et à Cherbourg-Octeville semble être à rechercher dans une dimension de complémentarité pour permettre aux étudiants d'initier et d'achever sur le territoire bas-normand des parcours complets et diversifiés de formation.

ÉCOLES	DIPLOMES DÉLIVRÉS								
	Cycle court			Cycle long					
	Design d'espace	Design graphique	Design de produit	Art		Design		Communication	
	DNAT	DNAT	DNAT	DNAP	DNSEP	DNAP	DNSEP	DNAP	DNSEP
CAEN		x		x	x	(x)*	(x)*	x	x
CHERBOURG-OCTEVILLE				x					
ROUEN				x	x				
LE HAVRE		x		x	x				
RENNES		x		x	x	x	x	x	x
BREST	x			x	x	x	x		
QUIMPER				x	x				
LORIENT				x	x				
ANGERS				x	x	x	x	x	x
LE MANS	x			x	x				
NANTES				x	x	x	x	x	x

\* Formations en début de mise en œuvre

**Tableau n°5 : Diplômes délivrés dans les écoles d'art des Régions Basse-Normandie, Haute-Normandie, Bretagne et Pays de la Loire**

<sup>54</sup> 11 en année 2 et 6 en année 3 en 2003-2004.

Certaines formations, telles la préparation du DNAT option Design de produit, ne sont proposées dans aucune école des beaux arts de Basse-Normandie et des régions limitrophes.

Aucun cursus de 3<sup>ème</sup> cycle permettant de développer la recherche n'est par ailleurs accessible en Basse et en Haute-Normandie aux diplômés des écoles d'art.

Outre les enseignements généraux ou techniques d'une part, spécialisés d'autre part, dispensés sous la tutelle des ministères de l'Éducation Nationale ou de la Culture qui viennent de faire l'objet d'une présentation, il est à préciser que deux autres voies de formation s'ajoutent à celles-ci en Basse-Normandie.

La première réside dans la préparation d'un CAP Art du bois, option sculpteur ornementaliste et d'un Brevet technique des métiers de l'ébénisterie que propose, par la voie de l'apprentissage dans le champ des arts appliqués et de l'esthétique industrielle, l'Institut de Formation de la chambre de métiers de la Manche à Coutances.

La seconde tient dans la préparation d'un BTS Communication visuelle, option graphisme/édition/publicité accessible auprès d'un organisme de formation privé (hors contrat) situé à Caen : Arcade Formation.

## **B - PROFESSIONNALISATION ET FORMATION CONTINUE DES ACTEURS DE LA CRÉATION DE L'ART CONTEMPORAIN**

La professionnalisation des métiers et la formation des professionnels de l'art contemporain constituent aujourd'hui une problématique essentielle à prendre en considération dans le cadre des perspectives de développement du secteur. Celui-ci s'est fortement professionnalisé au cours des dix dernières années sous le coup de la complexification des modes de fonctionnement et de l'extension des missions des diverses structures d'art contemporain : écoles des beaux-arts, centres d'art contemporain, fonds régionaux d'art contemporain, musées des beaux-arts, artothèques, bibliothèques, galeries...

Dans ce contexte, les professionnels agissant dans l'accompagnement des artistes et la diffusion ou la médiation de l'art contemporain tendent à se rassembler de façon structurée au sein d'organisations professionnelles. Ils trouvent également un relais et une prise en compte de leurs préoccupations auprès de la fédération d'associations du secteur que représente le Congrès Interprofessionnel de l'art contemporain (CIPAC).

### **1°/ PLURALITÉ ET DIVERSITÉ DES MÉTIERS DANS LE SECTEUR DE L'ART CONTEMPORAIN**

L'engagement des pouvoirs publics, au début des années 1980, en faveur de la reconnaissance et du développement de l'art contemporain a conduit à faire émerger des missions et des responsabilités spécifiques confiées à des acteurs professionnels parfois nouveaux.

## **1.1 - Les professionnels impliqués dans l'accompagnement des artistes**

Impliquant un engagement plus ou moins marqué au côté des artistes, ces professions sont celles que les directeurs et enseignants en école d'art, les directeurs de centres d'art contemporain ou encore les critiques d'art font vivre au quotidien.

### ***a) Les directeurs et enseignants des Écoles d'art***

Les quelque 60 écoles d'art nationales et territoriales rassemblent, à côté de leurs personnels de directions, plus de 2 000 enseignants, professeurs, bibliothécaires, artistes, théoriciens, techniciens et personnel administratif œuvrant en faveur de plus de 10 000 étudiants.

L'inscription croissante des écoles d'art sur la scène de la coopération artistique internationale, notamment européenne, incite les établissements à construire et adapter leurs enseignements au regard de cette évolution : organisation des études selon le cursus sur 3, 5 et 8 ans, dit LMD, reposant sur l'attribution de crédits européens d'enseignements transférables, création de masters internationaux, d'ateliers de recherche avec d'autres écoles d'art en réseau et des universités aux niveaux européen et international...

Dans ce contexte, les écoles d'art françaises présentent pour l'heure une organisation fondée sur des disparités juridiques et réglementaires (statut des établissements, conditions et niveaux de recrutement des personnels et des étudiants) et des différences en matière d'autonomie budgétaire.

Les écoles municipales délivrent par ailleurs des diplômes "nationaux" tandis que les écoles nationales attribuent des titres reconnus de "l'enseignement supérieur".

Afin de valoriser, promouvoir à l'échelon national et international, les enjeux et les actions développées par les écoles d'art, et d'en faire évoluer les statuts, les directeurs de ces établissements ont fondé en 1995 l'Association Nationale des Directeurs d'Écoles d'Art (ANDEA).

Les enseignants, confrontés aux mêmes problématiques dans l'accomplissement de leurs missions professionnelles, se sont regroupés pour leur part au sein de la Coordination Nationale des Enseignants en Écoles d'Art (CNEEA).

### ***b) Les directeurs des Centres d'art***

L'Association Nationale des Directeurs de Centres d'Art (DCA) représente le réseau des centres d'art en France et se fait la tribune d'expression de responsables d'une quarantaine de lieux divers, implantés dans la plupart des régions françaises.

Avec leurs équipes, ils accompagnent au plus près les mouvements de la création, favorisant l'expérimentation et la recherche autour du processus de création, et s'appliquant à nourrir une relation de proximité avec le public.

Dans le secteur professionnel de l'art contemporain, les directeurs de centres d'art souhaitent faire valoir la spécificité de leur action en faveur de l'émergence et de l'évolution de la création artistique vivante.

### ***c) Les critiques d'Art***

Les critiques d'art accompagnent les artistes en portant sur leur travail et les réalités de la création artistique un regard libre et réfléchi. Présents dans les débats que suscite l'art dans la société, ils mettent en lumière dans leurs écrits et leurs réflexions la nécessité d'entretenir des enjeux de sens dans une production contemporaine en plein essor mais plaçant néanmoins, dans une fragilité et une précarité croissantes, les artistes qui la portent.

Organisation non gouvernementale de rayonnement international, l'Association internationale des critiques d'art (AICA) œuvre depuis plus de cinquante ans dans le monde pour faciliter l'exercice des auteurs de la critique sur le plan professionnel. Forte de plus de 70 sections et 4 000 membres répartis sur le globe, elle rassemble, au sein de sa section française, des critiques d'art de notre pays.

## **1.2 - Les professionnels liés à la diffusion et à la valorisation des œuvres d'art contemporain**

### ***a) Les directeurs de FRAC***

Présents depuis 1982 dans chaque région française grâce à un partenariat entre l'État et les collectivités territoriales notamment régionales, les FRAC sont devenus de vrais outils d'aménagement culturel du territoire, de diffusion et de sensibilisation à la création contemporaine. Ils totalisaient plus de 16 000 œuvres en 2001.

Afin d'optimiser leurs méthodes de travail, d'échanger sur leurs pratiques respectives au regard des missions qui leur sont confiées (constitution d'une collection publique d'art contemporain, diffusion et mobilité de celle-ci à l'échelon régional, national et international, et enfin conduite d'actions pédagogiques en direction des publics), les directeurs de FRAC se retrouvent au sein de l'Association Nationale des Directeurs de FRAC (ANDF).

L'association accompagne ainsi la réflexion relative aux conditions d'évolution des fonds régionaux arrivés à une maturité de fonctionnement après plus de 20 ans d'existence.

### ***b) Les conservateurs et les personnels scientifiques des musées***

Ils se regroupent pour les uns dans le cadre de l'Association des conservateurs d'art contemporain dite "CAC 40" et au sein, pour les autres, de l'Association des conservateurs et du personnel scientifique des musées de la Ville de Paris.

L'association CAC 40 regroupe une cinquantaine de responsables de musée, spécialistes d'art contemporain. Tous souhaitent promouvoir l'art contemporain dans l'espace muséal, notamment au sein des musées des beaux-arts.



Chaque année, en France, une centaine de musées présentent, étudient, observent et achètent des œuvres d'art contemporain. Néanmoins un recul réel de l'approche et de la mise en lumière de la création contemporaine réalisées par les musées des beaux arts est aujourd'hui à relever.

La création des FRAC, l'officialisation des centres d'art ont professionnalisé la valorisation de l'art contemporain ; de nombreuses collectivités locales ont choisi de confier la constitution et le suivi de collections d'art moderne et/ou contemporain à de nouveaux musées spécialisés plutôt qu'au réseau des musées des beaux-arts.

La nécessité de développer la coordination entre les différents acteurs de l'art contemporain et la recherche de nouvelles formes de coopérations sont ainsi perçues comme essentielles par les conservateurs et les personnels scientifiques de musée.

Une présence optimisée de l'art contemporain dans les musées des beaux-arts repose également, selon eux, sur un décloisonnement relatif aux différentes formes de création (de l'art à la vidéo performance, son, concerts...), à la chaîne du savoir (large public, amateurs, enseignants, chercheurs, artistes...) et à l'amplitude de la fréquentation (de la visite individuelle ou familiale à la découverte collective dans le cadre scolaire, touristique...).

### ***c) Les directeurs d'artothèque***

Quelque 50 artothèques ont vu le jour en France dans le cadre, mais également après, d'une politique incitative de création menée par l'État auprès des collectivités locales en 1986.

Leurs responsables fédèrent aujourd'hui leurs savoir-faire et échangent autour de leurs problématiques au sein de l'Association de Développement et de Recherche sur les Artothèques (ADRA), instituée en 1999 sous l'impulsion de la directrice de l'artothèque de Caen.

À l'aide des moyens humains et matériels que leur consacrent plus ou moins largement leurs collectivités de tutelle (généralement communales ou intercommunales), les artothèques ont pour missions de faire vivre à travers le prêt d'œuvres, l'organisation d'expositions et d'actions de médiation auprès d'un large public, des fonds d'art contemporain à valeur d'usage.

### ***d) Les régisseurs et les conservateurs-restaurateurs d'œuvre d'art***

Créée en 1957, l'Association Française des Régisseurs d'Oeuvres d'Art (AFROA) se fait aujourd'hui l'écho des évolutions que la fonction de régisseur d'œuvres a connu au cours des dix dernières années.

Dans le contexte des mutations de l'art contemporain, tant dans les formes d'expression que dans la professionnalisation des acteurs qui accompagnent les artistes, la présence des régisseurs s'est trouvée renforcée : production d'expositions de plus en plus nombreuses par les structures (FRAC, musées d'art contemporain, artothèques...), gestion de collections publiques en développement et en enrichissement constants, etc.

La formation des régisseurs en France demeure néanmoins lacunaire, quasi absente en terme de formation initiale et continue. Selon les établissements employeurs, les définitions de postes sont mouvantes, les niveaux de responsabilités confiées sont hétérogènes.

Les conservateurs-restaurateurs d'œuvres d'art se rassemblent pour leur part au sein de la Fédération Française des Conservateurs-Restaurateurs, depuis 1992. Parmi les enjeux qu'elle défend au nom de la profession, la Fédération aspire à l'intégration de fonctions permanentes de conservation, de prévention et de restauration à proximité de toutes les collections d'œuvres d'art, qu'elles soient anciennes et très "protégées" ou au contraire récentes et très exposées.

Elle concentre par ailleurs son action sur la transformation des modes d'exercice de l'activité professionnelle, son cadre juridique ou fiscal, en cherchant à faire reconnaître son utilité sociale pour la conservation des collections et des biens patrimoniaux publics ou privés.

### ***e) Les responsables de galeries d'art***

Le Comité Professionnel des Galeries d'Art se fait l'écho des responsables de galeries d'art contemporain privées.

À Paris et en région, environ 250 galeries de ce type présentent le travail d'environ 4 000 artistes français et étrangers, tout au long de l'année. Près d'un millier d'expositions monographiques ou collectives sont ainsi conduites sur le territoire national, attirant entre 800 000 et un million de visiteurs. Parmi cette population, seules 60 000 à 70 000 personnes achètent des œuvres aux galeries qui s'imposent généralement comme des micro entreprises dirigées par une ou deux personnes et diffusant en moyenne une vingtaine d'artistes.

La profession est confrontée à deux types de difficultés qui génèrent à son encontre une réelle fragilité voire un risque de précarité.

Le premier réside dans le poids que les taxes, plus importantes en France que dans d'autres pays d'Europe, font peser sur l'équilibre financier des galeries : TVA sur les œuvres d'art, taxe forfaitaire sur les plus-values, droit de suite des artistes-auteurs, sécurité sociale des artistes... L'autre réside dans le fait que l'acquisition d'œuvres d'art n'est pas un réflexe en France faute d'une éducation artistique suffisamment développée ; si les expositions attirent un public important, elles ne drainent que peu d'acheteurs.

La Chambre Syndicale de l'Estampe, du Dessin et du Tableau est un syndicat professionnel fondé en 1919 dont les préoccupations se rapprochent des problématiques précédemment évoquées. Une moitié de ses membres s'occupe de gravures anciennes, l'autre moitié de gravures contemporaines. Elle s'applique à défendre les intérêts de la profession, intervient auprès des pouvoirs publics, veille au respect du Code de déontologie et de la Charte de l'estampe originale. Elle participe également à l'organisation de salons et d'expositions et informe ses adhérents des évolutions législatives et réglementaires.

### **1.3 - Les professionnels engagés dans la médiation de l'art contemporain et l'éducation des publics**

Il s'agit des personnes en charge des relations des publics à l'art contemporain au sein des institutions du secteur et des bibliothécaires qui développent puis mettent à disposition un fonds de documentation en art contemporain dans les structures de lecture publique et universitaires.

#### ***a) Les personnels en charge des relations des publics à l'art contemporain***

La création des fonds régionaux d'art contemporain, des centres d'art, des artothèques a conduit ces institutions à s'interroger sur la notion de public et sur l'enjeu de la rencontre avec l'œuvre.

Des politiques d'accueil et d'accompagnement des publics se sont peu à peu structurées disposant pour cela de moyens humains et financiers nécessaires grâce notamment au dispositif "emploi-jeune". Or, la plupart de ces emplois arrivent à leur terme. Le devenir professionnel des personnes en poste comme la pérennisation des actions éducatives et culturelles développées avec succès posent aujourd'hui question au sein des équipements culturels.

La nécessité d'engager une réflexion commune autour des problématiques inhérentes à ce contexte a incité les professionnels concernés à créer l'association professionnelle "Un moment voulu". Favorisant des liens réguliers et durables entre ces jeunes professionnels du secteur de l'art contemporain, l'association aspire au développement d'un accès à la formation continue, réclame une meilleure reconnaissance des compétences et des savoir-faire à travers les statuts et la progression professionnelle.

#### ***b) Les bibliothécaires assurant le suivi et la diffusion de fonds documentaires relatifs à l'art contemporain***

Au sein de l'Association des Bibliothécaires Français, un Groupe des bibliothèques d'art représente les professionnels intervenant dans les bibliothèques et centres de documentation en art contemporain aménagés dans les musées d'art moderne et contemporain, dans les FRAC mais également dans les écoles supérieures des beaux-arts.

Cette action documentaire vise à ancrer, dans l'histoire, l'art dit "contemporain" tout en suivant ses nouvelles émergences, et à œuvrer pour l'art et les artistes, et pour la compréhension qu'ils méritent. Elle entend également participer à la politique d'ouverture et de sensibilisation des publics à la création vivante.

Il ressort toutefois que de nombreux fonds documentaires ne bénéficient pas encore d'un traitement et d'un accès informatisés. Il en va ainsi au sein de musées et au sein des FRAC ; il en va également de la sorte dans un quart des bibliothèques des écoles d'art en France.

Le Groupe des bibliothèques d'art de l'ABF aspire donc au développement, à la modernisation et à un partage de l'accès aux fonds documentaires en art contemporain sur l'ensemble du territoire national.

De plus en plus professionnalisé, le secteur de l'art contemporain tend aujourd'hui à se structurer et à se faire entendre des pouvoirs publics sous l'impulsion des nombreuses associations de professionnels qui ont vu le jour, pour la plupart, au cours de la dernière décennie.

Un acteur important de la reconnaissance du secteur professionnel de l'art contemporain est sans nul doute le Congrès Interprofessionnel de l'Art Contemporain (CIPAC) qui fédère les organisations professionnelles précédemment évoquées.

## 2°/ VERS LA STRUCTURATION ET L'AFFIRMATION DU SECTEUR PROFESSIONNEL DE L'ART CONTEMPORAIN

### 2.1 - Les soutiens à la professionnalisation du secteur mis en œuvre par l'État

#### *a) Le rôle du Département des artistes et professions à la Délégation des arts plastiques*

Au sein de la Délégation des arts plastiques (ministère de la culture et de la communication), le Département des artistes et des professions accompagne, par ses différentes missions, la professionnalisation des acteurs du secteur de l'art contemporain (artistes, responsables et professionnels de structures...).

Organisé en un bureau du statut de l'artiste et un bureau de l'économie et des professions, le département assume les tâches suivantes :

- élaboration, en relation avec les administrations concernées, des réglementations relatives aux professions œuvrant dans le domaine des arts plastiques et aux conditions d'exercice de leur activité, et participation au développement de leur formation,
- constitution de bases d'information et de ressources permettant d'assurer une connaissance et un suivi des questions professionnelles et de l'économie du secteur,
- définition et organisation de la mise en œuvre des procédures de soutien permettant de favoriser l'activité de professionnels et déploiement d'aides aux organismes d'intérêt national engagés dans ce champ.

#### *b) L'aide aux organisations professionnelles*

La Délégation aux arts plastiques soutient les directeurs de structures culturelles nationales et les associations œuvrant pour les artistes selon un dispositif d'aide finalisée sur projets.

En 2001, une somme supérieure à 156 000 euros a été consacrée à 17 organisations professionnelles d'artistes (graphistes, sculpteurs, peintres, illustrateurs, designers...) et d'acteurs divers du secteur de l'art contemporain : Associations des Directeurs de Centres d'art, des Directeurs de FRAC, des Conseillers pour les arts plastiques, des Chargés de publics, Association pour le développement et la recherche sur les artothèques, Association internationale des critiques d'art, et Congrès interprofessionnel de l'art contemporain.

### **c) La formation des professionnels de l'art contemporain**

La Délégation aux arts plastiques met en place des programmes pluriannuels de formation à destination des Conseillers pour les arts plastiques, des responsables de structures de diffusion et de promotion de l'art contemporain, des personnels en charge des services éducatifs et culturels destinés au public, et enfin en faveur des emplois-jeunes recrutés au sein de ces structures.

Des formations ponctuelles répondant à des besoins particuliers sont également conçues et mises en œuvre. En 2001, près de 30 500 euros ont été mobilisés pour financer ces actions, incluant des subventions destinées aux associations de formation ou à la participation à des colloques.

### **d) Le centre de ressources du Centre national des arts plastiques**

Le centre de ressources du CNAP constitue, depuis le début de l'année 2001, un outil d'information précieux pour l'ensemble des acteurs du champ des arts visuels. Accessible sur Internet<sup>55</sup>, il offre une somme de renseignements au sein de différentes rubriques.

Son *Guide/annuaire* répertorie et présente de façon commentée plus de 2 600 lieux d'art (lieux de diffusion, résidences d'artistes, aides, prix, bourses, fondations, organismes professionnels...).

Un *Calendrier de l'art contemporain* offre un panorama sur la programmation de principales structures ayant communiqué la nature et la période de déroulement de leurs activités.

Une rubrique *Infos institutionnelles* rassemble des données concernant des structures comme le Centre national des arts plastiques, la Délégation aux arts plastiques, les Directions régionales des affaires culturelles, les Écoles supérieures d'art, les FRAC, les Centres d'art, etc., et offre un éclairage sur des procédures ou des politiques telles les soutiens à la création du CNAP, l'acquisition d'œuvres pour la constitution de collections publiques ou encore la recherche dans le domaine des arts visuels...

Une rubrique *Infos professionnelles* accompagne plus particulièrement les artistes et les professionnels du secteur de l'art contemporain en abordant différentes thématiques et problématiques : le statut de l'artiste, la formation, les fondations et le mécénat, le statut et le fonctionnement des associations, les résidences d'artistes, les espaces culture-multimédia, la médiation...

Enfin, le centre de ressources diffuse en ligne son journal intitulé *Traits Plastiques* ainsi que des *journaux thématiques* traitant de questions variées comme la profession de photographe ou les résidences d'artistes en France, etc.

Le centre de ressources concourt donc à la professionnalisation du secteur de l'art contemporain en favorisant les échanges et les contacts entre les professionnels

---

<sup>55</sup> <http://www.cnap.fr>

impliqués ou non dans le même domaine (formation et/ou accompagnement des artistes, diffusion artistique, médiation et/ou éducation des publics).

## **2.2 - Les soutiens à la professionnalisation au sein d'un secteur de l'art contemporain en phase d'organisation et de structuration**

Ces soutiens sont principalement l'œuvre du Congrès Interprofessionnel de l'Art Contemporain, le CIPAC, qui s'impose aujourd'hui dans le paysage institutionnel de l'art contemporain comme une plate-forme nationale de réflexion et d'information, à travers notamment l'organisation de rencontres professionnelles.

Le CIPAC se présente également comme un outil pour la professionnalisation et la structuration du secteur socio-professionnel des arts visuels et comme un organisme de formation.

### ***a) Le CIPAC, fédérateur d'associations du secteur de l'art contemporain***

Le premier congrès interprofessionnel de l'art contemporain a vu le jour en octobre 1996 à Tours autour de la thématique "*L'Art, une affaire publique*". Cette rencontre fondatrice est venue répondre au besoin partagé par le milieu professionnel de se rassembler régulièrement afin de confronter ses points de vue et ses expériences ; la conscience de l'absence de terrain de rencontre autour de la production des artistes vivants a justifié la tenue de ce congrès inaugural qui a mobilisé plus d'un millier de participants.

Aujourd'hui, le CIPAC est une association qui réunit les professionnels œuvrant dans l'accompagnement des artistes et la diffusion ou la médiation de l'art contemporain en France.

Les quatorze associations professionnelles mentionnées précédemment<sup>56</sup> en sont membres ; elles représentent 1 500 professionnels intervenant dans le secteur de l'art contemporain et 500 structures culturelles (écoles d'art, centres d'art, FRAC, musées, artothèques, bibliothèques, galeries).

Le CIPAC contribue à développer et soutient la vie de l'art contemporain en France ; il favorise une meilleure reconnaissance de son secteur professionnel, grâce à la diffusion de ses travaux et propositions, la professionnalisation de ses métiers et la structuration des lieux de production et de diffusion.

### ***b) Une plate-forme nationale de réflexion et d'information***

Le CIPAC constitue une plate-forme permanente de réflexion, d'échanges et de propositions autour de problématiques essentielles pour les acteurs de l'art contemporain. Ses travaux abordent différentes thématiques : définition de l'art contemporain, l'art contemporain et la censure, l'art contemporain et le droit, économies de l'art, l'art contemporain et le politique, professions et professionnalisation... Ils prennent la forme d'ateliers et de groupes de réflexion, d'études et de manifestes mais également de congrès et de séminaires.

---

<sup>56</sup> Cf. 1°/ Pluralité et diversité des métiers dans le secteur de l'art contemporain.

Après le congrès organisé en octobre 1996, la ville de Tours a accueilli une seconde manifestation en novembre 1998 autour d'un autre thème essentiel, *L'Art, une éducation à faire*.

La ville de Nantes a ensuite hébergé le troisième CIPAC, en novembre 2001, mobilisant près de 1 500 acteurs du milieu de l'art contemporain autour de la problématique *L'Art, des artistes et des professions*.

Puis un quatrième congrès s'est déroulé à Metz en novembre 2003 pour aborder les questions relatives à *L'enjeu européen de l'art contemporain et aux échanges et coopérations*.

Enfin durant l'année 2004, trois séminaires ont été proposés et organisés par le CIPAC.

Le premier, intitulé *La professionnalisation, quels enjeux pour le secteur de l'art contemporain ?*, a eu lieu dans les locaux du Conservatoire National des Arts et Métiers à Paris, le 16 septembre 2004.

Le second s'est déroulé, le lendemain, à l'École Nationale Supérieure des Beaux-Arts à Paris, et a porté intérêt aux *Relations contractuelles avec les artistes* et aux *pratiques et perspectives des droits d'auteur dans le milieu professionnel de l'art contemporain*.

Le dernier a été consacré à l'approche de *l'art contemporain* au regard des questions de *dynamique territoriale* et a légitimé la participation du Conseil Régional de la région Rhône-Alpes.

Les congrès et séminaires sont les pointes émergentes de l'activité du CIPAC. Ils s'adressent en priorité aux professionnels et aux décideurs mais sont également ouverts à toute personne concernée par les enjeux de la création contemporaine.

### **c) Un outil pour la professionnalisation et la structuration**

La professionnalisation conditionne le devenir professionnel des salariés du secteur de l'art contemporain. Elle constitue à ce titre un enjeu important dont le CIPAC se saisit en oeuvrant pour la reconnaissance des compétences et des savoir-faire construits dans le cadre des activités professionnelles.

Le site internet et une lettre d'information présentent régulièrement les nouvelles mesures sociales et réglementaires applicables dans le secteur des arts visuels.

Par ailleurs, le CIPAC est membre du Centre National d'Appui et de Ressources Culture (CNAR Culture) dont une partie de l'action consiste à favoriser la création, le développement et la professionnalisation des emplois dans le secteur des arts visuels.

### **d) Un organisme de formation pour les professionnels de l'art contemporain**

Le CIPAC a effectué le constat que nombre des professionnels impliqués dans le secteur de l'art contemporain ne mobilisaient pas leur droit à la formation continue

malgré une demande réelle et identifiée, en raison de la carence d'une offre adaptée à leurs besoins.

L'association a donc décidé d'instituer un organisme de formation destiné à des publics variés de professionnels : employés du secteur privé ou public, indépendants, salariés ou fonctionnaires œuvrant dans des associations, des galeries, des collectivités territoriales ou des établissements publics. Certaines formations ont vocation à s'ouvrir également aux élus et chargés des affaires culturelles au sein des collectivités territoriales.

Le programme de formation résulte d'une concertation et d'un travail collectivement mené entre les associations membres du CIPAC, l'Association nationale des Conseillers pour les arts plastiques, en coordination avec la Délégation aux arts plastiques.

Le CIPAC-formation se propose également d'organiser des formations ponctuelles pour un public ciblé à la demande d'organisations professionnelles, d'une institution publique, d'une collectivité locale ou de l'État. Les formations et intervenants sont choisis pour leur compétence sur la méthodologie des projets et leur aptitude à transmettre savoir et expériences.

Ainsi au titre de l'année 2004-2005, le catalogue des formations du CIPAC investit, à travers son offre, des champs précis du secteur de l'art contemporain :

- Gestion et direction d'une structure d'art contemporain (4 journées)
- Contrat et droits d'auteurs (3 journées)
- Les relations public-privé (3 journées)
- Marché de l'art (1 journée)
- Hors les murs (4 journées)
- Transmettre et communiquer (6 journées)
- La documentation et l'édition (5 journées)
- Régie des œuvres en art contemporain (6 journées)
- Se professionnaliser (2 journées)
- Connaître l'art contemporain (5 journées).

Hormis quelques unes, ces journées de formation sont appelées à se dérouler à Paris ; elles sont ouvertes à des effectifs de 15 à 20 stagiaires.

Le CIPAC présente les modalités possibles de financement des stages à la fin de son catalogue de formations.

#### **IV - LES SOUTIENS APPORTÉS PAR LES POUVOIRS PUBLICS À LA CRÉATION D'ART CONTEMPORAIN**

L'État et les collectivités territoriales consacrent de nombreuses actions et des moyens financiers au développement et à la pérennisation de la création d'art contemporain dans le cadre de leurs politiques culturelles respectives ou partagées.



L'intérêt porté à ce secteur profite tant aux artistes et autres professionnels qu'aux lieux ouverts à la création.

## **A - LES VOIES D'IMPLICATION DE L'ÉTAT**

L'État intervient, à des niveaux divers et complémentaires, en faveur de la création d'art contemporain à travers l'action de la Délégation aux Arts Plastiques (DAP) et du Centre National des Arts Plastiques (CNAP) à l'échelon national, et à travers l'intervention des Directions Régionales des Affaires Culturelles (DRAC) à l'échelon territorial.

### **1°/ LES MOYENS CONSACRÉS AUX ARTS PLASTIQUES DANS LE BUDGET DU MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION**

#### **1.1 Présentation générale du budget 2005 du Ministère de la Culture et de la Communication**

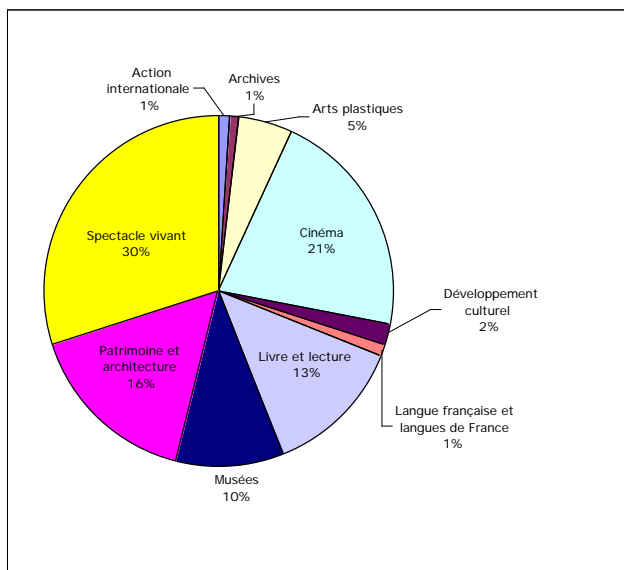
Au titre de l'année 2005, les moyens financiers consacrés au ministère de la Culture et de la Communication s'élèvent à 2 787,44 millions d'euros dans le projet de budget, présentant une augmentation de 5,9 % en dépenses ordinaires et crédits de paiement par rapport à 2004 (2 632,70 millions d'euros).

Les dépenses ordinaires atteignent un total de 2 130,78 millions d'euros : 1 466 millions d'euros au titre du fonctionnement (personnel, établissements publics, etc.) et 664,77 millions d'euros en faveur des interventions culturelles, de la dotation générale de décentralisation pour les bibliothèques, et des commandes et achats d'œuvre d'art.

Les dépenses en investissement s'élèvent à 656,66 millions d'euros.

Une quasi parité entre les investissements réalisés à Paris et en Ile-de-France (52 %) et ceux conduits dans les régions (48 %) est à souligner.

L'analyse par secteur culturel d'action laisse apparaître une priorité accordée au spectacle vivant, un soutien affirmé à la sauvegarde du patrimoine et au développement de la commande publique et enfin un intérêt marqué au livre et à la lecture.

**BUDGET 2005 PAR SECTEUR****Graphique n°2**

Source : Ministère de la Culture et de la Communication

**1.2 - Le budget consacré aux arts plastiques en 2005**

Son montant s'élève à 108,10 millions d'euros et permet de réaliser des efforts dans différentes directions. Les écoles supérieures d'art bénéficient tout d'abord de cet intérêt puisque 4,7 millions d'euros sont réservés à l'équipement et aux travaux des établissements publics d'enseignement supérieur.

Les écoles d'art territoriales bénéficient quant à elles d'une mesure de 0,25 million d'euros destinée à l'accompagnement des évolutions pédagogiques tandis qu'une enveloppe de 0,2 million d'euros vise à revaloriser les bourses pour l'ensemble des établissements (nationaux et territoriaux).

En outre, une partie des crédits d'investissement en région (6,6 millions d'euros) est appelée à soutenir des programmes en cours dans les écoles régionales et municipales d'arts plastiques.

Le Centre national des arts plastiques connaît un renforcement de ses moyens afin de se recentrer au mieux sur ses missions : enrichissement et diffusion de la collection du Fonds national d'art contemporain et aide aux artistes par la voie d'aides et allocations diverses. L'acquisition d'œuvres et la commande publique justifient pour leur part une enveloppe de 9,3 millions d'euros tandis que 4,6 millions d'euros sont mobilisés pour la rénovation et la modernisation des Manufactures nationales.

Enfin, le soutien aux réseaux de diffusion de l'art contemporain, notamment en région, reste affirmé en faveur de certains centres d'art (Grenoble, Dijon, Chatou, galerie nationale du Jeu de Paume à Paris), certains Fonds régionaux d'art contemporain (Auvergne, Bretagne, Centre), et certains ateliers d'artistes en vue de création ou de rénovation (Languedoc-Roussillon, Basse-Normandie, Midi-Pyrénées, Ile de France).

## 2°/ LES MISSIONS ET L'INFLUENCE DE LA DÉLÉGATION AUX ARTS PLASTIQUES ET DU CENTRE NATIONAL DES ARTS PLASTIQUES AU NIVEAU NATIONAL

### 2.1- La Délégation aux Arts Plastiques (DAP)

La DAP constitue l'un des services centraux du Ministère de la Culture et de la Communication à l'instar de la Direction des Musées de France, de la Direction du livre et de la lecture...

#### *a) Les missions de la Délégation aux arts plastiques*

Elles résident tout d'abord dans la définition de la politique de l'État en matière d'arts plastiques, la détermination de ses conditions de mise en œuvre et enfin l'évaluation des résultats qui en découlent.

Par ailleurs, la DAP élabore la réglementation relative à l'enseignement spécialisé des arts plastiques, veille à son application tout en assurant le contrôle pédagogique des écoles d'art agréés par l'État.

Elle encourage également la création contemporaine ainsi que sa diffusion (peinture, sculpture, arts graphiques, photographie, mode, design, nouveaux médias...) et œuvre dans la valorisation et le développement des métiers d'art.

Elle suit les questions professionnelles liées à son secteur, et accompagne les artistes et les professionnels de l'art contemporain dans les problématiques que leur pose leur situation professionnelle, sociale et fiscale.

Puis, elle définit et coordonne les procédures de la commande publique et du 1 % et veille à permettre l'accès d'un large public aux œuvres et aux pratiques culturelles liées à l'art contemporain.

Enfin, la DAP contribue à l'enrichissement, la valorisation et la conservation des collections publiques d'art contemporain et des patrimoines confiés aux établissements dont elle assure la tutelle.

#### *b) L'organisation et l'influence de la Délégation aux arts plastiques*

L'organisation de la DAP couvre l'ensemble des missions précédemment évoquées à travers l'existence de différents services placés sous l'autorité du Délégué aux arts plastiques<sup>57</sup>.

---

<sup>57</sup> Mission permanente d'inspection, de conseil et d'évaluation de l'enseignement artistiques,  
Mission permanente d'inspection, de conseil et d'évaluation de la création artistique,  
Mission des métiers d'art,  
Département de la coordination administrative et financière,  
Département des enseignements, de la recherche et de l'innovation,  
Département des artistes et des professions.  
Département des politiques territoriales et de l'action internationale.  
Département de la communication et de la documentation.

Par ailleurs, la DAP assure la gestion des deux services à compétence nationale que sont la Manufacture nationale de Sèvres et l'Administration générale du Mobilier national et des Manufactures Nationales des Gobelins, de Beauvais et de la Savonnerie.

Elle exerce également sa tutelle sur douze établissements publics<sup>58</sup> parmi lesquels figure le Centre National des Arts Plastiques et accompagne des associations fortement engagées dans la diffusion de l'art contemporain que représentent notamment le Palais de Tokyo et le Jeu de Paume à Paris.

## **2.2 - Le Centre National des Arts Plastiques (CNAP)**

Sous tutelle de la DAP, le CNAP a pour mission, depuis 1982, de soutenir et de promouvoir la création artistique dans ses différentes formes d'expression plastique, y compris la photographie, les arts graphiques et les métiers d'art.

Il procède à l'acquisition et à la commande d'œuvres d'art plastique dont il assure la diffusion et concourt ainsi à l'enrichissement et à la valorisation du patrimoine artistique contemporain de l'État.

Il favorise la valorisation et la transmission des techniques anciennes des métiers d'art ainsi que l'application des technologies et matériaux nouveaux, en faveur de la création contemporaine.

## **2.3 - Les soutiens à la création et l'affirmation de la liberté de création à l'échelon national**

Différents dispositifs de soutien développés au niveau national par la Délégation aux arts plastiques et gérés par le Centre national des arts plastiques s'adressent de façon individuelle aux artistes plasticiens ou photographes ainsi qu'à d'autres professionnels de la création d'art contemporain.

Par ailleurs, une charte des missions de service public pour les institutions d'art contemporain (écoles d'art, centres d'art et fonds régionaux d'art contemporain) vise à garantir sur l'ensemble du territoire national la liberté de création sous toutes ses formes.

### ***a) Les soutiens individuels accessibles aux artistes et à d'autres professionnels de l'art contemporain***

- Les allocations de recherche pour le développement d'un projet (en France ou à l'étranger)

Elles sont attribuées par la commission nationale consultative du Fonds d'Incitation à la Création (FIACRE) et sont financées par le CNAP en centrale ou par les Directions Régionales des Affaires Culturelles en région.

---

<sup>58</sup> Écoles nationales d'art devenues établissements publics administratifs, Académie de France à Rome et Centre National des Arts Plastiques.

Ces allocations sont destinées aux artistes souhaitant réaliser une recherche en France ou à l'étranger dans le cadre d'un partenariat institutionnel ou privé, et portant sur l'un des domaines suivants : arts plastiques (peinture, sculpture, installation, arts graphiques, photographie, vidéo, nouveaux médias), design, arts décoratifs, graphisme.

Le montant de chaque allocation est calculé selon la nature du projet présenté, le lieu et la durée du séjour (maximum 15 000 euros) ; au cours de l'année 2004, 16 artistes ont pu bénéficier d'une aide de cette nature.

- L'allocation exceptionnelle

Elle peut être consentie aux artistes rencontrant des difficultés financières et à même de justifier d'une réelle pratique professionnelle. D'un montant maximum de 1 000 euros, cette allocation est attribuée sur avis d'une commission interne au Centre national des arts plastiques.

- L'allocation Image/mouvement

Elle soutient la création audiovisuelle et multimédia (aide à l'écriture, production, post-production et constitution d'archives) dans les domaines croisés des arts plastiques, de l'audiovisuel et du cinéma. Elle accompagne ainsi tout projet posant l'art contemporain sous le regard de la caméra sur support film, vidéo, DVD, CD-Rom ou en ligne nécessairement porté néanmoins par une structure apte à en assurer la diffusion, la distribution ou la promotion.

En 2004, l'allocation Image/mouvement a été attribuée à 28 projets artistiques.

- L'aide aux restaurateurs d'art

Une allocation de recherche en matière de restauration d'art et de conservation d'œuvres d'art contemporain vise à permettre à des professionnels d'effectuer une recherche spécifique en partenariat avec une institution spécialisée, en France ou à l'étranger, durant une période potentiellement renouvelable de six mois.

En 2003, l'allocation de recherche en restauration a été accordée à quatre professionnels par la commission nationale consultative d'aide à la restauration (CNAP).

- L'allocation de recherche aux théoriciens et critiques d'art

Elle correspond à une aide à l'écriture visant à soulager les auteurs écrivant sur l'art contemporain de certaines contraintes matérielles pour se consacrer au mieux à une recherche (en France ou à l'étranger) ou à la préparation d'ouvrages non rattachées au cursus universitaire.

Cette allocation a facilité le travail de 5 auteurs au cours de l'année 2003.

- L'allocation de recherche dans le domaine de la création de mode

L'Association Nationale pour le Développement des Arts de la Mode (ANDAM) a été créée en 1989 par la Délégation aux arts plastiques, aidée par le Comité de développement du Textile et de l'Habillement (DEFI) afin de soutenir et promouvoir la création de mode en France.

Chaque année, un concours national permet d'attribuer des bourses d'un montant de 15 245 à 45 735 euros à de jeunes créateurs souhaitant réaliser leur collection de haute couture, de prêt-à-porter ou d'accessoires.

De nombreux partenaires privés offrent des bourses supplémentaires aux jeunes lauréats.

En 2002, 5 nouveaux talents ont bénéficié ainsi d'une aide d'un montant total de 121 960 euros.

### ***b) Les soutiens apportés aux professions liées à la création d'art contemporain***

Il convient de rappeler que la Délégation aux arts plastiques apporte également un soutien aux professions liées à la création d'art contemporain : artistes, enseignants, responsables de structures institutionnelles (écoles d'art, centres d'art...), etc.

Évoqués dans le cadre de la professionnalisation et de la formation continue des artistes et autres professionnels impliqués dans la création d'art contemporain, ces appuis méritent d'être ici à nouveau soulignés : aide à la structuration du secteur professionnel de l'art contemporain par un accompagnement financier des organisations professionnelles et de manifestations professionnelles, mise en place de journées annuelles d'information sur le statut social, fiscal et juridique des artistes plasticiens et photographes, participation financière à la tenue de salons d'artistes professionnels, mise à disposition du centre de ressources du CNAP sur Internet.

### ***c) L'affirmation d'une liberté de création large et diversifiée au sein des institutions d'art contemporain***

L'implication de l'État en faveur de la création d'art contemporain se traduit également dans la Charte des missions de service public pour les institutions d'art contemporain.

Ce document vise les structures spécialisées que sont les écoles d'art et les centres d'art d'où émergent les nouveaux talents et où se produisent des artistes reconnus ; il concerne également les lieux de diffusion que sont les fonds régionaux d'art contemporain.

Transmis en novembre 2000 aux Préfets de Régions par le ministère de la Culture et de la Communication, ce texte résulte d'une concertation menée entre l'État, les élus des collectivités territoriales et les représentants des institutions concernées.

La charte précise tout d'abord la *nature des missions de service public qui incombent respectivement à chacune des trois institutions d'art contemporain.*

- École d'art : conduite d'enseignements visant à la délivrance de diplômes homologués de niveau III (diplôme national d'arts et techniques, diplôme national d'arts plastiques) et de niveau II (diplôme national supérieur d'expression plastique), collaboration avec d'autres établissements de formation supérieure, avec des lieux de diffusion de l'art contemporain, sensibilisation et initiation plastique d'un vaste public.

- Centre d'art : développement des conditions de la création et mise en œuvre de la diffusion de celle-ci auprès des publics, soutien et accueil en résidence des artistes, production d'œuvres, organisation d'exposition, action éditoriale et recherche artistique.

- Fonds régional d'art contemporain : constitution d'une collection par l'acquisition d'œuvres, diffusion auprès des publics, soutien à la création en relation avec les artistes, sensibilisation des publics.

Elle souligne ensuite les *responsabilités artistique, territoriale et sociale que ces structures ont à assumer.*

La responsabilité artistique autorise le directeur de l'institution à définir lui-même le projet artistique, y compris sur le plan du rapport aux artistes, avant de le négocier avec les tutelles publiques (État et collectivités territoriales).

Un travail de recherche pouvant conduire à la réalisation d'œuvres, à des publications scientifiques et à des formations est également attendu.

La responsabilité territoriale pose la nécessité de prendre en considération les réalités sociales, économiques et culturelles dans la définition des objectifs que l'institution entend poursuivre. L'organisation d'opération hors les murs pour atteindre un plus large public, la conduite d'actions en réseaux (avec les écoles, les universités, les musées, les artothèques, les lieux de spectacle vivant...) au niveau national et international sont par ailleurs espérées.

La responsabilité sociale consiste quant à elle à connaître au mieux les publics actuels et potentiels de chaque structure avec le souci de fidéliser et d'élargir l'effectif de ces derniers.

*La gestion et l'organisation des institutions d'art contemporain* font également l'objet d'un développement dans la charte qui aborde les questions relatives au choix du directeur, aux choix artistiques, à la maîtrise et à la régularité de la gestion, à la définition d'un organigramme et à l'utilisation des locaux.

Enfin, le texte évoque la *convention d'objectifs* conclue entre l'État, les collectivités territoriales et l'institution, et pose le principe de son évaluation (vérification de l'état d'engagement du programme et des objectifs assignés à l'institution, observation de son état de fonctionnement et de gestion).

Les voies d'implication de l'État au niveau national en faveur de la création d'art contemporain et de ses acteurs se voient prolongées et renforcées sur le territoire par la présence et l'action des Directions Régionales des Affaires Culturelles, à l'instar de la situation observable en Basse-Normandie.

### 3°/ L'ACTION DES DIRECTIONS RÉGIONALES DES AFFAIRES CULTURELLES À L'ÉCHELON TERRITORIAL : LA DRAC DE BASSE-NORMANDIE

#### 3.1- Les missions et les moyens de fonctionnement de la DRAC de Basse-Normandie

##### *a) Les missions du service*

La DRAC de Basse-Normandie constitue le relais déconcentré régional et interdépartemental du ministère de la Culture et de la Communication<sup>59</sup>.

Sous l'autorité du Préfet de Région et des Préfets de département, elle s'applique à concevoir, mettre en œuvre et évaluer la politique culturelle de l'État, sous forme d'interventions directes et de partenariat avec les collectivités territoriales, associations, entreprises et particuliers.

Son champ de compétences et d'interventions recouvre des domaines sectoriels diversifiées :

- Arts vivants : arts plastiques, théâtre, musique et danse, cinéma et audiovisuel, littérature.
- Conservation et diffusion : livre et lecture publique, musées, archives, ethnologie.
- Architecture et patrimoine : monuments historiques, inventaire des monuments et richesses artistiques, archéologie.

Le développement culturel qui constitue l'un des axes d'action du service conduit également celui-ci à s'impliquer en matière de politique contractuelle<sup>60</sup>, d'aménagement du territoire, de politique de la ville, d'élargissement des publics, et d'expertise de suivi des fonds structurels à vocation culturelle.

##### *b) Ses ressources humaines et ses moyens budgétaires*

En 2003, un effectif de 68 agents composait le personnel de la Direction Régionale avec la vocation de conduire la politique culturelle de l'État dans la région et dans chacun des trois départements bas-normands.

<sup>59</sup> Les DRAC sont présentes dans chaque région depuis 1977.

<sup>60</sup> Élaboration et adoption de conventions de développement culturel avec les collectivités locales, les institutions culturelles et les autres services ministériels.



Les moyens budgétaires alloués au service se sont élevés à 28 160 469 euros se répartissant structurellement entre le fonctionnement de la Direction Régionale (16,5 %), les politiques culturelles (49,5 %), et l'entretien et la restauration du patrimoine (34 %).

La répartition territoriale des fonds constitutifs de cette enveloppe a laissé apparaître la ventilation suivante : niveau régional (29 %), Calvados (39 %), Manche (20 %) et Orne (12 %).

Dans ce cadre et pour honorer ses missions, la DRAC inscrit son implication sur le territoire bas-normand à travers des actions de développement culturel, de mise en valeur du patrimoine, d'aide à la création contemporaine, et de diffusion culturelle.

Chacune de ces voies d'intervention profite au développement et au rayonnement des arts plastiques dans la région même si depuis quelques mois la DRAC de Basse-Normandie se trouve dépourvue de la présence et de l'expertise d'un Conseiller sectoriel pour les arts plastiques.

### **3.2 - La place des arts plastiques dans les champs d'intervention de la DRAC de Basse-Normandie**

En liaison avec la Délégation aux arts plastiques, la DRAC intervient dans le domaine de l'art contemporain (peinture, sculpture/installations, photographie, audiovisuel, nouvelles technologies, arts décoratifs et création industrielle, bande dessinée, mode, arts graphiques...).

Son engagement se traduit par le soutien qu'elle apporte à la formation, à la création et à la diffusion propres à ce secteur culturel, et par le suivi des opérations de commande publique et du 1 % qu'elle conduit.

L'État déconcentré a consacré ainsi près de 1 100 000 euros aux arts plastiques dans la région en 2004.

#### ***a) Les soutiens apportés à la formation et à la professionnalisation des acteurs de la création***

Ces soutiens correspondent aux subventions que la DRAC attribue chaque année aux écoles d'art de Caen la Mer et de Cherbourg-Octeville.

En 2004, les deux établissements d'enseignement supérieur ont ainsi respectivement perçu une enveloppe de 290 000 et 52 500 euros.

Ils consistent également dans les bourses que le service accorde aux étudiants inscrits en formation spécialisée dans l'une des deux écoles supérieures : 212 000 euros en 2004.

Par ailleurs, la DRAC subventionne l'opération Zebra Crossing qui se tient chaque année dans le cadre des Rencontres parallèles, festival de vidéo-arts plastiques qu'organise le Centre d'art contemporain à Hérouville-Saint-Clair ; en 2004, 15 245 euros y ont été consacrés ; il s'agit d'une université éphémère qui, le temps de l'événement, met en relation l'école des beaux-arts de Caen la Mer avec

d'autres écoles d'art françaises et étrangères ; chaque établissement fait découvrir son travail d'étude et de recherche à travers une programmation partagée.

Enfin il est à signaler que la DRAC va être amenée à financer dans quelques mois une partie du budget nécessaire à la construction et à l'installation de la nouvelle école des beaux-arts de Caen la Mer sur la Presqu'île portuaire. Une enveloppe de 2,3 millions d'euros inscrite au Contrat de Plan liant l'État et la Région a vocation en effet à servir ce projet structurant<sup>61</sup>.

### ***b) Les soutiens accordés à la création d'art contemporain***

Ces appuis se traduisent par l'attribution de différents types d'aides aux artistes, aux lieux de création institutionnels et non institutionnels, et par un accompagnement de la commande publique sur le territoire bas-normand<sup>62</sup>.

- Les aides individuelles à la création et les aides à l'installation d'ateliers

Depuis 1993, les DRAC ont la possibilité d'accorder sur leurs crédits déconcentrés des aides individuelles aux artistes à l'instar de l'action menée au niveau national par le Centre national des arts plastiques (cf : allocations de recherche pour le développement d'un projet en France ou à l'étranger).

La commission d'attribution de ces aides associe les DRAC de Haute et de Basse-Normandie.

Le budget dédié à ce type de soutien a progressé de 12 500 euros en 1998 à 24 000 euros en 2004 et permis de satisfaire 37 dossiers au total au cours de cette période (77 dossiers présentés).

La DRAC de Basse-Normandie apporte également des aides à l'installation à des artistes qui souhaitent établir leur lieu de création.

De 1999 à 2004, un budget évoluant de 4 500 à 10 500 euros a permis d'accompagner 27 dossiers (40 dossiers présentés).

- Les aides aux lieux de création

Elles concernent à la fois les structures institutionnelles ouvertes à la création et les lieux de création indépendante dans le cadre notamment de leur activité de résidence d'artistes.

La DRAC participe financièrement au fonctionnement des institutions spécialisées que sont le Centre d'art contemporain à Hérouville-Saint-Clair et le Centre régional de la photographie à Cherbourg-Octeville, il importe de le rappeler.

Elle encourage également l'activité que différents lieux de création indépendante mènent en matière d'accueil d'artistes en résidence.

---

<sup>61</sup> Le coût global de l'opération est évalué à 19,7 millions d'euros et la participation du Conseil Régional inscrite dans le Contrat de Plan État/Région (2000-2006) atteint 1,15 million.

<sup>62</sup> La réalisation du 1 % culturel dans le cadre de la construction de certains bâtiments publics ne présentant aucun caractère d'actualité dans la Région sera évoquée dans la seconde partie de l'étude.

En 2004, un montant de subventions de 17 000 euros a été réparti entre les associations et collectifs d'artistes Station Mir, l'Être enchanté et 7<sup>ème</sup> Sens dans le Calvados.

Dans la Manche, un total de 12 000 euros a profité à Normandie Terre des Arts (Carrefour des Arts), Art Plume, Forum des Arts et à la Communauté de Communes de l'Elle.

Enfin, Label Friche et 2 Angles ont été destinataires d'une enveloppe totale de 8 500 euros, dans le département de l'Orne.

- Un engagement en faveur de la commande publique

Ancrée de façon égale dans le champ de la création et celui de la diffusion, la commande publique consacre la présence de l'art contemporain dans l'espace public.

Fruit d'un partenariat entre le ou les artiste (s), les collectivités territoriales et l'État, elle implique directement les services de la DRAC.

Depuis 2003, une commande publique se réalise sur le territoire bas-normand dans le cadre de l'opération de renouvellement urbain de la ville de Cherbourg-Octeville.

Cette action qui fera l'objet d'un développement dans la seconde partie de l'étude correspond à une commande publique photographique qui associe, à côté de l'État et de la Ville, le Centre régional de la photographie de Cherbourg-Octeville.

En 2006, une exposition finale accompagnée d'une publication doit présenter l'ensemble des œuvres commandées et réalisées durant les trois années de l'opération.

L'État central et déconcentré joue un rôle important dans l'émergence et le développement de la création d'art contemporain en France.

Le rayonnement de son action se révèle plus large encore lorsqu'il trouve en écho sur les territoires une dynamique insufflée par les collectivités territoriales dans le partenariat et la complémentarité.

## **B - LES VOIES D'IMPLICATION DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES**

### **1°/ DÉCENTRALISATION INSTITUTIONNELLE ET DÉCENTRALISATION-GOUVERNANCE : DUALITÉ ENTRE DEUX RÉGIMES DE DÉCENTRALISATION CULTURELLE**

L'implication des collectivités territoriales dans le développement, la diffusion et l'accès aux arts et à la culture n'a cessé de s'étoffer aux cours des vingt dernières années, dans notre pays.

Elle s'inscrit pour partie dans les évolutions induites par la politique de décentralisation qui, depuis 1982, a conduit l'État à transférer une grande part de ses prérogatives et de ses moyens financiers aux communes, aux départements et aux régions.

Cette implication repose également sur un système de coopération qui associe les collectivités entre elles et inclut fréquemment la participation de l'État dans des réseaux de projets et de financements contractualisés.

L'engagement des collectivités territoriales dans le domaine de l'art contemporain s'appuie de façon quasi exclusive sur une politique conventionnelle du développement culturel, et demeure éloigné de la logique des transferts de compétences.

### **1.1 - La décentralisation des compétences en matière culturelle**

Les lois de décentralisation du 2 mars 1982 et des 7 janvier et 22 juillet 1983 ont conduit à placer les archives départementales et les bibliothèques centrales de prêt sous la responsabilité politique, administrative et financière des départements.

En 2001, les *"protocoles de décentralisation culturelle"* ont été instaurés par l'État : les départements et les régions volontaires ont été invités à se positionner en *"chef de file"* pour clarifier et rationaliser de façon expérimentale la distribution des compétences dans les domaines du patrimoine et des enseignements artistiques.

Les régions Aquitaine, Provence Alpes-Côte d'Azur, Lorraine et les départements de l'Isère, de la Lozère et de la Seine Saint-Denis ont signé des protocoles d'expérimentation du patrimoine ; un protocole relatif aux enseignements artistiques a été signé par la région Nord-Pas de Calais.

Puis, la loi organique du 1<sup>er</sup> août 2003 relative à l'expérimentation par les collectivités locales est venue autoriser ces dernières *"à déroger, à titre expérimental, aux dispositions législatives régissant l'exercice de leurs compétences"* pendant une durée de cinq ans.

Enfin, la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales a élargi dernièrement les responsabilités des différentes collectivités territoriales et constitue à ce jour le dernier acte de la décentralisation institutionnelle.

Ainsi, dans le domaine culturel, la mission de gestion et de conduite de l'inventaire général du patrimoine culturel est transférée aux conseils régionaux, lesquels ont la possibilité de déléguer cette compétence, par voie conventionnelle, aux autres collectivités intéressées.

Le principe de transfert de la propriété de certains monuments historiques par l'État aux collectivités est posé.

Les Régions et, à défaut, les départements se voient attribuer à titre d'expérimentation la gestion des crédits affectés à l'entretien et à la restauration des immeubles, orgues et objets mobiliers protégés n'appartenant pas à l'État.

Puis, les missions exercées dans le domaine des enseignements artistiques du spectacle vivant sont clairement réparties entre les communes et leurs groupements, les départements et les régions.

Enfin, une mesure concernant le prêt de certaines œuvres d'art des musées nationaux peut favoriser une diffusion plus large de la création contemporaine.

Les musées de France relevant des collectivités territoriales peuvent désormais bénéficier par convention de prêts des œuvres provenant des collections d'État et conservées par les musées nationaux.

En dehors des compétences obligatoires transférées par l'État, les collectivités territoriales ont développé de nombreuses actions dans le champ des arts et de la culture, répondant ainsi à des demandes toujours plus nombreuses.

Leur implication dans ces voies s'est fondée sur une autre forme de décentralisation qui s'exprime à travers une logique et des actions de gouvernance territoriale.

## **1.2 - La décentralisation-gouvernance**

Ce régime de décentralisation culturelle vise à définir et développer un aménagement culturel du territoire en rapprochant, par une gestion de proximité, les biens et services culturels de publics socialement pluriels et métissés.

Il consiste en une forme de gouvernance territoriale de la culture que conduit une diversité d'acteurs politico-administratifs sur un territoire donné : collectivités territoriales, Direction Régionale des Affaires Culturelles, autres autorités déconcentrées de l'État, Association Française d'Action Artistique, Union Européenne... Les politiques déployées dans ce cadre reposent sur des engagements partagés, des financements croisés inscrits au sein de conventions culturelles.

Cette démarche de contractualisation et de globalisation des moyens en faveur des arts et de la culture se révèle antérieure à la décentralisation des compétences de début des années 1980.

Entre 1946 et 1952, les premiers centres dramatiques nationaux en région ont vu le jour grâce à des partenariats noués entre l'État, les villes d'accueil et les responsables de structure.

La création des maisons de la culture à vocation pluridisciplinaire en 1961 par André Malraux a poursuivi et engagé plus largement le processus de démocratisation culturelle dans une approche à la fois sociale et territoriale. Maisons de la culture, centres d'action culturelle, bibliothèques, musées... se sont implantés rapidement sur les territoires essentiellement urbains grâce à une politique volontariste associant l'État et les villes.

Des "Chartes culturelles", dès 1974, aux "Conventions de développement culturel" mises en œuvre à partir du début des années 1980, l'action publique culturelle s'est dessinée au gré des rapprochements et des mutualisations de moyens opérés entre l'État et les collectivités territoriales.

Elle a également trouvé sa place dans les relations de programmation tissées à travers les Contrats de Ville, d'Agglomération, les Contrats de Plan entre l'État et les Régions...

Répondant aux sollicitations de l'État, les collectivités locales ont développé leurs dépenses en matière d'aménagement culturel du territoire.

Une fois l'impulsion donnée à de nouvelles actions, l'État central a toutefois fréquemment stoppé son implication aux côtés des collectivités locales, confiant aux Directions Régionales des Affaires Culturelles l'analyse des situations locales, la coordination stratégique des dispositions contractuelles (Contrats de Plan État-Région notamment) et la répartition des attributions financières.

C'est à la faveur de ce régime de décentralisation que les politiques publiques en faveur de l'art contemporain se sont développées à partir du début des années 1980.

### **1.3 - La décentralisation de l'art contemporain**

Loin de la logique des transferts de compétence, la décentralisation de l'art contemporain s'est opérée sur la base de conventions de partenariats rapprochant l'État et les collectivités locales.

Ainsi, les Fonds Régionaux d'Art Contemporain (FRAC) et les Fonds Régionaux d'Acquisition des Musées (FRAM) ont été créés avec un mode de gestion associant des représentants des régions et du ministère de la Culture dans une forme de cogestion destinée à laisser émerger les attentes des deux partenaires.

En 1986, l'officialisation par l'État des Centres d'Art Contemporain s'est opérée, cette labellisation garantissant la légitimité de chaque lieu au regard de l'existence de liens conventionnels établis par la structure avec différents partenaires (État, Région et autres collectivités locales...). Écoles des beaux-arts, musées, artothèques... peuvent également justifier des rapprochements entre les différentes collectivités territoriales et l'État.

La gouvernance culturelle dans les champs de l'art contemporain s'exerce tout autant dans le cadre des commandes publiques artistiques qui conduisent à l'émergence et à la présence de l'art actuel dans l'espace public.

Il importe de souligner, pour finir, que de nombreuses actions en faveur de la création, de la diffusion et de la valorisation auprès des publics de l'art contemporain résultent de la volonté et de la responsabilité des seules collectivités territoriales.

Quels que soient néanmoins le nombre et l'origine des acteurs publics engagés, le cadre de la coopération entre eux doit toujours chercher à être amélioré. Le souci de repérer les carences pour les combler et la suppression de redondances nuisibles à une utilisation rationnelle et optimale des fonds publics doivent prévaloir dans toute politique de démocratisation culturelle.

## 2°/ L'IMPLICATION DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES BAS-NORMANDES EN FAVEUR DE LA CRÉATION D'ART CONTEMPORAIN

Nombre de communes ou groupements de communes, les Conseils Généraux du Calvados, de la Manche, de l'Orne et le Conseil Régional de Basse-Normandie accompagnent, seuls ou en partenariat, les acteurs et les activités liés à l'art actuel dans la région.

L'art contemporain n'occupe toutefois pas de place prépondérante dans les politiques culturelles des collectivités bas-normandes.

Ainsi, les interventions financières du Conseil Régional de Basse-Normandie au titre des arts plastiques ont été programmées à hauteur de 1 028 329 euros (soit 5,7% du budget primitif consacré à l'action culturelle pour 2005).

Les moyens dédiés aux arts plastiques par le Conseil Général de la Manche ont atteint 135 000 euros en 2004 (soit 7,1 % des financements réservés à l'action culturelle).

Hors interventions en faveur du tourisme culturel et du milieu scolaire, et indépendamment de la subvention versée à l'Office Départemental d'Action Culturelle, le Conseil Général du Calvados a consacré 147 000 euros à la formation, à la création et à la diffusion relatives aux arts plastiques en 2004 (soit 9,6 % des interventions financières en faveur de l'action culturelle).

Enfin, le budget destiné aux arts plastiques au sein du budget de l'Office Départemental de la Culture de l'Orne s'est élevé à 30 924 euros en 2004 (soit 4,2 % de l'enveloppe globale).

Les équipements structurants (écoles et centres d'art, fonds d'art contemporain musées, artothèques...) bénéficient de la reconnaissance et du soutien partagé de différents échelons de collectivités dans le cadre de la démocratisation sociale et territoriale de l'art actuel.

Les moyens déployés en dehors des institutions profitent quant à eux principalement à la diffusion de l'art contemporain.

### **2.1 - Les soutiens apportés à la création et à ses acteurs dans le champ des institutions d'art contemporain**

Les soutiens en faveur de la création se traduisent tout d'abord par l'intérêt porté aux acteurs de cette création, que ces derniers se trouvent en situation de formation ou en exercice professionnel.

Les deux écoles des beaux-arts de Basse-Normandie perçoivent l'essentiel de leurs moyens financiers de l'échelon communal ou intercommunal selon le cas ; la Ville de Cherbourg-Octeville et la Communauté d'Agglomération de Caen la Mer ont alimenté respectivement 83 % et 82 % des budgets de leur établissement de formation en 2002.

Le Conseil Général du Calvados a fourni quant à lui 2 % du budget de l'école implantée sur son territoire.

Il importe de rappeler que le projet de construction, à Caen, de nouveaux locaux pour l'École régionale des beaux-arts reposera sur l'existence de financements croisés du Conseil Régional de Basse-Normandie, du Conseil Général du Calvados et de la Communauté d'agglomération de Caen la Mer.

Le Centre d'art contemporain et le Centre régional de la Photographie bénéficient également de l'appui financier des collectivités territoriales.

Le Conseil Régional, le Conseil Général du Calvados et la Ville d'Hérouville-Saint-Clair ont assuré 51,8 %<sup>63</sup> du budget du Centre d'art contemporain en 2004, étant utile de préciser que la part de la commune impliquée a diminué de 31,1 % en 2001 à 22 % en 2004.

Ce désengagement de la Ville d'Hérouville-Saint-Clair a contraint les deux autres collectivités à augmenter leur participation financière ; il pose également la question des perspectives d'évolution de la structure quant à la poursuite de l'ensemble de ses missions et à sa localisation géographique dans le cas de son éventuel transfert à la Communauté d'Agglomération de Caen la Mer.

Le Conseil Régional, la Ville de Cherbourg-Octeville et le Conseil Général de la Manche ont apporté 64,2 %<sup>64</sup> du budget du Centre régional de la photographie en 2004.

La création attendue d'un centre d'art conventionné rassemblant le Centre régional de la photographie et la maison d'édition Le Point du Jour Éditeur nécessitera certainement l'engagement des collectivités locales déjà impliquées.

Des appuis à la création dans le cadre des activités des institutions d'art contemporain résident par ailleurs dans les moyens que les collectivités territoriales consacrent à l'acquisition d'œuvres d'art.

Le Conseil Régional a ainsi destiné 23 000 euros à l'achat de créations par le Fonds régional d'art contemporain en 2004.

Une partie des 119 000 euros attribués au Fonds départemental d'art contemporain par l'Office départemental de la culture de l'Orne en 2004 a concouru à l'investissement en œuvres d'art actuel.

Une part du Fonds Régional d'Acquisition pour les Musées peut conduire par ailleurs le Conseil Régional à financer l'acquisition d'œuvres d'art contemporain à destination de certains musées bas-normands.

Le Conseil Général de la Manche entre, lui aussi, en possession d'œuvres d'art actuel pour le compte de ses musées départementaux.

Au niveau communal, l'engagement des villes de Saint-Lô et de Coutances dans l'enrichissement des collections de leur musée, via des achats ou l'acceptation de donations d'œuvres, mérite d'être souligné.

---

<sup>63</sup> Soit une somme de 140 900 euros sur 272 145 euros.

<sup>64</sup> Soit une somme de 70 000 euros sur un total de 109 000 euros.



Il en va de même, enfin, s'agissant des achats que réalisent les artothèques pour constituer leur fonds à valeur d'usage.

L'Artothèque de Cherbourg-Octeville a ainsi pu enrichir sa collection de 26 nouvelles œuvres en 2004 grâce aux financements apportés par la Ville ; le budget consacré aux acquisitions s'est toutefois trouvé divisé par deux en 2005, passant de 15 000 à 7 500 euros.

Les artothèques bas-normandes disposent toutefois de faibles moyens pour alimenter de façon régulière leur fonds de collection au regard des prix des œuvres sur le marché économique de l'art contemporain.

## **2.2 - Les soutiens apportés en dehors du champ des institutions d'art contemporain**

En dehors du champ des institutions d'art contemporain, les collectivités territoriales apportent un soutien peu développé à la création et à ceux qui la mènent. Quelques lieux de résidence d'artistes bénéficient de la reconnaissance et de l'appui de collectivités territoriales bas-normandes.

Ainsi, dans le département de l'Orne, l'association 2 Angles bénéficie d'un soutien de la Communauté d'Agglomération du Pays de Flers et du Conseil Général pour accueillir des artistes en résidence.

Le collectif d'artistes Label Friche se trouve quant à lui accompagné par la Commune de la Perrière, la Communauté de Communes du Pays de Pervenchères et a pu compter également en 2003 et 2004 sur l'appui du Conseil Général et/ou du Conseil Régional dans le cadre de projets de création.

Dans le Calvados, l'association Station Mir est soutenue par la Ville d'Hérouville-Saint-Clair, notamment à travers la mise à disposition des locaux occupés (et susceptibles d'être repris prochainement en raison des besoins de la municipalité), par le Conseil Général et le Conseil Régional.

La Ville d'Hérouville-Saint-Clair assure par ailleurs le financement des *Ateliers de la Fonderie* en partenariat avec le Centre d'art contemporain.

Dans la Manche, l'association Art Plume à Saint-Lô bénéficie d'un fort soutien de la commune et peut grâce à celui-ci organiser des résidences d'artistes.

Le Carrefour des Arts à la Chapelle Urée bénéficie quant à lui de l'intervention financière de la Commune de Brécey, de la Communauté de Communes de Brécey et du Conseil Général dans le cadre des résidences d'artistes qu'il organise.

Enfin, quelques collectivités territoriales bas-normandes apportent plus ponctuellement leur appui à la création d'art contemporain dans le cadre de projets ou rendez-vous culturels particuliers.

À titre d'exemples, la Ville de Coutances, via le Musée Quesnel-Morinière et celle de Cherbourg-Octeville, via le musée Thomas Henry, favorisent quelques résidences d'artistes ; la Communauté de Communes de l'Elle (Manche), le Conseil Général et le Conseil Régional soutiennent le travail de création de sculpteurs participant à la *Rencontre Internationale de Sculpture* de Cerisy-la-Forêt, etc.

La première partie de l'étude a permis, rappelons le, d'appréhender la nature de l'art contemporain et de découvrir les auteurs et les acteurs liés à la création artistique dans ce domaine.

Puis les lieux de création et les questions relatives à la formation et à la professionnalisation des artistes et des professionnels du secteur de l'art actuel ont été mis en lumière.

Enfin, les soutiens apportés par les pouvoirs publics à la création d'art contemporain ont été présentés.

Comme précisé en introduction, la seconde partie doit s'attacher à évoquer les conditions de la diffusion et de la valorisation de l'art contemporain dans le secteur privé et dans l'espace public.

Elle doit faire apparaître ensuite la dynamique d'aménagement culturel du territoire dans laquelle ces conditions se réalisent, avant d'aborder les questions relatives à l'éducation des publics et offrir un éclairage, pour finir, sur les soutiens déployés les pouvoirs publics en faveur de la diffusion artistique et de la sensibilisation des populations bas-normandes.

## DEUXIÈME PARTIE : LA DIFFUSION ET LA VALORISATION DE L'ART CONTEMPORAIN EN BASSE-NORMANDIE

### I - LA DIFFUSION MARCHANDE DE L'ART CONTEMPORAIN

Depuis la fin des années 1960, le marché de l'art contemporain fonctionne comme un marché mondial reposant sur des échanges exclusivement internationaux.

Mené par une poignée de pays occidentaux à la tête desquels les États-Unis, puis la Grande Bretagne s'imposent aujourd'hui, le marché de l'art contemporain joue un rôle essentiel dans la formulation des choix artistiques et dans la consécration des artistes de premier plan.

Son activité repose sur différents rouages qui, de part et d'autre de l'océan Atlantique, se montrent convergents et complémentaires : foires d'art contemporain, ventes aux enchères d'œuvres d'art, biennales consacrées à l'art actuel, etc.

Dans ce contexte, la France fait figure d'acteur en retrait, le marché français de l'art contemporain présentant des faiblesses notables.

Essentiellement concentré sur Paris, le marché international de l'art contemporain échappe aux régions françaises.

Néanmoins une diffusion marchande de l'art actuel s'opère sur le territoire bas-normand dans une dimension plus locale à travers l'activité de galeries d'art, le déroulement de salons ou foires d'artistes contemporains...

#### A - L'ART CONTEMPORAIN, UN MARCHÉ DE DIMENSION INTERNATIONALE

Après avoir connu une envolée considérable à la fin des années 1980, le marché de l'art en général et celui de l'art contemporain en particulier ont traversé une phase de crise sévère dans le monde atteignant le point le plus bas au milieu des années 1990.

Après une timide tendance à la reprise stoppée par la survenue des attentats du 11 septembre 2001 aux États-Unis puis la guerre en Irak, le marché de l'art contemporain s'impose aujourd'hui comme un terrain de spéculation prisé. Cette réalité transparaît clairement dans un article récent du journal *Le Monde*<sup>65</sup> : *"Ces dernières années, une certaine frénésie s'est emparée du marché de l'art. De*

<sup>65</sup> Le Monde - Dimanche 22 juin 2005 - dossier : Art Contemporain : à quels prix acheter ?

La foire internationale d'art contemporain de Bâle constitue l'événement du genre le plus important dans le monde ; quelques autres se démarquent à sa suite dans les villes de Cologne, Berlin, Madrid et Londres.

Sans occuper la première place dans le système, la France possède avec la Foire Internationale d'Art Contemporain (FIAC), depuis 1974, une manifestation clairement internationale, tandis que la foire Art Paris se présente davantage comme un rendez-vous de rayonnement national.

PAYS	VILLE	DÉNOMINATION DE L'ÉVÉNEMENT	PÉRIODE DE DÉROULEMENT
Suisse	Bâle	Art Basel	Juin
Allemagne	Cologne	Art Cologne	Octobre - Novembre
	Berlin	Art Forum	Octobre
	Francfort	Art Frankfurt	Avril - Mai
Grande Bretagne	Londres	Art Fair London	Janvier
France	Paris	F I A C	Octobre
	Paris	Art Paris	Mars-Avril
Belgique	Bruxelles	Art Brussels	Mars - Avril
Pays Bas	Amsterdam	Kunstrai	Mai
Suède	Stockholm	Art Fair Stockholm	Avril
Espagne	Madrid	Arco	Février
Italie	Bologne	Arte Fiera	Janvier
	Turin		Novembre
	Milan	Mi Art	Mai
Grèce	Athènes	Art Athina	Mai

**Tableau n°6 - Liste des principales foires internationales d'art contemporain en Europe Occidentale en 2000-2001**

*Source : Rapport Alain Quemin*

L'Europe occidentale s'impose donc comme un pôle actif vers lequel les galeries d'art sont amenées à converger pour atteindre durant quelques jours un nombre concentré d'acheteurs et de collectionneurs potentiels.

### **b) Les foires d'art contemporain en Amérique du Nord**

Elles se concentrent principalement aux États-Unis, ce pays jouant un rôle leader dans le monde de l'art contemporain international.

En 2000, 5 foires d'art contemporain se sont déroulées sur le territoire des États-Unis ; en décembre 2001, une nouvelle foire "Art Basel in Miami" a vu le jour.

Les foires les plus importantes sont celles de Chicago (Art Chicago en mai), de New-York (Armory Show en février) et de Miami (Art Miami en janvier).

Les foires de Los Angeles et San Francisco méritent également d'être citées bien que représentant des événements d'envergure plus locale.

Le monde occidental conserve donc indiscutablement la main mise sur les foires de rayonnement international et peut ainsi contrôler sans difficulté une partie de l'offre artistique sur le marché de l'art contemporain.

## 1.2 - La participation des galeries aux foires d'art contemporain

Les galeries d'art admises à présenter les œuvres des artistes qu'elles défendent sont perçues par les comités de sélection des foires et d'autres intervenants de l'art contemporain (institutions, collectionneurs privés, critiques, etc.) comme des acteurs économiques dynamiques et reconnus à l'échelle internationale.

Bien que concurrencées par les maisons de ventes aux enchères d'œuvres d'art, les galeries influencent le marché de l'art de façon notable à travers la nature et la diversité des créations artistiques qu'elles promeuvent.

La participation des galeries d'art aux plus grandes foires permet de mesurer l'insertion des différents pays dans l'économie internationale.

Tel qu'il ressort de l'étude conduite par Alain Quemin, 6 pays situés en Europe occidentale et en Amérique du Nord ont mobilisé les stands des plus grandes foires d'art contemporain en 2000 et 2001.

Les galeries d'art originaires des États-Unis, d'Allemagne, de Suisse, de France, de Grande Bretagne et d'Italie ont assuré 80 % de la présence à Bâle, puis 69 % à Berlin, 78 % à Paris, 82 % à Chicago en 2000 et 85 % à New York en 2001 tandis que les autres pays se sont partagés les espaces d'exposition restant.

Par ailleurs, dans la majorité des cas, le poids de chaque pays a atteint un maximum lorsque la foire était organisée sur son territoire.

Seule la foire de Bâle a affiché une représentation équilibrée de ses galeries nationales par rapport à la présence des galeries d'autres pays.

PAYS	BALE (300 galeries en 2000)	BERLIN (170 galeries en 2000)	PARIS (206 galeries en 2000)	CHICAGO (128 galeries en 2000)	NEW YORK (164 galeries en 2001)
Allemagne	21	43	5	7	15
États-Unis	18	14	9	59	48
Suisse	15	4	4	0,5	5
France	11	2	45	9	5
Grande Bretagne	8	4	5	5	9
Italie	7	2	10	2	2
Autres pays	20	31	22	18	15

Tableau n°7 - Comparaison du pourcentage de galeries par pays dans différentes foires d'art contemporain en 2000 et 2001

Source : Rapport Alain Quemin

Outre la concentration géographique des foires de rayonnement international, on relève donc une concentration plus accentuée encore en Europe occidentale et aux États-Unis des galeries d'art influentes sur le marché de l'art contemporain.

## 2°/ L'INFLUENCE DES MAISONS DE VENTE AUX ENCHÈRES

Les ventes publiques d'œuvres d'art réalisées sur certaines places fortes du marché de l'art possèdent elles aussi un rôle d'influence sur les tendances économiques et artistiques du marché de l'art contemporain.

Selon les "*Tendances du marché de l'art*" présentées dans une publication annuelle d'Artprice<sup>67</sup>, les ventes publiques d'œuvres d'art ont généré plus de 2 800 millions d'euros de chiffre d'affaires durant l'année 2004, affichant ainsi une hausse de 30 % par rapport à 2003.

Concentrées sur un petit noyau de villes, ces opérations ont été majoritairement conduites par trois sociétés internationales de vente aux enchères que sont Christie's et Sotheby's, et Phillips de Pury dans une moindre mesure.

Les ventes d'œuvres d'art contemporain ne représentent qu'une fraction des ventes d'œuvres d'art réalisées par l'intermédiaire des enchères publiques, néanmoins le nombre et la valeur des transactions effectuées dans ce domaine ont connu une envolée notable au cours de l'année 2004.

### **2.1 - Les ventes aux enchères d'œuvres d'art, un marché fortement concentré**

#### ***a) New York : première place mondiale***

Sur le marché des ventes aux enchères d'œuvres d'art, les États-Unis affichent une réelle hégémonie.

Profitant d'une situation favorable (élévation du volume des ventes et hausse des prix par rapport à 2003), New York a mobilisé 46,5 % des parts de marché en 2004, réalisant 1 322 millions de dollars de chiffre d'affaires pour près de 30 000 lots échangés (soit 16 % des transactions réalisées par l'ensemble des pays).

La ville s'impose aujourd'hui comme le lieu idéal pour vendre des œuvres au-delà du million de dollars (229 œuvres ainsi vendues en 2004).

#### ***b) Londres : première place en Europe***

Avec 26,9 % de parts de marché en 2004 (soit plus de 750 millions d'euros de chiffre d'affaires) reposant sur 15 % des transactions réalisées à l'échelle mondiale, Londres occupe la deuxième place derrière les États-Unis.

Comme les États-Unis, la Grande Bretagne s'est imposée en 2004 comme terrain de hausse des indicateurs du marché : prix des ventes (+ 14 %), volume des transactions (+ 9 %), chiffre d'affaires (+ 22 %).

---

<sup>67</sup> Banque de données sur le marché de l'art.

À l'inverse, le prix des ventes en France a connu une dépréciation (- 2 % par rapport à 2003) ; la seconde place européenne pour les ventes aux enchères d'œuvres d'art s'est octroyée 7,2 % des parts de marché en 2004 (contre 9,2 % en 2003) représentant un chiffre d'affaires dépassant 200 millions d'euros.

Malgré tout la France a conservé la première place mondiale en terme de volume de transactions (19,5 % du total).

Derrière la France, l'Italie puis l'Allemagne ont mobilisé 3,7 % et 2,9 % des parts de marché au regard du classement des pays selon le chiffre d'affaires réalisé<sup>68</sup>.

À eux seuls, les cinq pays cités ont totalisé 87,2 % du produit (soit près de 2 450 millions d'euros) des ventes d'œuvres d'art conduites en 2004 dans le cadre d'enchères publiques.

## 2.2 - Les cycles et les opérateurs des ventes aux enchères

Comme l'évoque la publication "*Tendances du marché de l'art*" pour l'année 2003, l'activité débute à New York durant les deux dernières semaines de janvier, et 2 500 à 3 000 lots se trouvent alors échangés.

Quinze jours plus tard, Londres propose une quantité d'œuvres analogue puis disperse un flot continu de plus de 1 000 lots par semaine jusqu'à la mi-juillet.

La France connaît quant à elle son niveau maximal d'activité en mars et en juin et peut être le terrain d'échanges de près de 10 000 lots par mois.

Toutefois ces périodes se révèlent peu rémunératrices comparées aux ventes new yorkaises des trois premières semaines de mai : 1/5<sup>ème</sup> des lots dépassant la somme de 100 000 euros vendus annuellement sont ainsi adjugés en moins de trois semaines.

Les vacations se raréfiant durant l'été, le relais est assuré par l'Australie en août.

Puis toutes les places du marché s'activent avec effervescence durant 3 ou 4 semaines échelonnées sur le mois de novembre et le début du mois de décembre.

Le segment des œuvres de plus de 100 000 euros est relancé et la semaine 48 (fin novembre - début décembre) constitue le moment de dispersion de 15 000 à 20 000 lots à partir de l'ensemble des places du marché.

Les deux premiers opérateurs de ventes aux enchères dans le monde sont Christie's et Sotheby's, suivi de Phillips de Pury & Company.

Fondée en 1766 à Londres, Christie's organise près de 1 000 vacations par an, couvrant 80 spécialités, dans ses salles en Grande Bretagne, aux États Unis, en France, en Italie, aux Pays Bas, en Suisse, en Australie, à Hong-Kong, et en Israël.

---

<sup>68</sup> Hong-Kong et les autres pays se sont partagés 1,9 % et 11,1 % des parts du marché.

Créée en 1744 également à Londres, Sotheby's est implanté en Grande Bretagne, aux États Unis, en France et à Monaco et vend en de nombreux autres endroits dans le monde.

Instituée en 1796 sous le nom de "Phillips" puis rebaptisée Phillips de Pury & Company en 2004, la troisième maison mondiale de ventes aux enchères est également d'origine anglo-saxonne. Elle réalise ses ventes à Londres, New York, Genève, Paris, Munich et Berlin dans les domaines de l'art contemporain, de la photographie, des arts décoratifs et de la joaillerie.

En France, le marché est éclaté entre une multitude d'opérateurs que représentent les sociétés de ventes volontaires nées de la loi du 10 juillet 2000 ouvrant le marché français des ventes publiques à la concurrence.

Les sociétés Christie's et Sotheby's totalisent à elles deux plus de 80 % du chiffre d'affaires mondial des ventes aux enchères d'œuvres d'art.

### **2.3 - Le succès de l'art contemporain dans le cadre des ventes aux enchères**

Au cours de l'année 2004, les ventes de peinture ont représenté 75 % du chiffre d'affaires et 49 % des transactions réalisées.

Les ventes de dessin et d'aquarelle ont pesé pour 12 % du chiffre d'affaires, suivies des ventes de sculpture (8 %), d'estampe (2,5 %), de photographie (2 %) et d'autres médiums (0,5 %) ; les parts dans le nombre des transactions effectuées ont été respectivement de 24,5 % pour le dessin et l'aquarelle, 17 % pour l'estampe, 5 % pour la sculpture, 3,5 % pour la photographie et 1 % pour les autres médiums.

Or il convient de souligner que l'art contemporain a connu en 2004 un intérêt notable auprès des acheteurs puisque la part de ce segment dans le produit des ventes total est passé de 4,4 % à 6,4 % d'un chiffre d'affaires dépassant, rappelons le, 2 800 millions d'euros.

Le journal Le Monde<sup>69</sup> illustre l'engouement actuel pour l'art contemporain en mettant en balance le produit de deux soirées de vente chez Christie's à New York : 77 lots vendus en mai 1990 pour 40,17 millions de dollars et 76 lots dispersés le 11 mai 2005 pour 133,7 millions de dollars.

Tel que l'explique Marc Blondeau, courtier et conseiller en collection, interrogé par le journal : *"Ce phénomène est dû en partie à une remise en question du regard avec la crise des années 1990. Les acheteurs ont commencé à chercher de nouvelles routes, car les œuvres de référence pour la période 1870-1920 sont aujourd'hui difficiles à trouver. D'autres mouvements se sont imposés : cubisme, Dada, surréalisme, abstraction géométrique, et ceux de l'après-guerre américain, où il y a encore des œuvres disponibles de qualité, mais pas assez pour alimenter l'élargissement de la clientèle observé depuis cinq ans, avec l'émergence d'acheteurs de 30 à 45 ans. L'art contemporain est devenu un mode de vie social, un phénomène mondain".*

---

<sup>69</sup> Édition des 22 et 23 mai 2005.



### 3°/ L'INFLUENCE D'ÉVÈNEMENTS CULTURELS DE RAYONNEMENT INTERNATIONAL

Les tendances du marché de l'art, et en son sein du marché de l'art contemporain, évoluent également au rythme de grands événements culturels de rayonnement international que représentent les biennales d'art contemporain, l'inauguration de nouveaux musées ou le vernissage de grandes expositions.

#### **3.1 - Une présence importante de biennales consacrées à l'art contemporain dans le monde**

Affichant une ambition culturelle, les biennales d'art contemporain animent de nombreux territoires dans le monde.

Le rapport Alain Quemin<sup>70</sup> recense en effet l'existence d'évènements de ce type sur chacun des continents de la planète.

Comme les foires, les biennales permettent aux acteurs du monde de l'art de se positionner au centre de la scène artistique internationale dans le but de contrôler l'offre.

##### ***a) Les biennales en Europe occidentale et en Amérique du Nord***

Les biennales de Kassel (La Documenta) en Allemagne et de Venise en Italie possèdent un rôle leader incontestable au niveau international. Les choix qu'elles opèrent dans le cadre des expositions qu'elles organisent et des prix qu'elles décernent aux artistes ont un impact certain sur les tendances du marché de l'art contemporain ; l'Allemagne et l'Italie possèdent par ailleurs une seconde biennale à Berlin et Turin.

Derrière elles, de nombreuses biennales animent la vie culturelle d'autres pays européens.

La Grande-Bretagne et la France comptent respectivement un événement du genre à Liverpool et à Lyon.

La Belgique et les Pays-Bas accueillent pour leur part les biennales d'art contemporain de Louvain-la-Neuve et de Liège d'une part, le "*Dutch Electronic Art Festival*" (biennale interdisciplinaire associant l'art, la technologie et la réflexion sociale) de Rotterdam et le festival annuel "*World Wide Vidéo Festival*" à Amsterdam d'autre part.

Enfin le Portugal et la Grèce proposent une biennale à Coimbra et un festival d'art et de nouvelles technologies intitulé Mediaterra.

Outre Atlantique, les États-Unis connaissent 4 biennales ou triennales dédiées à l'art contemporain : Whitney Museum, La International, Pittsburgh et Santa Fe ; ces

---

<sup>70</sup> "*Le rôle des pays prescripteurs sur le marché et dans le monde de l'art contemporain*" - Juin 2001 - Ministère des affaires étrangères.

manifestations n'affichent toutefois pas la même importance que celles de Kassel et Venise, ou même Lyon.

Enfin, le Canada est le lieu de déroulement des biennales de Montréal et de Québec.

### ***b) Les biennales organisées dans les "régions périphériques"***

Dans le domaine de l'art contemporain, le reste du monde représente les "régions périphériques" des noyaux centraux que sont les États-Unis et le nombre restreint de pays d'Europe occidentale (Grande-Bretagne, France, Allemagne, Suisse, Italie).

La montée du thème du multiculturalisme a conduit à légitimer la naissance de biennales d'art contemporain en de nombreux sites de la planète.

Ainsi, l'Amérique du Sud se fait le terrain de 6 manifestations de ce type : Brésil (Sao Paulo), Cuba (La Havane), Equateur (Cuenca), Pérou (Lima), Argentine (Buenos Aires) et Chili (Santiago).

Deux biennales sont organisées au Moyen Orient : Turquie (Istanbul) et Israël (Jérusalem).

L'Afrique héberge quant à elle les biennales renommées de Dakar (Sénégal) et de Johannesburg (Afrique du Sud), celle du Caire (Égypte) et le salon d'art contemporain béninois (Bénin).

En Asie, les deux biennales les plus importantes sont celles de Taïpeh et de Kwangju en Corée du Sud. Le pays possède également dans la ville de Pusan une autre biennale ainsi qu'un festival international d'art contemporain.

La Chine (Shanghaï), Singapour ("Nokia Arts Festival"), le Japon (Triennales de Tsumari et de Yokohama) et enfin l'Inde (Triennale de New Delhi) participent également à la dynamique internationale.

Enfin, l'Océanie s'y inscrit avec un moindre rayonnement, en Nouvelle Zélande et en Australie où la biennale d'art contemporain de Melbourne connaît une faible audience tandis que celle de Sydney emporte tout de même une influence internationale.

### **3.2 - Les inaugurations de musée et les vernissages de grandes expositions**

Comme les événements précédents, les inaugurations de grands musées comme celle du Guggenheim à Bilbao (Espagne) ou de la Tate Modern à Londres représentent des temps forts de la vie culturelle internationale.

Il en va de même concernant les vernissages des grandes expositions.

Les dates de ces rendez-vous appelés à concentrer le temps d'une journée ou d'une soirée la communauté internationale de l'art contemporain s'intègrent parfaitement dans le calendrier des différents temps forts : foires, biennales, grandes ventes aux enchères, etc.

Ces déplacements simultanés des professionnels et amateurs de l'art contemporain, dans les mêmes endroits, concourent à produire une relative forme d'homogénéisation du jugement, lequel contribue ensuite à asseoir la reconnaissance des artistes et le prix des œuvres.

#### 4°/ L'INFLUENCE DU MÉCÉNAT SUR LE MARCHÉ DE L'ART CONTEMPORAIN

En parallèle des grandes manifestations rythmant le calendrier de la vie collective de l'art contemporain, l'"effet collection" joue également un rôle conséquent dans l'ascension des créateurs et l'évolution de la valeur marchande de leurs œuvres.

Etre exposé aux côtés des artistes les plus reconnus vient renforcer la légitimité des nouveaux venus, aussi les acquisitions d'œuvres réalisées dans le cadre du mécénat culturel sont appréciées comme un paramètre apte à influencer les tendances du marché.

#### **4.1 - Exemples de développement du mécénat culturel dans le monde**

La constitution et l'enrichissement de collections privées d'œuvres d'art reposent sur le développement du mécénat et sur le dynamisme de nombreuses fondations culturelles.

Contrairement à la France où le mécénat culturel se révèle peu développé, les pays impliqués sur le marché de l'art hébergent sur leur territoire de nombreuses fondations privées engagées dans le financement de la culture.

Aux États-Unis, le mécénat s'impose comme la principale source de financement et de promotion des arts ; en 2004, quelque 66 000 fondations américaines, tous domaines confondus, ont totalisé 32,4 milliards de dollars dont 12 % ont été consacrés à l'art et à la culture.

L'Italie abrite des centaines de fondations culturelles, créées par des entreprises ou des collectivités locales.

En Allemagne, le mécénat est une tradition dans le monde industriel depuis le début du XX<sup>ème</sup> siècle.

En Espagne, la loi sur les fondations, réformée en 2002, instaure des déductions fiscales pour encourager la création de fonds privés à des fins non lucratives, tandis qu'au Portugal la fondation Calouste Gulbenkian œuvre dans le domaine des arts, de l'éducation, des sciences et de la bienfaisance.

De la même manière au Japon, une association de mécènes, la Kigyo Mécénat Kyogikai rassemble 210 entreprises dont les contributions à la culture ont dépassé 200 millions de dollars en 2002.

#### **4.2 - Les plus grands collectionneurs d'œuvres d'art dans le monde**

Depuis près de quinze ans, le magazine Art News publie à chaque été la liste des 200 principaux collectionneurs dans le monde.

Ainsi en 2004, 10 % des personnes mentionnées possèdent une adresse sur le territoire français tandis que l'écrasante majorité des collectionneurs est installée aux États-Unis ; parmi les dix premiers collectionneurs au monde, on retrouve 8 américains.

Par les choix esthétiques qu'ils opèrent, les collectionneurs privés (entreprises ou particuliers) jouent un rôle dans la certification des artistes.

Le phénomène se produit toutefois à condition que l'acheteur consente à rendre son geste visible au regard de la communauté internationale de l'art contemporain.

Les acquisitions entourées d'une trop grande discrétion n'apportent en effet aucun soutien aux artistes et sont sans influence sur le marché de l'art.

#### **B - LA FRANCE SUR LE MARCHÉ DE L'ART CONTEMPORAIN : UNE POSITION EN RETRAIT**

La position de retrait de la France sur le marché international de l'art contemporain réside dans la faiblesse même du marché français. Les artistes français semblent se vendre difficilement, à l'étranger comme en France.

Or ils apparaissent peu représentés par les galeries françaises et sont peu visibles dans les foires et biennales d'art contemporain.

La France manque par ailleurs de galeries leaders capables d'imposer leurs choix à l'échelle internationale.

L'autre segment du marché que représentent les ventes aux enchères ne parvient pas quant à lui à asseoir le pays à une place de choix.

Du côté de la demande, le marché français de l'art contemporain se caractérise par une faiblesse des collections privées illustrant le manque de dynamisme du mécénat. Conscient des effets de la faiblesse du marché national, les pouvoirs publics tentent d'apporter des solutions diverses et complémentaires.

##### **1°/ LES GALERIES D'ART CONTEMPORAIN EN FRANCE**

Les galeries d'art contemporain en France ont fait l'objet d'une étude<sup>71</sup> en 1999 à la demande de la Délégation aux arts plastiques.

---

<sup>71</sup> Réalisée par Matisse, Université de Paris 1 et CNRS (Françoise Benhamou, Nathalie Moureau, Dominique Sagot-Duvaouroux)

L'investigation menée concerne 219 galeries parisiennes sur un total visé de 376 et se complète d'informations recueillies auprès de 10 galeries de province et 18 galeries étrangères.

### **1.1 - Les caractéristiques des galeries d'art contemporain en France**

La plupart des galeries se présentent comme des micro-entreprises industrielles ou commerciales. Elles affichent un chiffre d'affaires peu élevé : sur un échantillon de 137 établissements, plus de la moitié (54 %) réalisent en 1998 un chiffre d'affaires inférieur à 152 550 euros<sup>72</sup> tandis qu'ensemble ces galeries atteignent un chiffre d'affaires moyen de 427 000 euros.

La moitié des galeries n'ont aucun salarié et 17 % seulement emploient plus de deux salariés à temps plein ; de ce fait la division du travail est faible, le directeur intervient dans toute décision et, dans 20 % des cas, ce dernier doit exercer une seconde activité pour subsister.

Les galeries d'art contemporain se montrent très vulnérables à la conjoncture du marché de l'art, la crise du début des années 1990 ayant entraîné de nombreuses fermetures.

Ainsi sur 146 structures recensées dans le guide Art Diary en 1988, 45 y figuraient encore en 1999 (soit près de 70 % de disparition).

À l'inverse, sur les 145 établissements répertoriés en 1999, 39 y figuraient déjà en 1988.

Par ailleurs, elles interviennent majoritairement sur le premier marché (œuvres vendues pour la première fois) et 42 % n'opèrent que sur celui-ci.

La part réduite du second marché (ventes suivantes) dans leur activité résulte de la fragilité de leur organisation, une seule personne ne pouvant pas assurer le suivi des collectionneurs.

Peu ou aucun contrats écrits lient les galeries aux artistes qu'elles promeuvent ; ces derniers peuvent donc quitter l'établissement sans contrainte. Les engagements sont généralement de nature géographique.

Concernant la demande, les collectionneurs privés apportent les trois quarts du chiffre d'affaires ; les autres galeries en fournissent 10 %, les pouvoirs publics 9,5 % et les institutions privées 5 %.

Enfin, 87 % des galeries d'art contemporain exportent des œuvres à l'étranger et réalisent ainsi 36 % de leur chiffre d'affaires : un tiers des toutes petites sociétés ne vendent qu'en France, tandis que les deux tiers des grosses galeries assurent plus de la moitié de leurs débouchés à l'étranger.

---

<sup>72</sup> 30 galeries soit 22 % totalisent moins de 38 000 euros, 35 soit 25,5 % entre 152 550 et 457 350 euros, 28 soit 20,5 % dépassent 457 350 euros.

## **1.2 - Les galeries d'art contemporain confrontées aux exigences de l'internationalisation du marché de l'art**

Dans le contexte de l'internationalisation des échanges, les galeries d'art contemporain sont confrontées à une augmentation de leurs besoins financiers soit pour produire en amont les créations d'artistes en recherche de moyens, ou impulser directement des projets, soit pour participer en aval à des manifestations internationales coûteuses (foires, biennales).

Par ailleurs, les galeries doivent aujourd'hui affronter la concurrence des grandes maisons de vente aux enchères (Sotheby's et Christie's) dotées de moyens financiers importants.

Certains collectifs d'artistes conduisent parallèlement de nouvelles modalités de soutien de l'art, sur la base de projets. Ne se limitant plus au seul champ de la création, ils étendent leur activité à la promotion afin de pallier la carence de circuits commerciaux suffisants.

L'éclatement du marché de l'art contemporain et l'importance croissante de la puissance financière risquent de conduire le marché vers un "oligopole à frange", le noyau étant constitué de quelques grandes galeries et maisons de ventes aux enchères, la frange hébergeant une myriade de petites structures fragiles et éphémères.

Véritable vivier de nouveaux talents, les micro-structures pourraient offrir la possibilité aux acteurs dominants de projeter quelques artistes sur les devants de la scène artistique dans une ambition de spéculation.

Cette évolution dans le sens d'une concentration des plus puissants constitue donc une menace pour l'indépendance du marché et la formation des valeurs artistiques.

## **1.3 - La présence des galeries et la représentation des artistes français dans les foires d'art contemporain**

L'étude relative aux galeries d'art contemporain en 1999 souligne que presque deux tiers (60 %) des galeries défendant un art figuratif ne participent à aucune foire contre moins d'un tiers pour les autres galeries. Elle évoque également le coût élevé que génère, pour une galerie, le fait de participer à une grande foire internationale de l'art contemporain.

L'exemple est donné du coût de présence à la foire de Bâle : *"la location d'un stand de 60 m<sup>2</sup> s'élève à 70 000 francs, auxquels il faut ajouter les frais de transport, d'assurances et de logement, ce qui conduit facilement à un budget moyen de 150 000 francs. Compte tenu du pourcentage dû à l'artiste ou du prix d'achat d'une œuvre ancienne, le galeriste doit alors réaliser un chiffre d'affaires d'au moins 300 000 francs pour équilibrer son budget"*.

**a) La présence des galeries françaises dans quelques foires internationales d'art contemporain**

Dans son étude, Alain Quemin établit un comparatif de la présence des pays leaders du marché de l'art contemporain à l'occasion des grandes foires internationales de Bâle, Berlin, Paris, Chicago en 2000 et New York en 2001.

Les galeries françaises sont majoritaires<sup>73</sup> à la Foire Internationale d'Art Contemporain (FIAC) de Paris puisqu'au nombre de 92 elles représentent 45 % des 206 galeries présentes.

On dénombre ensuite 11 % de galeries françaises (33 sur 300) à la foire de Bâle, la France se positionnant ainsi en 4<sup>ème</sup> place derrière l'Allemagne, les États-Unis et la Suisse.

À Chicago, les galeries françaises occupent la seconde position après les États-Unis avec 19 galeries sur 218, soit 9 % du total des stands.

Puis la foire de New York accueille 5 % de galeries françaises (9 sur 164) et confère à la France la 4<sup>ème</sup> place après les États-Unis, l'Allemagne et la Grande-Bretagne.

Enfin à Berlin, la France occupe la 13<sup>ème</sup> place avec la participation de 3 galeries sur un total de 170 (soit 2 %) et se voit précédée des pays suivants : Allemagne, États-Unis, Autriche, Grande-Bretagne, Suède, Suisse, Espagne, Pays-Bas, Russie, Danemark, Japon, et Finlande.

**b) La représentation des artistes français à l'occasion des foires de Bâle et de Berlin en 2000**

Parallèlement à la comparaison de l'implication des galeries françaises dans les foires de rayonnement international, l'étude apporte un éclairage sur la représentation des artistes français à la foire de Bâle et à celle de Berlin.

*Ainsi à Bâle en 2000, "sur environ 200 œuvres d'artistes contemporains vivants reproduites dans la partie du catalogue consacrée aux galeries d'art, les français occupent une portion congrue avec une vingtaine d'artistes seulement (soit environ 2,5 % des œuvres reproduites), qui tranche fortement avec la présence française assez forte en terme de pourcentages de galeries (11 %)... D'autres artistes français étaient toutefois présentés dans le catalogue par des galeries étrangères..."*

*Néanmoins, "certains des plus grands noms de la création française contemporaine - les Boltanski, Buren, Messager, Calle, Arman, César... - étaient presque absents des différents stands, même chez les galeristes français".*

À Berlin, sur les 3 galeries représentant la France, 2 seulement mettent en avant des artistes français dans une proportion de 1,5 % des artistes reproduits.

En dehors de ces 2 galeries, la place accordée aux créateurs français sur l'ensemble des stands demeure discrète voire inexistante.

<sup>73</sup> Ce caractère majoritaire est encore renforcé en 2004 : sur 216 galeries on dénombre 108 galeries françaises (50 %), 18 italiennes (8,5 %), 13 américaines (6 %), 13 belges (6 %), etc.

#### 1.4 - Les soutiens apportés aux galeries françaises par les pouvoirs publics

Devant les difficultés financières rencontrées par les galeries françaises et pour préserver la vitalité du tissu créatif, les pouvoirs publics apportent différentes aides : accompagnements financiers directs, promotion de l'art contemporain à travers le financement des centres d'art contemporain sur le territoire, achats publics.

##### a) Les aides aux galeries accordées par l'État

- L'aide à la première exposition

Le Centre national des arts plastiques attribue des aides financières aux galeries pour l'organisation de la *première exposition* d'un artiste ou d'un groupe d'artistes travaillant ensemble et signant d'un même nom.

L'aide peut profiter à toute galerie commerciale de nature privée à but lucratif ou non lucratif ayant la forme de SA ou de SARL ou à toute galerie régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901 (non subventionnée par des crédits d'État) dont l'activité principale vise la diffusion et la promotion d'œuvres d'art contemporain.

La galerie doit disposer d'un lieu d'exposition apte à accueillir des artistes de manière professionnelle.

Cette aide ne peut être attribuée que pour des créateurs français ou étrangers engagés dans la vie professionnelle, n'ayant pas réalisé depuis cinq ans au moins une exposition personnelle en France ou à l'étranger.

Les domaines artistiques recevables pour l'octroi de l'aide concernent les arts plastiques (peinture, sculpture/installation, arts graphiques, photographie, vidéo, nouveaux média), le design, les arts décoratifs et le graphisme.

- L'aide au premier catalogue

De la même manière, le CNAP accorde des aides financières aux galeries pour l'édition du premier catalogue d'un artiste ou d'un groupe d'artistes.

Les galeries doivent présenter les mêmes caractéristiques que celle évoquées précédemment.

En revanche, l'aide concerne les catalogues d'artistes français et étrangers contractuellement liés à la galerie depuis deux ans au moins et n'ayant jamais bénéficié d'un catalogue en France ou à l'étranger.

Obligatoirement bilingue, le catalogue doit intégrer une critique d'auteur et faire l'objet d'un tirage minimal de 1 000 exemplaires.

Les champs artistiques concernés sont les mêmes que ceux considérés pour l'octroi de l'aide à la première exposition.

Les demandes d'aide à la première exposition et au premier catalogue ne peuvent être cumulées pour le même artiste lors d'une même commission consultative du CNAP.



- Les bénéficiaires de ces aides en 2003

Au cours de l'année 2003, 107 472 euros ont été répartis par le CNAP entre 12 aides à la première exposition (sur un total de 47 projets<sup>74</sup>) et 7 aides au premier catalogue (sur un total de 13<sup>75</sup> demandes).

Ces aides ont profité à 16 galeries, implantées à Paris pour 14 d'entre-elles, les deux autres étant situées à Nice et à Chagny (71).

Elles ont apporté un soutien à la présentation du travail de 19 artistes dans les domaines suivants : photographie (6 expositions ou catalogues), installation (5), peinture/estampe (4), sculpture (2), design (2), art vidéo (1).

- La mise en valeur de la scène française à l'étranger

Elle repose sur une collaboration étroite entre la Délégation aux arts plastiques et l'Association française d'action artistique et se traduit par un soutien de la présence française à l'occasion des temps forts que sont les foires et les biennales internationales d'art contemporain.

Ainsi en 2001, un soutien de 198 000 euros a été consacré à 35 galeries qui ont présenté des artistes travaillant en France à l'occasion des foires de Bâle, Chicago, New York et Cologne.

L'aide oscille chaque année entre 4 500 et 9 000 euros par galerie et suppose des galeries qui en bénéficient qu'elles réservent la moitié de leur stand aux créateurs français.

### ***b) Le soutien aux galeries à travers la promotion de l'art contemporain réalisée par les centres d'art***

Financés de façon partenariale par l'État et les collectivités territoriales, les centres d'art contemporain conduisent a priori une activité apte à soutenir le travail des galeries : organisation d'expositions d'artistes représentés en galeries, financement d'œuvres, publication de catalogues.

Or les galeries françaises et les centres d'art contemporain nourrissent peu de relations de collaboration et ne s'associent guère pour élaborer des projets communs. Nombre de galeries d'art contemporain perçoivent de ce fait les centres d'art comme un réseau de promotion et de diffusion parallèle au leur, financé par les fonds publics.

### ***c) Le soutien aux galeries à travers les achats publics d'œuvres d'art***

Au cours de l'année 2002, le montant des achats réalisés par le Fonds national d'art contemporain s'est élevé à 3 190 milliers d'euros et l'acquisition d'œuvres par les Fonds régionaux d'art contemporain a mobilisé plus de 3 919 milliers d'euros répartis entre l'État (2 741 milliers d'euros) et les Régions (1 178 milliers d'euros).

---

<sup>74</sup> 23 en arts plastiques, 18 en photographie, 2 en nouveaux médias, 1 en vidéo, 3 en design.

<sup>75</sup> 9 en arts plastiques, 3 en photographie, 1 en mode/arts décoratifs.

L'étude relative aux "*galeries d'art contemporain en 1999*" déjà évoquée mentionne toutefois que les achats publics ne représentaient que 9,5 % du chiffre d'affaires totalisé en 1999 par les 219 galeries d'art contemporain considérées dans l'analyse.

Sur un montant de 2 659 milliers d'euros destiné par le FNAC à l'acquisition d'œuvres d'art en 1998, 1 934 milliers d'euros (soit plus de 72 %) ont concerné l'achat de 164 œuvres auprès de galeries françaises (1 448 milliers d'euros pour 148 œuvres) et étrangères (486 milliers d'euros pour 16 œuvres).

De la même manière, 45 galeries (30 parisiennes, 6 de province et 9 étrangères) ont perçu le produit de ventes réalisées auprès des FRAC en 1997-1998.

## 2°/ LE POSITIONNEMENT DES SOCIÉTÉS DE VENTES AUX ENCHÈRES SUR LE MARCHÉ FRANÇAIS DE L'ART CONTEMPORAIN

### 2.1 - La réforme des ventes publiques aux enchères

En 1992, le PDG de Sotheby's France a déposé un recours pour entrave au traité de Rome devant la Commission européenne en raison du monopole sur les ventes publiques aux enchères que détenaient, en France, les commissaires priseurs depuis 1556 (Édit du Roi Henry II).

La loi du 10 juillet 2000 portant réglementation des ventes volontaires de meubles aux enchères publiques a créé les Sociétés de Ventes Volontaires (SVV) et consacré l'ouverture du marché français aux sociétés étrangères de ventes aux enchères.

#### *a) La création des Sociétés de Ventes Volontaires*

Cette loi du 10 juillet 2000 établit une distinction entre les ventes volontaires de meubles d'une part, les prises et ventes judiciaires de meubles d'autre part dans le cadre des enchères publiques.

Les opérations de nature judiciaire sont confiées à des commissaires priseurs judiciaires tandis que les ventes volontaires sont attribuées à de nouvelles structures en France, les Sociétés de Ventes Volontaires, et de façon accessoire aux notaires et aux huissiers de justice. Les commissaires priseurs judiciaires peuvent néanmoins exercer des activités de ventes volontaires au sein des sociétés de ventes volontaires.

Les SVV sont des sociétés de forme commerciale agréées par le Conseil des Ventes volontaires institué également par la loi. Elles ont pour objet l'estimation de biens mobiliers, l'organisation et la réalisation de ventes volontaires de meubles aux enchères publiques.

De même que les huissiers de justice, les notaires et les commissaires priseurs judiciaires, les sociétés de ventes volontaires ont la possibilité de recourir à des experts agréés par le Conseil des ventes volontaires.

Les SVV agissent comme mandataires du propriétaire du bien et ne sont pas, de ce fait, habilitées à acheter ou vendre pour leur propre compte des biens aux enchères.

### ***b) Le conseil des ventes volontaires***

Le Conseil des Ventes Volontaires constitue une autorité de régulation et possède la personnalité morale ; il se compose de 11 membres nommés pour 4 ans par le Garde des Sceaux, ministre de la Justice (six personnes qualifiées et cinq représentants des professionnels dont un expert) et son financement est assuré par le versement de cotisations professionnelles acquittées par les sociétés de ventes et par les experts agréés.

Outre l'agrément des sociétés de ventes volontaires et des experts que celles-ci peuvent solliciter, les missions du conseil des Ventes volontaires consistent à :

- enregistrer les déclarations des ressortissants des États membres de la Communauté européenne et des États signataires de l'accord sur l'Espace économique européen ;
- sanctionner les manquements aux lois, règlements, et obligations professionnelles,
- publier un rapport annuel d'activité destiné aux pouvoirs publics et aux intervenants du marché,
- assurer l'organisation de la formation professionnelle en vue de l'obtention de la qualification requise pour diriger les ventes.

## **2.2 - Les effets de l'ouverture du marché français des ventes aux enchères d'œuvres d'art**

### ***a) Les stratégies françaises de regroupement dans un paysage atomisé des ventes publiques***

En 1998, soit deux années avant la réforme sur les ventes publiques, la France constituait le terrain d'intervention de 456 commissaires priseurs (officiers de justice) répartis entre 9 compagnies régionales et 328 offices.

Parmi eux, 189 professionnels exerçaient à titre individuel et 267 étaient associés sous forme essentiellement de sociétés civiles professionnelles (SCP).

Au sein de cet ensemble, la Compagnie des commissaires priseurs de Paris, regroupant 111 professionnels et 70 offices, occupait une place particulière par son activité importante organisée dans le cadre du prestigieux Hôtel Drouot lui appartenant.

Ne représentant que 12 % du chiffre d'affaires total des commissaires priseurs de Paris, les ventes judiciaires atteignaient 20 % à 40 % de l'activité des professionnels de province (de 20,56 % pour la Compagnie de Normandie à 36,99 % pour la Compagnie de l'Est).

Le produit total des ventes s'élevait à 1,3 milliard d'euros en 1997, dont 40 % pour la seule Compagnie de Paris, 66 % pour la capitale française et sa région, Lyon et le Sud-Est.

Dans la situation du monopole exercé par les commissaires priseurs avant l'ouverture du marché français à la concurrence, les œuvres d'art représentaient 80 % du montant des ventes à Paris et 60 % en province.

L'arrivée incontournable puis effective des concurrents anglo-saxons Sotheby's et Christie's sur le marché de l'art français conduisit, avant et après la réforme, certaines études, parisiennes essentiellement, à se rapprocher pour faire front ; Tajan, Artcurial (Briest-Poulain - Le Fur), Piasa, Calmels - Cohen... se dressent aujourd'hui sur le marché français contre la concurrence anglo-saxonne.

### ***b) Les leaders des ventes publiques d'œuvres d'art sur le marché français***

Évoquant de "*profonds changements dans le paysage français des ventes aux enchères d'œuvres d'art*", la base de données Artprice apportait les informations suivantes : "*En 2001 les ventes aux enchères restaient relativement confinées à Paris, et surtout au sein des commissaires priseurs de Drouot qui réalisaient près de 50 % du chiffre d'affaires en matière d'œuvre d'art. L'étude Tajan arborait le premier chiffre d'affaires réalisé aux enchères d'œuvres d'art*".

En l'espace des quatre premiers mois de l'année 2002, les maisons de vente anglo-saxonnes ont su s'emparer de 23 % du marché français (Sotheby's 17 % et Christie's 6 %) laissant 40 % de celui-ci à Drouot et 37 % aux autres maisons de vente.

Très vite la société Christie's, propriété de François Pinault, a affirmé son hégémonie, détrônant en l'espace de deux ans (2001-2003) la maison Tajan qui fut, durant 35 ans, la première étude française.

Au cours de l'année 2003, les ventes aux enchères d'objets et d'œuvres d'art organisées par les maisons les plus puissantes du marché français ont apporté un chiffre d'affaires de 296 millions d'euros se répartissant ainsi :

- Christie's France : 69 millions d'euros
- Tajan : 57,1 millions d'euros
- Calmels - Cohen : 51 millions d'euros
- Piasa : 39,6 millions d'euros
- Sotheby's France : 33,7 millions d'euros.

Outre les quelques regroupements de commissaires priseurs précédemment cités, une bonne soixantaine d'études, qui se sont constituées en autant de sociétés de ventes volontaires, exercent aujourd'hui leur activité à Paris au sein de l'hôtel des ventes de Drouot.

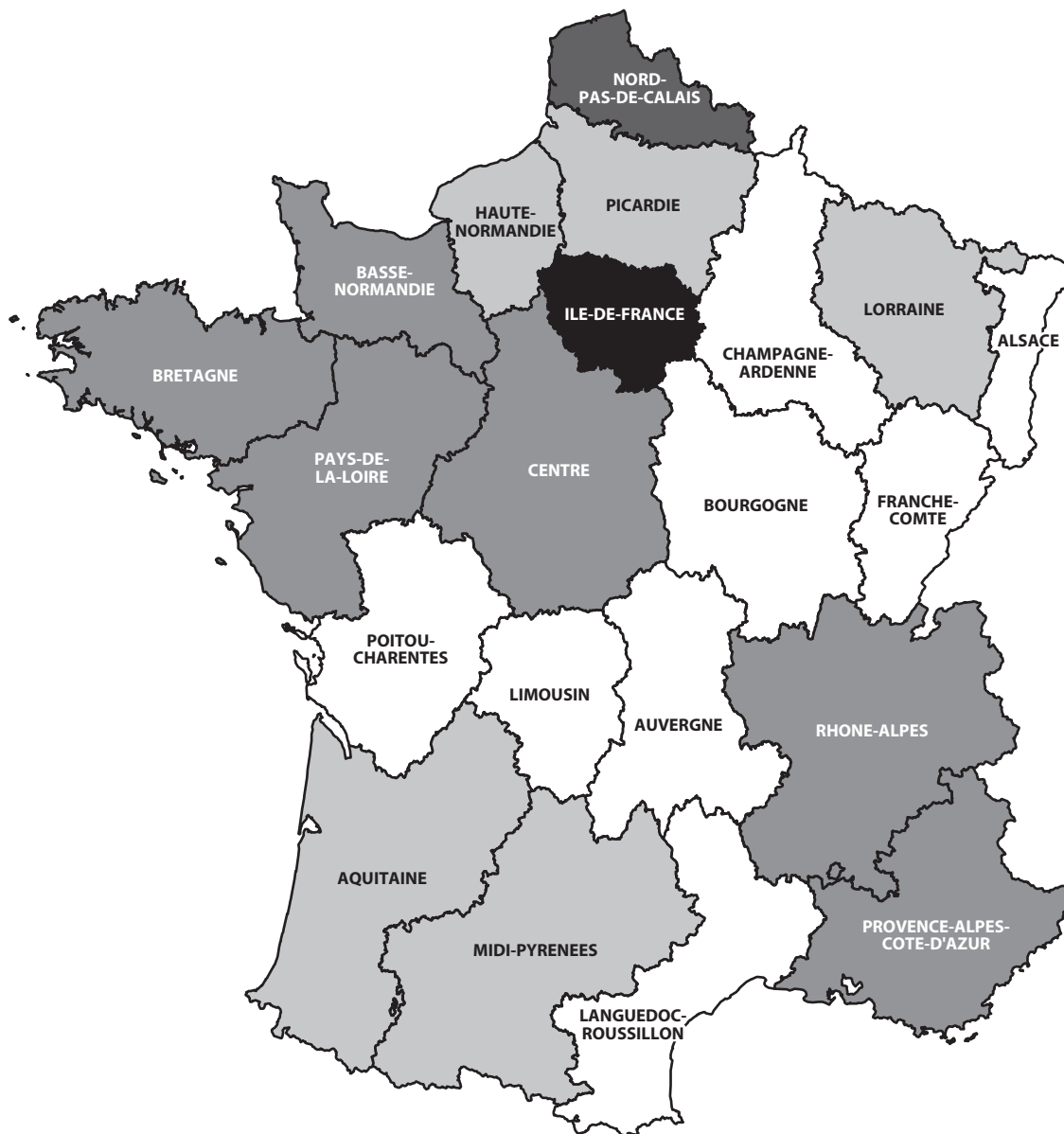
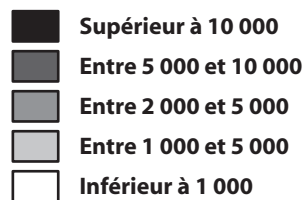
Comparé à la domination du duopole Christie's et Sotheby's (80 % du chiffre d'affaires ensemble) que connaissent les grandes places internationales, le paysage atomisé des ventes publiques françaises constitue un particularisme typiquement hexagonal.

Toutefois, sous les assauts de la concurrence étrangère, le paysage français des ventes aux enchères d'œuvres d'art sera sans nul doute appelé à connaître d'autres mouvements de recomposition dans les années à venir.

# LES VENTES D'ŒUVRES D'ART EN FRANCE

N

Chiffre d'affaires 2001 réalisé  
sur les ventes d'œuvres d'art  
(en milliers d'euros)



- Source -  
Artprice.com  
2001

- Réalisation -  
Atelier de Cartographie  
du Conseil Régional de Basse-Normandie  
Juillet 2005

150 km



### 3°/ VERS UN DÉVELOPPEMENT DU MÉCÉNAT CULTUREL EN FRANCE ?

Dans son rapport intitulé "*Le rôle des pays prescripteurs sur le marché et dans le monde de l'art contemporain*" (2001), Alain Quemin souligne la faiblesse de la France dans le domaine de l'art contemporain en termes d'achats par les entreprises et par les collectionneurs particuliers.

Cette carence de la demande interne engendre une faiblesse de l'offre nationale sur le marché français et les places étrangères et nuit à la représentation de la création artistique française sur la scène internationale de l'art contemporain.

Conscient de cette faille, l'État a souhaité impulser en France "*un nouvel élan pour le mécénat culturel*" à travers les évolutions induites par la loi du 1<sup>er</sup> août 2003 relative au mécénat, aux associations et aux fondations.

#### **3.1 - Le mécénat, une pratique peu développée en France**

L'essor du mécénat dans notre pays s'inscrit dans le début des années 1960 et a été favorisé par la création de la Fondation de France d'une part, l'introduction de mécanismes d'incitations fiscales, d'autre part.

Malgré une nouvelle impulsion conduite à l'issue des années 1980 (loi de juillet 1987 sur le mécénat et loi de 1990 sur les fondations d'entreprise), le mécénat culturel, humanitaire et environnemental connaît aujourd'hui en France un développement moins marqué que celui observable dans d'autres pays occidentaux.

Les différences dans le champ du mécénat d'entreprises sont criantes.

En 2002, les entreprises britanniques ont versé 1,2 milliard d'euros par l'intermédiaire de 3000 "Charity trusts" et leurs homologues américaines ont consacré 9,8 milliards d'euros au mécénat via 100 000 fondations répertoriées.

Dans le même temps, les entreprises françaises ont réservé 343 millions d'euros à cette action, selon l'Association pour le développement du mécénat industriel et commercial (ADMICAL).

Le mécénat d'entreprise associé aux dons des particuliers représente ainsi 2,1 % du PIB aux États Unis et à peine 0,09 % du PIB en France.

##### **a) Le mécénat des particuliers : un potentiel à mobiliser**

Des études réalisées en 2003 par l'Observatoire de la générosité et du mécénat ont établi que 21 millions de personnes âgées de 15 ans et plus (soit 47 % de la population française) effectuent régulièrement des dons en argent, en nature ou en temps.

Parmi les donateurs en argent, 60 % procèdent à des dons d'un montant inférieur à 100 euros et 16 % apportent des fonds dépassant 300 euros.

En outre, la générosité des Français profite majoritairement aux associations et fondations reconnues d'utilité publique. On observe toutefois un ralentissement de la

progression des dons au cours des dernières années écoulées en raison de la conjoncture économique et de la stagnation du revenu des ménages.

Entre 1994 et 2002, l'évolution du montant des dons s'est calée sur les modifications induites par l'érosion monétaire et les dons déclarés sont passés de 766 millions d'euros à 1,1 milliard d'euros seulement.

Les donateurs, représentant 57 % de la population en 2000, ne constituaient plus que la moitié de celle-ci en 2002.

En fait, le nombre de donateurs particuliers demeure relativement faible en France puisqu'à peine 15 % des foyers fiscaux déclarent avoir réalisé un don.

Alors que le nombre de foyers imposables s'est accru de 2 millions entre 1994 et 2 000, celui des donateurs déclarés n'a progressé parallèlement que de 230 000.

### ***b) Le mécénat des entreprises : un engagement à redynamiser***

Le mécénat des entreprises apparaît plus développé que celui des particuliers en France mais demeure toutefois relativement faible en volume ; 343 millions d'euros ont résulté de l'implication en 2002 de moins de 2 000 entreprises dans les domaines de la culture, de la solidarité et de l'environnement, selon l'ADMICAL.

Les sociétés ont effectué un don moyen oscillant entre 12 200 et 13 700 euros, soit 0,3 ‰ de leur chiffre d'affaires.

Dans le même temps, 473 fondations d'utilité publique, 73 fondations d'entreprises et environ 500 fondations sous égide de la Fondation de France ont été recensées sur le territoire national.

Dans le domaine de la culture, les budgets identifiés ont connu une diminution entre 2000 et 2002, passant de 198 millions à 195 millions d'euros. Parallèlement le nombre d'actions soutenues dans le champ de la culture s'est infléchi de 2 800 à 2 665.

### ***c) Les préférences culturelles des entreprises en 2000***

La situation du mécénat culturel porté par les entreprises au cours de l'année 2000 a fait l'objet d'une analyse réalisée par l'ADMICAL.

L'association est ainsi parvenue à identifier 1 200 entreprises actives (contre 1 000 en 1996 et 1 100 en 1998) ayant destiné un budget global de 198 millions d'euros à la réalisation de 2 800 actions.

Dans ce contexte, la répartition des opérations de mécénat culturel par discipline artistique s'est établie ainsi :

DISCIPLINES	ANNÉE 2000
Musique	29
Arts plastiques - musées	21
Théâtre	12
Patrimoine	7
Actions pluridisciplinaires	6,5
Photographie	6
Audiovisuel - multimédia	4,5
Danse	4,5
Divers	4
Édition littérature	3
Architecture/design	2,5
TOTAL	100 %

**Tableau n°8 : Répartition des opérations de mécénat culturel des entreprises par discipline artistique en 2000**

La Musique se plaçait en tête des choix des entreprises mécènes ; près d'une action sur trois concernait le champ musical. Toutefois, les disciplines aptes à s'inscrire dans le domaine de l'art contemporain, à savoir les arts plastiques et les musées, la photographie, l'architecture et le design concernaient ensemble 29,5 % des opérations de mécénat culturel et pesaient donc autant que les actions soutenues dans le champ musical.

Par ailleurs, il convient de noter que le mécénat culturel a été particulièrement mobilisé dans les secteurs d'activité économique que représentent les banques et établissements de crédit (21 % des opérations), la communication-presse (16 %), les nouvelles technologies (9 %), les services (7 %), etc.

Enfin, l'observation de la répartition des actions par régions laisse apparaître la position prédominante de l'Île de France (33 %), suivie de façon égale par les régions Provence-Alpes-Côte d'Azur et Rhône-Alpes (8,5 %), ces trois régions portant à elles seules 50 % des opérations de mécénat culturel sur le territoire national en 2000.

Un groupe composé de cinq régions a totalisé 15 % des actions (Languedoc-Roussillon, Bourgogne, Bretagne, Haute-Normandie, Alsace).

Puis un troisième ensemble constitué de huit régions parmi lesquelles figurait la Basse-Normandie a été l'assise territoriale de 16 % des opérations, chaque région détenant respectivement sur son territoire 2 % des actions : Midi-Pyrénées, Pays de la Loire, Centre, Nord- Pas-de-Calais, Aquitaine, Champagne-Ardenne et Picardie.

Enfin, 6 % des actions culturelles ont été menées dans leur ensemble en Poitou-Charentes, Lorraine, Limousin, Auvergne, Franche-Comté, Corse et dans les Départements d'Outre Mer.



Ainsi 87 % des opérations de mécénat culturel portées en 2000 par les entreprises se sont traduites en actions locales développées en régions tandis que les 13 % restants ont concerné des démarches de dimension nationale (9 %) ou internationale (4 %).

C'est face à ce contexte mitigé de développement du mécénat en France que le législateur s'est prononcé en faveur d'un "*nouvel élan pour le mécénat culturel*" à partir des dispositions de la loi du 1<sup>er</sup> août 2003 relative au mécénat, aux associations et aux fondations.

### **3.2 - Les évolutions induites par la loi du 1<sup>er</sup> août 2003 relative au mécénat, aux associations et aux fondations**

Le texte renforce les incitations fiscales au mécénat pour les particuliers et les entreprises, modernise le droit des associations et fondations et inscrit ces relations de générosité dans un cadre juridique plus clair et plus transparent.

#### ***a) Les mesures encourageant le mécénat des particuliers***

L'une d'elles réside tout d'abord dans la mise en place d'un *dispositif fiscal incitatif* en faveur des dons réalisés par les particuliers.

Le régime de réduction d'impôt sur le revenu applicable concerne tous les dons consentis aux œuvres et organismes d'intérêt général versés à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2003.

Il prévoit une réduction d'impôt égale à 66 % des sommes données, retenues dans la limite de 20 % du revenu imposable. Ce seuil est doublé par rapport à la situation antérieure, et le bénéfice de la réduction peut être reporté sur les 5 années suivantes en cas de dépassement de la limite.

Le taux de réduction est porté à 75 % en cas de dons réalisés au profit d'organismes d'aide aux personnes en difficulté (fourniture gratuite de repas ou de soins, aide au logement).

Les dons peuvent correspondre à des sommes d'argent ou à des apports en nature.

Les salariés des entreprises peuvent désormais bénéficier de ces avantages fiscaux en retour des dons effectués auprès de la fondation de leur entreprise, ou de la fondation de leur groupe.

Une autre orientation de la loi vise à encourager les donations.

*En cas de succession, une exonération de droits de mutation* est proposée concernant la part de l'actif successoral que les héritiers envisagent de donner à une fondation ou association reconnue d'utilité publique, à l'État ou encore à une collectivité territoriale.

Seules les fondations reconnues d'utilité publique peuvent toutefois faire l'objet, en cette circonstance, de dons en nature (collection d'œuvres d'art, immeuble de rapport), la règle étant le versement sous forme monétaire pour les autres bénéficiaires éventuels de dons.

Par ailleurs, les donations affectées aux collectivités territoriales, à leurs groupements ou à leurs établissements publics peuvent être exonérées de droits de mutation à titre gratuit alors que seuls les régions, départements et communes pouvaient bénéficier de cet avantage antérieurement.

Enfin, la loi clarifie le *traitement fiscal de la transmission temporaire d'usufruit* consistant à abandonner le produit ou le revenu d'un bien en conservant toutefois la propriété de celui-ci : dons de dividendes d'actions, par exemple.

Permettant de limiter l'imposition sur le revenu et sur la fortune, cette procédure est affirmée comme recevable sous condition de respecter certaines règles : donation au profit d'œuvres d'intérêt général dans un but conforme à leur objet, par un acte notarié, pour une durée d'au moins trois ans, etc.

### ***b) Les mesures en faveur du mécénat des entreprises***

Le régime d'incitation fiscale applicable aux entreprises recourant au mécénat est simplifié et renforcé.

Un *mécanisme de réduction d'impôt* (sur les sociétés ou sur le revenu selon la forme sociale de l'entreprise) remplace l'ancien régime de déduction.

Ainsi une réduction d'impôt de 60 % du montant des dons contre une déduction de 33,33 % antérieurement peut être aujourd'hui accordée aux entreprises mécènes dans la limite de 0,5 % de leur chiffre d'affaires.

En cas de dépassement de ce seuil, l'excédent peut être mobilisé pour le paiement de l'impôt dû au titre des cinq exercices suivants.

En contrepartie des dons effectués, les organismes bénéficiaires peuvent associer le nom de l'entreprise versante aux opérations réalisées.

Au-delà de cet avantage fiscal général, la loi prévoit des mesures spécifiques en faveur du patrimoine, de l'art contemporain, de la musique, du spectacle vivant et du cinéma.

Concernant les *soutiens apportés au patrimoine*, les entreprises ont la possibilité de mettre en œuvre deux dispositions incitatives :

- une réduction d'impôt sur les sociétés égale à 90 % des versements effectués par une entreprise peut être consentie (dans la limite de 50 % du montant de l'impôt) lorsque celle-ci acquiert, pour le compte de l'État ou de toute personne publique, un Trésor national présent sur le sol français ou un bien culturel d'intérêt majeur situé à l'étranger afin de les intégrer à une collection publique,
- une réduction d'impôt égale à 40 % des dépenses peut être accordée à une entreprise acquérant pour son propre compte un Trésor national destiné à enrichir une collection publique.

Les *achats d'œuvres originales d'artistes vivants* sont quant à eux admis en déduction du résultat imposable des entreprises (dans la limite du plafond de 0,5 % du chiffre d'affaires). L'obligation d'exposition de ces œuvres dans un lieu "accessible au public" est limitée à la durée de l'amortissement du bien (5 ans). Les œuvres

originales d'artistes vivants sont en outre exclues de l'assiette de la taxe professionnelle.

Puis, la loi offre la possibilité de déduire du résultat imposable les *dépenses consenties pour l'achat d'instruments de musique* destinés à être prêtés à des artistes interprètes.

Elle prévoit enfin une réduction d'impôt de 60 % des sommes versées pour les entreprises soutenant des *organismes de spectacle, publics ou privés*, soumis à la TVA mais *dont la gestion est désintéressée* ; les organismes permanents dont l'activité ne se limite pas à l'organisation de *festivals* demeurent cependant exclus du dispositif.

### **c) Les mesures visant au développement des fondations**

Le cadre juridique des fondations reposait, avant l'entrée en vigueur de la loi du 1<sup>er</sup> août 2003, sur la loi du 23 juillet 1987 relative au développement du mécénat et la loi du 4 juillet 1990 créant les fondations d'entreprises. Ces deux textes ont consacré les principes de la pérennité des fondations et de l'irrévocabilité des donations reçues, lesquels ne s'appliquent toutefois pas aux fondations d'entreprise.

Ainsi trois types de fondations existent aujourd'hui en France :

- les *fondations reconnues d'utilité publique*, autonomes et pérennes grâce à l'immobilisation d'un capital permettant de dégager les revenus annuels nécessaires à la poursuite de leur objet,
- les *fondations abritées* ne disposant pas de la personnalité juridique et correspondant en fait à un compte ouvert auprès d'une fondation "abritante" (telle la Fondation de France) ou d'un organisme habilité,
- les *fondations d'entreprise*, d'une durée minimale de cinq ans reconductible, dotées de la personnalité morale, sans but lucratif et créées en vue de la réalisation d'une œuvre d'intérêt général par une société civile ou commerciale, un établissement public industriel et commercial, une coopérative, une institution de prévoyance ou une mutuelle.

La loi du 1<sup>er</sup> août 2003 fait évoluer le statut des fondations d'entreprises en autorisant les dons des salariés alors que la législation précédente interdisait tout don à une fondation d'entreprise.

Les salariés doivent donc désormais être informés de la politique de l'entreprise "concernant ses choix de mécénat et de soutien aux associations et fondations".

La loi procède par ailleurs à un assouplissement du régime applicable aux fondations reconnues d'utilité publique à travers un allègement de leur fiscalité (taux d'impôt sur les sociétés de 24 % au lieu de 33 % en raison de l'absence de but lucratif, abattement sur l'impôt de 50 000 euros).

La création de ces fondations apparaît particulièrement rigide en raison de l'approbation de leur statut résultant nécessairement d'un décret en Conseil d'État. La loi du 1<sup>er</sup> août 2003 porte à dix ans au lieu de cinq la période pendant laquelle la dotation initiale des fondations reconnues d'utilité publique peut être versée en plusieurs fractions.

***d) L'inscription de l'action des œuvres d'intérêt général dans un cadre juridique clair et transparent***

La loi du 1<sup>er</sup> août 2003 confirme tout d'abord l'exonération de taxe des dons manuels effectués dans le cadre du mécénat.

Puis les œuvres d'intérêt général estimant pouvoir faire bénéficier leurs donateurs de l'avantage fiscal du mécénat peuvent désormais s'adresser à l'administration fiscale afin de vérifier leur bon droit à émettre des reçus fiscaux à la faveur de leurs mécènes.

Enfin, la transparence et le contrôle de la gestion des sommes collectées dans le cadre du mécénat sont améliorés par deux dispositions visant à renforcer la confiance des donateurs :

- l'obligation de publicité et de certification des comptes de tout organisme recevant plus de 153 000 euros de dons par an est affirmée,
- l'emploi des sommes collectées ouvrant droit à un avantage fiscal peut être contrôlé par la Cour des Comptes.

***e) Vers un positionnement mieux affirmé de la France dans le domaine du mécénat ?***

L'entrée en vigueur de la loi du 1<sup>er</sup> août 2003 a donné lieu à des développements encourageants du mécénat d'entreprise sur le territoire français.

A elle seule, l'année 2004 a enregistré la création de 18 fondations d'entreprise, contre 4 seulement en 2003, dans les secteurs suivants : culture (8), santé/social (7), environnement (2) et recherche (1).

Ces créations ont été portées par des entreprises implantées dans 7 régions : Ile de France (10 créations), Midi-Pyrénées (2), Rhône-Alpes (2), Aquitaine (1), Provence-Alpes-Côte d'Azur (1), Poitou-Charentes (1), et Nord - Pas-de-Calais (1).

Une autre démarche d'importance a été conduite avec la signature, le 15 mars 2005, d'une charte pour le développement du mécénat culturel entre le ministère de la Culture et de la communication et l'assemblée des Chambres françaises de commerce et d'industrie.

Cette charte invite les 175 Chambres de commerce et d'industrie à impulser sur le terrain, en partenariat avec les Directions Régionales des Affaires Culturelles, des actions susceptibles de développer le mécénat de proximité dans les régions.

Ces organismes consulaires s'engagent ainsi à :

- désigner en leur sein un correspondant mécénat appelé à être l'interlocuteur des acteurs culturels et des chefs d'entreprises pour leurs actions de mécénat,
- organiser des réunions d'information sur les avantages fiscaux et économiques qu'offre le mécénat,
- favoriser les rencontres entre les acteurs culturels qui souhaitent recourir au mécénat et les entreprises susceptibles de les aider.

La loi du 1<sup>er</sup> juillet 2003 relative au mécénat, aux associations et aux fondations ouvre de réelles perspectives en faveur du développement du mécénat culturel en France. Parmi elles, certaines visent tout particulièrement le marché de l'art et en son sein le segment de l'art contemporain grâce aux mesures suivantes : exonération de taxe professionnelle des œuvres d'art acquises par une entreprise dans le cadre d'une opération de mécénat, attribution d'un avantage fiscal à une entreprise pour l'acquisition d'œuvres originales d'artistes vivants associée à un assouplissement des conditions et de la durée d'exposition au public de ces œuvres.

Une constitution plus dynamique de collections privées reposant sur le soutien des particuliers comme sur celui des entreprises pourra entraîner des effets d'émulation positive auprès des artistes et du tissu créatif français.

Or pour jouer leur rôle de "leaders d'opinions" sur le marché de l'art à l'instar de leurs homologues américains, allemands, italiens et anglais, les collectionneurs français actuels et à venir gagneront à se départir de la grande pudeur qui entoure, semble-t-il, leur collection et leurs choix artistiques.

Alain Quemin, dans son analyse relative au *"rôle des pays prescripteurs sur le marché et dans le monde de l'art contemporain"* souligne en effet que *"la collection reste bien souvent du domaine strictement privé et s'accompagne fréquemment de la plus extrême discrétion"* en France, par peur du vol, des importuns et du fisc.

## **C - LE MARCHÉ DE L'ART CONTEMPORAIN EN BASSE-NORMANDIE**

Les développements précédents montrent clairement que les tendances économiques et artistiques du marché de l'art contemporain se jouent dans un cadre territorial qui échappe aux régions françaises.

Néanmoins, la Basse-Normandie héberge un certain nombre de galeries d'art et s'anime au gré de salons et de foires dédiés aux artistes vivants et à leurs créations.

Les ventes aux enchères d'œuvres d'art actuel se révèlent en revanche très peu présentes sur le territoire régional et les actions menées en matière de mécénat culturel demeurent à développer.

### **1°/ LES GALERIES D'ART ET LES MARCHÉS DE L'ART IMPLIQUÉS DANS LE SECTEUR DE L'ART CONTEMPORAIN EN BASSE-NORMANDIE**

#### **1.1 - Des galeries d'art contemporain concentrées principalement dans le département du Calvados**

##### ***a) Un recensement de structures complexe à réaliser***

Les galeries d'art contemporain figurent dans la classe des "Commerces de détail divers en magasin spécialisé" comprenant également les activités de commerce d'objets d'art contemporain au sein de la Nomenclature d'Activités Française prise en compte par l'INSEE.

Cependant le recensement exhaustif des galeries d'art contemporain dans la région se révèle complexe à établir en raison de l'inexistence d'éléments statistiques suffisamment affinés et précis.

Aussi, l'accès par voie de questionnaires aux caractéristiques d'une trentaine de galeries d'art contemporain a permis d'esquisser le profil que ces structures commerciales ou associatives affichent sur le marché de l'art actuel en Basse-Normandie.

### ***b) Des galeries d'art contemporain concentrées dans le département du Calvados***

Dans le département du Calvados, on relève une concentration importante des galeries d'art contemporain dans la ville de Honfleur et, dans une moindre mesure, au sein de la capitale régionale.

Sur 21 galeries contactées sur ce territoire, 3 se sont révélées être des ateliers privés d'artistes, 5 se sont déclarées en dehors du champ de l'art contemporain et 13 ont pu être appréhendées comme des galeries d'art contemporain à Honfleur, Caen Lisieux, Bayeux, Luc sur Mer et Ouistreham.

A Honfleur, le positionnement des galeries d'art contemporain apparaît atypique comparé aux situations observables par ailleurs dans la région ; la ville, réputée pour le nombre d'artistes qui y résident, attire un flux de touristes français et étrangers conséquent.

Les galeries interrogées forment toutes des sociétés commerciales et constituent des structures de taille importante. Elle emploient de 3 à 10 personnes intervenant principalement dans le cadre d'un temps professionnel partiel.

Elles valorisent le travail de créateurs issus d'horizons géographiques divers, peu souvent originaires de Basse-Normandie.

Les créations proposées à la vente consistent majoritairement en des œuvres de peinture et de sculpture, lesquelles attirent une clientèle principalement parisienne et étrangère.

Selon les cas, ces galeries participent de façon occasionnelle ou régulière à des salons d'art contemporain qui se déroulent à l'extérieur de la région et/ou à l'étranger.

Ainsi, à titre d'illustration, l'une d'entre elles expose 40 à 50 artistes contemporain (peintres, sculpteurs) qui, non originaires de la région pour la plupart, présentent une grande diversité de nationalités.

Le propriétaire de la structure possède par ailleurs 3 autres galeries implantées dans la ville, la clientèle des œuvres vendues provient quant à elle de la région parisienne (50 %), de l'étranger (35 %) et de lieux divers en France (15 %), enfin la galerie expose à l'occasion de salons d'art contemporain se déroulant exclusivement à l'étranger.

À Caen, les quatre galeries interrogées se répartissent entre deux entreprises individuelles privées et deux structures de statut associatif.

De petite taille, les galeries privées fonctionnent toutes deux sur les bases de l'implication d'une personne unique.

Dans l'une d'elles, le propriétaire expose ses propres créations à côté de celles d'artistes dont le nombre varie en fonction des moments ; la mise en avant d'une tendance ou d'un créateur particulier à travers différents types d'œuvres (peintures, objets d'artisanat asiatique, sculptures, céramiques) s'adresse à une clientèle provenant du Grand Ouest de la France et de l'étranger.

L'autre galerie met en lumière de façon permanente les céramiques contemporaines de 6 à 7 artistes et organise, selon un renouvellement tous les deux mois, une exposition d'œuvres créées par un artiste particulier ; les créateurs viennent de la France entière, la clientèle est essentiellement locale.

Ces deux galeries ne prennent part à aucun salon, ni aucun marché d'art actuel.

Les galeries associatives constituent elles-aussi des micro-structures qu'anime un personnel bénévole dont le nombre oscille entre 2 et 10 personnes.

L'une est spécialisée dans l'exposition de créations de jeunes artistes contemporains (peintures, sculptures) d'œuvres d'art primitif. Une dizaine d'artistes ainsi accompagnée provient de Bretagne, de la région parisienne, etc ; la clientèle est quasi exclusivement d'origine bas-normande.

L'autre expose le travail d'une vingtaine d'artistes français et bas-normands (peintures, dessins, sculptures...) dont la clientèle est, là aussi, principalement régionale.

Faute de moyens financiers suffisants, aucune ne participe à des salons d'art ou marchés d'art.

À Lisieux et à Bayeux, les galeries sollicitées sont toutes deux des entreprises privées individuelles.

La première expose les œuvres de 6 artistes essentiellement bas-normands travaillant dans le domaine de la peinture. La clientèle vient d'abord de la région parisienne (75 %) puis de notre région (25 %).

La seconde accompagne une dizaine d'artistes peintres français dont un seul est originaire de Basse-Normandie ; les acheteurs proviennent essentiellement de lieux extérieurs au département (seul un client sur cinq se situe dans la région) et notamment des pays étrangers.

Enfin, à Luc sur Mer et à Ouistreham deux galeries municipales sont mises à disposition d'artistes dans le cadre d'une location des lieux ; les créations exposées résultent du travail de plasticiens et photographes locaux et la clientèle de ces œuvres se compose essentiellement de vacanciers et de bas-normands.

### ***c) Les galeries d'art contemporain dans le département de la Manche***

Dans le département de la Manche, 5 galeries ont été interrogées à Cherbourg-Octeville, Granville, Avranches et Saint-Vaast-la-Hougue.

Moins concentrées que dans le Calvados, elles constituent toutes des sociétés privées qui emploient une à deux personnes seulement.

À Cherbourg-Octeville, deux galeries exposent d'une dizaine à une douzaine d'artistes peintres originaires de la région et s'adressent à une clientèle bas-normande, voire issue du nord Cotentin.

À Granville, les œuvres de 9 à 12 peintres et sculpteurs exposés chaque année trouvent intérêt auprès d'une clientèle étrangère tant à la région qu'au pays.

À Avranches, une trentaine de peintres et sculpteurs originaires de Basse-Normandie, d'autres régions françaises et de pays étrangers capte l'attention d'acheteurs de la Manche et de Bretagne.

Enfin, le travail d'une quinzaine de peintres est présenté à Saint-Vaast-la-Hougue dans une galerie que visite une clientèle provenant du Grand Ouest de la France, de Paris et de l'étranger.

Aucune des galeries contactées ne prend part à un salon ou à un marché d'art contemporain.

#### ***d) Les galeries d'art contemporain dans le département de l'Orne***

Dans ce département, les galeries d'art actuel sont moins présentes et correspondent à des micro-structures ; de façon non exhaustive, 3 galeries situées à Rémalard, Sérans et Flers sont à évoquer.

La première expose des céramiques et des peintures, fruits du travail de 3 à 4 artistes parmi lesquels se positionnent quelques créateurs bas-normands.

Atelier de création du propriétaire, le lieu accueille et propose parallèlement les œuvres de ce dernier.

La clientèle est issue de façon équivalente de la région parisienne et de la Basse-Normandie.

La seconde est une structure de statut associatif et présente le travail d'une trentaine de peintres et sculpteurs nationaux et internationaux à l'intention d'une clientèle tout aussi diversifiée géographiquement.

La dernière est l'association 2 Angles qui dans sa galerie présente, outre les œuvres des deux artistes plasticiens qui l'animent, le travail de création d'artistes nationaux et internationaux notamment accueillis en résidence.

Aucune de ces trois galeries ne participe à un salon ou à un marché d'art contemporain.

### **1.2 - De nombreux salons et marchés d'art contemporain répartis sur le territoire bas-normand**

Sans prétendre à l'exhaustivité, le recensement des salons et des marchés consacrés à une diffusion commerciale plus ou moins affirmée de l'art contemporain



permet de mettre en lumière l'existence d'une vingtaine d'événements de cette nature dans la région.

Si dans la majorité des cas, ces manifestations ont vu le jour durant la première moitié des années 1990, certaines d'entre-elles affichent 20 à plus de 50 ans d'existence.

Ces salons et marchés d'art dont la durée mobilise deux jours à six semaines selon les sites, tout au long de l'année, captent l'attention de 300 à 15 000 visiteurs autour d'œuvres de peinture, de sculpture et, plus rarement, de photographie, de céramique... Le nombre d'artistes représentés à l'occasion de ces rendez-vous culturels et marchands varie de 5 à 130.

Enfin près de la moitié des événements observés se déroule dans le département de l'Orne puis à part quasi égale dans la Manche et le Calvados.

#### **a) Une présente importante des salons et des marchés d'art contemporain dans le département de l'Orne**

Dans l'Orne, 9 salons et marchés d'art sont à évoquer ; parmi eux figurent la *Journée des Peintres* à Saint Céneri le Gerei et le *Marché de l'Art* à La Perrière qui constituent des manifestations de renommée dans la région.

Sans vocation commerciale clairement affirmée, la *Journée des Peintres* peut donner lieu à des ventes d'œuvres durant les 3 jours que dure l'événement à l'occasion du week-end de la Pentecôte.

Impliquant la participation de 35 à 40 artistes auxquels les habitants de la commune ouvrent leurs portes pour accueillir et présenter les œuvres, le rendez-vous attire entre 10 000 et 15 000 visiteurs et est appelé à fêter sa 20<sup>ème</sup> édition en 2006.

Cadre de rencontre de 120 à 130 peintres, sculpteurs, photographes durant deux jours, également à l'occasion du week-end de la Pentecôte, le *Marché de l'Art* à La Perrière rassemble quant à lui près de 10 000 visiteurs.

Une mise en valeur de créations de peintures et/ou de sculptures s'opère par ailleurs lors des temps forts d'exposition marchande que sont :

- le *Salon Peintres et Sculpteurs du Bocage* à Flers valorisant le travail de près de 80 artistes et attirant entre 3 000 et 4 000 visiteurs durant une semaine au mois de novembre (48<sup>ème</sup> édition en 2005),
- les *Salons de Montilly-sur-Noireau* accueillant 25 artistes environ et près de 800 visiteurs depuis 1990 durant le premier week-end du mois de janvier, puis 3 à 6 artistes et près de 300 visiteurs depuis 1992 lors du premier week-end du mois de juin,
- le *Festival d'art actuel*, sans vocation marchande prioritaire, mettant en lumière les œuvres d'une trentaine d'artistes durant le mois de juin au Château de Serans où se rendent 500 visiteurs en moyenne,
- le *Salon des Peintres et des Sculpteurs* à L'Aigle réunissant près de 80 artistes et 1 000 à 1 500 visiteurs durant une période de dix à quinze jours aux alentours de Pâques (11<sup>ème</sup> édition en 2005).

Par ailleurs, le *Salon de Gacé* dont la 3<sup>ème</sup> édition s'est déroulée en 2005 durant deux semaines à la jonction des mois d'avril et mai s'anime grâce à la participation d'une vingtaine d'artistes exposant, outre des œuvres de peinture et de sculpture, des créations de poteries et de vitraux à l'intention d'un millier de visiteurs.

Enfin, dans le domaine de la bande dessinée, la ville de Flers accueille une vingtaine d'auteurs lors du *Festival Ornenbulle* qui se déroule au cours d'un week-end du mois de mai et justifie le déplacement de 2 000 visiteurs.

Au total, ces différents marchés et salons d'art contemporain répartis en tous points du département de l'Orne mobilisent le déplacement de près de 35 000 visiteurs.

### ***b) Les salons et les marchés d'art contemporain dans le département du Calvados***

Dans le Calvados, 6 événements de cette nature peuvent être mentionnés.

Le *Salon des artistes indépendants de Basse-Normandie* se déroule durant trois semaines au printemps puis à l'automne, au Château de La Fresnaye à Falaise d'abord, à l'Hôtel de ville de Caen ensuite.

La session de printemps a connu sa 10<sup>ème</sup> édition en avril et mai 2005 et a accueilli une soixantaine de peintres et sculpteurs ainsi que près de 700 visiteurs ; la session d'automne a reçu, lors de son 50<sup>ème</sup> anniversaire en décembre 2004, une centaine d'exposants et attiré entre 1 000 et 1 500 visiteurs autour des œuvres de peinture, de sculpture et de céramique.

De la même manière à Lisieux, un *Salon de printemps sur papier* présente, durant deux semaines entre les mois d'avril et mai les créations sur supports papiers, les constructions et sculptures d'une quinzaine d'artistes et capte l'attention de 700 à 800 visiteurs (4<sup>ème</sup> édition en 2005), à l'automne, un second salon étalé sur les semaines entre les mois d'octobre et novembre amène un même nombre de visiteurs à côtoyer les œuvres d'une vingtaine d'artistes (26<sup>ème</sup> édition en 2005).

À Condé-sur-Noireau, un salon met en lumière le travail d'une quarantaine de peintres et sculpteurs durant le mois de septembre et attire à cette occasion 600 visiteurs en moyenne (20<sup>ème</sup> édition en 2004).

Enfin à Honfleur, le *Salon des artistes contemporains* rassemble dans les Greniers à Sel près de 3 000 visiteurs autour des œuvres d'une centaine d'exposants locaux, nationaux et internationaux durant trois jours à l'occasion du week-end de Pâques (3<sup>ème</sup> édition en 2005).

Les salons évoqués dans le département du Calvados attirent ainsi près de 7 500 visiteurs au total.

### ***c) Les salons et les marchés d'art contemporain dans le département de la Manche***

Dans la Manche, 4 salons rassemblent pour leur part près de 16 000 visiteurs dans les villes de Cherbourg-Octeville et Torigni-sur-Vire ainsi que dans les petites communes de Domjean et Dangy.

La *Fête des peintres et sculpteurs dans la rue* attire à Dangy près de 5 000 visiteurs durant le dernier week-end du mois de juillet autour des réalisations de 120 à 130 artistes peintres, sculpteurs (11<sup>ème</sup> édition en 2005) ...

À Domjean, le *Salon régional d'art* présente, durant six semaines aux mois de juillet et août, les œuvres picturales d'une soixantaine d'artistes et justifie la venue de près de 5 000 visiteurs (16<sup>ème</sup> édition en 2005).

À Cherbourg-Octeville, le *Salon d'art contemporain* met à l'honneur, sur une durée de cinq jours au mois d'avril, les créations de peinture et de sculpture d'une quinzaine d'artistes et reçoit la visite de cinq milliers de personnes environ (12<sup>ème</sup> édition en 2005).

Enfin, durant quinze jours à la fin du mois de décembre, un salon accueillant une quarantaine de peintres se tient à Torigni-sur-Vire et constitue un lieu de rendez-vous pour près de 800 visiteurs.

Les salons et marchés consacrés à une diffusion marchande plus ou moins marquée de l'art actuel sont donc assez nombreux en Basse-Normandie ; présents au sein des trois départements, ils valorisent principalement les créations de peinture et de sculpture issues du travail d'artistes majoritairement locaux.

## 2°/ LES VENTES AUX ENCHÈRES ET LES ACTIONS DE MÉCÉNAT CULTUREL DANS LE CHAMP DE L'ART CONTEMPORAIN EN BASSE-NORMANDIE

### 2.1 - Des ventes aux enchères d'œuvres d'art contemporain quasi inexistantes

On relève une quasi inexistence des ventes aux enchères d'œuvres d'art actuel en Basse-Normandie.

De façon épisodique à Honfleur et à Deauville quelques ventes volontaires d'œuvres picturales par des commissaires priseurs officiant dans ces communes intéressent une clientèle parisienne et provenant de l'étranger.

### 2.2 - Des actions de mécénat culturel en faveur de l'art contemporain à développer

Les actions de mécénat culturel portées par les entreprises en faveur du développement de l'art contemporain se révèlent très peu nombreuses dans la région.

Dans le contexte des évolutions induites par la loi du 1<sup>er</sup> août 2003 relative au mécénat, aux associations et aux fondations, quelques démarches ont toutefois été entreprises sur le territoire bas-normand.

L'une d'elles a été impulsée par l'artothèque de Caen à la fin de l'année 2004 ; la structure a organisé, en effet, une rencontre publique destinée à faire connaître les nouvelles dispositions législatives et à présenter des expériences de mécénat déjà menées entre des acteurs culturels et des chefs d'entreprise dans le domaine des arts plastiques.

Toutefois, faute du souhait par les entreprises de s'engager, aucune impulsion favorable au déploiement d'actions de mécénat culturel, telles la constitution d'un club de collectionneurs, n'est ressortie postérieurement.

Une autre initiative a été conduite par le centre d'art contemporain à Hérouville-Saint-Clair ; l'institution a élaboré un dossier de présentation de sa programmation pour le festival des *"Rencontres parallèles"* sur la thématique du Brésil en vue de prendre contact avec des entreprises susceptibles de s'impliquer dans une action de mécénat culturel.

Le dossier a été adressé par voie postale à une quinzaine d'entreprises implantées dans la région parmi lesquelles figuraient des entités de grande taille et des entités engagées dans le commerce avec le Brésil ; aucune action de mécénat culturel n'a pu émerger en raison du refus présenté par les entreprises sollicitées.

Enfin, il est à souligner que la Chambre de Commerce et d'Industrie d'Alençon a fait connaître son souhait de signer une convention de développement culturel avec la DRAC de Basse-Normandie sans que le champ artistique prioritaire n'ait été encore retenu.

Un travail de sensibilisation relatif à l'importance et aux avantages du mécénat culturel s'avère donc indispensable à réaliser auprès des acteurs du monde de l'entreprise en Basse-Normandie.

## **II - LA PROMOTION DE L'ART CONTEMPORAIN DANS L'ESPACE PUBLIC**

La promotion de l'art contemporain dans l'espace public repose sur deux dispositifs portés par les pouvoirs publics : le 1 % "artistique" ou "culturel", permettant de financer une œuvre monumentale ou de décoration dans le cadre d'une construction publique, et la commande publique.

Ces outils de développement de l'art public se posent comme des soutiens directs à la création et favorisent dans le même temps la présence et la diffusion d'une grande variété d'expressions plastiques, de la sculpture au design, des métiers d'art aux nouveaux médias ; de la ville à la nature, des jardins aux monuments historiques, des sites touristiques à l'espace internet, l'art s'affiche au regard de tous.

## A - L'OBLIGATION DE DÉCORATION DES CONSTRUCTIONS PUBLIQUES : LE DISPOSITIF DU "1 % CULTUREL"

### 1°/ PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU DISPOSITIF

#### 1.1 - Des prémices à la naissance du 1 %

##### **a) La préfiguration du dispositif à l'époque du Front Populaire**

Jean Zay, ministre de l'Éducation nationale et de la Culture en 1936, proposa une mesure nouvelle selon laquelle 1,50 % des crédits de construction d'établissements d'enseignement serait destiné à la commande de travaux de décoration confiés à "des artistes en difficulté".

Cette disposition permit de réaliser la décoration murale d'édifices publics tels l'Amphithéâtre de l'École de Pharmacie à Paris confié à l'énergie créatrice du peintre Charles Dufresnes.

À partir des années 30 et avec l'implication de Jean Zay, l'État affirma de façon plus notable son soutien à la création vivante, ouvrant peu à peu les commandes à des artistes et des courants d'expression plastique extérieurs à l'Académie des beaux-arts.

##### **b) La naissance du "1 % culturel" au début des années 1950**

Malgré l'engagement de l'État et les nombreuses réalisations d'œuvres qu'il favorisa, il fallut attendre l'adoption de l'arrêté du 18 mai 1951 pour que soit officiellement créé un nouvel outil consacré à l'enrichissement du patrimoine artistique dans les bâtiments scolaires et universitaires : le "1 % culturel" dénommé également "1 % artistique".

#### 1.2 - La nature et l'application actuelles du dispositif

L'obligation de décoration des constructions publiques est aujourd'hui régie par le décret modifié<sup>76</sup> du 29 avril 2002 *relatif à l'obligation de décoration des constructions publiques et précisant les conditions de passation des marchés ayant pour objet de satisfaire à cette obligation*.

Ce nouveau cadre réglementaire s'est substitué en les abrogeant à de nombreux arrêtés qui adoptés principalement au début des années 1980 s'attachaient à guider l'application de l'obligation du "1 % culturel" dans les opérations immobilières de chaque ministère.

##### **a) La nature et la portée de l'obligation dite du 1 %**

Le texte réglementaire de 2002 établit que *"les opérations immobilières ayant pour objet la construction et l'extension de bâtiments publics ou la réalisation de*

---

<sup>76</sup> Décret n° 2005-90 du 4 février 2005 modifiant le décret n° 2002-677 du 29 avril 2002.

*travaux de réhabilitation dans le cas d'un changement d'affectation, d'usage ou de destination de ces bâtiments donnent lieu à l'achat ou à la commande d'une ou de plusieurs réalisations artistiques destinées à être intégrées dans l'ouvrage ou ses abords".*

Les créations artistiques, ici visées, doivent correspondre à des œuvres plastiques (dessin, peinture, architecture, sculpture, gravure, lithographie), graphiques, typographiques ou photographiques.

Celles-ci peuvent recourir aux nouvelles technologies ou faire appel à d'autres interventions artistiques dans le cadre de certains projets : aménagement d'espaces paysagers, conception d'un mobilier original, mise au point d'une signalétique particulière.

Aussi pour satisfaire à cette obligation d'achat ou de commande d'œuvre artistique contemporaine, le texte prévoit qu'un montant, toutes taxes comprises, égal à 1 % du montant hors taxes du coût prévisionnel des travaux mais limité à deux millions d'euros, est nécessairement intégré dans le plan de financement de l'opération immobilière.

Cette enveloppe réservée inclut le coût des prestations nécessaires à la conception, la réalisation, l'acheminement et l'installation des œuvres d'art entre autres frais annexes.

Le décret pose enfin que cette obligation s'applique aux opérations dont la maîtrise d'ouvrage est assurée par l'État ou par ses établissements publics<sup>77</sup>, ainsi que par leur mandataire et par toute personne agissant pour leur compte ; l'obligation ne s'étend toutefois pas aux opérations immobilières qui, en raison de leur nature, ne justifient pas la présence d'une réalisation artistique (dépôts et centres de traitement des munitions, bâtiments de type industriel, garages automobiles...).

Les collectivités territoriales ou leurs groupements sont également enclins à observer ces mesures dans le cadre de constructions dont ils ont la maîtrise d'ouvrage. Leur soumission au respect de cette obligation s'arrête toutefois aux limites que pose l'article L. 1616.1 du code général des collectivités territoriales en ces termes : *"les communes, les départements et les régions doivent consacrer 1 % du montant de l'investissement à l'insertion d'œuvres d'art dans toutes les constructions qui faisaient l'objet, au 23 juillet 1983<sup>78</sup>, de la même obligation à la charge de l'État"*.

Ainsi l'obligation ne s'applique qu'aux seules opérations liées aux compétences transférées par les lois de décentralisation et ne concerne pas de ce fait des projets comme la construction d'hôtels de département ou de région...

Il convient de préciser en dernier lieu que *"la restauration des œuvres issues des obligations de décoration des constructions publiques incombe au maître de l'ouvrage ou, le cas échéant, à la personne publique responsable de l'entretien de l'ouvrage, qui peut solliciter l'apport financier des partenaires publics et privés"*.

---

<sup>77</sup> Autres que ceux ayant un caractère industriel et commercial.

<sup>78</sup> Date de publication de la loi n° 83-663 du 22 juillet 1983 complétant la loi n° 83-8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition de compétences entre les communes, les départements, les régions et l'État.

### ***b) Les procédures applicables aux commandes de réalisations artistiques***

Encadrées par le décret modifié du 29 avril 2002 évoqué ci-dessus, ces procédures varient en fonction du montant du projet, de sa nature (achat d'œuvre ou commande de réalisation), et de certaines de ses caractéristiques (implantation géographique au regard du territoire national, ampleur ou aspect novateur de la création envisagée...).

- La procédure d'achat ou de commande simplifiée

Elle peut être conduite par la personne responsable du marché (État ou acteurs assimilés, collectivités territoriales ou leurs groupements) lorsque le montant calculé à hauteur de 1 % est inférieur à 30 000 euros hors taxes.

L'achat ou la commande d'une ou plusieurs œuvres d'art à un ou plusieurs artistes vivants peut ainsi être réalisé, après avis du maître d'œuvre, de l'utilisateur de l'ouvrage et du Directeur régional des affaires culturelles.

- Les commandes de réalisations artistiques soumises à l'avis d'un comité artistique

En cas de commande de création d'œuvre dont le montant correspondant au 1 % atteint ou dépasse 30 000 euros hors taxes, le maître de l'ouvrage doit saisir un comité artistique dont la composition varie selon l'implantation territoriale du projet de construction concerné.

Ainsi pour les opérations immobilières situées sur le territoire national, le comité artistique comprend, outre le maître de l'ouvrage ou son représentant assurant la présidence, le maître d'œuvre, le Directeur régional des affaires culturelles ou son représentant, un représentant des utilisateurs du bâtiment, trois personnalités qualifiées dans le domaine des arts plastiques<sup>79</sup>.

Le Directeur régional des affaires culturelles a la charge de rapporter les projets devant le comité et le Préfet de région peut désigner un rapporteur adjoint au sein des services de l'État, associant ainsi les autres ministères.

Par ailleurs, le président du comité peut inviter un représentant de la commune du lieu d'implantation de la construction à assister avec voix consultative aux travaux de l'instance.

Le comité artistique a pour mission, une fois constitué, d'élaborer le programme de la commande artistique (nature, emplacement de la réalisation envisagée) et de le soumettre ensuite à l'approbation du maître de l'ouvrage.

Ce dernier apporte au programme arrêté une publicité adaptée favorisant une information auprès des artistes et indique le nombre de créateurs qu'il consultera.

---

<sup>79</sup> Une désignée par le maître de l'ouvrage, deux par le Directeur régional des affaires culturelles.

Toute commande qui ne peut être confiée qu'à un prestataire déterminé pour des raisons techniques, artistiques ou tenant à la protection des droits d'exclusivité peut néanmoins être négociée sans publicité préalable.

Le comité artistique consulte ensuite un ou plusieurs artistes qui lui remettent leurs projets puis propose un ou plusieurs de ces projets au maître de l'ouvrage. Celui-ci peut décider de faire examiner un projet par une commission artistique nationale dans certaines conditions qui seront évoquées ci-après et arrête enfin son choix par une décision motivée.

Chaque candidat est informé et perçoit une indemnité lorsqu'il n'est pas retenu et que le projet présenté n'est pas entaché d'une insuffisance manifeste.

Le maître de l'ouvrage signe quant à lui la ou les commandes artistiques et satisfait à certaines obligations d'information relative à l'attribution du marché : un avis d'attribution est ainsi adressé à l'office des publications de l'Union Européenne lorsque la commande émanant de l'État ou d'acteurs assimilés dépasse un montant total de 150 000 euros hors taxes ; cette contrainte s'applique aux collectivités territoriales ou à leurs groupements pour toute commande de réalisation artistique dont le montant total est supérieur à 230 000 euros hors taxes.

- Le rôle de la commission artistique nationale

Lorsque, dans le cadre d'une commande de réalisation artistique, un projet présente une importance ou un caractère novateur de façon justifiée, le maître de l'ouvrage peut décider de le faire examiner par une commission artistique nationale.

Coprésidée par le Ministre chargé de la culture et le Ministre dont relève l'opération immobilière ou leurs représentants, l'instance nationale comprend les membres de droit<sup>80</sup> et des personnalités nommées<sup>81</sup>.

La commission nationale étudie les propositions du comité artistique que le maître de l'ouvrage lui a transmis et procède à plusieurs auditions (maître d'œuvre de l'opération immobilière, artiste (s) dont le projet est présenté, toute personne dont la rencontre paraît utile) ; elle émet ensuite un avis sur les projets soumis, dans un délai de trois mois, et l'adresse au maître d'ouvrage.

## 2°/ L'APPLICATION DU DISPOSITIF EN BASSE-NORMANDIE

### **2.1 - Un nombre important d'œuvres réalisées au titre du 1 % culturel dans les établissements scolaires de la région**

Tel qu'il ressort des informations transmises par la DRAC de Basse-Normandie, l'obligation de décoration des constructions publiques posée principalement aux bâtiments scolaires et universitaires jusqu'au début des années 1980 a doté le territoire régional d'un patrimoine artistique conséquent.

---

<sup>80</sup> Directeur de l'architecture et du patrimoine et Délégué aux arts plastiques au ministère de la culture ou leurs représentants, le maître de l'ouvrage, le chef ou responsable des services du ministère concerné ou le chef de juridiction territorialement compétents ou un représentant des utilisateurs, le maire de la commune du lieu d'implantation si celle-ci n'est pas le maître de l'ouvrage

<sup>81</sup> Un artiste et un architecte, deux personnalités qualifiées dans le domaine des arts plastiques



En l'espace d'une vingtaine d'année, le 1 % culturel a permis de donner naissance à près de 240 œuvres d'art contemporain réparties dans les écoles maternelles et/ou primaires, les collèges et les lycées de la région.

Ainsi dans les départements de l'Orne et de la Manche, 76 et 83 créations ont respectivement vu le jour dans les établissements scolaires de 1971 à 1982.

Dans le département du Calvados, 77 œuvres d'art ont été consacrées aux lieux publics d'enseignement de 1971 à 1983.

Ce nombre important d'œuvres d'art exposées de façon pérenne au sein des établissements scolaires de la région traduit une mise en œuvre satisfaisante de la procédure du 1 % en Basse-Normandie.

Néanmoins, les responsables des établissements scolaires n'ont jamais reçu de consignes administratives précises, ni de moyens financiers adaptés concernant la conduite à tenir pour assurer dans le temps la bonne conservation des œuvres d'art.

Par ailleurs, l'influence de ces créations dans l'éveil culturel et artistique des élèves et des publics amenés à fréquenter les lieux scolaires semble se révéler des plus modestes tel que le souligne un numéro<sup>82</sup> de la revue *Le Pays d'Auge* consacré à "*L'art contemporain en Pays d'Auge*".

## **2.2 - Les œuvres d'art exposées dans les établissements scolaires du Pays d'Auge**

L'enquête réalisée par la revue auprès des écoles, collèges et lycées du Pays d'Auge apporte une illustration approfondie de l'application de la procédure du 1 % dans cette zone géographique de notre région.

L'observation menée porte sur les créations artistiques installées dans 35 établissements scolaires (12 écoles maternelles ou primaires, 10 groupes scolaires, 10 collèges et 3 lycées) répartis au sein de 17 agglomérations : Bonnebosq, Cabourg, Deauville, Dives sur Mer, Dozulé, Honfleur, Houlgate, Lisieux, Livarot, Orbec en Auge, Petitville, Pont-L'Évêque, Saint Pierre sur Dives, Touques, Troarn, Trouville et Vimoutiers.

Les œuvres résultent du travail de création mené par 21 artistes parmi lesquels figurent Fernand Léger, Lucien Gibert, René Letourneur, Jacques Pasquier, Yvonne Guégan...

Elles empruntent à une variété de techniques de création : peinture, lithographie, gravure, sculpture, verrerie, céramique...

Ainsi, l'école maternelle de Troarn est dotée d'une série de panneaux peints à l'acrylique intitulée "*Les 4 saisons*", née du travail de l'artiste Simone Duval-Wenta.

Installée à Cabourg, la peintre prend pour sujets de création la mer, les fleurs, les scènes de la vie balnéaire.

---

<sup>82</sup> Le Pays d'Auge. L'art contemporain en Pays d'Auge mars-avril 2004 - 54<sup>ème</sup> année - n° 2.

Le groupe scolaire Canteloup à Honfleur renferme une "*Fontaine*" en acier inoxydable issue de l'imagination créative du plasticien Raymond Gosselin.

L'artiste est originaire de la Manche (études à l'École des beaux-arts de Cherbourg-Octeville) et a participé aux expositions majeures de la sculpture contemporaine. Ses œuvres figurent parmi les collections de plusieurs musées français.

À Cabourg, une œuvre de Jacques Pasquier habille certains murs du collège Marcel Proust ; "*Puzzle coloré*" est une peinture laquée sur bois.

L'artiste peintre, graveur, sculpteur en terre cuite, est né à Caen. Ses œuvres se déploient sous la forme de fresques, tableaux, estampes et céramiques et lui confèrent une position parmi les artistes contemporains reconnus.

Enfin, le lycée professionnel Jean Jooris à Dives sur mer détient une "*structure géométrique en béton*" composée de 175 éléments dont le sculpteur et céramiste Robert Juvin est l'auteur.

Né à Redon, l'artiste s'est consacré à la sculpture avant de travailler avec des architectes dans le cadre de la Reconstruction en 1960. Il a réalisé par ailleurs "*Le vol d'Icare*" à l'aéroport d'Orly sud, entre autres créations.

Cet aperçu de la nature d'un échantillon des œuvres d'art présentes dans des établissements scolaires du Pays d'Auge permet d'approcher la richesse et la diversité du patrimoine né de l'application du 1 %.

Toutefois il est affirmé dans la revue ayant conduit l'enquête que "*souvent insolite, mal placée, non signée, oubliée, détériorée, l'œuvre n'a pas forcément collé avec le bâtiment ; on sent qu'elle est là un peu par hasard, abandonnée, qu'elle manque de soins*".

Il semble que les œuvres d'expression figurative aient moins pâti que celles empruntant à l'abstraction ou à des représentations non convenues.

De plus, il est avancé que "*ces graines d'art contemporain semées dans des lieux voués à l'éducation*" ne conduisent pas a priori leurs publics à s'interroger sur l'art, sur ses différentes expressions et sur sa place dans le monde.

Ce constat ne sous-tend néanmoins aucune fatalité si l'on considère que beaucoup des artistes présents par leurs œuvres dans les établissements scolaires du Pays d'Auge sont encore en activité et pourraient transmettre de vive voix ce qu'ils ont voulu exprimer par leur geste de création.

Numériquement le plus important, le patrimoine que recèlent les établissements scolaires sur l'ensemble du territoire bas-normand nécessite soins et attention. Son recensement exhaustif, ses conditions de conservation, sa mise en valeur et son utilisation à des fins d'éveil culturel et artistique méritent de mobiliser un intérêt partagé entre différents acteurs : État (Rectorat et Inspections académiques, Direction régionale des affaires culturelles), collectivités territoriales (Communes ou groupements pour les écoles, Conseils généraux pour les collèges, Conseil Régional pour les lycées).

La question du devenir et du rayonnement des œuvres d'art contemporain dont la création s'inscrit dans la procédure du "1 % culturel" doit être prise en considération dès l'origine du projet, que celui-ci implique l'État ou les collectivités territoriales.

Pour finir, il est à noter que le comité artistique<sup>83</sup> appelé à se réunir lorsque le montant d'une commande de création atteint ou dépasse 30 000 euros (hors taxes), n'a encore jamais été mobilisé dans notre région.

## **B - LA COMMANDE PUBLIQUE**

### **1°/ PRÉSENTATION DE LA COMMANDE PUBLIQUE**

La commande publique traduit le soutien que les pouvoirs publics consacrent à la création contemporaine en apportant aux artistes les moyens de réaliser des projets et de développer le patrimoine national. Elle traduit également l'ambition d'une amélioration de la qualité esthétique des espaces publics et sous-tend l'espoir de rencontres entre l'art et la population au sein de ces lieux de vie.

La réalisation de ces enjeux repose toutefois en amont sur des moyens et des procédures particuliers de mise en œuvre d'une commande publique qui, depuis le début des années 1980, a connu des évolutions importantes.

#### **1.1 - Les moyens et les procédures de mise en œuvre de la commande publique**

##### ***a) La création du fonds de la commande publique***

En 1983, le fonds de la commande publique a été créé par l'État au sein du Centre National des Arts Plastiques.

Conservé et inventorié au Fonds National d'Art Contemporain, ce fonds de la commande publique s'est enrichi au fil des ans grâce au travail de préparation puis de création des artistes.

Il compte aujourd'hui plus de 5 100 numéros d'inventaire et renferme parmi ceux-là plus d'un millier de maquettes et de dessins auxquels s'ajoute un ensemble d'œuvres abouties (sculptures, estampes, design, photographies...).

Acteur et lieu de conservation de la mémoire de l'art public, le fonds de la commande publique peut être déplacé et présenté en différents lieux dans le cadre de prêts ou de dépôts consentis par le FNAC.

##### ***b) Les moyens financiers consacrés par l'État à la commande publique***

La commande publique bénéficie de moyens qui lui sont attribués dans le budget du ministère de la Culture et de la Communication. Tel qu'il ressort des Statistiques de la Culture, chiffres clés (2004), les sommes dévolues à la commande

---

<sup>83</sup> Se référer au décret du 29 avril 2002 précédemment évoqué.

publique ont connu d'importantes variations au cours des deux dernières décennies, atteignant le niveau le plus élevé en 1990 avec 5,1 millions d'euros, connaissant le niveau le plus bas en 2003 avec 2,8 millions d'euros.

Milliers d'euros									
	1986	1987	1988	1989	1990	1991	1992	1993	1994
TOTAL	5 031	4 040	4 345	5031	5 107	4 452	4 000	3 886	3 262
Milliers d'euros									
	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003
TOTAL	3 278	3 323	3 278	3 506	5 092	5 092	3 308	3 700	2 800

**Tableau n°9 : Sommes consacrées par l'État à la commande publique 1986-2003**

Source : Statistiques de la Culture, Chiffres clés - Édition 2004

Il convient de souligner toutefois que le développement de la commande publique a été affirmé comme l'une des priorités du ministère de la Culture et de la Communication à l'occasion de la présentation du budget pour la Culture en 2005.

En effet, le souhait de redonner un élan à la commande publique a été énoncé par le ministre de la Culture et de la Communication expliquant que "*longtemps, dans ce ministère, ces crédits ont été sacrifiés et ont servi, en cours de gestion, des postes d'ajustement*"<sup>84</sup>.

Ainsi les moyens consacrés à l'acquisition d'œuvres (achats publics) et à la commande publique s'établissent ensemble à un montant de 9,3 millions d'euros pour l'année 2005.

### ***c) Les procédures de mise en œuvre de la commande publique***

L'initiative de la commande publique émane selon les cas de l'État, des collectivités territoriales mais également, de façon plus récente, d'établissements hospitaliers.

L'intervention artistique espérée doit, quel qu'en soit le commanditaire, être appréhendée dans son contexte géographique, historique, architectural, social...

Pour cela, la mise en œuvre de la commande publique s'effectue par la succession de différentes étapes.

Le commanditaire doit solliciter une évaluation de son projet de commande publique auprès d'un comité d'experts.

Ce comité est présidé par un représentant du commanditaire et est animé par un chef de projet, personnalité extérieure reconnue pour sa compétence dans le champ de l'art contemporain ; il comprend également une ou des personnalités

<sup>84</sup> Présentation à la presse du Budget 2005 par Renaud Donnedieu de Vabres, ministre de la Culture et de la Communication - 22 septembre 2004.

issues du milieu culturel local ainsi que des représentants de l'État (un de la DRAC et un de la DAP).

Le comité d'experts a pour mission de définir les orientations artistiques de la future commande en se fondant sur un diagnostic sociologique et culturel du lieu ou du site d'implantation de l'œuvre attendue. Il entend à cette occasion les observations et les analyses de différents spécialistes : historien, sociologue, artiste, photographe...

Le diagnostic posé conduit ensuite le comité d'experts à rédiger le cahier des charges de l'intervention artistique précisant les lieux et la nature de celle-ci, désignant le ou les artistes susceptibles de réaliser l'œuvre, apportant enfin toute recommandation utile au projet.

Les propositions émises dans ce cadre sont présentées au commanditaire d'une part, aux réalisateurs potentiels de l'œuvre d'autre part.

Le commanditaire, une fois sa décision prise, établit un protocole d'accord soit avec la DRAC (projets sur crédits déconcentrés de l'État initiés par les collectivités territoriales), soit avec les services centraux de la Délégation aux Arts Plastiques et du Centre National des Arts Plastiques (projets initiés par l'État en général).

Le choix des artistes ou des équipes pluridisciplinaires intervient ensuite et s'opère dans la collégialité.

Un contrat d'étude est remis aux professionnels désignés ; il définit l'objet de la prestation et les honoraires qui en découlent, et s'accompagne du cahier des charges et des éléments du diagnostic.

Au vu du résultat de l'étude (maquette, croquis, esquisse...) menée par les artistes et/ou autres professionnels (architecte, paysagiste...) concernés par l'objet de la commande publique, les différents partenaires peuvent enfin s'engager à réaliser l'œuvre.

Une étape préalable à la programmation des travaux permet de résoudre les problèmes techniques liés à la faisabilité de l'œuvre et d'appréhender les questions relatives aux conditions de réception, d'entretien et de conservation de cette dernière.

À ce stade de la procédure, la Commission nationale de la commande publique interne à la Délégation aux Arts Plastiques<sup>85</sup> est en mesure de préciser définitivement la participation financière de l'État à la réalisation.

Un suivi de la phase de réalisation de l'œuvre est assuré par le comité d'experts qui impulse, dans le même temps, une dynamique de valorisation des interventions artistiques auprès du public : exposition des études préalables, organisation de débats publics, de colloques, de séminaires, de relations presse, etc.

Enfin, la conservation du patrimoine né de la commande publique incombe au propriétaire de l'œuvre, à savoir le commanditaire local dans le cas d'une commande

---

<sup>85</sup> Instance consultative composée de membres de l'administration et de personnalités extérieures, créée en 1998.

cofinancée, et l'État dans le cas d'une commande totalement financée par la DAP et le CNAP.

La mise en œuvre de la commande publique repose sur de nombreux mécanismes qui ensemble constituent une procédure relativement lourde et complexe.

Néanmoins elle a conduit peu à peu à l'apparition d'un patrimoine artistique riche et diversifié en des lieux tout aussi variés sur le territoire national.

## **1.2 - La diversité des domaines et des lieux d'intervention de la commande publique**

### ***a) Un cadre d'expressions artistiques plurielles***

Les domaines d'intervention de la commande publique présentent une grande diversification allant des disciplines artistiques les plus traditionnelles (peinture, sculpture...) aux champs de création les plus récents (photographie, graphisme, design, internet...).

Des œuvres réalisées en Basse-Normandie permettent d'illustrer la pluralité des expressions artistiques que sous-tend la commande publique.

La première, empruntant à une technique et un art anciens, correspond à la tapisserie monumentale commandée au milieu des années 1980 par le Conseil Régional de Basse-Normandie à Michel Tourlière, ancien directeur de l'École de Tapisserie d'Aubusson.

L'œuvre orne aujourd'hui, à l'arrière de la tribune présidentielle, un mur de la salle Guillaume-le-Conquérant qui accueille les assemblées plénières du Conseil Régional et du Conseil Économique et Social Régional de Basse-Normandie (Abbaye-aux-Dames à Caen).

D'autres œuvres, en cours de réalisation, résultent de modes d'expression artistique plus récents. Tel est le cas des travaux de photographie et de vidéo dont la création à Cherbourg-Octeville s'inscrit dans une commande publique impulsée par l'État avec la participation de la municipalité.

Il convient de préciser par ailleurs que la commande publique peut légitimement soutenir la création d'œuvres éphémères notamment liées à des événements particuliers.

La commande publique permet ainsi aux artistes d'engager des projets dont l'ampleur, l'innovation ou le caractère parfois expérimental, voire utopique, réclament un accompagnement des pouvoirs publics.

### ***b) Une diversité des lieux d'intervention de la commande publique***

La commande publique constitue le lieu d'une réflexion sur les espaces de rencontre et d'échange entre l'art et les populations.

Le territoire urbain (bâtiments, rues, transports...) s'impose véritablement comme l'un des terrains privilégiés de la commande publique.

La commande photographique engagée à Cherbourg-Octeville en lien et parallèlement à une opération de renouvellement urbain lancée au cœur de la ville illustre ce constat.

Néanmoins d'autres cadres se prêtent de plus en plus au développement de l'art public.

Parcs et jardins, patrimoine naturel et rural s'offrent aujourd'hui en écrin ou en support à des réalisations artistiques portées par la commande publique.

De la même manière, des édifices religieux et des monuments historiques accueillent dans leurs cadres prestigieux des créations nouvelles : vitraux, mobiliers, pièces d'ornement...

En 2001, avec le soutien de l'État, la Ville de Caen a demandé à l'artiste Christophe Cuzin de concevoir un tapis-mosaïque destiné à la salle de réception de l'Hôtel de Ville, ancien réfectoire de l'Abbaye-aux-Hommes.

## 2°/ RÉALISATIONS RÉCENTES D'ŒUVRES D'ART PUBLIC EN BASSE-NORMANDIE

L'évocation de réalisations récentes d'œuvres d'art dans le cadre de commandes publiques en Basse-Normandie amène à mettre en lumière de façon détaillée trois interventions artistiques dont deux ont déjà été mentionnées : la création d'une "*sculpture de société*" à Hérouville-Saint-Clair, la conception d'un tapis-mosaïque à Caen, et la réalisation d'œuvres photographiques et de vidéo à Cherbourg-Octeville.

### 2.1 - La Ligne, "*sculpture de société*" à Hérouville-Saint-Clair

La Ligne est une sculpture collective conçue par Joël Hubaut dans le cadre d'une commande publique engagée par la Ville d'Hérouville-Saint-Clair qui a souhaité associer ses habitants à la création d'une œuvre marquant le passage au 3<sup>ème</sup> millénaire.

#### a) *Présentation de l'œuvre et de son lieu d'implantation*

L'œuvre, inaugurée le 7 février 2001, est une sculpture urbaine qui se compose de 25 000 pavés de verre<sup>86</sup> de 10 centimètres de côté ; chacun de ces cubes de verre accueille un objet confié par un habitant de la commune.

La Ligne traverse la cité de part en part et dessine au sol un chemin long d'environ deux kilomètres.

À l'échelle de la ville, l'œuvre s'y intègre discrètement, sans s'imposer au regard, ni délimiter l'espace. Son créateur lui-même la dépeint discrète et à peine

---

<sup>86</sup> Correspondant au chiffre de la population.

visible, "*telle une veine à fleur de peau*" qui par sa modeste présence n'a pas "*l'insolence de s'imposer à la population comme un ouvrage pharaonique*". (Joël Hubaut - dossier de presse de la commande publique).

Pour la découvrir, il convient de la parcourir à pieds en portant attention au pavement qui laisse apparaître la face supérieure des cubes en verre.

La création comporte une dimension symbolique importante par le fait de s'inscrire dans la construction de la mémoire collective des habitants.

Chaque participant s'est vu remettre un ticket numéroté se rapportant à un cadastre présentant le tracé de verre et peut ainsi connaître et retrouver l'emplacement exact de son objet.

### ***b) La médiation réalisée autour de la commande publique***

En amont de la réalisation de l'œuvre, la Ville d'Hérouville-Saint-Clair a mené de nombreuses actions de communication et de médiation auprès de la population.

Tout au long de l'année 2000, La Ligne a été présente dans la communication municipale : déclinaison de supports identitaires (papier à en-tête, enveloppes), édition de cartes postales et d'affiches, rubrique spécifique dans le journal municipal et sur la télévision locale.

Une opération de médiation de porte à porte confiée à une équipe de professionnels de l'animation a permis de mener une présentation du projet au domicile des 11 000 foyers de la commune.

La collecte des objets s'est opérée progressivement grâce à l'ouverture de nombreux points de dépôts dans des lieux diversifiés : Hôtel de ville, maison de la musique, bureau de poste, ateliers municipaux, bibliothèque, écoles...

Des événements habituels tels le Carnaval, la Foire aux Greniers, la Fête des Communautés et des manifestations ponctuelles comme un goûter organisé à la résidence des personnes âgées ont constitué des occasions marquées de la collecte d'objets.

Une exposition de 5 000 objets réunis a été organisée à partir du mois de juillet 2000 dans le hall de l'Hôtel de Ville et les travaux de pose ont enfin débuté à la fin de l'année.

### ***c) Les acteurs de la commande publique***

L'œuvre constitue la propriété de la collectivité territoriale commanditaire sous réserve du respect des droits dits "*de la propriété intellectuelle, littéraire et artistique*" propres à l'artiste-auteur.

D'un coût global approchant 820 000 euros, elle est le fruit d'un partenariat noué entre la Ville d'Hérouville-Saint-Clair, le ministère de la Culture (Délégation aux Arts Plastiques et Délégation au Développement et à l'Action Territoriale), le ministère de la Ville, le Fonds National pour l'Aménagement et le Développement du Territoire, la Mission 2000, le Conseil Régional de Basse-Normandie, etc.



Le contrat d'étude, puis le contrat de réalisation marquant les étapes du projet, ont été validés par la Commission nationale de la commande publique.

Il convient de souligner, pour finir, que La Ligne a reçu de la Mission 2000 le label officiel "2000 en France" dans le cadre du soutien apporté aux grands projets destinés à valoriser le passage au 3<sup>ème</sup> millénaire.

## **2.2 - Le tapis-mosaïque pour l'Hôtel de Ville de Caen**

Inaugurée le 30 janvier 2001, cette œuvre consiste en un tapis de moquette dont la conception a été confiée à l'artiste Christophe Cuzin dans le cadre d'une commande publique impulsée par la Ville de Caen au cours de l'année 2000.

À travers la création puis l'installation de cette œuvre contemporaine dans l'ancien réfectoire de l'Abbaye-aux-Hommes, la collectivité territoriale a cherché à améliorer l'acoustique d'une salle de valeur historique et patrimoniale.

### ***a) Présentation de l'œuvre et de son lieu d'exposition***

Élément de décor, le tapis-mosaïque de Christophe Cuzin présente un assemblage de quatre vingts dessins orthogonaux et symétriques<sup>87</sup> dont les dimensions réunies approchent 30 mètres de long et 7 mètres de large (5 longueurs de 16 modules rectangulaires).

Partant d'un système de contrainte précis qui l'amène à utiliser des formats identiques (185 x 135 cm), un dessin symétrique, un trait large de 13 cm, associé à une peinture mate de bâtiment, l'artiste décline ces éléments dans chacun des lieux qu'il investit, considérant l'espace et son architecture comme des supports ou médiums.

Les quatre vingts unités de deux couleurs chacune composent un ensemble imprimé qui, totalisant huit couleurs, prend en compte les gammes colorées du lieu.

L'ancien réfectoire de l'Abbaye-aux-Hommes est aujourd'hui dévolu à l'accueil de réceptions et de réunions.

Classée au titre des Monuments historiques, cette salle est vaste de 270 m<sup>2</sup>. Le sol y est en carrelage type marbre. Les murs sont recouverts de boiseries de chêne surmontées de tableaux du XVII<sup>ème</sup> et XVIII<sup>ème</sup> siècles.

Cette commande publique d'une œuvre contemporaine, appelée à côtoyer des décors anciens, prolonge d'une certaine façon l'esprit des moines bénédictins qui, à partir de 1704, avaient engagé un vaste chantier de restauration à l'Abbaye-aux-Hommes.

---

<sup>87</sup> Chacun des quatre vingts éléments présente une dimension de 1,85 mètre de long et 1,35 mètre de large.

### ***b) La communication et la médiation réalisées dans le prolongement de la démarche***

Un programme d'expositions intitulé *Mur, Sol, Plafond* a intégré la commande publique dans une proposition globale d'œuvres éphémères créées "in situ" par Christophe Cuzin.

La façade du Fonds régional d'art contemporain de Basse-Normandie a ainsi été reproduite en jaune à sa propre échelle incitant le visiteur à "pénétrer" la peinture pour accéder au lieu.

La salle d'exposition de l'Artothèque de Caen s'est trouvée pour sa part abaissée grâce à la pose d'un film de PVC coloré en rouge.

Par ailleurs, 16 modules supplémentaires aux 80 utilisés pour la fabrication du tapis-mosaïque ont pu être dégagés. Sur cet ensemble, 1 module est revenu à l'État (FNAC) dans le cadre de la commande publique, 8 sont allés à la Ville de Caen pour restauration majeure éventuelle.

Les 7 autres ont été confiés à l'Artothèque de Caen afin d'être mis à disposition des emprunteurs auxquels la proposition suivante a été formulée : *"Emportez un morceau de l'Hôtel de Ville chez vous"*.

### ***c) Les acteurs de la commande publique***

Cette commande publique dont le coût global a approché 32 800 euros a été initiée par la Ville de Caen et accompagnée puis validée par l'État.

De la phase d'étude (avec maquette, tirage papier couleur, échantillon d'impression) à la réalisation, le projet a mobilisé les équipes du service de l'inventaire, de la conservation des Monuments historiques et des arts plastiques de la DRAC de Basse-Normandie.

## **2.3 - La commande photographique à Cherbourg-Octeville**

Une commande publique d'œuvres photographiques et de vidéo est actuellement en cours de réalisation dans la ville de Cherbourg-Octeville.

Initiée en 2004, la démarche associe pour trois ans le ministère de la Culture et de la Communication et la Ville de Cherbourg-Octeville.

Le suivi de la commande publique a été confié au Centre Régional de la Photographie de Cherbourg-Octeville (CRCO).

En 2007, les travaux de sept artistes accueillis en résidence doivent faire l'objet d'une exposition rétrospective et d'un livre.

### ***a) Le contexte de la commande publique***

Cet engagement partagé des pouvoirs publics en faveur de la création contemporaine s'inscrit dans un contexte particulier.

La commande publique accompagne en effet le déroulement d'une vaste opération de renouvellement urbain appelée à modifier le visage de la ville dans les années à venir.

Le périmètre de l'ORU s'étend pour cela du quartier des Provinces à la Cité de la mer, et du bassin du commerce à l'Hôpital Pasteur.

Avec une phase d'étude achevée en 2004, puis le lancement des concours d'architecture et d'ingénierie en 2005, l'action va se développer jusqu'en 2007 sur des secteurs essentiels en visant les objectifs suivants : le renouveau de l'habitat dans le quartier de l'Amont-Quentin, la réorganisation des circulations dans le quartier des gares et le développement du quartier des bassins en vue d'étoffer le centre ville.

### ***b) Les premières créations artistiques issues de la commande publique***

En 2004, trois artistes, Jordi Colomer, Eric Larrayadiou et Gilles Saussier ont été accueillis en résidence par le CRCO et leur travail a pu être présenté dans le cadre d'expositions à la fin de l'année.

Jordi Colomer a réalisé une œuvre vidéo intitulée *Un crime* qui relate un fait divers intervenu au XIX<sup>ème</sup> siècle entre la gare ferroviaire et la gare maritime de Cherbourg-Octeville.

L'artiste fait rejouer, par un groupe d'anonymes, un crime perpétré plus de cent cinquante années en arrière dans le cadre d'un parcours nord-sud correspondant à l'axe principal de l'ORU. Ces représentants anonymes de la population cherbourgeoise brandissent des lettres en carton formant des mots et incarnent ainsi pour l'artiste "*la conscience éveillée de la ville, sa mémoire collective*".

Eric Larrayadiou est l'auteur d'une création vidéo et d'œuvres photographiques qui sous le titre *Manœuvres* sont consacrées au pont tournant de la ville.

Lieu de rencontre entre l'urbain et le maritime, ce pont est un point de passage essentiel de la ville puisqu'il en relie, sur le front de mer, l'est et l'ouest.

Le choix du pont tournant par l'artiste s'inscrit dans un projet d'aménagement est-ouest de la ville, parallèle à l'opération de renouvellement urbain.

Enfin, Gilles Saussier a mis en lumière, par une confrontation de photographies et de textes, la pratique de la ville que possède un groupe d'adolescents marocains récemment installés à la suite de regroupements familiaux.

Ces premiers travaux artistiques issus de la commande publique ont été présentés au public du 18 décembre 2004 au 16 janvier 2005 dans la Chapelle de l'École supérieure des beaux-arts, entre les murs de la Ruche (centre culturel de la ville) et au Musée Thomas Henry.

### **c) Les actions de communication et de médiation réalisées autour de la commande publique**

Des conférences ont été organisées en lien avec la commande publique au début de l'année 2005.

Gilles Saussier a pu présenter sa démarche artistique dans ce cadre au Centre culturel de Cherbourg-Octeville. Les "*Commandes photographiques*" ont fait l'objet d'une conférence fondée sur l'intervention de Bernard Latarjet, Président du Parc de la Villette, ancien responsable de la Mission photographique de la DATAR et de Anne de Mondenard, chargée de la photographie à la Médiathèque de l'Architecture et du Patrimoine à Paris.

Parallèlement à ces temps de rencontre et de réflexion dédiés aux problématiques relatives à la commande publique, au renouvellement urbain, le CRCO a édité, à quelques milliers d'exemplaires, un journal gratuit intitulé *Commande publique*, à la fin de l'année 2004.

Tel qu'il ressort des éléments précédemment évoqués et illustrés, la commande publique joue un rôle important de soutien à l'art contemporain et à ses créateurs en Basse-Normandie.

Impliquant différentes collectivités territoriales et l'engagement de l'État à leurs côtés, elle offre l'opportunité de rencontres entre l'art actuel et la population dans quelques espaces publics de la région.

## **III - LA DIFFUSION ET LA VALORISATION DE L'ART CONTEMPORAIN DANS UNE DYNAMIQUE D'AMÉNAGEMENT CULTUREL DU TERRITOIRE**

La diffusion et la valorisation des œuvres de l'art contemporain s'opèrent, en Basse-Normandie comme dans la plupart des régions, dans une dynamique d'aménagement culturel du territoire.

Nombre de lieux et institutions spécialisés ou non dans la diffusion de l'art vivant, à vocation culturelle plus ou moins marquée et relayés dans leurs activités par le rayonnement d'événements sur le territoire bas-normand, jouent un rôle déterminant dans la rencontre du public et de l'art contemporain.

Écoles d'art, Centres d'art, Fonds régional d'art contemporain, musées, artothèques, médiathèques et centres socio-culturels, églises, cafés, milieux urbain et naturel... constituent dans leur diversité et leur complémentarité des lieux de mise en relation.

### **A - LA DIFFUSION DE L'ART CONTEMPORAIN AU SEIN DES ÉCOLES D'ART ET DES CENTRES D'ART**

Les écoles supérieures des beaux-arts bas-normandes, le Centre d'art contemporain à Hérouville-Saint-Clair, le Centre régional de la photographie à

Cherbourg-Octeville procèdent à une diffusion de l'art contemporain dans la région parallèlement à la conduite de leurs activités principales.

## 1°/ LA DIFFUSION DE L'ART CONTEMPORAIN AU SEIN DES ÉCOLES SUPÉRIEURES DES BEAUX ARTS

### 1.1 - Au sein de l'École régionale des beaux-arts de Caen la Mer

L'établissement héberge à l'intérieur de ses locaux une galerie d'exposition, la Galerie l'Hôtel.

Une programmation annuelle d'expositions amène l'école à présenter les créations d'artistes enseignants, français ou étrangers et les œuvres d'étudiants.

Elle permet également de montrer le travail des artistes en résidence à l'école ou liés à celle-ci par des projets d'édition.

Par ailleurs, depuis 1988, l'école a organisé, à plusieurs reprises, différentes expositions en partenariat avec plusieurs institutions artistiques (centre d'art contemporain, fonds régional d'art contemporain de Basse-Normandie).

Ainsi une diffusion de l'art contemporain a pu être réalisée au sein de la Galerie du théâtre à Caen, au sein de l'Atelier (galerie commune à l'école et au FRAC portant en 1997 dix expositions de jeunes artistes).

Les différentes expositions organisées durant toutes ces années ont impliqué l'école régionale des beaux arts dans la présentation de créations diversifiées : peintures, aquarelles, sculptures, vidéo-sculptures, photographies, etc.

### 1.2 - Au sein de l'École supérieure des beaux arts de Cherbourg-Octeville

De la même manière, l'école cherbourgeoise possède une galerie d'exposition entre ses murs.

Aménagée dans la chapelle, le lieu accueille un ensemble varié d'expositions organisées en partenariat avec d'autres institutions culturelles (Centre régional de la photographie, bibliothèques...).

La chapelle de l'École supérieure des beaux-arts sert également à présenter les travaux des étudiants et des publics jeunes et adultes inscrits aux ateliers libres ou aux stages de sensibilisation et de pratique plastique.

## 2°/ LA DIFFUSION DE L'ART CONTEMPORAIN RÉALISÉE PAR LES CENTRES D'ART BAS-NORMANDS

### 2.1 - Les actions menées par le Centre d'art contemporain de Basse-Normandie

Le centre d'art contemporain produit en moyenne 5 expositions par année qui permettent de montrer de façon collective ou monographique le travail d'artistes dont

le parcours s'inscrit dans le paysage contemporain depuis plusieurs années. La création émergente y connaît également des opportunités d'expression.

Chaque projet artistique se construit, s'expérimente en fonction de l'espace mis à disposition de l'artiste ; certaines œuvres sont réalisées sur place puis disparaissent, pièces éphémères, au terme de la manifestation.

Expositions de photographies, etc, se succèdent depuis 1990 autour des questions du politique et du social, et du statut de l'artiste.

Le choix de la programmation artistique incombe principalement au directeur de la structure. En son sein l'artiste investit les lieux librement et peut bénéficier de l'appui technique des membres de l'association Le CloaQ.

Ces derniers assurent régulièrement le travail d'accrochage ou de montage d'installation après avoir préparé l'espace selon les directives de l'artiste ; ils peuvent, le cas échéant, fabriquer certaines pièces nécessaires à l'exposition.

Chaque exposition est inaugurée par une soirée de vernissage et dure en moyenne un mois et demi.

Le site, ouvert aux visites tous les après-midi du mardi au samedi, connaît une fréquentation variable, relativement faible, mais qui se situe toutefois dans la moyenne nationale.

Durant la saison artistique 2002-2003, sept<sup>88</sup> expositions et manifestations ont attiré au total 4 119 visiteurs dont 1 845 hors des soirées de vernissage ainsi que 52 groupes scolaires.

Pour chaque exposition un travail de médiation accompagne la rencontre entre les œuvres et le public grâce à l'intervention d'étudiants de l'École des beaux arts de Caen initiés à la démarche, et par la présence de fiches explicatives.

Enfin des visites commentées sont organisées à l'intention d'enseignants et d'élus locaux.

## **2.2 - Les actions réalisées par le centre régional de la photographie de Cherbourg-Octeville**

Le CRCO ne dispose pas d'un lieu d'exposition qui lui soit propre, il convient de le rappeler.

De ce fait, il conduit une action de diffusion en partenariat avec les autres structures culturelles que la Ville de Cherbourg-Octeville dissémine sur son territoire : Galerie de l'École supérieure des beaux-arts, centre culturel de la commune, artothèque, musée des beaux-arts Thomas Henry, etc.

Dans ce contexte le CRCO organise régulièrement des expositions et autres manifestations de diffusion artistique.

---

<sup>88</sup> Les "Rencontres parallèles" anciennement connues sous la dénomination de "Rencontres Vidéo Art Plastique" ne sont pas prises en compte.

Au cours de l'année 2001, la thématique relative à la "*Fin de la classe ouvrière ?*" a conduit à la présentation de 5 expositions au sein de différents lieux (Artothèque, Centre culturel, Espace social des Provinces et Galerie de l'École supérieure des beaux arts) ; les travaux de création de John Davies, Lewis Hine, Allan Sekula, Timm Rautert ont ainsi été montrés au public tandis que la cinquième exposition produite par le CNRS a dévoilé des "*Visages du mouvement ouvrier*".

Ces événements intégrés dans la programmation du "*Mois de la Photographie*" confiée par la municipalité au CRCO ont été accompagnés d'autres manifestations : présentation d'un diaporama réunissant une trentaine de photographes de 1920 à aujourd'hui, diffusion d'une vingtaine de films, organisation de rencontres avec des artistes, déroulement d'un concert...

Par ailleurs, depuis l'année 2000, le CRCO a conçu et diffusé gratuitement quatre journaux thématiques destinés à "*faire vivre la pensée et l'art contemporain dans la ville de Cherbourg-Octeville, avec ses habitants*", en lien avec la programmation du "*Mois de la Photographie*" (pour les 3 premiers) et en rapport avec la Commande publique photographique actuellement en phase de réalisation (pour l'édition de 2004). Ces publications successives ont également permis de présenter les travaux de création réalisés par les artistes accueillis en résidence par le CRCO.

Ainsi, les rapports entre individus et territoires ont constitué le fonds de réflexion sur lequel la première édition du journal s'est élaborée en 2000 sous le titre "*Villes/Visages*".

Rassemblant diverses contributions (textes littéraires, séries photographiques, analyses et témoignages), le document a permis de mettre en lumière les travaux des artistes-résidents Donovan Wylie (photographe) et Jean Rolin (écrivain).

L'année suivante, l'édition intitulée "*Fin de la classe ouvrière ?*" a présenté le travail effectué par le CRCO autour de cette problématique, et offert au regard du public les fruits du temps passé en résidence par le photographe John Davies et l'écrivain Yves Pagès.

Puis "*L'imaginaire national*" a guidé l'élaboration de la troisième édition en 2002 présentant notamment les œuvres photographiques des artistes-résidents Charles Fréger et Antoine d'Agata.

Enfin, le dernier numéro paru en 2004 sous le titre "*Commande publique*" présente les travaux des trois premiers artistes accueillis à Cherbourg-Octeville dans le cadre de la commande publique photographique associant la Ville et le ministère de la Culture ; sont ainsi dévoilées les créations de Jordi Colomer, Eric Larrayadiou et Gilles Saussier.

## **B - CONSTITUTION, ENRICHISSEMENT ET PRÉSENTATION DE COLLECTIONS PUBLIQUES : L'ACTION DES FONDS D'ART CONTEMPORAIN, DES MUSÉES ET DES ARTOTHÈQUES**

Les fonds d'art contemporain, certains musées des beaux-arts et les artothèques favorisent le déploiement de la présence de l'art contemporain sur les territoires en constituant et en montrant des collections d'œuvres d'art vivant.

Affichant selon les cas une valeur patrimoniale ou une valeur d'usage, ces fonds et collections ont vocation à intéresser et questionner un large public, en milieux urbain et rural, dans la sphère publique et collective ou dans la sphère privée.

## 1°/ LES FONDS D'ART CONTEMPORAIN

Différents fonds d'art contemporain conduisent leurs missions patrimoniales et de diffusion artistique à l'échelon national, régional et départemental du territoire. Certains assument également une mission de sensibilisation des publics, laquelle sera présentée ultérieurement dans l'étude.

### 1.1 - Le Fonds National d'Art Contemporain (FNAC)

#### *a) Présentation historique de la structure*

Héritier du service chargé des "ouvrages d'art appartenant à l'État" créé en 1791 et doté d'un budget propre, distinct de celui des musées, le FNAC a été institué par l'État en 1976.

Dans le contexte de la perspective d'ouverture du Centre Georges Pompidou à Paris, l'État s'appliqua ainsi à renforcer et moderniser sa politique d'acquisitions (achats et commandes d'œuvres).

Puis en 1981, à la faveur d'une nouvelle définition des structures tournées vers la création contemporaine, le FNAC passa sous la tutelle de la Délégation aux arts plastiques (DAP) nouvellement créée au ministère de la Culture.

En 2003, le FNAC s'imposa comme la composante essentielle du Centre National des arts plastiques (CNAP) auquel il se trouvait déjà lié d'un point de vue budgétaire.

Depuis 1991, le Fonds national occupe des locaux situés dans le quartier de la Défense à Paris et constitue aujourd'hui la plus grande collection internationale d'art vivant rassemblée en France.

#### *b) Acquérir et diffuser un patrimoine vivant*

L'acquisition pour le compte de l'État et la diffusion dans un rayonnement national d'œuvres d'art contemporain représentent les deux grandes missions du FNAC.

Chaque année, la structure fait l'acquisition de 600 à 1 000 œuvres auprès d'artistes et de créateurs vivants, originaires de tous pays.

Le patrimoine aujourd'hui riche de plus de 70 000 œuvres recèle de pièces empruntant aux domaines des arts plastiques, de la photographie, des arts décoratifs et du design.

Les propositions d'achat sont étudiées par des commissions consultatives, différentes selon les champs artistiques, qui se composent de divers représentants désignés par le ministre de la culture et de la communication.



Le montant du budget consacré aux achats et aux commandes du FNAC a atteint 4,08 millions d'euros en 2000 et 3,1 millions d'euros en 2001, permettant d'enrichir le fonds national de 1 375 nouvelles œuvres et de soutenir le travail de 496 artistes.

Sur l'ensemble des œuvres achetées, les domaines les plus représentés ont été la photographie (624 œuvres de 63 artistes), le design (440 objets de 119 créateurs), les œuvres en trois dimensions et/ou installations (90 œuvres de 77 artistes), la peinture (80 toiles de 65 artistes), etc.

La seconde mission du FNAC consistant à diffuser son patrimoine sur l'ensemble du territoire national se traduit par la conduite de nombreux prêts et dépôts auprès des musées et des institutions culturelles.

Un comité des prêts et dépôts se réunit chaque mois. En 2002, il a autorisé la mobilité de près de 3 000 pièces dans le cadre d'événements temporaires en France comme à l'étranger.

Par ailleurs près de 500 œuvres ont rejoint 60 administrations tandis que 355 dépôts ont été menés auprès de 25 musées des beaux-arts ou d'art contemporain. Au total plus de 45 000 pièces se trouvaient en dépôt dans plus de 3 500 lieux, dont la moitié dans les musées au cours de l'année 2002.

## **1.2 - Les Fonds Régionaux d'Art Contemporain (FRAC) et le FRAC de Basse-Normandie**

### ***a) Présentation générale des FRAC***

Les fonds régionaux d'art contemporain ont progressivement vu le jour à partir de 1982<sup>89</sup> sur les territoires régionaux dans le cadre de la politique de décentralisation.

Présents dans chaque région de France métropolitaine ainsi qu'en Martinique et à la Réunion, ils doivent leur existence à un partenariat noué entre l'État (via les DRAC) et les collectivités territoriales, principalement les Conseils régionaux.

Cette politique contractuelle repose notamment sur l'observation et le déroulement de conventions triennales d'objectifs (concernant aujourd'hui 11 FRAC sur 22) dans le respect des recommandations formulées par la Charte des missions de service public pour les institutions d'art contemporain (2000).

Le budget d'acquisition et de fonctionnement - diffusion consacré aux FRAC dans leur ensemble sur la base des partenariats État/Régions s'est élevé à 11,4 millions d'euros en 2002 (6,09 millions d'euros de l'État et 5,3 millions d'euros des Régions).

Conçus comme des fonds d'acquisition créés pour répondre au retard que connaissait la France en matière d'art contemporain, les FRAC assument une triple mission patrimoniale, de diffusion et pédagogique.

---

<sup>89</sup> Circulaire du 3 septembre 1982.

La première a permis de doter notre pays d'un patrimoine d'art contemporain riche de près de 17 000 œuvres (près de 40 % d'artistes étrangers) réalisées par quelque 3 700 artistes.

En fonction de leur histoire et selon les projets culturels qui se sont développés en leur sein, les FRAC présentent une identité propre. De ce fait la nature et le nombre des œuvres constituant leur fonds varient amplement d'un site à l'autre.

Néanmoins le principe de mobilité des collections définit chaque FRAC comme un acteur moteur d'une politique d'aménagement culturel du territoire visant à offrir, à un large public, une égalité d'accès géographique, sociale et culturelle à l'art contemporain.

Parallèlement à leur action d'acquisition et à leur mission de diffusion à travers les expositions et les éditions d'ouvrages qu'ils réalisent, les FRAC développent une activité d'initiatives à caractère pédagogique dans et hors leurs murs en direction de différents publics : organisation de colloques, conférences, temps de réflexion, politique de dépôt et de prêts d'œuvres, réalisation d'expositions en milieu scolaire et universitaire ou au sein des lieux de vie des collectivités locales...

De 1982 à 2001		De 1982 à 2001	
Alsace	913	Midi-Pyrénées	757
Aquitaine	795	Nord - Pas-de-Calais	645
Auvergne	215	Basse-Normandie*	854
Bourgogne	421	Haute-Normandie*	497
Bretagne	1 880	Pays de la Loire*	666
Centre	2 057	Picardie*	1 002
Champagne-Ardenne	438	Poitou-Charentes	661
Corse	143**	Provence-Alpes-Côte d'Azur	592
Franche-Comté*	310	Rhône-Alpes	1 220
Languedoc-Roussillon	660	Martinique	67
Limousin*	861	Réunion	156
Lorraine	475		
TOTAL	16 285		

Acquisitions par achats et dons.

\* Données partielles pour ces régions (une seule commission d'achats)

\*\* Œuvres en partie détruites en 2001 par un incendie.

**Tableau n°10 : Œuvres acquises par les FRAC de 1982 à 2001**

Source : Ministère de la Culture et de la communication  
Délégation des arts plastiques

La diversification des missions des FRAC ainsi que le développement de leurs collections en l'espace de vingt années d'existence ont conduit l'État à préciser le contexte et les conditions de leur intervention.

Une circulaire du 28 février 2002 souligne les orientations concernant les collections et leur diffusion, et redéfinit les conditions de fonctionnement des structures.

Le texte introduit la notion de "FRAC de seconde génération" et préconise sur le plan juridique l'adoption du nouveau statut d'établissement public de coopération culturelle (EPCC) apte à fournir une meilleure protection juridique aux collections que ne le permet le statut associatif concernant la majorité des FRAC.

Sans revenir sur leurs missions fondatrices, les FRAC ont aujourd'hui besoin, pour franchir l'étape de la maturité, d'appuyer leur action sur des équipements destinés à l'accueil, l'information et la formation des publics, la présentation sur place de la collection, la conservation préventive et le stockage par l'aménagement de réserves adaptées à la circulation des œuvres, la documentation de la collection, ainsi que la recherche documentaire en art contemporain.

La construction d'un bâtiment à Carquefou, destiné à recevoir le FRAC des Pays de la Loire a ouvert la voie aux FRAC de "deuxième génération" (inauguré en 2001).

Différents programmes immobiliers de réhabilitation ou de construction ont ensuite été menés dans huit régions françaises pour satisfaire au développement des FRAC modernisés : Lorraine (Metz), Centre (Orléans), Poitou-Charentes (Angoulême), Auvergne (Clermont-Ferrand), Provence-Alpes-Côte d'Azur (Marseille), Picardie (Amiens), Bretagne (Rennes), Aquitaine (Bordeaux).

Enfin, l'année 2003 a été marquée par la célébration du 20<sup>ème</sup> anniversaire des FRAC sur l'ensemble du territoire national.

Chaque fonds régional a organisé des manifestations visant à éclairer les qualités de sa collection et à présenter la diversité de ses activités.

Ces actions ont été accompagnées par la tenue d'une exposition décentralisée sur quatre sites (Strasbourg, Avignon, Nantes et Arles) sous le titre "Trésors Publics" et conçue par la Délégation aux arts plastiques à partir des collections de FRAC.

En apportant aux FRAC un soutien régulier depuis le début des années 1980, l'État et les collectivités locales ont favorisé la création de nouveaux lieux et de nouvelles expériences consacrés au développement et à la diffusion de l'art contemporain.

Dans les années à venir, l'effort devrait se concentrer sur l'offre de services aux différents publics, les collaborations avec d'autres institutions de promotion de l'art contemporain et d'autres structures artistiques culturelles ou de formation. Il devrait également porter sur les partenariats avec les collectivités locales et les pays étrangers.

### ***b) Le FRAC de Basse-Normandie***

Le FRAC de Basse-Normandie a été créé en 1982 par le Conseil Régional de Basse-Normandie et l'État. Cette décision partagée marque la réalisation d'une véritable décentralisation dans le domaine de l'art contemporain.

La structure occupe depuis 1996<sup>90</sup> des locaux qui lui sont propres, à proximité du siège du Conseil Régional (Abbaye-aux-Dames) dans un quartier de la ville de Caen.

Cette localisation géographique au sein de la capitale régionale rend toutefois complexe l'accès au site qui se trouve en retrait des voies de circulation rapidement identifiables.

De plus le lieu est aujourd'hui confronté à une relative exigüité de ses espaces (450 m<sup>2</sup> au total) au regard des missions qui lui reviennent et du développement qu'a connu sa collection au cours des années écoulées.

Le FRAC dispose de deux salles d'exposition (soit 200 m<sup>2</sup> au total) et d'un couloir faisant office de galerie ; il ne possède en revanche aucun espace spécifiquement dédié à la conduite de ses activités pédagogiques (du type salle de conférence).

La conservation des œuvres s'opère sur deux sites : un local de 50 m<sup>2</sup> entre les murs de l'institution et un local de 150 m<sup>2</sup> loué sur la commune d'Hérouville-Saint-Clair.

Son conseil d'administration comprend à parité des représentants de l'État (Délégué aux arts plastiques, Préfet de Région ou membre du Secrétariat général des affaires régionales, Directeur régional des affaires culturelles, conseiller sectoriel pour les arts plastiques à la DRAC de Basse-Normandie) et de la Région (4 conseillers régionaux en général) auxquels s'ajoutent des personnalités extérieures.

Outre les subventions que lui allouent les conseils généraux du Calvados et de la Manche, le FRAC perçoit la majorité de ses moyens de fonctionnement et d'investissement auprès du Conseil Régional (65 %) et de la DRAC (35 %) de Basse-Normandie.

Au titre de l'année 2004, une partie importante de son budget s'est élevée à 456 775 euros dont 295 275<sup>91</sup> euros provenant du Conseil Régional et 161 500 euros<sup>92</sup> apportés par la DRAC.

Une enveloppe de 8 400 euros s'est ajoutée à cette somme correspondant aux moyens apportés par l'État (emploi-jeune/4 000 euros, Rectorat/600 euros), et les Conseils généraux (Calvados/3 000 euros, Manche/800 euros).

Les différentes activités du FRAC sont menées par un effectif de six professionnels à temps plein : une directrice, une assistante pour la documentation et les expositions, une assistante pour la communication, les expositions et la prise en charge du public adulte, une personne chargée de l'accueil et du suivi des publics scolaires, une secrétaire de direction et enfin un régisseur.

Un agent d'entretien et une gardienne d'expositions complètent l'équipe du FRAC à temps partiel.

---

<sup>90</sup> Elle était hébergée entre les murs du Conseil Régional avant cette date.

<sup>91</sup> Soit 272 275 euros pour le fonctionnement et 23 000 euros pour les acquisitions d'œuvres.

<sup>92</sup> Soit 80 000 euros pour le fonctionnement et 81 500 euros pour la collection.

Le FRAC de Basse-Normandie assure donc dans ce contexte ses missions patrimoniale, de diffusion et pédagogique.

- La collection du FRAC de Basse-Normandie

Elle compte à l'heure actuelle plus de 920 numéros d'inventaire concernant près de 700 œuvres réalisées par 350 artistes dont 270 français (et parmi eux 59 bas-normands) et 80 artistes étrangers.

Le catalogue du fonds constitué de 1983 à 2001 a été édité au début de l'année 2004 et reflète les caractéristiques propres à la collection bas-normande.

Les points forts de celle-ci résident dans la présence notable de la peinture abstraite (sur un ensemble de 155 œuvres par 102 artistes) et de la photographie (soit un ensemble de 309 œuvres par 103 artistes) autour de deux thèmes principaux que sont la représentation du corps et l'exercice du regard critique sur l'espace construit.

Le FRAC de Basse-Normandie se particularise également par l'inscription à l'inventaire des œuvres d'un ensemble de 43 céramiques contemporaines exposées de façon permanente au musée de la Poterie de Ger dans le département de la Manche.

Enfin un ensemble de 27 livres d'artistes, 207 estampes, 130 dessins, 8 œuvres d'images animées vidéo et 3 installations complètent la collection.

Le fonds figure par ailleurs sur le réseau Vidéomuseum qui rassemble des musées et des organismes gérant des collections d'art moderne et contemporain (musées nationaux, régionaux, départementaux ou municipaux, FNAC, FRAC, fondations ayant un statut "public").

De statut associatif, Videomuseum forme une banque de données informatique associant le texte et l'image. Il recense systématiquement et de façon permanente toutes les œuvres d'art du XX<sup>ème</sup> siècle dans les collections publiques françaises et offre ainsi un éclairage sur près de 50 collections.

Sa consultation est accessible au public dans les locaux du FRAC de Basse-Normandie.

L'enrichissement du fonds bas-normand par l'acquisition de nouvelles œuvres repose sur les avis formulés, deux fois par an, par un comité technique scientifique dont la composition fait intervenir des professionnels, des experts, des directeurs de centre d'art, des conservateurs, des historiens et critiques d'art, des artistes, ainsi que le conseiller pour les arts plastiques à la DRAC (voix consultative).

Les propositions d'axes de travail et d'acquisitions sont ensuite soumises à l'approbation du conseil d'administration.

L'achat d'œuvres en 2004 s'est appuyé sur près du quart (104 500 euros soit 23 %) des moyens budgétaires débloqués par l'État et le Conseil Régional de Basse-Normandie.

- La démarche éditoriale conduite par le FRAC

Le catalogue de la collection édité en 2004 présente également à côté des œuvres recensées les différentes publications que la structure a réalisées au cours des années écoulées ; 40 ouvrages illustrés et 40 publications sont ainsi répertoriées.

Il convient de souligner par ailleurs que le FRAC édite chaque semestre la documentation d'information "RN13" qui recense les programmations de la majorité des institutions, organismes et associations culturels impliqués dans la création et/ou la diffusion de l'art contemporain en région ; "RN13" a ainsi annoncé la programmation concernant, durant le second semestre 2004, des lieux ou des acteurs aussi divers que l'artothèque de Caen, le centre d'art contemporain d'Hérouville-Saint-Clair, l'association Transat Vidéo, l'Abbaye du Mont-Saint-Michel, le musée des beaux arts de Caen ou d'art moderne de Granville, la galerie 2 Angles à Flers, la médiathèque François Mitterrand à Argentan, etc.

Le document a également mentionné le déroulement d'événements plus ponctuels : la XIIIème édition du festival Les Boréales, l'opération Parcours croisés consistant en une randonnée pédestre dans la campagne des environs de Cambremer...

Enfin le FRAC a publié en 2003 le DVD "Hiatus" qui reprend en images et en livret illustré 2 années de la manifestation "Hiatus" initiée au sein de la structure par l'artiste bas-normand Joël Hubaut.

- La diffusion des œuvres du FRAC

La diffusion des œuvres constitue la seconde grande mission du FRAC de Basse-Normandie.

Elle se traduit par le déroulement d'expositions entre les murs de la structure (6 par an en moyenne) mais également à l'extérieur de celle-ci en respect du principe de mobilité de la collection sur le territoire régional, national et international. Elle résulte également des prêts et des dépôts d'œuvres que l'institution assure chaque année auprès d'organismes culturels et d'administrations.

Au cours de l'année 2003, sept expositions se sont tenues dans les locaux du FRAC et ont totalisé 3 247 visiteurs.

Parallèlement six expositions hors les murs ont été organisées dans les lieux suivants : l'Abbaye-aux-Dames à Caen, l'espace culturel "Les Dominicaines" à Pont-L'Évêque, le centre d'art contemporain à Hérouville-Saint-Clair, le Pavillon de Normandie à Caen, les Greniers à Sel à Honfleur et le Musée des beaux arts à Caen. Ces manifestations ont capté l'attention de 14 947 visiteurs parmi lesquels 10 000 personnes sont allées voir l'exposition anniversaire "Trésors de la collection du FRAC Basse-Normandie".

Expositions au FRAC	Nombre de visiteurs
Philippe KUZNICKI "Leitmotiv"	297
"20 ans Collection du FRAC Basse-Normandie"	862
Bruno PEINADO "After Hate"	250
OXYMORY	800
Tania MOURAUD "Le Verger"	745
Journées du Patrimoine au FRAC (Musée Khômbol)	150
"Collection FRAC BN 13.12.03"	143
<b>SOUS TOTAL</b>	<b>3 247</b>
Expositions hors FRAC	Nombre de visiteurs
"20 ans collection du FRAC Basse-Normandie" Abbaye-aux-Dames	1 299
"Visages" - Espace culturel "Les Dominicaines" à Pont L'Evêque	912
Véronique BOUDIER/Florence PARADEIS - CAC à Hérouville-Saint-Clair	536
"OXYMORY" Pavillon de Normandie	1 200
"Trésors de la collection du FRAC Basse-Normandie" Les Greniers à Sel à Honfleur	10 000
"Burning Titles Selected Index 1967/2001 "de Micha LAURY - Musée des Beaux-Arts de Caen	1 000
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>14 947</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>18 194</b>

**Tableau n°11 : Liste et fréquentation des expositions du FRAC de Basse-Normandie en 2003**

*Source : rapport d'activité du FRAC – 2003*

Au total, les expositions proposées par le FRAC en 2003 ont attiré 18 194 visiteurs contre 16 363 en 2001<sup>93</sup> dans le contexte particulier de la célébration du 20<sup>ème</sup> anniversaire, il importe de la souligner.

Dans le même temps, des prêts et des dépôts d'œuvres ont concouru à la diffusion de la collection sur le territoire régional et national ; 95 œuvres ou ensembles d'œuvres ont été prêtés à 8 structures en région<sup>94</sup> et à 10 lieux ou acteurs extérieurs à la Basse-Normandie<sup>95</sup>.

Le prêt d'œuvre s'est traduit également par la présence temporaire de pièces du fonds dans les collèges et les lycées bas-normands inscrits à l'opération du "réseau des galeries (convention entre le Rectorat et la DRAC de Basse-Normandie).

<sup>93</sup> Fréquentation des expositions extérieure en 2002 non communiquée, 3 800 visiteurs pour les expositions intra-muros.

<sup>94</sup> Écoles primaires du Molay-Littry et de Saint-Martin de Tallevende, Lycée Paul Cornu (Lisieux), Rectorat/Académie (réseau des galeries), École des Beaux-Arts (Cherbourg-Octeville), Espace culturel "Les Dominicaines" (Pont-L'Evêque), Les Greniers à Sel (Honfleur) le CID (Deauville), Abbaye du Mont-Saint-Michel.

<sup>95</sup> FRAC de Haute-Normandie (Sotteville-les-Rouen), Maison des arts (Grand Quevilly), École supérieure des Beaux Arts du Mans, Musée de Cognac, Site expérimentation artistique (Bazouges-la-Pérouse), Maison Européenne de la photographie (Paris), Arles/Avignon/Nantes/Strasbourg (Délégation aux arts plastiques - exposition "Trésors Publics").

Enfin, selon les années, des œuvres ont pu circuler à l'étranger lors d'expositions collectives ou monographiques organisées par des institutions d'art contemporain.

Les dépôts par convention opérés en 2004 ont concerné 60 œuvres ou ensembles d'œuvres répartis entre les administrations suivantes : Préfectures du Calvados et de l'Orne, DRAC de Basse-Normandie, Cour d'Appel du Calvados, Bibliothèque universitaire de Caen, Hôpital d'Argentan et Communauté de Communes "Cœur Côte Fleurie".

- Les actions pédagogiques

La formation et la sensibilisation à l'art contemporain d'un large public constituent la troisième mission fondamentale du FRAC.

Néanmoins, ces actions seront appréhendées ultérieurement dans le cadre du présent rapport.

### **1.3 - Le Fonds Départemental d'Art Contemporain de l'Orne**

#### ***a) Présentation générale du FDAC de l'Orne***

À l'instar de six autres départements français, le département de l'Orne possède un fonds d'art contemporain qui lui est propre. Sa création en 1986, à l'initiative du Conseil Général, est venue pallier l'absence, dans l'Orne, de musée consacré à la création plastique et visuelle contemporaine.

Ce fonds est installé entre les murs du Palais d'Argentré à Sées et a pour mission de faire découvrir divers aspects de la création vivante à un large public.

Il constitue un service de l'Office Départemental de la Culture de l'Orne. À ce titre, son fonctionnement est assuré par la Directrice, un infographiste et une secrétaire de l'ODC.

Les moyens budgétaires mobilisés au titre de son fonctionnement et de son enrichissement via l'acquisition d'œuvres approchaient 11 900 euros en 2004, soit près de 40 % du budget dédié au développement des Arts Plastiques (30 925 euros) par l'ODC<sup>96</sup>.

#### ***b) La collection du FDAC de l'Orne***

Depuis 1986, la collection du FDAC s'est enrichie de façon régulière pour totaliser, en 2004, le nombre de 192 œuvres. Elle se compose de créations impliquant des techniques diverses : huiles sur toile ou sur papier, collages, gravures, dessins, photographies, lithographies, sculptures, céramiques, etc.

Elle rend compte par ailleurs du travail d'artistes bas-normands, français et étrangers.

---

<sup>96</sup> Les Arts plastiques mobilisaient quant à eux 4,2 % du budget total de l'ODC, atteignant près de 737 170 euros en 2004.



L'acquisition des œuvres repose sur les avis formulés par un comité technique qui fait intervenir des élus du Conseil d'administration de l'ODC, des techniciens et un collectionneur privé.

### ***c) La diffusion de la collection***

Aucune salle d'exposition n'est aménagée au sein du Palais d'Argentré ; les œuvres y sont donc simplement stockées dans des conditions usuelles de conservation.

Le fonds est amené à circuler en de nombreux lieux du département sur la base de conventions de prêt d'œuvre signées avec différents organismes ou institutions. Le prêt est gratuit mais soumis à des conditions de transport et d'accrochage.

Ainsi au cours de l'année 2004, 25 expositions ont été organisées dans des écoles, collèges et autres lieux occupés par l'Éducation Nationale, dans des bibliothèques et des centres culturels et enfin dans une rédaction de presse écrite.

L'Inspection académique de l'Orne à La Ferté Macé, le collège Jean Rostand à Argentan, les écoles de Saint Michel Thubeuf et du Mêle sur Sarthe ont bénéficié de 6 expositions.

Dans le même temps, 11 bibliothèques<sup>97</sup> ont accueilli 15 expositions mettant à l'honneur les œuvres du FDAC. Puis, les espaces culturels de Sées et du Houlme Briouze ont été le terrain de 3 expositions.

Enfin, il en a été de même pour la rédaction du quotidien Ouest-France à Alençon qui a accueilli une exposition dans ses locaux. Il est à noter que cette opération a été reconduite en 2005 associant La Poste (locaux de la Poste à Alençon) dans le cadre d'une double exposition.

Parallèlement à la diffusion de sa collection, le FDAC a mené une action éditoriale en faisant paraître en 2004 un catalogue dédié à l'exposition d'œuvres de l'artiste Dietrich-Mohr.

Cette exposition du travail d'un artiste ne figurant pas à l'inventaire du fonds départemental s'inscrit dans les opérations de sensibilisation du public à l'art contemporain que conduit le FDAC ; ces actions pédagogiques feront l'objet d'une présentation ultérieure pour être rapprochée des démarches similaires portées par les autres acteurs de l'art contemporain dans la région.

Le fonds régional d'art contemporain de Basse-Normandie et le fonds départemental d'art contemporain de l'Orne occupent une place importante dans la dynamique d'aménagement culturel du territoire. À travers la diversité et la mobilité de leur collection respective, ils tendent en effet à assurer la présence et le rayonnement de l'art vivant auprès de différents publics.

Il mérite toutefois d'être relevé que l'un et l'autre conduisent des missions similaires. Sans chercher pour l'heure à se rapprocher, ni à échanger de façon fréquente sur leurs pratiques, l'identité et la spécificité de leur collection ou encore

---

<sup>97</sup> Saint-Clair de Halouze, Bazoches sur Hoëne, Le Pin la Garenne, L'Aigle, Gacé, Le Theil sur Huisne, Dance, Tourouvre, Berd'huis, Le Sap, Bellou en Houlme.

les besoins et les attentes du public, les deux structures ont associé une partie de leurs œuvres en 2005 dans le cadre d'une exposition au musée du Château de Flers<sup>98</sup>.

## 2°/ LES MUSÉES

Le développement dans les années 1980 d'institutions spécifiquement dédiées à la création et à la diffusion de l'art contemporain a professionnalisé en France l'approche et la mise en lumière de cet art en devenir.

Toutefois, ce mouvement s'est opéré souvent en dehors du réseau des musées traditionnellement consacrés à l'acquisition et à la présentation des beaux-arts.

Des collectivités territoriales, notamment des grandes villes, ont souhaité impulser la création de musées spécialisés dans le domaine de l'art contemporain : Marseille, Nice, Saint-Étienne, Villeneuve d'Ascq, Strasbourg, Toulouse...

Aujourd'hui l'art contemporain, associé ou non à l'art moderne qui chronologiquement le précède, artistiquement l'inspire ou le fait réagir, trouve incontestablement ses lettres de noblesses sur les cimaises et dans l'espace des musées. Mis en valeur dans le cadre de collections permanentes ou à l'occasion d'expositions temporaires, il se dévoile au regard et aux émotions d'un public dans une relation associant plaisir et pédagogie.

Dans certains de ses sites, l'espace muséal bas-normand consacre une place à l'art contemporain de façon pérenne ou événementielle et, comme ailleurs sur le territoire national, cette diffusion s'effectue dans le respect du cadre que pose, aux établissements labellisés "Musées de France", la loi du 4 janvier 2002 relative aux musées de France.

### **2.1 - La diffusion et la valorisation de l'art contemporain au sein des musées français**

Au cours des vingt dernières années, les musées ont connu un succès grandissant auprès du public et occupent aujourd'hui une place sans précédent au sein de la société française. En tête de toutes les institutions culturelles en ce qui concerne la fréquentation, ils contribuent à l'aménagement culturel du territoire et à l'essor du tourisme culturel. Ils concourent également à la réduction des inégalités culturelles et à l'intégration sociale.

Sur le territoire national, la diffusion et la valorisation des œuvres d'art contemporain s'opèrent au sein des musées placés sous l'autorité et/ou le contrôle administratif, financier, scientifique et technique exercé par différents acteurs de tutelle : État, collectivités territoriales, personnes morales de droit privé...

Dans ce contexte, le statut et l'organisation de ces institutions ont récemment fait l'objet d'une harmonisation fondée sur les orientations que pose la loi relative aux musées de France.

---

<sup>98</sup> Exposition "Gravures, empreintes d'artistes" du 29 mars au 12 juin 2005.

**a) Le statut reconnu aux établissements labellisés "musées de France"**

La loi du 4 janvier 2002 relative aux "musées de France" institue un statut spécifique destiné aux établissements ainsi labellisés et répondant à des critères scientifiques et culturels précis.

L'organisation et les modes de fonctionnement des musées étaient jusqu'alors le fait de textes partiels et de jurisprudences, or la loi définit aujourd'hui clairement un musée comme une "*collection permanente composée de biens dont la conservation et la présentation revêtent un intérêt public et organisée en vue de la connaissance, de l'éducation et du plaisir du public*".

À travers ses dispositions, le texte vise à atteindre des objectifs précis et complémentaires.

- Redéfinir le rôle et la position du musée face aux attentes de la société, en tant qu'acteur au service du développement et de la démocratisation culturels.

Pour cela les missions assignées<sup>99</sup> de façon permanente aux différents musées de France sont énoncées de même que certaines règles nouvelles et concrètes<sup>100</sup>.

- Harmoniser le statut et fédérer les musées de France dans le respect de leurs spécificités et dans le cadre de nouvelles relations établies entre l'État, les collectivités territoriales et les personnes privées propriétaires de musées.

Un Haut conseil des musées de France, organe national représentatif de la variété des musées<sup>101</sup>, est institué ; il est chargé de veiller à la cohérence globale de la politique concernant ce domaine et s'y applique à travers la procédure d'attribution du label "musée de France".

Les relations entre l'État, les collectivités territoriales et les personnes privées propriétaires de musées sont redéfinies et précisées dans leur étendue ; ainsi le contrôle scientifique et technique de l'État, via la Direction des musées de France et les Directions régionales des affaires culturelles, ne s'applique désormais qu'aux seuls "musées de France" à l'égard desquels l'État peut également exercer un rôle de conseil, d'expertise et de soutien.

---

<sup>99</sup> Conserver, restaurer, étudier et enrichir les collections, rendre ces collections accessibles au public le plus large, concevoir et mettre en œuvre des actions d'éducation et de diffusion visant à assurer l'égal accès de tous à la culture, contribuer aux progrès de la connaissance et de la recherche ainsi qu'à leur diffusion.

<sup>100</sup> Mise en œuvre d'une politique tarifaire en faveur d'une démocratisation de l'accès à la culture (gratuité pour les mineurs), obligation de disposer d'un service constitué de personnel qualifié pour conduire les actions d'accueil des publics, de diffusion, d'animation et de médiation culturelles, mise en place de l'appellation "musée de France" permettant au public d'identifier les établissements dont les collections présentent un intérêt public.

<sup>101</sup> Outre son président, il se compose d'un député et d'un sénateur, de cinq représentants de l'État, de cinq représentants des collectivités territoriales, de cinq représentants de personnels des musées (personnels scientifiques et restaurateurs d'œuvres), de cinq personnalités qualifiées.

- Consolider le régime de protection applicable aux collections des musées

Les collections des musées de France font nécessairement l'objet d'une inscription sur un inventaire soumis à récolement tous les dix ans.

*"Toute acquisition, à titre onéreux ou gratuit, d'un bien destiné à enrichir les collections d'un musée de France est soumise à l'avis d'instances scientifiques dont la composition et les modalités de fonctionnement sont fixées par décret".*

Les activités scientifiques et la restauration des œuvres sont assurées sous la responsabilité et/ou la conduite de professionnels présentant des qualifications ou une expérience professionnelle précisément définies.

Les collections des musées de France sont imprescriptibles quelle que soit l'autorité de tutelle des établissements ; la loi affirme l'inaliénabilité des collections de musée de France relevant d'une personne morale de droit public et soumet la possibilité de déclassement d'objets constitutifs de ces collections à l'avis conforme d'une commission scientifique. Les objets provenant de dons et de legs ou bien acquis avec l'aide de l'État ne peuvent toutefois pas être déclassés.

S'agissant des musées relevant des personnes morales de droit privé, le texte pose le principe de l'insaisissabilité de leurs collections et de l'inaliénabilité de celles-ci en ce qui concerne les objets acquis avec l'aide de l'État. Il peut être procédé, sous le contrôle du Haut Conseil des musées de France, à la cession gratuite ou onéreuse de biens constitutifs de ces collections à la faveur d'une personne morale qui s'engage à les présenter dans le cadre d'un musée de France.

Enfin, la loi prévoit la possibilité du transfert provisoire de tout ou partie des collections d'un musée de France (public ou privé) en cas de mise en péril de leur conservation ou de leur sécurité.

- Conserver les trésors nationaux, maintenir ou ramener sur le sol français des biens culturels d'intérêt majeur

La loi relative aux musées de France institue deux dispositifs nouveaux comportant des avantages fiscaux pour les entreprises qui contribuent au maintien sur le territoire français de trésors nationaux<sup>102</sup> destinés à une collection publique d'un musée de France.

La loi du 1<sup>er</sup> Août 2003 relative au mécénat, aux associations et aux fondations étend toutefois, dans le cadre de l'un des deux dispositifs, le bénéfice des avantages fiscaux aux opérations de maintien ou de rapatriement sur le sol national de biens culturels présentant un intérêt majeur pour le patrimoine au point de vue de l'histoire, de l'art ou de l'archéologie.

Ainsi, les deux lois précitées ouvrent droit à une réduction d'impôts sur les sociétés égale à 90 % des versements effectués<sup>103</sup> par une entreprise en cas

---

<sup>102</sup> Les trésors nationaux sont des biens culturels qui ont fait l'objet d'un refus temporaire de sortie du territoire émanant de l'État et concrétisé par un "refus de certificat" et dont l'intérêt majeur pour le patrimoine national au point de vue historique, artistique ou archéologique est établi ; la Direction des musées de France actualise régulièrement la liste des trésors nationaux ayant fait l'objet d'un refus de certificat d'exportation.

<sup>103</sup> Cet avantage fiscal est plafonné à 50 % du montant de l'impôt sur les sociétés.

d'acquisition pour le compte de l'État ou de toute personne publique, d'un trésor national situé sur le sol français ou d'un bien culturel d'intérêt majeur se trouvant en France ou à l'étranger.

Les trésors nationaux et les biens culturels ainsi acquis pour le compte de la puissance publique ont vocation à être intégrés dans les collections publiques des musées de France ; la loi relative au mécénat établit toutefois la possibilité de déposer des trésors nationaux auprès de services d'archives et de bibliothèques publics.

Le second dispositif instaure une réduction d'impôt<sup>104</sup> égale à 40 % des dépenses d'acquisition consacrées par une entreprise à l'achat pour son propre compte d'un trésor national.

L'entreprise doit toutefois satisfaire à trois types d'obligations : consentir au classement du bien comme monument historique, ne pas céder le bien avant l'expiration d'un délai de 10 ans, et placer durant cette période l'œuvre en dépôt auprès d'un musée de France.

Les entreprises peuvent prétendre à des contreparties en communication parallèlement aux avantages fiscaux évoqués : organisation d'opérations de relations presse et de relations publiques (en liaison avec les services du ministère de la culture et le musée bénéficiaire), présence du nom et de l'identité visuelle de l'entreprise sur les cartels accompagnant l'œuvre dans les salles d'exposition, présence du nom de l'entreprise dans les catalogues des collections mentionnant le bien culturel, possibilité d'utiliser pour sa propre communication l'image de l'œuvre dans le respect du droit moral du créateur et des droits de reproduction.

### ***b) La répartition régionale des "musées de France"***

Une liste des musées de France établie la date du 1<sup>er</sup> février 2003 répertorie 1 171 établissements répartis sur le sol national.

Le territoire métropolitain héberge pour sa part 1 150 musées de France tandis que les départements d'outre-mer et la collectivité territoriale de Saint Pierre et Miquelon se partagent respectivement 21 institutions : Guadeloupe (6), Guyane (3), Martinique (6), La Réunion (5) et Saint Pierre et Miquelon (1).

Parmi les régions métropolitaines, les régions Ile de France (117) Provence-Alpes-Côte d'Azur (114) et Rhône-Alpes (101) constituent les territoires d'implantation de 29 % des musées répertoriés.

La Basse-Normandie affiche quant à elle la présence de 50 musées de France sur son territoire.

Tel qu'il ressort du tableau suivant, notre région se positionne donc au 9<sup>ème</sup> rang au regard de la répartition en nombre des musées de France par région métropolitaine.

---

<sup>104</sup> Cet avantage peut concerner les entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés ou à l'impôt sur le revenu.

Régions	Nombre de musées de France
Ile de France	117
Provence-Alpes-Côte d'Azur	114
Rhône-Alpes	101
Midi-Pyrénées	73
Bourgogne	67
Centre	65
Languedoc-Roussillon	58
Aquitaine	55
Basse-Normandie	50
Pays de la Loire	50
Alsace	46
Nord-Pas-de-Calais	46
Poitou-Charentes	42
Haute-Normandie	41
Lorraine	38
Picardie	37
Champagne Ardenne	34
Bretagne	34
Franche-Comté	32
Auvergne	31
Limousin	10
Corse	9
France métropolitaine	1 150

**Tableau n°12 : répartition régionale des musées de France au 1<sup>er</sup> Février 2003**

Les collections d'intérêt public présentées dans ces musées concernent, outre les beaux-arts et plus particulièrement l'art contemporain, des domaines divers et variés : arts et traditions populaires, archéologie, histoire naturelle, ethnologie, histoire, personnalités locales ou illustres, etc.

Par ailleurs il importe de préciser que la liste établie en 2003 a fait l'objet de mises à jour dans le temps pour intégrer toute structure nouvellement labellisée "musée de France" ou retirer tout établissement ne s'inscrivant plus dans la démarche.

Parallèlement à cette liste, une autre source d'information recense les musées en activité sur le territoire français qu'il s'agisse ou non d'établissements labellisés "musées de France".

La base de données Muséofile, en tant que répertoire des musées français, permet en effet une approche de la diversité et de la richesse de l'espace muséal français.

**c) Les musées consacrés à l'art du XX<sup>ème</sup> siècle et/ou à la création photographique dans l'espace muséal français**

Muséofile<sup>105</sup> constitue une base nationale de références permanentes sur les musées. Sa création résulte d'une collaboration entre la Direction des musées de France, les DRAC et les directions chargées des musées au sein d'autres ministères (Jeunesse, éducation et recherche, Défense).

En revanche, en outre-mer, seules la Réunion et la Polynésie Française possèdent un équipement culturel de ce type.

Régions	Musées d'art moderne/art contemporain	Musées d'Art Moderne/Art contemporain dotés d'une collection photographique	Musées dotés d'une collection photographique
Provence-Alpes-Côte d'Azur	12	3	-
Ile de France	9	2	1
Rhône-Alpes	8	1	-
Pays de Loire	5	1	2
Bourgogne	5	1	1
Champagne-Ardenne	4	-	2
Aquitaine	5	-	-
Nord-Pas-de-Calais	5	-	-
Basse-Normandie	3	-	1
Picardie	2	-	2
Bretagne	3	-	-
Centre		-	1
Languedoc-Roussillon	3	-	-
Franche-Comté	3	-	-
Alsace	1	1	-
Auvergne	1	-	1
Haute-Normandie	2	-	-
Lorraine	2	-	-
Midi-Pyrénées	2	-	-
Poitou-Charentes	1	-	1
Limousin	-	1	-
Corse	-	-	1
France Métropolitaine	78	10	13

**Tableau n°13 : répartition régionale des musées d'art moderne/contemporain et/ou consacrés à la création photographique**

Source : Muséofile - ministère de la Culture et de la Communication

<sup>105</sup> [Htp://www.museofile.culture.fr](http://www.museofile.culture.fr)

Au cours de l'année 2005, 1 285 musées sont recensés et répartis à l'intérieur des thématiques suivantes : archéologie, arts décoratifs, beaux-arts, art du XX<sup>ème</sup> siècle, civilisations extra-européennes, ethnologie, histoire, photographie, sciences de la nature, sciences fondamentales, technique et industrie.

Parmi ces structures, Muséofile identifie 435 musées des beaux-arts, 90 musées dédiés aux arts moderne et/ou contemporain et 23 musées consacrés à la photographie<sup>106</sup>.

Chaque région métropolitaine héberge sur son territoire au moins un musée impliqué dans la diffusion de la création moderne/contemporaine et/ou de la création photographique.

La Basse-Normandie se positionne une nouvelle fois au 9<sup>ème</sup> rang concernant la répartition régionale des structures évoquées ci-dessus.

Muséofile identifie ainsi 3 musées correspondant à la thématique "art du XX<sup>ème</sup> siècle" : le musée des beaux-arts de Caen, le musée d'art moderne Richard Anacréon à Granville et le musée des beaux-arts et d'histoire à Saint-Lô.

La base de données mentionne également, sous la thématique "Photographie", le musée Langlois à Beaumont-en-Auge.

Toutefois d'autres musées bas-normand œuvrent de façon pérenne ou ponctuelle en faveur de la diffusion et de la valorisation de l'art contemporain sur le territoire régional.

## **2.2 - La diffusion et la valorisation de l'art contemporain au sein des musées bas-normands**

### ***a) La diversité et la richesse de l'espace muséal bas-normand***

La base de données Muséofile établit à 52 le nombre de musées implantés sur le territoire bas-normand ; il est utile de préciser que les musées d'ethnographie et d'art populaires d'une part, de la marine d'autre part, partagent à Honfleur le label "musée de France" comme un seul et même établissement<sup>107</sup>.

Aux 50 musées de France recensés en 2003 s'ajoute le musée de la Tapisserie de Bayeux qui ne possède pas l'appellation.

L'archéologie, les sciences de la nature, l'histoire notamment à travers la période de la seconde guerre mondiale, l'ethnologie, les civilisations extra-européennes, les arts décoratifs, la technique et l'industrie mais également les beaux arts et la photographie président aux collections exposées dans les musées bas-normands.

---

<sup>106</sup> 10 musées sur les 23 sont déjà comptabilisés parmi les 90 consacrés aux arts moderne et/ou contemporain.

<sup>107</sup> Cf. : liste des "musées de France" établie au 1<sup>er</sup> février 2003.



La répartition départementale des structures, toutes thématiques confondues, laisse apparaître la présence de 25 musées dans le Calvados, 20 dans la Manche et 7 dans l'Orne.

Néanmoins il n'est pas tenu compte ici de l'existence sur le territoire régional d'un certain nombre de musées dits "de société" qui, au côté de certains des établissements évoqués ci-dessus, constituent un réseau régional.

- Le Réseau des Musées de Basse-Normandie

Du printemps 2003 à l'été 2004, une quarantaine d'associations et de collectivités propriétaires et gestionnaires de musées se sont engagées, par voie de convention, dans la création d'un réseau régional des musées dits "de société".

Dispersés sur le territoire et disposant de statuts et de moyens hétérogènes, ces musées détiennent un patrimoine considérable et diversifié appelé à être conservé et diffusé dans des conditions optimales. Dans le cadre du Contrat de Plan (2000-2006), l'État et le Conseil Régional de Basse-Normandie ont donc fait le choix d'une mise en réseau de ces lieux de diffusion artistique, technique et culturelle afin de mutualiser leurs moyens scientifiques, informatiques et médiatiques.

L'animation et la gestion du réseau qui associe 51 musées consacrés à l'histoire et à l'évolution de la société sont assurées par le Centre régional de culture ethnologique et technique (Crécet).

L'intervention du réseau s'organise autour de trois axes : le développement d'une coopération culturelle, la promotion des activités des musées du réseau et les actions pour la conservation et la mise en valeur des collections.

Un site Internet du réseau des musées de société de Basse-Normandie a été mis en ligne à la fin de l'année 2004.

Parmi les 51 institutions membres du réseau, 28 figurent dans la liste des "musées de France", les 23 autres ne disposant pas de l'appellation.

La Basse-Normandie dissémine donc a minima 75 musées sur son territoire : 32 dans le Calvados, 32 dans la Manche et 11 dans l'Orne.

- Les actions en faveur de la conservation, de la restauration et de l'enrichissement du patrimoine muséal bas-normand.

Le centre régional de restauration de peinture et du livre "Normandie-Patrimoine" procède, depuis sa mise en activité en 1998 sous l'impulsion du Conseil Régional, aux diagnostics nécessaires à la restauration d'œuvres déposées.

Il conduit également des actions en faveur d'une conservation préventive. Son intervention se décline auprès de conservateurs de musées nécessitant une aide ou un conseil ; elle s'opère également en direction des institutions depositaires de peintures ou de manuscrits précieux.

Un Fonds pour la conservation et la prévention du patrimoine écrit, imprimé, iconographique et, plus largement, mobilier de la région est par ailleurs alimenté par l'État et le Conseil Régional dans le cadre du Contrat de Plan en cours.

Enfin, un Fonds Régional d'Acquisition pour les Musées (FRAM), figurant également dans le document contractuel précité, traduit l'implication des pouvoirs publics régionaux dans l'enrichissement des collections des musées bas-normands.

Outre les soutiens apportés par les pouvoirs publics, certains musées bas-normands reçoivent l'appui d'associations connues sous l'identité d'"Amis des musées".

Les Amis des musées ont pour mission de soutenir le rayonnement d'un établissement en s'intéressant à son patrimoine et en accompagnant ses initiatives et ses innovations ; ils développent des activités complémentaires, participent à l'enrichissement des collections par des dons et des recherches de mécénat.

Une fédération française regroupe les nombreuses sociétés des amis des musées réparties sur le territoire national, certaines s'associant à un échelon inférieur dans le cadre de groupements régionaux.

En Basse-Normandie, 12 associations d'amis des musées peuvent être identifiées à Honfleur (musées d'ethnographie et d'arts populaires, Eugène Boudin), Caen (musées de Normandie, des beaux-arts), Lisieux (musée d'art et d'histoire, Château de Saint Germain de Livet), Trouville (Amis du musée et du Passé Régional), Granville (Musée Christian Dior), Saint-Lô (Amis des musées municipaux), Alençon (Amis des musées, bibliothèques et archives d'Alençon et de sa région), Aube (musées de la Comtesse de Ségur, de la grosse forge), et Flers (musée du Château de Flers).

Ces différentes associations n'ont pas constitué jusqu'à présent de groupement régional bas-normand.

Pour finir, il convient de mettre en lumière l'existence de l'association "Peindre en Normandie" due à l'initiative de différents partenaires : Conseil Régional de Basse-Normandie, groupe Promodès, Crédit Agricole du Calvados et musée des beaux-arts de Caen.

L'association assure la gestion, l'enrichissement et la diffusion d'une collection d'œuvres picturales reflétant des sensibilités et des esthétiques différentes autour d'une thématique unique : "La Normandie de 1850 à 1950".

La collection est mise à disposition des musées et des lieux culturels sous l'autorité des élus régionaux et des entreprises partenaires. Sa gestion scientifique est assurée par le musée des beaux-arts de Caen.

### ***b) La place de l'art contemporain dans l'espace muséal bas-normand***

La base de données Muséofile identifie 19 musées consacrés aux beaux-arts sur le territoire bas-normand.

Parmi ceux-ci, certains se démarquent en présentant des créations d'art du XX<sup>ème</sup> siècle et des œuvres de photographie : musées des beaux-arts de Caen, des beaux-arts et d'histoire de Saint-Lô, d'art moderne de Granville...

De façon pérenne dans le cadre de leurs collections permanentes ou plus ponctuellement à l'occasion d'expositions temporaires, 12 concourent à une diffusion et à une valorisation de l'art contemporain en Basse-Normandie.

• **Les musées dotés d'une collection permanente d'art contemporain**

➤ Le *Musée des Beaux-Arts de Caen* fait partie des dix premiers musées de province. Doté du label "*Musées de France*", il présente un vaste panorama de la création du XV<sup>ème</sup> au XX<sup>ème</sup> siècle.

Parmi les œuvres de sa collection, la période contemporaine se déploie autour de grands thèmes tels l'allégorie, l'espace et la lumière (Balthus, Joan Mitchell, Vieira da Silva, Rebeyrolle, Debré, Pincemin, Neumann...) ; sur un ensemble de 750 tableaux, 172 correspondent à des œuvres d'art moderne et contemporain.

Le musée propose par ailleurs de nombreuses expositions temporaires valorisant le travail d'artistes ou de personnalités de l'époque contemporaine : *Les dames de nage*, Monique Frydman (1992-1995) de novembre 1995 à février 1996, Sean Scully, *Estampes* (1983 - 1999) de juin à septembre 2000, Jean Tardieu, *Lire la peinture, voir la poésie* d'octobre 2004 à janvier 2005...

Entre 1995 et 2005, près de 35 expositions temporaires liées à l'art contemporain ont été présentées au public.

Pour un grand nombre d'entre elles, le musée des beaux arts a été amené à développer une collaboration avec d'autres structures présentant ou non une vocation culturelle : Bibliothèque Nationale de France, Centre Régional des Lettres, Fonds Régional d'Art Contemporain de Basse-Normandie, Institut Mémoires de l'Édition Contemporaine, Université de Caen, etc.

Enfin à plusieurs reprises, certaines manifestations culturelles telles le festival *Les Boréales* et le *Printemps des Poètes* se sont déclinées à travers une exposition temporaire au sein du musée des beaux arts dans le cadre d'une programmation d'événements culturels multiples.

➤ *Le musée Thomas Henry de Cherbourg-Octeville*

Bien que la présentation de l'art actuel ne constitue pas l'une des priorités du musée, la structure possède et montre, dans ses *Galleries Contemporaines*, un fonds riche d'une quarantaine d'œuvres.

Issue du travail de création de seize artistes contemporains, la collection se compose majoritairement de pièces de peinture, d'aquarelle et de collage.

Parallèlement à cela, le musée organise des expositions temporaires d'œuvres d'artistes contemporains ; 11 manifestations de cette nature se sont déroulées sur le lieu de 1995 à 2003.

Plus récemment, d'avril à juin 2005, le musée a mis en lumière, lors d'une exposition intitulée "Scènes de rue", les œuvres du photographe Gilles Saussier, en partenariat avec le Centre régional de la photographie.

Enfin, dans le cadre d'un programme biennal d'accueil en résidence d'artistes impliqués dans le champ des arts graphiques, la structure a vocation à présenter les travaux de création nés à ces occasions, à compter de l'année 2005.

➤ Le *musée Quesnel-Morinière à Coutances* s'impose comme un acteur essentiel de la diffusion de l'art contemporain dans le centre Manche, et cela depuis les années 1980.

Les œuvres d'art actuel constituent une part de la collection permanente du musée et sont régulièrement présentées au public. Une fois par an durant un mois, celui-ci peut en effet découvrir ou revoir la collection qui rassemble une cinquantaine d'œuvres : peintures principalement abstraites, livres d'art et gravures.

Ce fonds s'enrichit ponctuellement d'œuvres essentiellement picturales, et en partie dans le cadre de relations nouées avec certains artistes.

L'exemple du plasticien Yves Picquet, d'origine coutançaise et vivant en Bretagne, mérite d'être cité. L'artiste, ayant exposé son travail à plusieurs reprises au musée, a souhaité effectuer des dons réguliers de son œuvre à la structure : don de gravures en 1998, don de livres d'artiste en 2004 ; une donation plus importante sous une forme rétrospective à travers 40 ans de création pourrait être réalisée par le plasticien.

Cet enrichissement de la collection pose toutefois question s'agissant des espaces de conservation et d'exposition disponibles et l'acceptation du don ne pourra en effet s'envisager qu'à travers des travaux d'aménagement concernant le musée.

Des expositions temporaires d'art contemporain sont organisées par ailleurs, au sein de la structure, dans un espace de 120 m<sup>2</sup>.

Ainsi l'exposition *Le vent seul* a réuni le plasticien Yves Picquet et la poétesse Françoise Ascal pour offrir au public un poème, un livre d'artiste et une installation (structures monumentales peintes) d'octobre 2004 à janvier 2005.

Les œuvres photographiques de Sophie Deballe, accueillie en résidence, ont été dévoilées dans le cadre de l'exposition *Marches et Limites* qui s'est déroulée de février à avril 2005.

Dans une tout autre discipline, les *sculptures sonores* de Will Menter ont été présentées par le musée d'avril à juin 2005.

➤ Le *musée régional de la Poterie* implanté sur la commune de Ger dans la Manche héberge un ensemble de 43 céramiques contemporaines déposées par le Fonds Régional d'Art Contemporain de Basse-Normandie.

Le site accueille également des expositions temporaires permettant à des artistes locaux de révéler leur travail de création : les sculpteurs Didier Poisson et Christophe Grenet en juin et juillet 2002, la peintre Christine Goldsmith en août 2002...

➤ Le *musée des Beaux-Arts à Saint-Lô* est tourné depuis plusieurs années vers l'art contemporain ; la structure a organisé en 2000, après l'acquisition de tapisseries

de Jean Lurçat, une exposition consacrée à l'artiste catalan Joseph Grau-Garriga, a édité un catalogue de ses œuvres puis s'est portée acquéreuse de l'une de ses compositions textiles.

La collection de tapisseries comporte également des œuvres de créateurs contemporains tels Picart le Doux, Wogensky, Mategot.

Par ailleurs, la Ville a entrepris de sélectionner avec l'artiste De Castro des œuvres picturales susceptibles de faire l'objet d'une donation au profit du musée, laquelle porterait sur plusieurs dizaines de tableaux.

➤ *Le musée d'Art et d'Histoire de Lisieux*

Une vingtaine d'œuvres d'art contemporain figure parmi les collections permanentes du musée et témoigne du travail réalisé par quatorze artistes.

Ce fonds comporte des œuvres aussi bien de peinture, de dessin, de collage, de photographie que de sculpture et de terre cuite.

Par ailleurs, le musée a accueilli 3 expositions temporaires dédiées à des créateurs contemporains en 1982 (sculptures de Gérard Lardeur), en 1997 (œuvres de Sergio Iglesias) et en 1999 (sculptures en terre cuite de Jacques Pasquier).

➤ *Le musée du Château de Flers* offre quelques œuvres d'art contemporain parmi les collections permanentes de sa section Beaux-Arts. Celles-ci consistent en un ensemble de céramiques de Jean Cocteau, des dessins et des gravures d'artistes nés à Flers tels Jean Chauderge (1908-1968), Albert Pilot (1922-2002) et Jean Peschard (né en 1928).

Le musée organise par ailleurs chaque année une exposition temporaire consacrée à la création actuelle ; les plus récentes ont permis de valoriser différents types d'œuvres.

L'exposition *Requiem pour l'Orient* réalisée en partenariat avec l'Office départemental de la culture de l'Orne en 2003 a montré les peintures de Bernard Lacombe accompagnées de textes de Martine Gasnier.

En 2004, en collaboration avec le musée du verre de Conches et le FRAC de Haute-Normandie, l'événement a permis de découvrir des *Verres contemporains*.

Enfin, l'exposition *Gravures - Empreintes d'artistes* proposée en 2005 s'est appuyée sur un rapprochement noué entre le musée du Château de Flers, le FRAC de Basse-Normandie et l'Office départemental de la culture de l'Orne.

• **Les musées présentant des expositions temporaires d'art contemporain**

➤ *Le musée des Beaux-Arts et de la Dentelle à Alençon* procède régulièrement à une diffusion de l'art contemporain ; entre 1981 et 2004, près de vingt expositions temporaires ont été proposées au public durant des périodes étalées sur trois mois en moyenne.

Ainsi des œuvres du FRAC de Basse-Normandie en 1987-1988, des sculptures de Dominique Arel en 1988, des peintures de Éric Bonnet en 1989 et Édouard Fauve

en 1989-1990 ont fait l'objet d'une mise à l'honneur, à l'instar des livres objets de Sylvie Caty en 1993-1994... entre les murs du musée.

Ces expositions se sont également prêtées à des hommages rendus à des artistes tels Gaston Floquet en 2000, Hundertwasser en 2001...

➤ Le *musée d'art moderne Richard Anacréon à Granville* s'inscrit dans la diffusion de l'art contemporain notamment en participant à la programmation du festival *Les Visiteurs du Noir*.

Au mois de janvier 2005, le festival a fêté ses dix ans d'existence et a été l'occasion de laisser "*carte noire*" à l'artiste caennais Joël Hubaut.

Celui-ci a conduit une visite des collections du musée dans l'obscurité et des œuvres issues de son travail de création ont fait l'objet d'une exposition sur les lieux.

➤ Le *musée Eugène Boudin à Honfleur* consacre lui aussi des expositions temporaires à des artistes contemporains.

De 1988 à 2005, six expositions sur un total près de cinquante ont témoigné d'un rapport avec l'art contemporain.

Parmi elles, celle dédiée à *14 graveurs contemporains*<sup>108</sup> en 1990 peut être mentionnée, de même que l'exposition consacrée au peintre Gasiorowski en 1994 sous le titre *La guerre, les fleurs* ou encore l'hommage rendu en 2005 à Jean Driès et Fernand Herbo.

➤ Le *musée du Château de Saint Germain de Livet*

Installé entre les murs d'un château du XV<sup>e</sup> siècle, le musée abrite occasionnellement des œuvres d'art contemporain. Une exposition monographique consacrée à des créations de l'artiste-peintre Jacques Vimard a ainsi été proposée au public, de mai à septembre 2005, sous l'intitulé *La Légende du rose*.

➤ La *Villa Montebello à Trouville-sur-Mer*

Depuis de nombreuses années, la Villa Montebello et la Galerie du Musée qui s'y trouve associée présentent annuellement quatre à cinq expositions temporaires. Parmi elles, une place conséquente est donnée à une création contemporaine recourant à différents supports et matériaux : peinture, pastel, calligraphie, photographie, sculpture, céramique...

Sur cinquante expositions proposées au public en l'espace de dix années (1991 à 2001), 20 manifestations ont permis de mettre en valeur des artistes et des œuvres s'inscrivant dans l'art actuel.

Il est intéressant de souligner que la Villa Montebello a noué, à plusieurs reprises, des relations de partenariat avec le FRAC de Basse-Normandie conduisant à présenter des œuvres picturales et photographiques du fonds régional à Trouville-sur-Mer.

---

<sup>108</sup> L.R Berge, D. Boxer, H. Csech, C.J Darmon, etc.

### 3°/ LES ARTOTHÈQUES, DES OUTILS NOVATEURS AU SERVICE DE L'ART ET DES PUBLICS

Dans le paysage institutionnel de l'art contemporain, les artothèques se présentent comme des lieux de diffusion de l'art contemporain singuliers.

Les œuvres mises à disposition du public entre leurs murs affichent en effet une valeur d'usage et non patrimoniale comme au sein d'autres structures (FRAC, Musées, etc.).

Les artothèques proposent à tous de côtoyer des œuvres d'art contemporain dans l'intimité quotidienne d'un appartement, d'une maison, d'un lieu de travail ou d'étude à l'image d'autres médias accessibles auprès des médiathèques (livres, CD de musique, DVD de cinéma, jeux, etc.).

#### **3.1 - Les artothèques, un réseau national de structures en quête d'affirmation et de reconnaissance**

##### ***a) Éléments de présentation historique***

Le concept d'artothèque a vu le jour en 1906 en Allemagne sous l'impulsion d'un groupe d'artistes berlinois qui a souhaité faire circuler ses œuvres chez les particuliers grâce à un système de location.

Cette idée est née du constat que l'art vivant échappait à ses contemporains en raison de l'absence de lieux de rencontre.

Elle s'est nourrie également du postulat établissant que seules une fréquentation quotidienne et une intégration des œuvres à la vie intime seraient en mesure de développer la connaissance de celles-ci.

À partir des années 1960-1970, des structures préfigurant les artothèques apparurent dans des pays d'Europe du Nord (Allemagne, Pays-Bas, Danemark) et s'imposèrent peu à peu comme des outils institutionnalisés de politique culturelle.

En France, les premières initiatives émergèrent dans les Maisons de la Culture instaurées dans les années 1960 par André Malraux ; la première artothèque ouvrit ses portes dans la ville du Havre en 1963 mais périclita deux années plus tard. La ville de Grenoble héberge aujourd'hui la plus ancienne artothèque du pays, installée en 1976 dans la bibliothèque de Grand-Place.

En fait le déploiement des artothèques sur l'ensemble du territoire national s'opéra à partir de 1982 sous l'égide de la Délégation aux arts plastiques dans le cadre de la politique de décentralisation culturelle.

Une mesure incitative de l'État résidant dans l'attribution d'une subvention de près de 30 500 euros (200 000 francs à l'époque) décida de nombreuses collectivités territoriales à créer une artothèque sur leur territoire.

En 1986, l'engagement financier de l'État prit fin après avoir favorisé la naissance de 26 artothèques réparties de façon aléatoire dans le pays.

Quelque 15 artothèques virent néanmoins encore le jour après 1986 à l'initiative de collectivités locales. Certaines structures furent également instituées par d'autres acteurs que les pouvoirs publics décentralisés : l'Assistance Publique, les usines Peugeot à Montbéliard.

L'Association de Développement et de Recherche sur les Artothèques (ADRA), constituée en 1999 pour fédérer les artothèques disséminées sur le territoire national, dénombrait quelque 50 entités de ce type en octobre 2000.

À cette période, les premières rencontres professionnelles des artothèques en France se déroulèrent dans la Ville de Caen dans le cadre d'un colloque intitulé "Les artothèques, des outils novateurs au service de l'art et des publics".

### ***b) Les missions des artothèques***

Les artothèques créées selon les lieux par des collectivités communales, départementales ou régionales, présentent une extrême hétérogénéité en ce qui concerne leurs statuts et leurs modes de gestion.

Liées à des institutions mère (bibliothèque, médiathèque, musée, école ou centre d'art, théâtre, centre culturel) ou régies et implantées de façon autonome, elles assument toutes néanmoins une mission fondatrice : constituer un fonds d'art contemporain destiné à circuler sous forme de prêts auprès de publics variés.

Ces fonds publics se singularisent des collections publiques destinées aux espaces muséaux et aux lieux d'exposition des FRAC par leur nature de patrimoine vif, actif, circulant et partagé avec les emprunteurs.

Ces derniers peuvent d'ailleurs agir sur la collection en impulsant parfois des commandes ou des achats spécifiques.

À travers les acquisitions auprès des artistes, les artothèques apportent un soutien actif à la création vivante avec le souci d'offrir un éclairage sur les différents courants artistiques qui se sont exprimés depuis les années 1950 jusqu'à aujourd'hui.

Figurent donc, dans les fonds d'artothèques, des travaux d'artistes représentatifs de la scène nationale ou internationale mais également du tissu créatif local et faisant appel à différentes disciplines et techniques : œuvres sur papier-estampes, photographies, dessins, création recourant à la vidéo, aux nouvelles technologies de la communication, etc.

Dans le prolongement de cet appui à la production et à l'édition d'œuvres, les structures programment des expositions, publient des catalogues et s'engagent dans le champ de la recherche artistique.

Enfin, un travail de médiation entre les œuvres et le public et de sensibilisation à la création vivante est généralement mené au sein des artothèques.



### ***c) Le positionnement des artothèques dans le paysage institutionnel de l'art contemporain***

À l'aube du vingtième anniversaire de leur création, avec la présence de quelque 50 structures sur le territoire national aujourd'hui<sup>109</sup>, les artothèques occupent un positionnement singulier dans le paysage institutionnel de l'art contemporain.

Hormis certaines particulièrement dynamiques, comme l'artothèque de Caen érigée en exemple à l'échelon national, les artothèques aspirent à une reconnaissance de leur identité et de leur légitimité auprès des pouvoirs publics qui les financent et auprès des autres acteurs institutionnels de la création et/ou de la diffusion de l'art contemporain (centres d'art contemporain, fonds régionaux d'art contemporain, musées...).

Les artothèques, moins coûteuses dans leur fonctionnement que les institutions mentionnées ci-dessus, demeurent perçues par les collectivités locales comme des opportunités d'équipement culturel de proximité supplémentaires.

La définition d'objectifs et l'attribution de moyens suffisants concernant la constitution et l'évolution du fonds d'œuvres, ses modalités de diffusion et le travail de médiation-sensibilisation auprès des publics emprunteurs ne président souvent pas nécessairement aux relations liant l'artothèque et la collectivité qui en est responsable.

Ainsi, les artothèques ne disposent pas toujours de moyens humains et financiers suffisamment développés pour nourrir quantitativement et qualitativement, dans le temps, la collection au regard d'un marché de l'art en perpétuelles fluctuations artistiques et économiques. Elles peinent également à réaliser la promotion de leur action sur le territoire, indispensable à toute connaissance et reconnaissance auprès d'un large public.

Leurs capacités financières les incitent fréquemment à recourir à l'emploi d'un personnel correctement formé mais peu expérimenté (étudiants diplômés dans le domaine des arts et/ou de la communication arrivant sur le marché du travail, recrutés notamment dans le cadre du dispositif Nouveaux Services-Emplois Jeunes, etc.) et qui demeure peu étoffé en effectif.

Il est important de souligner, par ailleurs, que les artothèques ne sont pas prises en considération par la Charte des missions du service public pour les institutions d'art contemporain (2000).

Rappelons que ce document précise la nature des missions de service public, évoque les responsabilités artistique, territoriale et sociale, et traite des modalités de gestion et de fonctionnement des institutions d'art contemporain. Est-ce à dire que, à côté des écoles des beaux-arts, des centres d'art contemporain et des fonds

---

<sup>109</sup> Selon le guide-annuaire du CNAP, 18 régions métropolitaines comptent au moins une artothèque sur leur territoire ; aucune structure de ce type n'existe en revanche dans les régions suivantes : Centre, Champagne-Ardenne, Corse et Lorraine. Enfin, on note la présence d'une artothèque sur l'île de la Réunion.

régionaux d'art contemporain, les artothèques ne constituent pas des institutions d'art contemporain ?

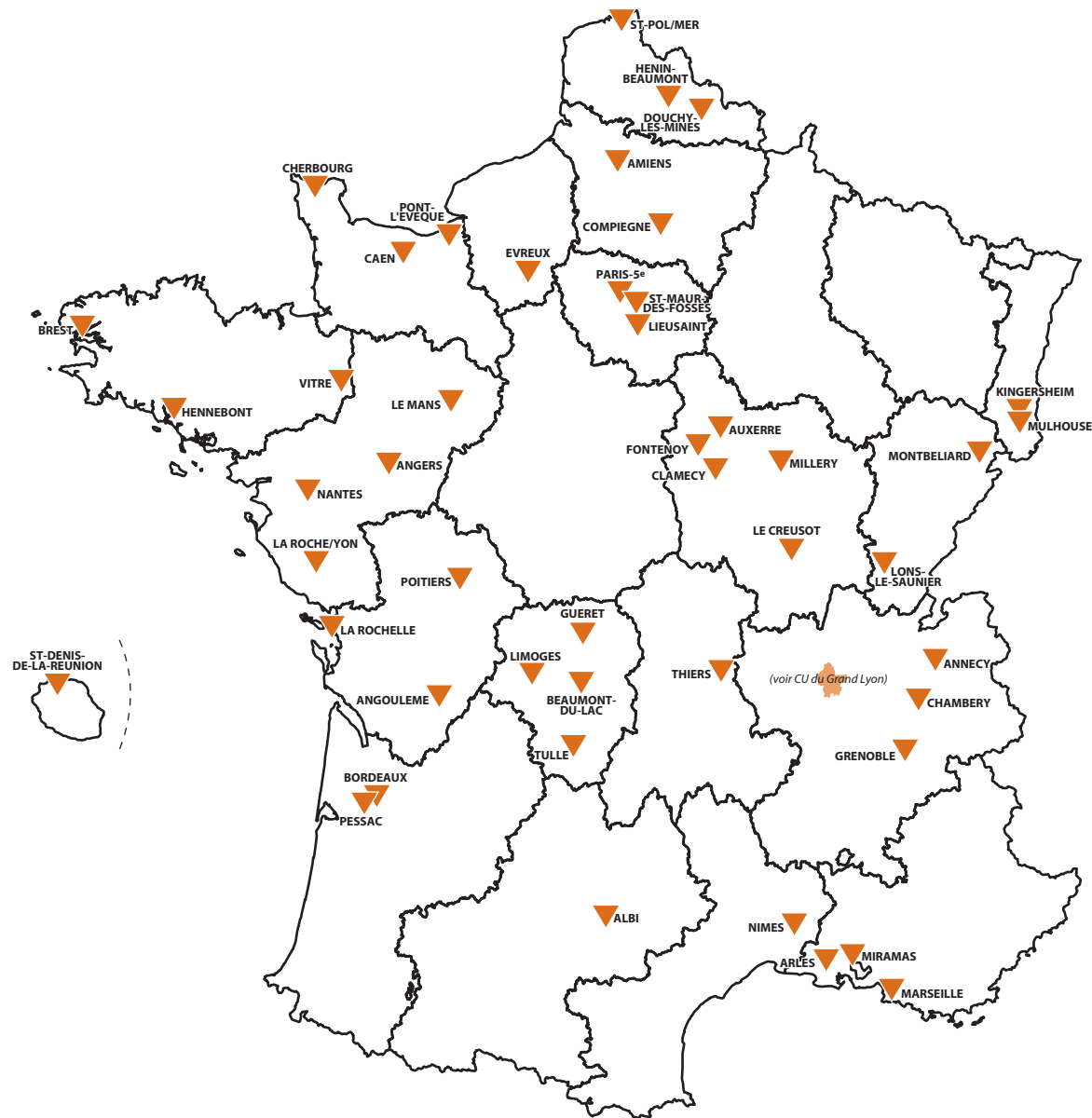
Financées majoritairement par les collectivités territoriales, les artothèques ne sont pas systématiquement amenées à inscrire leur activité dans le cadre de conventions d'objectifs analogues à celles réclamées par la Charte. Peu ou mal connues du grand public, trop peu regardées et sollicitées par les pouvoirs publics décentralisés et étatiques, les artothèques aspirent également à être plus justement reconnues par les autres institutions de l'art contemporain sur les territoires.

En effet, elles ne sont pas toujours perçues comme un maillon actif et légitime de la chaîne reliant la création, la diffusion et la valorisation auprès du public des œuvres d'art contemporain par les écoles d'art, les centres d'art, les fonds régionaux d'art contemporain, les musées.

Or, cette reconnaissance conditionne sans nul doute le développement et le rayonnement auxquels les artothèques pourront aspirer dans les années à venir en se positionnant dans les réseaux locaux, nationaux et internationaux du développement et de l'expression de l'art contemporain.

Force est de reconnaître toutefois que la fondation récente de l'Association de Recherche et de Développement sur les Artothèques et la présence active de cette dernière au Congrès Interprofessionnel de l'Art Contemporain concourent à imposer l'image et la légitimité des artothèques dans le paysage institutionnel français de l'art contemporain.

# LES ARTOTHÈQUES EN FRANCE



- Source -  
Centre de ressources du Centre National  
des Arts Plastiques  
2005

- Réalisation -  
Atelier de Cartographie  
du Conseil Régional de Basse-Normandie  
Juillet 2005



### 3.2 - Les artothèques en Basse-Normandie

On dénombre à l'heure actuelle trois artothèques sur le territoire bas-normand. Deux sont implantées à Caen et à Pont-L'Évêque, la troisième est installée dans la commune de Cherbourg-Octeville, dans le département de la Manche. Le projet de création d'une artothèque à Flers dans l'Orne mérite par ailleurs d'être mentionné.

#### ***a) L'artothèque de Caen, un lieu culturel de rayonnement national***

- Présentation de la structure

C'est dans le cadre de la campagne incitative menée par le Ministère de la Culture que la ville de Caen a créé son artothèque en 1986.

Régie par une association loi 1901, la structure s'est installée à ses débuts au sein du théâtre de la ville. Or le projet de ce dernier évoluant pour se resserrer sur le spectacle vivant exclusivement, l'artothèque dut quitter les lieux. Elle investit de manière définitive en 1994 les locaux prestigieux et historiques de l'Hôtel d'Escoville qu'elle partage<sup>110</sup> aujourd'hui avec l'Office du tourisme de Caen, en plein centre-ville.

Association indépendante de tout autre équipement culturel, elle est le siège de l'Association de Recherche et de Développement sur les Artothèques et fait figure d'exemple au niveau national.

À plusieurs reprises, l'artothèque de Caen a reçu la visite de personnalités élues ou responsables de politiques culturelles à l'extérieur de la Basse-Normandie, désireuses de s'imprégner de l'exemple caennais avant de fonder éventuellement une artothèque sur leur territoire.

L'artothèque dispose d'un budget annuel de 220 000 euros provenant de la Ville de Caen (57 %), de ses recettes propres, notamment des abonnements réglés par les emprunteurs (15 %), du CNASEA dans le cadre du dispositif Nouveaux Services-Emplois Jeunes (13 %), du Conseil Général du Calvados (7,5 %) et de la DRAC de Basse-Normandie (7,5 %).

Il est à noter que la structure caennaise constitue l'une des trois artothèques de France que le ministère de la Culture finance aujourd'hui encore.

La répartition des charges laisse apparaître néanmoins le poids important des charges de personnel (60 %) et du fonctionnement (23 %) comparé à celui de l'action culturelle et artistique (17 %) symbolisant la raison d'être de l'association.

Depuis sa création, l'artothèque assure ses missions grâce à une répartition des tâches entre quatre personnes : une directrice, un responsable du service culturel et éducatif, un régisseur-webmaster et un chargé de l'accueil et de la communication. Cependant, la structure se voit confrontée à la problématique que pose l'augmentation des charges salariales due aux désengagement progressif de l'État sur deux postes "Emplois Jeunes" (soit 50 % de l'effectif).

---

<sup>110</sup> L'artothèque dispose d'une surface de 262 m<sup>2</sup>.

Elle rencontre donc le besoin sérieux de voir l'apport de ses partenaires actuels très nettement renforcé, ou d'agrandir le cercle de ses financeurs dans le secteur public et le secteur privé (organismes consulaires, entreprises et autres mécènes...).

L'artothèque a d'ailleurs organisé à l'automne 2004 une rencontre entre des chefs d'entreprise de la région et certains acteurs nationaux du mécénat consacré à l'art contemporain. Cet échange s'est déroulé en corrélation des évolutions induites par la loi du 1<sup>er</sup> août 2003 relative au mécénat, aux associations et aux fondations.

C'est donc dans un contexte budgétaire délicat, même si ne retirant rien pour le moment à la pleine croissance de son action (volume d'activité, zone d'impact géographique<sup>111</sup>, notoriété, diversification des publics), que l'artothèque de Caen conduit ses différentes missions.

- La constitution d'une collection à valeur d'usage

Soutien à la création contemporaine, la constitution de la collection initiée en 1986 a permis de doter l'artothèque d'un fonds de 2000 œuvres (estampes, photographies, œuvres uniques sur papier, vidéo...) représentant plus de 500 artistes dont un tiers vit et/ou travaille en Basse-Normandie. L'acquisition des œuvres est soumise à l'approbation d'un comité technique composé d'experts et de professionnels du domaine de l'art contemporain.

De 1995 à 2003, 569 œuvres ont enrichi le fonds pour un montant de 147 650 euros et une valeur actualisée en 2003 à 222 800 euros (44 % de plus-value). Dans le même temps, une démarche d'édition a été engagée et, de 1986 à 2003, 40 œuvres ont été éditées par l'artothèque.

- Les voies de diffusion de l'art contemporain

La diffusion de l'art actuel repose sur différents outils : la galerie de prêt, les expositions itinérantes à partir du fonds, les expositions temporaires, la publication de catalogues.

En moyenne, 350 prêts d'œuvres ont lieu chaque mois et touchent ainsi quotidiennement près de 20 000 personnes. L'abonnement est ouvert aux particuliers, aux établissements scolaires, aux collectivités et aux entreprises.

Un abonnement multi-services propose aux deux dernières familles d'emprunteurs une formule incluant la livraison, l'accrochage et la présentation des œuvres par un médiateur.

La collection est également amenée à quitter l'artothèque à l'occasion d'expositions itinérantes sur le territoire bas-normand telles celles organisées en milieu scolaire (Réseau de galeries) et hospitalier (Opération "Culture à l'hôpital") ou encore au domicile de certains emprunteurs (Viens voir à la maison). Une partie du fonds se trouve par ailleurs mise en dépôt au relais de Pont-L'Évêque et un échange d'œuvres devrait être réalisé en 2005 avec l'artothèque de la ville d'Auxerre.

---

<sup>111</sup> 40 % des emprunteurs sont Caennais, 40 % sont originaires du Calvados hors Caen et 20 % habitent la Manche et l'Orne.

Par ailleurs, l'Hôtel d'Escoville accueille six fois par an dans la galerie d'exposition de l'artothèque des expositions, monographiques le plus souvent, permettant au public et aux professionnels de découvrir plus profondément le travail récent d'un artiste présent dans le fonds.

En l'espace de 10 années, 60 expositions ont été présentées à l'artothèque dont 1/3 consacrées à des artistes de Basse-Normandie ; en 2003, les 6 expositions ainsi offertes ont attiré quelque 9 200 visiteurs.

Enfin, l'artothèque initie des publications de catalogues d'exposition et d'ouvrages artistiques ; de 1986 à 2003, 45 publications ont ainsi été éditées à la demande de la structure.

Elle autorise également un accès aux œuvres sur son site internet ([www.artothèque-caen.net.fr](http://www.artothèque-caen.net.fr)) mis en ligne en décembre 2003 (soit 16 000 visites enregistrées jusqu'en janvier 2005).

- Les actions pédagogiques et de sensibilisation auprès des publics

Comme les autres institutions de l'art contemporain, l'artothèque conduit de nombreuses actions de pédagogie et de médiation auprès des différents publics. Ces actions seront plus précisément évoquées et rapprochées de l'intervention des autres structures dans la région, ultérieurement dans le rapport.

- Des missions accomplies dans le cadre de nombreux partenariats

Particulièrement dynamique, en près de vingt ans d'existence, l'artothèque de Caen a développé de nombreux partenariats réguliers ou ponctuels avec des structures et des institutions de rayonnement local, régional ou national.

À l'échelon local et régional, l'artothèque travaille avec des structures culturelles (centre d'art contemporain et fonds régional d'art contemporain de Basse-Normandie, musées des beaux-arts de Caen et de Saint-Lô, centres culturels de Saint-Clair sur Elle près de Saint-Lô et des Dominicaines à Pont-L'Évêque, CDN de Basse-Normandie), des lieux de formation (École des beaux-arts de Caen la mer, IUFM de Caen...), diverses associations tournées vers la création artistique ou l'action culturelle (Station Mir, CloaQ, Ardi, Ici Poésie). Elle participe également à des festivals (les Boréales et Cultures du Maghreb à Caen, les Virevoltés à Vire) et à des opérations culturelles (Culture à l'hôpital, les Vitrites de Caen). Elle s'implique enfin au côté d'associations socio-éducatives ou de réinsertion professionnelle (La Voix des Femmes, ATD Quart-Monde, L'école des parents et des éducateurs...).

Au sein des réseaux nationaux, l'artothèque de Caen nourrit des échanges avec ses homologues à travers l'ADRA ainsi qu'avec l'ensemble des acteurs et professionnels de l'art contemporain à l'occasion du CIPAC.

Elle noue des relations plus particulières avec quelques artothèques (Nantes, Auxerre, Angers, Limousin, Nîmes, Pessac...), certains centres d'art contemporain (Vassivière en Limousin, le Quartier à Quimper, Cajarc dans le Lot, Tanlay dans l'Yonne, le Centre national de l'estampe et de l'art imprimé à Chatou...), des Écoles des beaux-arts (Rueil-Malmaison, Rouen et Marseille), des fonds régionaux d'art

contemporain (Bretagne, Pays de la Loire, Haute-Normandie) ou encore le Musée des Sables-d'Olonne.

Elle est connue enfin de maisons de la culture ou des arts (Amiens, Grand-Quevilly, Bagneux) ainsi que de la Galerie municipale Édouard Manet à Gennevilliers.

### ***b) L'artothèque de Pont L'Évêque***

L'artothèque de Pont-L'Évêque a vu le jour en septembre 2002 entre les murs de l'Espace Culturel Les Dominicaines auquel elle se trouve attachée d'un point de vue statutaire et organisationnel.

Ancien couvent des Dominicaines brillamment restauré par la municipalité, ouvert en juillet 2000 avec l'ambition d'allier patrimoine et création artistique, le lieu héberge en fait le premier "relais" de l'artothèque de Caen en milieu rural.

Plus de 200 œuvres originales représentatives de la création contemporaine et provenant de la collection de l'artothèque de Caen sont ainsi mises à la disposition du public dans une salle spécialement aménagée au 2<sup>ème</sup> étage de l'édifice. Toutefois, l'artothèque de Pont-L'Évêque enrichit peu à peu un fonds qui lui est propre ; elle crée ainsi son identité à partir des acquisitions d'œuvres qu'elle réalise et grâce aux dons que lui font les artistes amenés à exposer à l'Espace Culturel.

Outre la constitution progressive de sa collection et les prêts d'œuvres qu'elle effectue auprès de nombreux particuliers et établissements scolaires, l'artothèque de Pont L'Évêque diffuse l'art contemporain à travers des expositions.

Ainsi, elle a présenté 13 lithographies de l'artiste Francis Bacon en collaboration avec la Galerie Lelong située à Paris, du 5 juin au 31 août 2004. Elle a également produit une présentation d'œuvres issues de son fonds propre et de celui de l'artothèque de Caen après son renouvellement, du 2 au 13 mars 2005.

Ces deux premières expositions se sont déroulées au sein même de l'Espace Culturel qui abrite dans son rez-de-chaussée une vaste salle d'exposition modulable.

Par ailleurs, elle met en place des actions pédagogiques à portée artistique ou documentaire (découverte des techniques de l'estampe, rencontre avec les œuvres) en faveur des publics scolaires.

Il est à noter que ce travail de sensibilisation des publics à l'art contemporain, majoritairement conduit dans le cadre plus large des activités de l'Espace Culturel, sera ultérieurement évoqué de façon plus précise dans cette étude.

Deux remarques méritent d'être formulées pour finir. La première consiste à souligner l'intérêt et le dynamisme que témoigne la municipalité de la ville de Pont-L'Évêque pour l'artothèque et pour l'art contemporain de façon plus générale.

La seconde consiste à mentionner que la création de l'artothèque de Pont-L'Évêque en partenariat avec celle de Caen est à rapprocher d'un projet qui avait été impulsé dans la région par la structure caennaise, il y a quelques années.

L'ambition avait en effet été portée de créer un réseau régional d'artothèques implantées dans 5 ou 6 villes bas-normandes de taille moyenne.

Mais le Conseil Régional ne souhaitant pas s'engager financièrement dans l'opération, la démarche ne connut jamais de mise en œuvre.

### **c) L'artothèque de Cherbourg-Octeville**

- Présentation de la structure

L'artothèque de la ville de Cherbourg a été créée en 1983 par la municipalité. Elle constitue un service en régie directe sous la tutelle de la direction des affaires culturelles et de l'élu municipal en charge des affaires culturelles.

Elle occupe une partie des locaux du centre culturel de la ville et dispose dans ce cadre d'un bureau, d'une réserve destinée au stockage des œuvres (40 m<sup>2</sup>) et d'une galerie de présentation du fonds de collection.

Ces lieux aménagés au niveau I du centre culturel se complètent d'un espace d'exposition, au niveau II, occupé 12 semaines par an par les expositions de l'artothèque.

En fait, l'artothèque ne possède, pour l'heure, aucun lieu d'accrochage permanent conforme aux normes d'exposition pour accueillir ses adhérents.

La galerie du niveau I est empruntée par tous les usagers du centre culturel ; des travaux doivent permettre d'intégrer un espace bureau vitré au lieu d'accrochage en 2005 afin de permettre le gardiennage des œuvres.

Par ailleurs, des difficultés de stockage, de sélection par le public et de sécurité des œuvres se posent à la structure. La réserve de stockage apparaît exigüe, le rangement des œuvres y est aléatoire, le rayonnement ne permettant pas un classement fonctionnel ; de ce fait la manipulation s'avère difficile et source de dégradations.

Le lieu se montre par ailleurs inadapté à l'aménagement d'un espace de documentation consultable par les adhérents.

La question de la sécurité des œuvres se pose également dans un local où circulent librement des personnes étrangères au service (personnel d'entretien, personnel de la bibliothèque, emplois saisonniers).

Le déplacement du fonds de collection ou un aménagement de son accessibilité serait donc opportun.

Deux professionnels assurent le fonctionnement de la structure : une directrice, Assistant qualifié de Conservation du Patrimoine et des Bibliothèques intervenant à temps complet et un collaborateur présentant une qualification similaire affecté sur un poste à mi-temps.

L'artothèque dispose d'un budget annuel de fonctionnement de 40 000 euros et d'un budget consacré aux acquisitions d'œuvres de 7 500 euros.

Il convient de souligner que les moyens réservés à l'achat d'œuvres pour enrichir le fonds ont fait l'objet d'une diminution de moitié en 2005 ; cette baisse est appelée à être maintenue durant trois années consécutives et contraint l'artothèque à ralentir sa démarche d'acquisition.



- Le fonds de collection

Il se constitue de 1 300 estampes originales (œuvres sur papier) et photographies représentatives de la dynamique de création d'artistes durant les 4 dernières décennies du XX<sup>ème</sup> siècle.

À travers les acquisitions qu'elle réalise, l'artothèque de Cherbourg-Octeville contribue à la réhabilitation de l'œuvre multiple<sup>112</sup>.

Elle est d'ailleurs appelée à devenir un lieu de référence en France dans le domaine de l'estampe de création en présentant de grandes expositions consacrées au travail de gravure des grands peintres du XX<sup>ème</sup> siècle, avec le soutien des départements estampes modernes et contemporaines de la Bibliothèque Nationale de France.

Au cours de l'année 2004, l'artothèque a enrichi sa collection de 26 nouvelles œuvres.

- Les voies de diffusion de l'art contemporain

L'artothèque dispose de plusieurs outils pour développer son action de diffusion : la réserve des œuvres destinées au prêt, des expositions temporaires à l'intérieur et à proximité de la ville grâce à l'acheminement des œuvres par un Artobus, et enfin des expositions itinérantes de rayonnement extra-régional.

Durant l'année 2004, l'artothèque a comptabilisé 79 adhérents et procédé à 626 prêts d'œuvres.

Un abonnement annuel est ouvert aux particuliers, aux entreprises et aux collectivités et un abonnement scolaire (de septembre à juin) s'adresse aux établissements scolaires et aux associations éducatives ; l'emprunt occasionnel est également proposé par la structure.

Par ailleurs les œuvres sont présentées hors les murs à l'occasion d'expositions temporaires organisées dans des établissements socio-éducatifs et diverses collectivités (espaces sociaux, MJC, AFPA, maisons de retraite, services municipaux recevant du public).

De façon similaire, elles sont proposées au regard dans les galeries d'art des collèges où elles sont acheminées par l'Artobus ; le transport des œuvres de l'artothèque aux établissements scolaires de la Communauté Urbaine de Cherbourg-Octeville est assuré par le personnel du musée des beaux-arts Thomas Henry.

Une présentation d'"expositions-dossiers" se déroule également en collaboration avec la bibliothèque Jacques Prévert, le Centre régional des arts du cirque, le Centre régional de la photographie, l'École supérieure des beaux arts et les musées de Cherbourg-Octeville.

---

<sup>112</sup> L'œuvre multiple est une œuvre originale produite à plusieurs exemplaires, dont la conception intègre le principe de sa diffusion, assimile l'intention médiatique même. L'estampe, la photographie, la vidéo, le web, la photocopie, le cédérom sont des œuvres multiples.

Enfin, l'artothèque développe une politique de programmation d'expositions spécifiques sous forme de Biennale, créées et produites dans le but d'être portées hors les murs.

La structure défend ainsi des artistes contemporains dont l'œuvre est largement diffusée par le monde de l'édition (calligraphes, artistes issus de la bande dessinée, illustrateurs, auteurs de carnets de voyages...).

Un contrat est rédigé de manière systématique entre la ville et l'artiste puis débouche sur la signature d'un second contrat engageant le producteur, l'artiste et la structure d'accueil.

Un avant-projet propose une réflexion sur la maritimité et le patrimoine historique et culturel de la région reposant à la fois sur l'œuvre et sur un travail en résidence de l'artiste concerné.

Le projet peut donner lieu à une commande publique, une édition de catalogue, un livre d'artiste, une création d'estampes...

Ces grandes expositions itinérantes ont pour ambition de faire rayonner la ville de Cherbourg-Octeville en général et l'artothèque en particulier au niveau national et international.

Telle est la vocation des deux expositions conçues durant l'année 2004 :

- "*Le Livre Voyage*" mettant à l'honneur l'artiste François Schuiten du 5 mars au 13 juin 2004 à Cherbourg-Octeville puis présentée en décembre 2004 dans la ville de Louvain en Belgique,
- "*Miro-Prévert, Adonides*", l'image au cœur des mots, du 9 juillet au 28 novembre 2004 à Cherbourg-Octeville.

En 2005, l'artothèque a accueilli André Juillard, artiste reconnu de la bande dessinée qui présentera en 2006 une exposition au terme de quelques mois passés en résidence dans la capitale du département de la Manche.

- Les actions pédagogiques et de sensibilisation auprès des publics

Ces actions inscrites dans les activités menées par l'artothèque seront évoquées plus loin dans le présent rapport.

- Des missions conduites dans le cadre de nombreuses collaborations

Outre les relations nourries avec les partenaires locaux précédemment cités, l'artothèque de Cherbourg-Octeville entretient des liens de collaboration avec des acteurs issus d'horizons divers.

À titre d'exemple, l'exposition François Schuiten en 2004 a conduit à des mises en contact avec différents interlocuteurs :

- Les Amis du Musée en procédant à la vente des produits dérivés de l'exposition ont permis au musée Thomas Henry d'acquérir une gravure de Félix Buhot pour son cabinet d'estampes et une gravure de Miro pour le fonds de collection de l'artothèque,

- L'institut Géographique National a réalisé 5 000 dossiers de presse à l'occasion de l'exposition,
- Le Festival d'Angoulême a participé à la promotion de l'événement,
- La Maison d'édition Casterman a édité un ouvrage en langue anglaise, "*The Book of Schuiter*" (catalogue de l'exposition dont la couverture reprend le visuel du port de Cherbourg, diffusion internationale),
- La Galerie Christian Desbois (Paris) a édité une sérigraphie, tirages de luxe pour l'exposition.

#### ***d) Le projet de création d'une artothèque à Flers***

Actuellement à l'état de projet, la création d'une artothèque dans le département de l'Orne, totalement dépourvu de structure de ce type, pourrait avoir lieu dans la ville de Flers.

L'initiative revient à l'association 2 Angles qui envisage d'aménager une partie des locaux qu'elle occupe au centre ville et consacre pour le moment à des activités de création (ateliers et résidences d'artistes) et de diffusion artistiques (expositions).

Un espace vacant de 30 m<sup>2</sup> situé au fond de la deuxième salle d'exposition pourrait être transformé en bibliothèque, artothèque et point d'information pour les questions relatives à l'art vivant.

Le projet d'aménagement évalué à un coût de 5 000 euros a été présenté au Conseil Régional de Basse-Normandie, au début de l'année 2005.

La mise en marche de l'activité de l'artothèque s'opèrerait avec la mise à disposition d'un fonds d'œuvres provenant des artistes accueillis en résidence à l'association et d'ailleurs.

### **C - DIFFUSION ET VALORISATION DES CRÉATIONS AU SEIN DE LIEUX NON SPÉCIFIQUEMENT DÉDIÉS À L'ART CONTEMPORAIN**

Sur le territoire bas-normand, une diffusion de l'art contemporain s'opère au sein de lieux non spécifiquement dédiés à ce champ artistique.

Ces lieux affichent, pour certains, une vocation culturelle évidente ; ainsi en est-il des bibliothèques, médiathèques, centres culturels, cinémas répartis sur le territoire régional, ainsi que des espaces mobilisés par l'Association Régionale pour la Diffusion de l'Image (ARDI) dans le cadre de ses actions.

D'autres ne possèdent a priori aucune ambition de diffusion artistique affirmée (rue, cadre naturel, sites patrimoniaux, bars, restaurants, etc...).

## 1°/ LA DIFFUSION ET LA VALORISATION DE L'ART CONTEMPORAIN DANS DES LIEUX CULTURELS

### 1.1 - Au sein de bibliothèques et médiathèques bas-normandes

De nombreuses bibliothèques, intégrées ou non aux réseaux des bibliothèques départementales de prêt du Calvados, de la Manche et de l'Orne, conduisent des actions de diffusion de l'art contemporain dans la région.

Sans approcher de façon exhaustive les activités développées dans ce domaine, il est utile de mettre en lumière certains exemples au sein de chacun des trois départements bas-normands.

#### ***a) La diffusion de l'art contemporain au sein de bibliothèques et de médiathèques dans l'Orne***

Le réseau départemental des bibliothèques municipales accompagné et animé par la bibliothèque départementale de prêt de l'Orne comprend 48 structures.

Durant l'année 2004, quelques unes d'entre elles ont accueilli l'exposition "*Que dit la nuit*" conçue en partenariat avec le Fonds départemental d'art contemporain et l'Office départemental de la culture de l'Orne.

Les choix opérés, répondant à une certaine idée plastique qu'un artiste et/ou son public peut se faire de la nuit, ont conduit à présenter 12 œuvres de créateurs contemporains.

Ces créations, alliant des techniques variées (gravures, peintures, collages...), ont ainsi voyagé d'une bibliothèque à l'autre dans 9 communes comprenant moins de 10 000 habitants : Le Pin-la-Garenne, L'Aigle, Le Theil-sur-Huisne, Gacé, Dance, Tourouvre, Berd'huis, Le Sap et Bellou-en-Houlme.

Par ailleurs les œuvres du FDAC circulent régulièrement dans les bibliothèques de Bazoches sur Hoëne et de Saint-Clair-de-Halouze.

Parallèlement à ces actions de diffusion opérées essentiellement en milieu rural, une présence des œuvres d'art contemporain est également assurée entre les murs de bibliothèques et médiathèques situées dans les agglomérations ornaises de plus de 10 000 habitants.

À titre d'illustration et pour rendre compte du dynamisme particulier qui caractérise le lieu, l'exemple offert par la médiathèque François Mitterrand à Argentan mérite d'être ici évoqué.

La structure dispose d'une salle d'exposition aménagée au rez de chaussée de ses locaux ; cet espace vaste de 200 m<sup>2</sup> reçoit chaque année 6 expositions éclectiques laissant place en partie à des présentations d'art contemporain.

Au cours de l'année 2004, la médiathèque a ainsi exposé des œuvres du peintre Gilles Aillaud (représentations d'animaux privés de liberté dans des zoos...) avant de présenter, au début de l'année 2005, 29 estampes originales réalisées par

Fernand Léger puis de mettre en lumière, quelques semaines plus tard, les créations métalliques de Alain Cousin.

***b) La diffusion de l'art contemporain au sein de bibliothèques et de médiathèques dans la Manche***

Le réseau départemental des bibliothèques municipales de la Manche comprend 85 structures disséminées sur des communes possédant moins de 5 000 habitants.

Parmi ces lieux culturels de proximité, quelques bibliothèques proposent des expositions au sein d'un espace spécifiquement aménagé.

La médiathèque d'Agneaux a ainsi dernièrement<sup>113</sup> valorisé les tableaux montrant Agneaux et ses environs, nés du travail de création du peintre et écrivain Jacques Lechevalier.

En dehors du réseau départemental, le département de la Manche abrite 8 bibliothèques ou médiathèques implantées dans des villes comprenant plus de 5 000 habitants.

Parmi ces équipements culturels, la médiathèque Charles de la Morandière à Granville organise des expositions dans ses locaux.

En mai 2005, l'exposition "*L'art à la Page*" a réuni une sélection de dessins originaux issus d'albums pour enfants et illustrant la musique.

Le mois suivant a été l'occasion de montrer les peintures de l'artiste Margarida Cubal Pichard dévoilant sur ses toiles des musiciens de jazz.

***c) La diffusion de l'art contemporain au sein de bibliothèques et de médiathèques du Calvados***

Dans le Calvados, le réseau départemental des bibliothèques publiques totalise 164 structures (86 relais, 58 antennes, 20 bibliothèques municipales) réparties au sein de communes affichant une population inférieure à 10 000 habitants.

Une petite dizaine de ces bibliothèques organise des expositions d'œuvres d'art contemporain.

Parmi elles, la médiathèque de Condé-sur-Noireau programme 8 à 12 expositions chaque année.

En 2002-2003, le lieu a ainsi placé à l'honneur de nombreuses toiles de Roland Lefranc inspirées par le thème de la Normandie et les différents voyages de l'artiste.

De la même manière la médiathèque Jacques Prévert à Dives sur Mer s'implique régulièrement dans la diffusion de l'art actuel : expositions de lithographies, de Patchwork, peinture sur bois au cours de l'année 2005...

Certaines bibliothèques et médiathèques extérieures au réseau départemental s'y appliquent également.

---

<sup>113</sup> Du 24 mai au 3 juin 2005.

La médiathèque André Malraux à Lisieux organise fréquemment des expositions dédiées aux créations plastiques contemporaines.

Au cours de l'année 2004, l'établissement a présenté des *"œuvres contemporaines"* issues du FRAC de Basse-Normandie, et accueilli l'exposition *"Etre de son rêve le rêve"* constituée de dessins, textes et sculptures de Marie-Laure Véron et Michèle Gersant.

La bibliothèque municipale de Caen consacre également une place à l'art contemporain à l'occasion des expositions qu'elle programme.

Enfin, il convient de souligner que les bibliothèques universitaires de Droit et Lettres, et de Sciences implantées à Caen accueillent fréquemment des œuvres d'art contemporain à l'intention des publics étudiants et enseignants.

Au mois de juin 2005, l'artiste caennaise Martine Desdouits invitée dans le cadre de l'action *"Un mois, un peintre"* a été amenée à exposer ses œuvres positionnées à mi-chemin entre la peinture et la sculpture.

Les bibliothèques et médiathèques engagées dans la valorisation de l'art contemporain jouent un rôle important dans la dynamique d'aménagement culturel du territoire bas-normand.

## **1.2 - Au sein d'espaces et de centres culturels**

Les espaces ou centres culturels affichent une large vocation culturelle à travers l'accès qu'ils proposent à différentes disciplines artistiques.

Certains d'entre eux consacrent une part de leurs activités à la diffusion de l'art contemporain.

L'approche de leur implication dans ce domaine ne saurait être exhaustive ; elle se limitera donc à l'évocation de quelques exemples observables au sein de chacun des trois départements bas-normands.

### **a) La diffusion de l'art contemporain réalisée par les centres culturels dans le département de l'Orne**

L'Espace culturel des Tanneurs à L'Aigle accueille de nombreuses expositions d'œuvres d'artistes vivants ; l'artiste Yvette Boreisy Demaillé a ainsi pu y présenter ses toiles au début de l'année 2005.

Un second lieu dénommé "La salle de Verdun" appartenant également à la ville reçoit des expositions telles *"Exposition de Printemps de Peinture et sculpture"* organisée en avril 2005.

De la même façon, l'Espace Xavier Rousseau à Argentan programme des temps de diffusion de l'art contemporain et offre son espace d'expositions à différents artistes (peintres, plasticiens, sculpteurs, photographes...) s'inscrivant dans divers mouvements d'expressions plastiques.

**b) La diffusion de l'art contemporain conduite par les centres culturels dans le département de la Manche**

Près de Cherbourg-Octeville, la Maison des arts implantée sur le territoire de la commune de La Glacerie héberge des équipements culturels variés : théâtre, bibliothèque, espace dédié aux expositions...

Le lieu s'implique ainsi dans la valorisation de l'art contemporain ; parmi les événements temporaires organisés dans ce cadre, l'évocation de l'exposition "*Le chant des Fleurs*" peut être faite. En avril 2005, les œuvres picturales de l'artiste Claude Boulic déclinées autour du thème "*Les divas et les fleurs*" ont été présentées au public.

Un autre espace culturel aménagé dans un site patrimonial réalise une diffusion importante de la création plastique contemporaine.

Le Manoir du Tourp qui héberge l'espace culturel de la Hague offre son cadre architectural à la tenue de nombreuses expositions temporaires de peintures, sculptures, photographies...

La mise en lumière, entre ses murs, de "*La Terre vue du Ciel*"<sup>114</sup> à travers les œuvres mondialement connues du photographe Yann Arthus Bertrand ne saurait être oubliée.

D'autres expositions d'œuvres photographiques méritent également d'être citées : "*Paysages, Pays sages*" offrant la vision intimiste de la Hague de l'artiste Dominique Gros, "*Pleine mer*" rendant hommage aux marins-pêcheurs et à leur quotidien à travers l'objectif du photographe Jean Gaumy<sup>115</sup>.

Dans le domaine des créations picturales, le Tourp a accueilli l'exposition "*La Hague*"<sup>116</sup> constituée d'une centaine d'aquarelles de Jean Loup Eve, soutenues par des récits de Didier Decoin.

Enfin, la sculpture s'est trouvée mise à l'honneur à plusieurs reprises à l'occasion du festival "*Sculpture en Manche*"<sup>117</sup> et lors de la présentation des sculptures, peintures, jeux et cerfs-volants des époux Simonnet<sup>118</sup>.

**c) La diffusion de l'art contemporain réalisée par les centres culturels dans le département du Calvados**

Comme dans les départements de l'Orne et de la Manche, de nombreux centres culturels dans le Calvados organisent des expositions mettant en avant les créations d'art actuel.

L'Espace culturel Les Dominicaines à Pont-L'Évêque offre, durant toute l'année, un accès à des œuvres d'art contemporain à travers les nombreuses expositions temporaires qu'il organise seul ou en partenariat avec d'autres acteurs du secteur : galeries d'art, Fonds régional d'art contemporain...

<sup>114</sup> Du mois d'avril au mois de novembre 2002.

<sup>115</sup> Ces deux expositions se sont déroulées de juin 2003 à février 2004.

<sup>116</sup> Du mois d'avril au mois de mai 2005.

<sup>117</sup> De juin à septembre 2004.

<sup>118</sup> "*Les Simonnet*" du 29 avril au 9 octobre 2005.

À titre d'exemple, l'exposition "*Peinture installée dans l'espace*" a montré les travaux associant la peinture et la photographie de Ulrike Bolenz à l'automne 2004 ; cet événement a légitimé une collaboration avec la galerie d'art Dewart installée à Bruxelles.

À plusieurs reprises l'espace culturel s'est associé au Fonds régional d'art contemporain de Basse-Normandie comme cela a été le cas à travers l'exposition photographique "*Visages*" en mai et juin 2003.

Près de Caen, la commune de Verson héberge sur son territoire l'Espace Senghor, lequel constitue un lieu d'exposition.

Il a notamment présenté en 1999 un ensemble de 11 bronzes, 10 marbres et 20 peintures réalisés par Jean Claude Lecouflet.

L'éclairage ici apporté sur certaines actions de diffusion de l'art contemporain n'offre qu'une approche succincte de la dynamique engagée par les centres et espaces culturels dans le champ de l'art actuel.

Il permet néanmoins d'appréhender la diversité de ces opérations et leur complémentarité avec celles portées par les autres institutions culturelles.

### **1.3 - Au sein de cinémas bas-normands**

Certains cinémas bas-normands intègrent dans leur programmation la diffusion de créations photographiques et vidéographiques contemporaines.

Les soirées intitulées "*Les petits délices*" qu'organise régulièrement l'association Transat Vidéo au cinéma Lux, classé Art et essai, à Caen, constituent des temps de diffusion d'œuvres contemporaines.

La soirée du 9 décembre 2004 a permis la présentation d'un diaporama de photographies réalisé par Laura Henno.

L'art contemporain trouve également sa place à l'occasion des séances cinématographiques que le réseau Génériques offre au public bas-normand, en milieu rural.

Une convention signée avec la Fédération des Œuvres Laïques à laquelle l'association Génériques est rattachée permet au Fonds régional d'art contemporain d'animer les premières parties des séances de diffusion cinématographique.

Ainsi l'action "*Premières parties : art vidéo au cinéma*" sous-tend la présentation d'œuvres vidéo.

Les structures culturelles non spécifiquement dédiées à l'art contemporain consacrent à ce dernier un intérêt marqué et les éléments précédemment évoqués en attestent.

Toutefois une présence de l'art vivant est également assurée en Basse-Normandie au sein de lieux qui n'affichent pas de vocation culturelle particulière.



#### **1.4 - Au sein des espaces mobilisés par l'Association Régionale pour la Diffusion de l'Image (ARDI)**

L'Association Régionale pour la Diffusion de l'Image a été créée à Caen en 1984 pour promouvoir la photographie en Basse-Normandie et les actions de recherche dans ce domaine. L'association possède un fonds d'œuvres patrimoniales et s'impose comme un lieu de mémoire de la photographie dans la région.

Elle abrite également un fonds de photographies contemporaines liées à la Basse-Normandie et apporte son soutien à des créateurs qui se revendiquent photographes ou plasticiens ayant recours à la photographie : financement de tirages organisation d'expositions...

Depuis sa création, l'ARDI a ainsi pu montrer le travail de plus d'une centaine d'artistes à travers près de soixante expositions individuelles et collectives, sur une cinquantaine de lieux dans et hors de la région bas-normande.

À ces occasions, des collaborations diverses ont pu être menées avec d'autres acteurs culturels et/ou institutionnels en région : Conseil Régional de Basse-Normandie (expositions au sein de l'Abbaye-aux-Dames), Archives départementales de la Manche et du Calvados, Centre régional de la photographie à Cherbourg-Octeville, Fonds régional d'art contemporain (emprunt d'œuvres), Centre d'art contemporain à Hérouville-Saint-Clair, Réseau des galeries d'art en collèges et lycées, etc.

Installée entre les murs de L'Imagier à Hérouville-Saint-Clair de 1997 à 2002, l'ARDI a occupé par la suite des locaux au siège du Conseil Régional de Basse-Normandie avant d'investir, en 2005, son espace actuel, au centre de Caen : Le Nouvel Imagier. Soutenue par différents pouvoirs publics<sup>119</sup> (principalement le Conseil Régional), l'ARDI dispose aujourd'hui de locaux où sont regroupés espaces de travail et de recherche, une partie des collections et un lieu convivial d'exposition dédié à la photographie patrimoniale et contemporaine.

## **2°/ LA PRÉSENCE DE L'ART CONTEMPORAIN EN DES LIEUX SANS VOCATION CULTURELLE AFFIRMÉE**

Hors les murs dans la ville et en campagne, dans des sites patrimoniaux et des lieux de sociabilité, dans la sphère privée du domicile de particuliers, l'art contemporain connaît une large diffusion.

### **2.1 - La diffusion hors les murs de l'art contemporain dans les cadres urbains et naturels**

#### ***a) La ville hors les murs, lieu de diffusion de l'art contemporain***

Deux exemples de diffusion de l'art contemporain en plein air, dans le cadre urbain, résident dans la mise en valeur d'œuvres d'art conduite au Jardin-Musée de

---

<sup>119</sup> DRAC de Basse-Normandie, Conseil Général du Calvados, Ville de Caen.

La Luna Rossa à Caen et à l'occasion du déroulement de Maître des Lieux, biennale d'arts plastiques à Saint-Lô.

- Depuis 1996, l'**association Luna Rossa** rassemble des amateurs d'Art Brut à Caen ; ayant pour ambition de sauvegarder et de mettre en lumière les œuvres d'art brut et hors normes en péril dans l'ouest de la France, elle a ouvert en 1998 un **jardin-musée** au cœur de la capitale bas-normande<sup>120</sup>.

Sous forme d'une exposition extérieure et permanente, les œuvres d'une dizaine de sculpteurs et peintres (ouvriers, agriculteurs et créateurs marginaux originaires pour 6 d'entre-eux de Basse-Normandie) rendent compte de différentes techniques autour de la sculpture.

Une biographie et des portraits de chaque créateur présent dans la collection renseignent les visiteurs.

De novembre à avril, l'ensemble de la collection est susceptible de rejoindre sous forme de location d'autres villes pour y être présentée.

- Après les éditions de 2000 et 2002, la ville de Saint-Lô a accueilli en mai 2004 le troisième Forum des Arts Contemporains porteur de différentes manifestations culturelles : symposium "Maîtres des Lieux", création musicale et concert, exposition "Maîtres des murs", déroulement d'un "Café géographique".

L'événement central de ce rendez-vous a résidé dans le symposium d'arts plastiques "**Maîtres des lieux**".

Ce projet a vu le jour sur l'initiative de l'association Forum des Arts qui s'est donnée pour tâche de développer à Saint-Lô la connaissance et la pratique de l'art contemporain.

Ainsi la troisième biennale d'arts plastiques a conduit onze artistes français, dont 2 bas-normands, et étrangers à investir le centre historique de la ville et la "*Plage verte*" en bord de Vire, au pied des remparts.

Cette prise de possession artistique s'est traduite par la création d'œuvres "in situ" dans une démarche d'interprétation et de redéfinition des espaces mobilisés.

Le contexte du soixantième anniversaire du Débarquement en Normandie et des commémorations de la destruction et de la libération de la ville de Saint-Lô a inspiré aux artistes des projets de création diversifiés.

Le souffle créatif a amené Xavier Gonzalez, artiste bas-normand, à disposer 5 silhouettes de soldats en position de tir, découpées dans une tôle d'acier, face au mur criblé de balles de l'église Notre Dame.

Intitulée "*Mauvaise seconde*", la création a consisté à mettre en scène par des jeux de lumière, la nuit, le déroulement d'enregistrements sonores, le jour, le moment d'angoisse qui saisit la victime et ceux qui l'exécutent.

---

<sup>120</sup> Le lieu est situé au n° 6 de la rue Damozane.

"Le Tour de l'Arc-en-ciel" réalisé par l'artiste français Do Delaunay a consisté à habiller la Tour des Pompiers de 14 bannières de tissu aux couleurs de l'arc-en-ciel et longues de 25 mètres.

### **b) La diffusion de l'art contemporain dans le milieu naturel**

La campagne bas-normande s'offre également en écrin pour la diffusion de l'art contemporain.

Il convient de citer ici les "*Chemins de sculptures*", maillage bucolique tracé aux alentours de la commune de Cerisy-la-Forêt (Manche) et le "*Parc de sculptures*" ceinture verdoyante du Château de Sérans (Orne) qui dévoilent, sans discontinuer dans le temps, des œuvres monumentales. Ces dernières témoignent du souffle de création qui anime depuis plusieurs années chacun des deux lieux à l'occasion du déroulement d'un symposium de sculpture.

Puis plus ponctuellement, deux manifestations culturelles s'inscrivent également dans cette voie de diffusion de l'art actuel : "*Parcours croisés*" dans le Calvados et "*Les Hétéroclites*" dans la Manche.

- Depuis l'année 2000, le Pays d'Auge s'anime durant l'été à travers **Parcours croisés**, randonnée d'art contemporain qu'organise l'association l'Etre Enchanté dans les environs de Cambremer et de Beaufour-Druval. La cinquième édition de l'événement en 2004 s'est traduite par la mise en place d'un parcours champêtre de 9 kilomètres autour de la commune de Beaufour-Druval.

Au détour de cet itinéraire, les promeneurs ont pu réaliser dix rencontres avec le travail de six artistes plasticiens dont Tanya Rodgers, créatrice bas-normande<sup>121</sup>.

Les artistes ont été accueilli en résidence de création pendant les deux semaines qui ont précédé le vernissage festif du parcours en juillet 2004.

Durant un mois et demi, des œuvres éphémères conçues sur place et sur mesure par les artistes cités mais également par des habitants du Pays d'Auge se sont offertes au regard des passants dans un environnement bucolique.

L'événement culturel porté par l'Etre Enchanté a bénéficié de soutiens apportés par de nombreux pouvoirs publics locaux<sup>122</sup>.

- Dans le département de la Manche, les **Hétéroclites** invitent durant une journée du mois de juin à la promenade et à la découverte au rythme de temps artistiques et culturels variés : expositions d'arts plastiques, concerts, spectacles de danse, de théâtre de rue...

Ces instants festifs sont organisés par l'association et collectif d'artistes Art plume installée à Saint-Lô et se déroulent dans le décor champêtre du vallon de la Dollée, à proximité de la ville.

---

<sup>121</sup> Christiane Blanc, Bruno Guihéneuf, Anne Mangeot, Denis Tricot, Dimitri Xenakis.

<sup>122</sup> DRAC et Conseil Régional de Basse-Normandie, Conseil Général du Calvados, ODIA de Normandie, communes de Beaufour-Druval, Bonnebosq, Cambremer, Corbon, Drubec, Léaupartie, Manerbe, Montreuil en Auge, etc.

Ce rendez-vous culturel mettant à l'honneur un métissage artistique a vu le jour en 1997 et connu sa 8<sup>ème</sup> édition en juin 2005.

Celle-ci a été l'occasion pour près de 4 500 visiteurs de tous âges d'assister à de multiples spectacles et concerts présentés en plein air.

Dans le domaine des arts plastiques, le public a pu accéder aux ateliers et aux œuvres des artistes plasticiens d'Art plume.

Il a également pu découvrir "*Le Gang des soudeurs masqués*" constitué d'œuvres gigantesques en ferraille accrochées à la végétation ou encore se laisser surprendre par la réalisation d'œuvres picturales, en direct, au cœur du vallon.

Dans la nuit, le spectacle performance "*Bambous aériens*" a offert au regard des spectateurs une œuvre mêlant arts du cirque, danse, musique et création sculpturale.

## **2.2 - La présence de l'art contemporain dans des sites patrimoniaux et des lieux de sociabilité**

Des lieux à caractère patrimonial tels les châteaux, les sites à vocation religieuse... concourent comme certains lieux de sociabilité, cafés, restaurants... à assurer une diffusion de l'art contemporain sur le territoire bas-normand.

### ***a) La diffusion de l'art contemporain au sein de sites patrimoniaux bas-normands***

Dans chacun des départements de la Basse-Normandie, des lieux à caractère patrimonial se prêtent de façon plus ou moins régulière à une diffusion de l'art actuel.

Dans le Calvados, l'Abbaye-aux-Dames, siège du Conseil Régional de Basse-Normandie implanté à Caen, se fait occasionnellement le lieu d'exposition d'œuvres contemporaines.

En 1996, une mise à l'honneur de peintures réalisées par Brô à l'occasion de l'exposition intitulée "*Brô, Paysages et Figure*" est venue rendre hommage à cet artiste dont une partie de l'expression artistique s'est intéressée aux paysages champêtres de Normandie.

Plus récemment, au cours de l'été 2005, une présentation des œuvres du graveur, dessinateur et aquarelliste Gilbert Bazard a été organisée entre les murs de l'abbaye caennaise.

Des châteaux, tels celui de Bénouville appartenant au Conseil Général du Calvados et celui de Fontaine-Henry constituant une propriété privée, se prêtent également à une diffusion de l'art contemporain.

À l'initiative des Archives du Calvados, le premier a ainsi consacré de juin à septembre 2005 une exposition d'envergure aux artistes bas-normands concernés par la période 1945-2005, mettant en lumière notamment le travail et l'engagement de Jacques Pasquier dans le champ de l'art contemporain.

Le second a quant à lui été le lieu d'expositions de photographies et de peintures, au printemps et durant l'été 2005, parmi lesquelles il peut être notamment cité "*Apocalypse*" montrant l'apocalypse de Saint Jean vue par une dizaine de grands peintres du XX<sup>ème</sup> siècle : Bernard Buffet, Salvador Dali...

Dans le département de l'Orne, le château de Carrouges accueille des expositions d'art contemporain ; celle que le Fonds départemental d'art contemporain de l'Orne a organisé de juin à août 2004 en partenariat avec le Centre des monuments nationaux a permis de valoriser le travail de l'artiste Dietrich-Mohr, créateur de sculptures métalliques monumentales.

Le site prestigieux du Haras du Pin concourt également à la présentation de l'art actuel comme l'a démontré l'exposition "*Chevaux*" programmée de juin à septembre 2005.

Dans la salle Géricault, ancien manège du Haras, des photographies de chevaux réalisées dans plus de 17 pays par Yann Arthus-Bertrand ont été offertes à la découverte du public.

Enfin dans le département de la Manche, de nombreux lieux de patrimoine historique et architectural sont impliqués dans la diffusion de l'art contemporain.

Au cours de l'été 2002, les jardins de l'Abbaye du Mont-Saint-Michel, la Chapelle Sainte Anne de Saint-Pair-sur-Mer, l'Église de Céaux ont constitué, comme le Château de Ducey, certaines étapes d'une expo-parcours d'art contemporain en baie du Mont-Saint-Michel.

Cet événement organisé par l'association Quand l'Art change la Baie a conduit à valoriser le travail d'une vingtaine d'artistes plasticiens parmi lesquels figuraient des bas-normands.

Un autre exemple de diffusion d'art actuel dans un cadre patrimonial réside dans le déroulement des Rencontres Internationales de Sculpture au cœur du parc de l'Abbatiale de Cerisy-la-Forêt, chaque année au mois de juin depuis 1999.

### ***b) La diffusion de l'art contemporain dans des lieux de sociabilité***

L'art actuel se montre également dans des lieux de sociabilité dénués de toute vocation artistique ou même culturelle.

Il est usuel de voir exposées dans des salles de restaurants peintures, sculptures... offertes aux regards, voire proposées à la vente d'amateurs éventuels.

Ces actions isolées ne résultent toutefois d'aucun travail de diffusion structuré ni suivi contrairement à la démarche entreprise au sein de certains cafés bas-normands par l'association Transat Vidéo.

Née de la manifestation Vidéo-Arts plastiques portée par le Centre d'art contemporain à Hérouville-Saint-Clair, l'association diffuse, depuis 1994, auprès du public bas-normand et à l'extérieur de la région, une programmation pluridisciplinaire : musiques, expositions, lectures, projections vidéo et cinématographiques...

Ces activités se déroulent dans une diversité de lieux (cinéma, église, musées...) parmi lesquels les bars La Garsouille à Caen et Le Transat à Cherbourg-Octeville se font la scène de cafés-vidéo et autres rendez-vous culturels liés à l'art contemporain.

L'association intervient également sur le site du Lac de la Roche qui boit à Saint Laurent de Terregatte (50) où elle développe, avec le bistrot-brocante L'Autre Café, des manifestations alliant spectacles, expositions, installations étonnantes et décalées.

### **2.3 - La diffusion de l'art contemporain dans la sphère privée de particuliers**

Le domicile de particuliers peut être le terrain de rayonnement de l'art actuel comme le montrent les actions suivantes.

L'Artothèque de Caen a organisé une exposition insolite intitulée "*Viens voir à la maison*" consistant à conduire le public au domicile d'emprunteurs de la structure afin d'y découvrir des œuvres du fonds de collection.

Une autre initiative originale réside dans l'existence à Caen, depuis 2002, de l'Espace Aréa. Le lieu n'est autre que le domicile d'un couple de particuliers que ces derniers ont ouvert à des peintres, photographes, céramistes dont ils apprécient le travail de création.

Afin d'asseoir juridiquement et d'accompagner cette démarche perçue comme insolite en France mais développée dans certains pays d'Europe du Nord, l'association Aréa a été créée par le couple à la fin de l'année 2004.

Entre les murs de sa demeure, Andrée Dantu-Saïet, maîtresse des lieux et artiste peintre a ainsi pu présenter au public son "*Parcours d'autoportraits*" (1959-2005) au cours des mois de mars et avril 2005.

## **D - LES TEMPS FORTS DE LA DIFFUSION DE L'ART CONTEMPORAIN EN BASSE-NORMANDIE**

La diffusion de l'art contemporain portée par une multitude d'acteurs (institutions culturelles, associations, pouvoirs publics, personnes privées...) rencontre des temps forts sur le territoire bas-normand.

De façon répétée dans le temps, elle s'inscrit dans le cadre de festivals et de rendez-vous culturels spécifiquement consacrés à la mise en valeur de l'art actuel.

Elle trouve également droit de cité au sein de manifestations qui soutiennent un métissage des arts en mettant à l'honneur des artistes et des œuvres empruntant à plusieurs disciplines ou à une thématique particulière.

## 1°/ LES FESTIVALS ET LES MANIFESTATIONS RÉGULIÈREMENT CONSACRÉS AUX DISCIPLINES DE L'ART CONTEMPORAIN

### 1.1 - Les festivals et les rencontres d'artistes

La Basse-Normandie accueille régulièrement des festivals et des rencontres d'artistes dans les champs disciplinaires de l'art contemporain : arts plastiques, vidéo, photographie... Ces temps forts de la diffusion de l'art contemporain présentent une ambition artistique et culturelle et ne concernent pas, de ce fait, les salons ou rencontres d'artistes qui sous-tendent une activité commerciale.

#### a) *Dans le domaine des arts plastiques*

La peinture, la sculpture et autre installation pérenne ou éphémère d'art actuel bénéficient d'un intérêt marqué à l'occasion de biennales, symposiums, forums... témoignant d'un rayonnement géographique plus ou moins étendu au sein des départements de la région.

➤ Sans prétendre à l'exhaustivité, l'évocation de ces rendez-vous artistiques et culturels conduit à préciser que la Basse-Normandie se fait le terrain d'un nombre important de "rencontres" de peintres, l'une des plus illustres résidant sans nul doute dans les *Journées des Peintres à Saint-Céneri-le-Gérei* dans l'Orne.

Durant trois jours à l'occasion du week-end de la Pentecôte, l'association Les Amis de Saint-Céneri organise cet événement qui rassemble 35 à 40 peintres. Les artistes exposent leurs œuvres au domicile des habitants du village qui ouvrent leur maison à un effectif de 10 000 à 15 000 visiteurs en trois jours.

L'année 2006 est appelée à être marquée par le 20<sup>ème</sup> anniversaire de cette rencontre d'artistes.

➤ La *Biennale Internationale de Peinture et de Sculpture de Tinchebray* est organisée par Le Vieux Lavoir, association des amis des arts de Tinchebray.

Après avoir mis à l'honneur des artistes de Slovaquie (2000), de République Tchèque (2002), la 10<sup>ème</sup> biennale a valorisé le travail du peintre bulgare Nicolas Massev et de son compatriote Jivko, sculpteur. Ces deux créateurs ont été entourés de 89 artistes, peintres et sculpteurs représentant les tendances fortes de l'art pictural et plastique d'aujourd'hui. Plus de 340 œuvres ont pu être présentées au public durant quinze jours en avril et mai 2004.

La manifestation a offert par ailleurs au public la possibilité d'assister à un récital d'opéra donné par une artiste bulgare.

➤ Le *Festival d'Art Actuel* accueille depuis 1994 au château de Sérans et à la Chapelle Saint-Nicolas à Argentan une vingtaine d'artistes peintres et sculpteurs ; la manifestation est organisée par l'association Art dans l'Orne présidée par Balias, artiste peintre résidant au château.

Dans sa 12<sup>ème</sup> édition en mai et juin 2005, l'événement a attiré près de 500 visiteurs et s'est poursuivi par la mise en place d'une exposition itinérante des œuvres dans le département de l'Orne.

➤ La *Biennale de Peinture et de Sculpture de Vire* attire quant à elle, depuis 1991, des artistes d'origines diverses (Basse-Normandie, grand ouest de la France, pays étrangers).

Institué par l'association la Table Ronde, la manifestation a connu sa 7<sup>ème</sup> édition durant une semaine au mois d'avril 2005 et a réuni 40 peintres et sculpteurs.

➤ La *Biennale de Valognes* a été créée en 1990 à l'initiative de l'association Salon International d'Arts Plastiques. Elle permet l'intervention d'artistes peintres et sculpteurs d'origines variées et met en avant un invité d'honneur bas-normand.

Durant trois à quatre semaines entre les mois de septembre et octobre, la manifestation mobilise l'attention de 200 à 300 visiteurs.

➤ Un autre rendez-vous culturel dédié à la valorisation de la sculpture et de la peinture dans le département de la Manche réside dans le *Passage à l'art* qu'anime depuis plusieurs années l'association Art'N'Co.

Cette association rassemble peintres et sculpteurs contemporains et quelques musiciens dans la salle des fêtes de Cherbourg-Octeville avec l'envie de rendre l'art aux spectateurs et de démystifier galeries et musées ; soutenue par la municipalité, la manifestation a connu sa 12<sup>ème</sup> édition au mois d'avril 2005.

➤ Enfin, le Forum des arts contemporains qui se déroule à Saint-Lô comprend pour sa part un volet intitulé *Maîtres des murs* qui consiste en une exposition de peinture initiée par l'École municipale de dessin destinée à accompagner le symposium *Maîtres des lieux*.

Ce dernier amène, rappelons-le, des artistes bas-normands, français et étrangers à créer pour exposer dans les rues de Saint-lô des installations d'art contemporain, telles l'implantation de textes végétaux sur des espaces verts de la commune lors de la 3<sup>ème</sup> Biennale en mai 2004 (*In Other Words*, œuvre d'Alexandra R. Toland - USA).

Des temps de mise en valeur exclusivement consacrés aux œuvres de sculpture s'imposent également dans le calendrier culturel de la Basse-Normandie.

➤ Le Château de Sérans accueille ainsi un *symposium International de Sculpture* organisé par l'association l'Art dans l'Orne.

Cette manifestation a connu sa 9<sup>ème</sup> édition durant la dernière quinzaine du mois d'août en 2004 et l'événement a mis en lumière cinq artistes d'origines géographiques diverses ; Antonio Vuelta (espagnol), Mara Vilceanu (roumaine), Laurentiu Burlacre (argentin), Elouan (français) et Mabel Remeisero (argentine) ont eu à créer une sculpture de bois ou de granit autour du thème de "la chaise".

Le château est entouré, rappelons le, d'un parc d'une cinquantaine de sculptures façonnées au cours des différents symposiums par des artistes venus du monde entier ; le lieu disséminant des œuvres monumentales en marbre, granit, bois et métal est ouvert au public toute l'année.



➤ Dans le Calvados, la ville de Ouistreham se fait le siège de déroulement d'une *Biennale de Sculpture* créée en 1989.

Durant dix jours au mois de juin 2005, la 5<sup>ème</sup> manifestation du genre a permis de faire découvrir au public dans la Grange aux Dîmes et les jardins alentours 200 œuvres, pour certaines monumentales, de 60 créateurs contemporains originaires de 15 pays.

➤ Dans la Manche, un temps fort de création et d'exposition de l'art sculptural réside dans la *Rencontre Internationale de Sculpture* que la Communauté de Communes de l'Elle organise depuis 1999 dans le parc de l'Abbatiale de *Cerisy-la-Forêt*.

La 7<sup>ème</sup> Rencontre s'est déroulée durant 3 semaines au mois de juin 2005 et a fait intervenir 6 sculpteurs présentant des origines<sup>123</sup> et des tendances artistiques diverses ; le public a ainsi pu assister à la création d'œuvres monumentales depuis la pierre brute jusqu'à l'œuvre achevée.

➤ Un autre *Symposium de sculptures* s'inscrit depuis peu dans le calendrier régional de l'art contemporain sans présenter encore un rayonnement géographique comparable à celui du symposium de Cerisy-la-Forêt.

L'événement est porté par l'association Normandie Terre des Arts et doit connaître, à l'automne 2005, sa seconde édition. Il se déroule dans les jardins et les locaux du Carrefour des Arts, centre de création artistique déjà évoqué<sup>124</sup> implanté à La Chapelle Urée près de Brécey. La manifestation conduit des sculpteurs professionnels français et étrangers à faire naître des sculptures monumentales en l'espace de trois semaines, ces œuvres étant appelées à rejoindre par la suite le territoire de communes de la Manche.

### **b) Dans les champs de la création vidéo**

Dans ce domaine, un événement emblématique de la diffusion de l'art contemporain en Basse-Normandie réside sans nul doute dans le déroulement des *Rencontres parallèles*, initialement connues sous l'appellation des *Rencontres Vidéo-Arts plastiques*.

La manifestation qui a vécu sa 18<sup>ème</sup> édition durant le dernier week-end de novembre 2004 s'impose aujourd'hui comme un rendez-vous important dans le domaine de l'art vidéo, reconnu aux niveaux national et international.

Les *Rencontres parallèles* sont mises en œuvre par le Centre d'art contemporain à Hérouville-Saint-Clair et font intervenir d'autres acteurs culturels locaux (Cinéma Café des Images, organisateurs du Festival Les Boréales, École des beaux arts de Caen la Mer).

Durant trois à quatre jours, les Rencontres se déclinent au rythme de différents programmes vidéo (élaborés par le centre d'art pour une partie, laissés aux choix de professionnels de l'art contemporain sous forme de "*cartes blanches*" pour l'autre).

<sup>123</sup> France, Georgie, Ukraine, Italie, République du Congo et Espagne.

<sup>124</sup> Se reporter aux résidences d'artistes en Basse-Normandie.

À ceux-ci s'ajoutent des soirées musicales conçues en partenariat avec le Festival Les Boréales et des projections cinématographiques élaborées en concertation avec le cinéma d'art et essai, le Café des Images.

Enfin, l'université éphémère *Zebra Crossing* déjà évoquée dans ce rapport rapproche depuis 1993 des étudiants de l'École régionale des beaux arts de Caen la Mer et des étudiants inscrits dans des écoles d'art françaises et étrangères.

Les 17<sup>ème</sup> Rencontres qui se sont tenues en novembre 2003 ont attiré la présence de plus de 2 500 personnes.

### **c) Dans le domaine de la photographie**

➤ La ville de Honfleur accueille le festival *Chroniques Nomades* dédié aux photographies de voyages et d'aventures.

Depuis 1996, le festival se tient dans Les Greniers à Sel de la ville. À travers les œuvres et les artistes qu'il valorise, ce rendez-vous culturel vise à approfondir la question du "dépaysement" au sens de l'expérience de l'Ailleurs et de la rencontre de l'Autre ; il laisse au portrait une place importante dans ses programmations.

Lors de sa 9<sup>ème</sup> édition, en juillet 2005, *Chroniques Nomades* a posé sa lumière sur des portraits indiens, des femmes voilées, des femmes-totems, des "portraits de corps" mais également des scènes de vie capturées en de nombreux endroits du monde ; le festival a ainsi présenté au public et soumis à l'avis d'un jury les œuvres photographiques de 11 artistes français et étrangers.

En parallèle des *Chroniques Nomades*, le *Festival off de Honfleur* vise à encourager les vocations dans le milieu de la photographie et soutient les jeunes talents.

Dans sa 5<sup>ème</sup> édition, l'événement a permis de découvrir le travail de création de 14 artistes entre les murs des Greniers à Sel.

➤ La ville de Bayeux accueille quant à elle le festival des "*Photosensibles*" organisé par le club de photographies *Vues du Bessin*.

La 2<sup>ème</sup> manifestation du genre s'est déroulée durant une semaine en février et avril 2005 et a conduit à mettre en place 11 expositions en différents lieux de la ville.

Près de 300 photographies issues du travail d'une cinquantaine de photographes (professionnels ou amateurs) autour du thème de "*L'Homme à travers l'image*" ont été présentées ainsi que des clichés d'André Kertesz (1894-1985) mis à disposition par le ministère de la Culture.

Des stages d'initiation à la photographie, une projection cinématographique-débat et des conférences ont complété la programmation du festival.

➤ En lien avec l'existence et les activités du Centre régional de la photographie (CRCO), la ville de Cherbourg-Octeville connaît chaque année un temps fort de diffusion d'œuvres photographiques.

La programmation du *Mois de la photographie* organisé en fin d'année, jusqu'en 2003-2004, conduit à la présentation d'expositions thématiques<sup>125</sup> au sein de différents sites culturels de la ville : Musée Thomas Henry, Artothèque, Chapelle de l'École des beaux-arts, Galerie de la Butte, etc.

De novembre 2003 à janvier 2004, le *Mois de la photographie* s'est décliné sur le thème du "*Renouveau Urbain*".

En 2004, le CRCO s'est vu confier, rappelons le, le suivi artistique de la commande publique photographique initiée sur Cherbourg-Octeville. Les premiers travaux issus de cette démarche ont été présentés au public de décembre 2004 à janvier 2005.

Aussi pour des raisons de lisibilité, le festival photographique a été déplacé au printemps et s'est déroulé en avril et juin 2005.

Sous le titre "*Scènes de la rue*", il s'est articulé autour des travaux des artistes contemporains Gilles Saussier et Thibaut Cuisset, avec en contrepoint des photographies patrimoniales issues notamment du Fonds National d'Art Contemporain.

La diffusion des œuvres photographiques s'est accompagnée de rencontres avec des artistes et d'une projection cinématographique.

Les événements marquants et répétitifs mentionnés ci-dessus se concentrent sur un site géographique particulier de la région. Cependant des manifestations notables se déploient également, de façon simultanée, sur plusieurs lieux de la Basse-Normandie.

### **1.2 - Les événements organisés sur plusieurs sites géographiques**

Le *Mois de la Photographie à Vire et dans le Bocage normand* est un événement culturel qui se déploie sur une vingtaine de lieux géographiques de la Basse-Normandie<sup>126</sup> dont l'épicentre est le Musée de Vire.

La manifestation est organisée par l'association le Mois de la Photographie selon un rythme biennal et a connu sa 3<sup>ème</sup> édition en mars 2004.

Plus de 1 000 photographies signées par 43 artistes (dont plus de 20 créateurs de Haute et de Basse-Normandie) ont été présentées, de même qu'une quarantaine d'œuvres de Man Ray (1890-1976), prêtées par le musée d'art moderne du Centre Georges Pompidou.

### **1.3 - Les parcours d'art contemporain**

Deux parcours d'art contemporain ont été proposés au public sur le territoire bas-normand au cours de ces dernières années, l'un sous forme de randonnée

---

<sup>125</sup> "Fin de la classe ouvrière ?" en 2001, L'imaginaire national" en 2002.

<sup>126</sup> Maisoncelles-la-Jourdan et Pont-Farcy (Calvados), Chanu (Orne), Avranches, Brécey, La Chapelle-Urée, Mortain, Saint-Hilaire-du-Harcouët, Sourdeval (Sud-Manche).

champêtre dans le Pays d'Auge, l'autre sous forme d'expo-parcours dans la Baie du Mont-Saint-Michel.

### **a) "Parcours croisés" en Pays d'Auge**

Cette manifestation, déjà évoquée dans ce rapport, résulte de l'implication de l'association L'Être Enchanté basée à Cambremer, il convient de le rappeler.

À plusieurs reprises, l'association a organisé des randonnées-parcours mettant à l'honneur des créations éphémères d'artistes plasticiens et d'habitants de communes du Pays d'Auge.

La première édition en 2000 a permis de créer un itinéraire en deux boucles de 10 kilomètres autour de Cambremer dévoilant le travail de 9 artistes invités. Parmi eux Jacques Pasquier et David Ratel ont érigé en pleine nature des sculptures en argile crue, branches et miroirs. Des spectacles ont complété par ailleurs ces moments de découverte artistique.

L'année suivante, l'opération "*Cétanécétanou*" a conduit à la mise en place d'une vingtaine d'installations nées de l'inspiration des habitants de Cambremer et de communes avoisinantes.

Puis en 2002, la deuxième édition officielle de *Parcours croisés* s'est traduite par l'aménagement artistique d'un parcours de 15 kilomètres entre Cambremer et Saint-Laurent du Mont réunissant les œuvres de 6 artistes invités ainsi que celles des habitants.

François Lelong a créé à cette occasion une sculpture en torchis et en branche de poirier ; Isabelle Maarek a pour sa part apporté une vision étrange et poétique à certaines fenêtres et vitrines de Cambremer en les parant de ses œuvres photographiques.

Après un week-end festif organisé en 2003 autour d'un projet artistique non abouti (échec de l'accueil de l'artiste Etienne Fleury en résidence longue), l'année 2004 a été l'occasion pour 6 artistes invités d'ouvrir un autre regard sur les environs de Beaufour-Druval.

Un parcours long de 9 kilomètres a favorisé la rencontre entre le public, les habitants et les artistes à travers leurs œuvres.

Dimitri Xenakis a investi un bosquet pour y disposer 5 panneaux réfléchissant invitant le randonneur à un jeu de regard et de lumière.

La prochaine mise en œuvre de l'opération devrait intervenir au cours des mois de juillet et août 2006.

### **b) Les estivales Quand l'Art Change la Baie en Baie du Mont-Saint-Michel**

L'association Quand l'Art Change la Baie, créée en 2001 et animée par trois bénévoles, conçoit des expo-parcours d'art contemporain dans la Baie du Mont-Saint-Michel.

Peintures, sculptures, installations, photographies s'exposent durant quatre à huit semaines estivales, selon les années, dans des lieux divers répartis autour de la Baie du Mont-Saint-Michel.

Aux mois de juillet et août 2001, la première expo-parcours a mis en lumière les œuvres de quatorze artistes dont des créateurs bas-normands ainsi que des bâtons de pèlerins réalisés par un collectif de détenus incarcérés à la maison d'arrêt de Coutances.

Ces créations ont été réparties et présentées dans onze communes voisines de la Baie<sup>127</sup> dans le cadre de sites architecturaux les plus variés (église et prieuré, mairies, hôtels, restaurant, office du tourisme...).

En 2002 puis en 2003, l'événement a impliqué vingt puis quinze artistes plasticiens dont les œuvres ont rejoint dix et six lieux d'exposition entourant le Mont-Saint-Michel.

En 2004, l'opération a valorisé plusieurs créations de sept artistes au sein des lieux suivants : Chapelle Saint Anne à Saint-Pair-sur-Mer, Maison de la Baie à Vains, Château des Montgomery à Ducey et ancien Prêche à Pontorson.

Enfin la cinquième édition intitulée "*Caché dévoilé*" a été l'occasion pour huit artistes plasticiens de montrer leur travail sur les remparts du Mont-Saint-Michel et dans quatre communes avoisinantes.

Ces estivales constituent depuis cinq années un temps fort de la diffusion de l'art contemporain en Basse-Normandie mettant à l'honneur la dynamique de création de nombreux artistes locaux.

## 2°/ LA DIFFUSION DE L'ART CONTEMPORAIN À L'OCCASION DE FESTIVALS CONSACRÉS À D'AUTRES DOMAINES ARTISTIQUES OU THÉMATIQUES

Quelques festivals non spécifiquement consacrés à la valorisation de l'art contemporain concèdent néanmoins à ce dernier un intérêt marqué dans le cadre de leur programmation.

### 2.1 - Les festivals consacrés à différentes disciplines artistiques

Trois festivals se déroulant dans le département de la Manche présentent un caractère pluridisciplinaire. Il s'agit des *Hétéroclites* à Saint-Lô, des *Visiteurs du Noir* à Granville et de *Quai des Blues* à Régneville-sur-Mer.

#### a) Les *Hétéroclites*

Ce festival déjà mentionné pour illustrer les conditions de diffusion de l'art contemporain dans le milieu naturel bas-normand mérite d'être brièvement rappelé.

---

<sup>127</sup> Granville, Saint-Pair-sur-Mer, Jullouville, Carolles, Genêts, Vains/Saint-Léonard, Avranches, Céaux, Courtils, Pontorson et le Mont-Saint-Michel.

Depuis 1997, sous l'impulsion de l'association Art plume, il invite, durant une journée du mois de juin, un large public à découvrir de nombreuses manifestations artistiques dans le site verdoyant du vallon de la Dollée près de Saint-Lô.

Des expositions d'art plastique, la présentation d'installations ou encore la création d'œuvres "in situ" nourrissent les attentes du public tout autant que de nombreux concerts, spectacles de théâtre de rue, de danse, de cirque et de jonglerie...

Les *Hétéroclites* ont ainsi offert l'opportunité à un grand nombre de compagnies et groupes d'artistes de se produire, faisant du vallon le théâtre d'un jour propice à la mise en scène d'histoires insolites et surprenantes.

### **b) Les Visiteurs du Noir**

Créé en 1995 à Granville par des passionnés de roman policier, le festival *Les Visiteurs du Noir* a lieu chaque année à la fin du mois de janvier.

Outre l'intérêt qu'il porte à la littérature en faisant intervenir auteurs et éditeurs, l'événement constitue un temps fort d'expression pour des artistes musiciens, plasticiens et photographes.

En janvier 2005, le festival a fêté son dixième anniversaire ; à cette occasion, les arts plastiques se sont trouvés mis à l'honneur à travers une *Carte noire à Joël Hubaut*.

L'artiste caennais a pu mener une double intervention. La première a conduit le créateur à diriger dans l'obscurité une visite des collections du musée d'art moderne Richard Anacréon.

La seconde s'est traduite dans l'exposition d'œuvres de l'artiste dans la grande salle de ce même musée.

Une exposition rétrospective de 10 éditions du festival a été présentée par ailleurs tout au long du mois de janvier 2005 à la médiathèque de la ville : affiches du festival, extraits d'expositions d'arts plastiques précédemment réalisées pour le festival...

### **c) Quai des Blues**

*Quai des Blues* est un festival de musique organisé depuis 1997 par l'association Salicorne à Regnéville sur Mer dans le département de la Manche.

L'événement associe plusieurs concerts de blues, une projection cinématographique, des spectacles de rue ainsi qu'une exposition d'art contemporain. Intitulée *Bleu de Sienne*, cette présentation d'œuvres diverses (peinture, sculpture, photographie) se déroule entre les murs de La Cour à Tôt et débute par un vernissage au début du festival.

Au début du mois de juin 2005, le travail du sculpteur Karl Adam, du photographe Laurent Jouault et des peintres Dominique Annie Bourgouin et Véronique Villedieu a été placé au centre des regards des festivaliers.

## 2.2 - Les *Boréales*, plate-forme de la création nordique

Le festival *Les Boréales* s'impose comme une importante manifestation régionale consacrée à la thématique de la création nordique.

Il est le fruit du travail que réalise le Centre Régional des Lettres de Basse-Normandie en portant intérêt à la création dans les pays d'Europe du Nord et de l'Est.

Entré dans sa 13<sup>ème</sup> édition en novembre 2004, l'événement a animé différents lieux de culture (FRAC de Basse-Normandie, bibliothèques et médiathèques, musées, cinémas...), d'enseignement et de documentation (lycées, CRDP), de sociabilité (cafés)... dans plusieurs villes de la région : Caen, Bayeux, Falaise, Hérouville-Saint-Clair, Iffs, Cherbourg-Octeville, Saint-Lô et Flers.

Tourné vers *la Lettonie et les pays nordiques* en 2004, le festival a donné lieu à une programmation dans les domaines de la littérature (débat littéraire et tournée d'auteurs en région), du cirque contemporain, du cinéma, de l'audiovisuel et de la musique.

Les champs de l'art contemporain ont été également investis. En collaboration avec le Musée des beaux-arts de Caen, une installation du créateur de mode Marcel Marongiu a été présentée dans le lieu de diffusion artistique de novembre à décembre 2004.

Parallèlement, le Musée de Normandie à Caen a accueilli les expositions "*Bright humility*" et "*Inughuit*" dévoilant le travail des photographes finlandais Jaakko Heikkilä et Tiina Itkonen.

Enfin, une exposition rendant hommage à Vibeke Tandberg, vidéaste norvégienne, a été proposée au public au Fonds Régional d'Art Contemporain de Basse-Normandie.

Les lieux et les temps forts de la diffusion de l'art contemporain en Basse-Normandie se révèlent nombreux, diversifiés et complémentaires.

Sans nécessairement nourrir de quelconques relations de collaboration, écoles et centres d'art, fonds d'art contemporain, musées, artothèques concourent, à l'instar de médiathèques, centres culturels et cinémas ou encore lieux sans vocation culturelle affirmée (cadres urbain et naturel, sites patrimoniaux, lieux de sociabilité, domicile de particuliers), à assurer une valorisation de l'art contemporain sur le territoire bas-normand.

## IV - L'ÉDUCATION CULTURELLE ET ARTISTIQUE DES PUBLICS À L'ART CONTEMPORAIN

La question de la relation du public aux œuvres d'art contemporain et aux artistes qui les créent a conduit les structures et les acteurs de l'art contemporain ainsi que les pouvoirs publics à développer des dispositifs et soutenir des opérations plus ponctuelles de sensibilisation des publics.

Une partie de ces actions d'éducation culturelle et artistique s'adressent à un large public et sont portées par les institutions de l'art contemporain de la région : écoles supérieures des beaux arts, centre d'art contemporain, FRAC, artothèques, musées, etc.

D'autres démarches sont développées dans le cadre scolaire s'adressant ainsi aux plus jeunes publics bas-normands.

Enfin, quelques actions visent les publics "empêchés" que représentent les personnes hospitalisées ou privées de liberté dans notre région.

## **A - L'ÉDUCATION CULTURELLE ET LES PRATIQUES ARTISTIQUES DU GRAND PUBLIC DANS LES CHAMPS DE L'ART CONTEMPORAIN**

### **1°/ LES COURS D'INITIATION ET DE PRATIQUE ARTISTIQUE PROPOSÉS PAR LES ÉCOLES SUPÉRIEURES DES BEAUX ARTS**

#### **1.1 - Les cours d'initiation et de loisirs culturels dispensés à l'École régionale des beaux-arts de Caen la Mer**

L'école supérieure des beaux-arts de Caen la Mer propose des cours d'initiation et de loisirs culturels à l'intention du jeune public d'une part, du public adulte d'autre part.

Ces activités de l'établissement sont financées grâce à un partenariat associant la Communauté d'agglomération Caen la Mer, la Direction Régionale des Affaires Culturelles de Basse-Normandie et le Conseil Général du Calvados.

La collectivité communautaire assure ainsi 80,2 % des dépenses du budget du service tandis que l'État et le département du Calvados subventionnent respectivement ces activités à hauteur de 12,4 % et 2,2 %, pour 2004-2005.

Enfin, 5,2 % des moyens financiers proviennent des recettes que procurent les activités elles-mêmes (frais d'inscription réglés par les publics concernés).

#### ***a) Les activités post-scolaires proposées aux jeunes publics***

Des cours destinés aux enfants et aux adolescents se répartissent entre deux tranches d'âge : 8-10 ans et 14-16 ans.

Conçus pour permettre aux plus jeunes de découvrir l'univers des arts plastiques et développer leur imaginaire, ces temps d'éveil et d'apprentissage s'organisent autour de la manipulation des matériaux et de la découverte de diverses techniques (dessin, peinture, gravure, vidéo, photo, son).

Une présentation documentée de l'art au XX<sup>ème</sup> siècle accompagne les cours tout au long de l'année (documents audiovisuels, visites d'expositions).

Un cours réservé aux jeunes âgés de 16 à 18 ans fonctionne quant à lui comme un atelier de recherches et d'explorations techniques dans les champs du dessin, de la gravure, du volume et de la photographie.



Il sous-tend la conduite d'exercices basés sur l'observation, l'interprétation, l'imagination et le plaisir de "faire", porte des regards sur l'art contemporain, la danse, le cinéma, l'architecture, et amène à visiter des expositions.

En 2002-2003, l'école a accueilli 286 élèves âgés de 8 à 18 ans dans le cadre de ses cours d'initiation et de loisirs culturels.

En outre, elle a organisé 9 stages d'arts plastiques pour les 8-16 ans durant les vacances scolaires et a sensibilisé ainsi un effectif de 85 stagiaires.

Enfin, dans le cadre du contrat de ville et jusqu'à fin juin 2003, l'école des beaux-arts a mis à disposition deux animateurs proposant des cours à des enfants qui ne viendraient pas habituellement jusqu'à l'institution ; l'animation de l'"*Atelier Authie Nord*" a ainsi touché chaque trimestre 15 enfants de 8 à 11 ans choisis par le responsable de la ZEP du Chemin Vert, soit 45 enfants au total.

Tous cadres d'intervention confondus, l'école régionale des beaux-arts a mené une action de sensibilisation aux arts plastiques et, plus largement, à l'art contemporain auprès de 422 jeunes publics durant l'année 2002-2003.

### ***b) Les cours d'initiation et de pratique plastique proposés aux adultes***

Ces cours s'adressent à un public désirant s'engager dans la pratique des arts plastiques sur son temps libre. Les programmes proposés visent à mettre en œuvre des méthodes pédagogiques progressives, favorisent l'acquisition des moyens nécessaires à une expression personnelle et sensibilisent à la création contemporaine.

Les cours investissent différents champs et techniques de création : dessin, dessin modèle vivant, dessin graphisme, peinture, collage, gravure, lithographie, modelage, peinture-photographie.

Au cours de l'année 2002-2003, 530 adultes se sont investis dans les formations dispensées à leur intention.

Les cours d'initiation et de pratique plastique conduits durant l'année précitée ont enrichi le temps libre et les connaissances de 952 personnes, tous âges confondus.

### **1.2 - Les actions d'éducation culturelle et artistiques proposées par l'École supérieure des beaux arts de Cherbourg-Octeville**

Ces actions reposent sur l'organisation d'ateliers libres sur l'année et de stages plus ponctuels à destination des jeunes publics d'un côté, des adultes de l'autre ; elles se traduisent également par la tenue de conférences.

Les effectifs d'élèves inscrits aux activités péri et parascolaires ont été constitués de 557 personnes en 2003-2004 se répartissant entre 279 enfants et adolescents et 278 adultes.

Les travaux de création réalisés dans ce cadre font régulièrement l'objet d'expositions dans la chapelle de l'établissement.

À titre d'exemple, l'atelier Terre a organisé la présentation de théières réalisées par les adultes inscrits aux cours de pratique artistique à l'occasion de l'exposition "*Délires de théières*" qui s'est déroulée en mars 2005.

Des ateliers/portes ouvertes ont quant à eux été animés par les ateliers enfants au mois de juin.

L'école des beaux arts impulse par ailleurs des conférences dont le déroulement s'opère dans une salle du centre culturel de la ville.

Ainsi, Françoise Hélène Jourda, Architecte, Commissaire du Pavillon français à la Biennale d'architecture de Venise en 2004, est intervenue le 2 février 2005 sur le thème du "*renouveau urbain*".

## 2°/ LES ACTIONS DE SENSIBILISATION PORTÉES PAR LES CENTRES D'ART BAS-NORMANDS

Le Centre d'art contemporain de Basse-Normandie situé à Hérouville-Saint-Clair et le Centre régional de la photographie de Cherbourg-Octeville participent à l'éducation culturelle et artistique des publics qu'ils attirent.

### **2.1 - Les actions portées par le Centre d'art contemporain de Basse-Normandie**

Ces actions résident dans la démarche de médiation qui est mise en œuvre autour de chaque exposition organisée par le centre d'art ainsi que dans le déroulement de conférences tout au long de la saison artistique.

#### ***a) Le travail de médiation réalisé à l'occasion des expositions***

Deux gardiens assurent généralement la surveillance de chaque exposition. Fréquemment recrutés parmi l'effectif des étudiants de l'École régionale des beaux-arts de Caen la Mer, ces personnes assurent les visites commentées des expositions.

Le centre d'art fournit par ailleurs aux visiteurs une fiche explicative relative à l'artiste dont les œuvres sont présentées.

À l'occasion de chaque exposition, la structure invite des enseignants d'écoles, de collèges et de lycées à venir découvrir les créations exposées ; l'équipe de direction du centre d'art conduit une visite commentée à l'intention de ces publics.

Si les enseignants le souhaitent, des visites pour les élèves peuvent être programmées, guidées par les professeurs eux-mêmes ou par les deux surveillants d'exposition formés à l'accueil des groupes.

Enfin, une présentation commentée des expositions est proposée aux élus de la ville et, plus largement, de la région.

### **b) Les conférences, débats et rencontres**

Des cycles de conférences sont proposés dans le cadre des Universités Inter-âges et des Universités Populaires.

Elles sont tantôt liées de manière directe aux expositions, tantôt offertes comme des regards centrés sur des aspects de l'art en général, de l'art contemporain en particulier. Ces conférences sont animées selon la nature des thématiques par l'un ou l'autre des membres de l'équipe de direction du centre d'art et font également intervenir un historien de l'art.

Ainsi, sur la période de janvier 2002 à mai 2003, 14 conférences ont été menées dans le cadre des Universités Inter-âges ; elles ont mobilisé l'attention d'environ 420 participants.

Parmi les sujets traités à ces occasions, peuvent être citées la présentation du Musée imaginaire de Malraux (30 janvier 2003), l'évocation du Monté Verita, communauté anarchiste et artistique du début du XX<sup>ème</sup> siècle à Ascona en Suisse (13 février 2003), ou encore la présentation de l'exposition au Museum Kunst Palast de Düsseldorf (20 novembre 2003), etc.

## **2.2 - Les actions mises en œuvre par le Centre régional de la photographie de Cherbourg-Octeville**

Depuis 1999, le CRCO conduit chaque année des actions de sensibilisation à l'art contemporain dans le cadre du festival de photographie, *Le Mois de la Photographie*.

Certaines de ces actions d'éducation culturelle s'inscrivent également dans le développement et la présentation des travaux artistiques issus de la commande publique photographique que le CRCO est chargé d'accompagner sur l'agglomération cherbourgeoise.

### **a) Les actions de sensibilisation menées dans le cadre du festival de photographie**

Le festival est l'occasion d'explorer différentes thématiques sociologiques liées à l'histoire de la ville et de ses habitants à travers les œuvres d'artistes contemporains (photographes, écrivains...) accueillis pour certains en résidence par le CRCO.

Déjà évoquées, ces thématiques ont concerné, rappelons-le, les sujets suivants : *Des conflits intérieurs* en 1999, *Villes/Visages* en 2000, *la Fin de la classe ouvrière ?* en 2001, *L'imaginaire national* en 2002, *le Renouveau urbain* en 2003, *des Scènes de rue* en 2005.

Dans ce contexte, des ateliers alliant réflexion et pratique artistique ont été mis en œuvre, à plusieurs reprises, à l'intention d'élèves et d'habitants de l'agglomération.

Des rencontres avec des artistes et des intellectuels ont été également proposées à un large public.

Enfin, un journal gratuit reflétant le travail effectué par le CRCO au cours d'une année a été distribué à quelques milliers d'exemplaires dans la ville en 2000, 2001, 2002 puis 2005.

À titre d'illustration, au cours de l'année 2001, les actions de sensibilisation menées auprès de différents publics se sont déroulées en amont de la programmation du *Mois de la photographie*.

Dans le quartier des Provinces, de mars à juillet, cinq rencontres avec des chercheurs et des acteurs de l'histoire ouvrière cherbourgeoise ont eu lieu à l'Espace Social des Provinces.

Deux ateliers de recherche et de prise de vue avec les habitants et les élèves de la Zone d'Éducation Prioritaire ont été organisés par ailleurs.

Le journal gratuit intitulé *Fin de la classe ouvrière ?* a été imprimé à 4 000 exemplaires et distribué dans l'agglomération.

Durant le festival, à la fin de l'année, deux ateliers en partenariat avec l'Artothèque de Cherbourg-Octeville et le collège Cachin et quatre rencontres avec des professionnels ont été organisés.

### ***b) Les actions de sensibilisation développées dans le cadre de la commande publique photographique***

En 2004, le CRCO a présenté les premiers travaux artistiques réalisés pour répondre à la commande publique.

Les œuvres d'Éric Larrayadiou, de Gilles Saussier et de Jordi Colomer ont été dévoilées dans plusieurs lieux d'exposition.

Un journal gratuit intitulé *Commande publique* a été distribué pour sensibiliser un large public à la démarche de soutien à l'art contemporain engagée par les pouvoirs publics ; il a permis de mettre en lumière les créations inspirées par le contexte et les enjeux de l'opération de renouvellement urbain en cours à Cherbourg-Octeville.

Le Centre régional de la photographie de Cherbourg-Octeville impulse et accompagne donc de nombreuses actions de sensibilisation à l'art actuel auprès de publics diversifiés.

La structure doit faire appel au concours d'autres équipements culturels de la ville (centres culturels, artothèque...) pour mener à bien ces opérations dans la mesure où elle ne dispose d'aucun espace permettant un accueil du public.

L'année 2006 doit s'inscrire comme la période de préfiguration d'un futur Centre d'arts visuels qui pourrait ouvrir en 2007 dans un bâtiment situé dans la cour de l'École des beaux-arts de Cherbourg-Octeville.

Ce centre aura vocation, rappelons-le, à rassembler les activités actuellement menées par la même équipe au sein du CRCO et de la maison d'édition Le Point du Jour Éditeur.

### 3°/ LES ACTIONS DE SENSIBILISATION DÉVELOPPÉES PAR LES STRUCTURES DE DIFFUSION DE L'ART CONTEMPORAIN

Les structures de diffusion de l'art contemporain que sont les fonds régional et départemental d'art contemporain, les musées des beaux arts et les artothèques jouent un rôle important dans l'éducation des publics à l'art contemporain.

#### 3.1 - Les actions de sensibilisation des publics menées par les fonds d'art contemporain

##### ***a) La sensibilisation des publics conduite par le FRAC de Basse-Normandie***

Chaque exposition s'accompagne d'un texte de présentation des créations et d'informations relatives à l'artiste placé à l'honneur. Les visiteurs sont accueillis et peuvent accéder à un parcours commenté des œuvres grâce à l'intervention du personnel du FRAC.

La structure emploie notamment, rappelons-le, une assistante pour les expositions et la prise en charge du public adulte, ainsi qu'une personne chargée de l'accueil et du suivi des publics scolaires.

Une invitation à une visite commentée de chaque exposition est proposée par ailleurs sous forme de rendez-vous mensuel : "*les samedis de l'art contemporain*", en collaboration avec l'Artothèque de Caen et le Centre d'art contemporain d'Hérouville-Saint-Clair, sont l'occasion, le dernier samedi de chaque mois, de découvrir les expositions en cours au sein de ces différents lieux.

- La sensibilisation des publics adultes

Elle s'opère à travers la programmation de conférences reposant sur une convention signée avec l'Université de Caen (Maison de l'étudiant). Chaque année, 6 conférences sont ainsi proposées aux étudiants pour leur permettre d'appréhender les différents mouvements de création de l'art contemporain.

Une relation suivie avec l'École régionale des beaux arts de Caen la Mer permet à des étudiants d'effectuer des stages au FRAC lors des montages d'exposition.

Des étudiants en Histoire de l'art ou en Arts plastiques des universités de Tours et de Rennes sont également reçus en stage.

Par ailleurs, l'opération "*En échange*" conduit à laisser carte blanche à des artistes, des critiques d'art pour organiser des rencontres d'artistes ou la présentation de conférences, d'œuvres contemporaines ou encore de performances.

Le programme intitulé "*Boucles d'or*" faisant intervenir, rappelons le, l'association Transat Vidéo consiste à diffuser un ensemble d'œuvres vidéo en lien avec une œuvre de la collection du FRAC.

Le FRAC procède également à travers l'action "*Premières parties : art vidéo au cinéma*" à la diffusion d'œuvres vidéo en première partie des films présentés par le réseau cinématographique Génériques intervenant principalement en milieu rural bas-normand.

Enfin, le FRAC met à disposition d'un large public un fonds documentaire riche de 4 000 ouvrages monographiques et d'études sur l'art moderne et contemporain.

- La sensibilisation des publics scolarisés et des enseignants

Les publics scolaires font l'objet d'une attention particulière. Toutes les expositions du FRAC sont accompagnées d'un outil pédagogique adapté aux différents degrés d'enseignement. Communiqué aux enseignants, il permet à des classes de venir découvrir les expositions dans le cadre de visites commentées.

Le FRAC intervient par ailleurs au sein de certains collèges et lycées de la région via la mise à disposition d'œuvres dans le cadre du dispositif "*Le réseau des galeries*".

Les expositions ainsi organisées sont suivies de visites commentées conduites par les enseignants ou la chargée des publics scolaires du FRAC et peuvent donner lieu à des travaux initiés par les professeurs.

À des fins identiques, le FRAC soutient des démarches de sensibilisation aux œuvres d'art contemporain dans des écoles primaires en partenariat avec les conseillers pédagogiques pour les Arts plastiques sous tutelle du ministère de l'Éducation nationale.

Parallèlement à cela, une convention signée avec le Rectorat délègue un enseignant à raison de 3 heures hebdomadaires afin de mettre en place des jumelages avec des collèges ou des lycées de la région ; ces rapprochements ont vocation à permettre aux élèves d'organiser eux-mêmes une exposition d'œuvres choisies parmi le fonds régional puis de la présenter à leurs camarades.

Pour finir, le FRAC assure une présence d'œuvres de sa collection et conduit des visites commentées à l'attention des enseignants en formation initiale ou continue à l'IUFM de Caen.

### ***b) La sensibilisation des publics réalisée par le FDAC de l'Orne***

Le Fonds départemental d'art contemporain de l'Orne mène également quelques actions de sensibilisation en direction des publics jeunes et adultes.

Ainsi, une exposition intitulée "*Requiem pour l'Orient*"<sup>128</sup> organisée à l'Espace culturel du Houlme à Briouze mettant à l'honneur les peintures de Bernard Lacombe et les textes de Martine Gasnier a permis de proposer au public un moment culturel

<sup>128</sup> Du vendredi 9 juillet au dimanche 8 août 2004.

particulier : une lecture musicale a été donnée le mercredi 28 juillet 2004 par Jacques Lecuyer accompagné à la contrebasse par Hervé Verdier.

Une autre exposition intitulée : "*Des boîtes à rêves*" mettant en lumière les créations de l'artiste Olivier Thiebaut s'est déroulée dans les locaux de la rédaction du quotidien Ouest France à Alençon<sup>129</sup>.

Cet événement a conduit à la conception et à la réalisation par l'Office départemental de la culture et l'Inspection Académique d'une malle pédagogique consacrée à l'œuvre de l'artiste.

L'outil de découverte artistique ainsi élaboré a été présenté au Château de Carrouges<sup>130</sup> avant d'être mis à disposition de toutes les écoles primaires du département de l'Orne pour l'année scolaire 2004-2005.

### **3.2 - La sensibilisation des publics réalisée au sein de l'espace muséal bas-normand**

Sans prétendre à l'exhaustivité, il importe de présenter quelques démarches de sensibilisation des publics à la création contemporaine que conduisent, dans chacun des départements de la région, le musée des Beaux-Arts de Caen et de Flers, de même que le musée Quesnel-Morinière à Coutances.

Néanmoins, il convient de rappeler que la loi du 4 janvier 2002 relative aux "*musées de France*" impose, à toute structure muséale labellisée "*musée de France*", l'obligation de disposer d'un service constitué de personnels qualifiés pour assumer les actions d'accueil des publics, de diffusion, d'animation et de médiation culturelles.

#### **a) Les actions de sensibilisation menées au musée des Beaux-Arts de Caen**

Dans le cadre de sa politique d'ouverture aux publics les plus variés, le musée utilise les divers espaces dont il dispose comme autant d'outils d'accueil, d'échange et de culture, voués à diversifier les modes d'accès, de perception et de compréhension de l'institution : bibliothèque publique d'Histoire de l'art, auditorium, salle de réunion, Café Mancel, Galerie Mancel et librairie - boutique.

Les espaces consacrés à la présentation des collections permanentes et à l'organisation des expositions temporaires totalisent avec les lieux d'accueil et d'animation une surface vaste de 5700 m<sup>2</sup>.

Sur un effectif de 56 personnels placés sous la tutelle et l'autorité de la Ville de Caen, 3 professionnels sont particulièrement concernés par les missions de sensibilisation des publics (1 attachée de conservation chargée du service des publics, 1 médiateur, 1 conférencière) auxquels devrait venir s'ajouter une équipe de conférenciers et d'animateurs-plasticiciens dans un avenir proche.

---

<sup>129</sup> Du lundi 11 octobre au mercredi 10 novembre 2004.

<sup>130</sup> Du samedi 6 novembre au dimanche 21 novembre 2004.

Par ailleurs un service éducatif constitué de professeurs mis à disposition par le ministère de l'Éducation nationale intervient quelques heures par semaine en faveur des publics scolaires et de leurs enseignants.

La fréquentation du musée oscille selon les années et les programmes entre 50 000 et 80 000 visiteurs. Elle est toutefois vouée à être largement développée dans le cadre de la mise en place de la gratuité des collections permanentes (depuis janvier 2005) et du renforcement de son programme d'activités et de manifestations.

Celles-ci consistent, pour partie d'entre-elles, en des visites commentées des collections permanentes ou des expositions temporaires liées à l'art contemporain.

La découverte commentée de l'exposition *Échos d'époque. Collection du FRAC* a ainsi été proposée au public à deux reprises au mois d'avril 2005.

Cette même exposition s'est déclinée par ailleurs dans le cadre de l'approche commentée que sous-tendent *Les jeudis Midi-musée* ; une courte visite autour d'un thème ou d'un chef d'œuvre des collections, suivie d'un déjeuner au Café Mancel permet, les premiers et troisièmes jeudis de chaque mois, d'associer plaisirs des yeux et de la bouche.

Puis un samedi par mois, lorsque les enfants n'ont pas classe, le musée s'ouvre aux familles dans le cadre des *Samedis libérés* qui proposent aux adultes une visite autour des collections, tandis que les enfants sont accueillis dans le cadre d'un atelier. L'opération menée en janvier 2005 a ainsi amené les adultes à suivre un *Parcours dans l'art contemporain*, et les enfants à fabriquer des *masques africains*.

Le service éducatif propose quant à lui aux enseignants des préparations individualisées des visites du musée, des réunions de présentation des expositions temporaires, des stages de formation.

Il accueille les élèves en visite seule ou offre de compléter celle-ci par un atelier de recherches plastiques.

### ***b) Les actions de sensibilisation conduites au musée Quesnel Morinière à Coutances***

La structure fonctionne grâce à l'intervention de 3 professionnels (1 attachée de conservation et 2 agents du patrimoine).

La sensibilisation des publics à l'art contemporain s'opère essentiellement à partir des expositions temporaires que le musée programme régulièrement et qui attirent en moyenne 500 visiteurs par mois.

Chaque manifestation se déroule dans un espace de 120 m<sup>2</sup> et fait intervenir, devant un large public, l'artiste mis à l'honneur.

Le musée associe d'autres acteurs culturels du paysage coutançais à cette valorisation de l'art contemporain : la médiathèque propose sa collaboration autour d'une lecture ponctuelle lorsque l'exposition s'y prête, les associations locales culturelles bénéficient de l'intervention de l'artiste en atelier, et lorsque la musique intervient dans l'œuvre un partenariat avec le théâtre de Coutances et le festival *"Jazz sous les pommiers"* s'envisage.



L'exemple de l'exposition consacrée aux *Sculptures sonores* de Will Menter, d'avril à juin 2005, mérite d'être évoqué. La manifestation s'est accompagnée, en effet, d'un concert donné par l'artiste, le 6 mai 2005, à l'occasion du célèbre festival de musique.

L'édition de catalogues est également une des préoccupations du musée.

La diffusion vers le jeune public est assurée par la remise de carnets d'exploration dédiés à chaque exposition d'art contemporain, offrant un accès en autonomie aux enfants âgés de 5 à 8 ans et de 8 à 12 ans.

Un partenariat avec l'association *Les ateliers nomades* permet enfin de proposer des ateliers de création plastique aux enfants abordant l'art contemporain sous toutes ses formes d'expression ; le musée dispose pour cela d'un local pédagogique équipé et adapté.

### **c) Les actions de sensibilisation développées au musée du Château de Flers**

Ces actions consistent tout d'abord en des visites commentées des collections et des expositions temporaires.

D'autres s'adressent de façon plus spécifique au jeune public scolaire et individuel.

Dans le cadre scolaire, des animations sont proposées par les personnels du musée : visites actives et ludiques (observation et dialogue autour des œuvres de l'exposition), remise d'un livret découverte adapté aux différents âges et conçu pour découvrir le musée de manière active, mise à disposition de dossiers pédagogiques pour les enseignants et entretiens préparatoires avec les responsables de groupes.

Dans le cadre des visites en individuel (avec les parents ou autres accompagnateurs), les enfants et adolescents se voient également remettre le livret découverte.

Un espace, le *Coin des enfants*, propose des jeux élaborés à partir des œuvres ou du thème des expositions : carnets de coloriage, puzzles en cubes, revues à consulter, jeux de société, etc.

L'élaboration d'une mallette pédagogique permettant de "*Découvrir la gravure à travers l'œuvre de Jean Peschard*" doit être réalisée par ailleurs, au cours de l'année 2005, cette démarche reposant sur une collaboration des Amis du musée du Château de Flers avec l'artiste et l'Inspection Académique de l'Orne.

Enfin, le musée propose chaque année des animations d'éveil et de sensibilisation à l'art actuel en direction d'un large public.

En 2003, des ateliers de pratique artistique faisant intervenir les artistes contemporains Cathy Banneville, Didier Avenel, Anne Levacher ont été organisés dans les salles du musée mais également dans des quartiers de la ville et des communes rurales de l'agglomération.

En 2004, une démonstration du maître verrier contemporain Sylvie Depierre a été mise en œuvre, tandis que l'année suivante une démonstration et une initiation à la gravure ont été assurées par l'imprimeur taille-doucier Daniel Morel.

L'institution muséale joue donc un rôle important dans la sensibilisation des publics à l'art contemporain.

Son implication dans ce domaine se révèle complémentaire des démarches entreprises dans le même temps par les autres institutions de diffusion de l'art actuel en Basse-Normandie.

### **3.3 - La sensibilisation des publics conduite par les artothèques bas-normandes**

#### **a) L'artothèque de Caen**

L'accès aux œuvres présentées dans le cadre des expositions temporaires ou destinées à être empruntées s'accompagne d'une démarche possible de médiation que conduisent les personnels de l'artothèque.

Chaque personne peut faire l'objet d'un accueil individualisé afin de sélectionner puis s'approprier au mieux les créations proposées.

Dans le cadre des emprunts que peuvent effectuer les collectivités et les entreprises, une présentation des œuvres par un médiateur est assurée sur le lieu d'accrochage des créations (abonnement multi-services).

Puis comme précédemment indiqué, l'artothèque participe au rendez-vous mensuel des "*Samedis de l'art contemporain*".

En outre, des rencontres sont organisées entre les publics et les artistes à partir du fonds de collection ou à l'occasion d'expositions ; des conférences sont également programmées et délivrent une connaissance plus approfondie notamment sur des thématiques liées à l'histoire de l'art.

Durant l'année 2003, 8 événements publics ont ainsi été portés par l'artothèque et ont rassemblé près de 600 participants.

À ces actions ponctuelles s'ajoutent les voies permanentes de connaissance que constituent le fonds de documentation accessible dans les locaux de la structure et le site internet.<sup>131</sup>

L'artothèque de Caen organise par ailleurs de nombreuses séances pédagogiques en direction des publics scolaires et 83 groupes répartis en écoles maternelles, primaires, collèges, lycées, école des beaux arts, institut médico-éducatif ont ainsi été accueillis en 2003.

Parallèlement à ces opérations, 2 expositions ont circulé sur le territoire régional dans le cadre du réseau de galeries en collèges et lycées (soit près de

---

<sup>131</sup> [www.artotheque-caen.net](http://www.artotheque-caen.net), mis en ligne le 12 décembre 2003 et permettant d'éditer une "newsletter".

4 000 élèves concernés), et ont fait l'objet d'une présentation/rencontre avec un médiateur de l'artothèque.

Enfin, la structure propose des actions de formation à l'intention d'étudiants et d'enseignants ; au cours de l'année 2003, 18 interventions de cette nature ont touché différents publics de l'IUFM de Caen, l'Inspection Académique du Calvados, l'Université de Rouen, du Centre National de la Fonction Publique Territoriale à Hérouville-Saint-Clair.

### ***b) L'artothèque de Pont-L'Évêque***

Les actions d'éducation des publics s'intègrent dans les activités de l'Espace culturel Les Dominicaines auquel l'artothèque est structurellement rattachée.

Elles consistent en des visites guidées, pour les groupes, des expositions temporaires d'œuvres d'art contemporain liées ou non au fonds de l'artothèque.

Elles consistent également en la tenue de conférences dispensées par des historiens de l'art qui abordent chaque année des thématiques précises.

Ainsi l'année 2005 doit permettre de proposer une approche de l'art par la présentation monographique de grandes figures du XX<sup>ème</sup> siècle : Pablo Picasso, Kurt Schwitters et Joseph Benys, Alexandre Calder et Jean Tinguely, Jean Dubuffet, Marcel Duchamp, etc.

La structure organise par ailleurs, selon un rythme trimestriel, des voyages culturels à Paris se déclinant en une visite conférence au Centre Georges Pompidou le matin et la découverte d'un autre lieu culturel l'après midi (Opéra de Paris, musée Picasso, musée Bourdelle...).

Parallèlement à ces actions destinées à un large public, l'Espace culturel assure de nombreuses animations pédagogiques en direction des enfants à partir des expositions temporaires.

En lien avec l'exposition "*L'esprit des choses*" qui a mis en lumière les peintures de Roberta Crocioni<sup>132</sup>, une animation a permis un travail sur l'objet et le fond à partir de la couleur et des formes géométriques.

En partant d'un sujet récurrent tel que le livre, les enfants ont été invités à construire et élaborer un fond en s'inspirant et respectant l'ambiance qui règne dans les toiles de l'artiste.

D'autres actions pédagogiques à portée artistique ou documentaire à partir du fonds d'œuvres de l'artothèque s'adressent régulièrement aux publics scolaires : découverte des techniques de l'estampe, rencontre avec les créations artistiques, etc.

---

<sup>132</sup> Du dimanche 13 mars au dimanche 5 juin 2005.

### **c) L'artothèque de Cherbourg-Octeville**

L'artothèque de Cherbourg-Octeville assure des visites commentées autour des œuvres de son fonds de collection ou des créations dévoilées à l'occasion de ses expositions temporaires.

Au cours de l'année 2004, 62 visites pédagogiques se sont ainsi déroulées.

La structure programme des conférences et encourage les actions spontanées autour des expositions ou des artistes qu'elle présente : aide au montage d'expositions hors les murs, mise en valeur de producteurs amateurs...

Parallèlement à cela, elle conduit de nombreuses actions en direction des publics scolaires entre ses murs et au dehors.

En 2004, l'artothèque a accueilli 55 classes (soit 1 473 élèves) dans ses locaux. Par l'intermédiaire de l'Artobus, elle déplace et expose des œuvres de son fonds de collection au sein d'établissements scolaires de la Communauté urbaine de Cherbourg-Octeville et soutient ainsi la création de galeries d'art dans les collèges.

Elle participe également à la sensibilisation des jeunes publics à travers différents outils (ateliers artistiques, projets artistiques des établissements scolaires, projets d'édition de livres d'artiste des classes en "*résidence bibliothèque*", stages d'arts plastiques, etc.) et en partenariat avec les enseignants.

## **B - LA SENSIBILISATION DES JEUNES PUBLICS AUX DISCIPLINES LIÉES À L'ART CONTEMPORAIN DANS LE CADRE SCOLAIRE**

Sur le temps scolaire, les jeunes publics font l'objet d'une sensibilisation aux disciplines liées à l'art contemporain : arts plastiques et graphiques, photographie, arts appliqués.

En amont des enseignements optionnels ou de spécialité consacrés aux arts plastiques, à l'histoire des arts ou aux arts appliqués que les lycéens inscrivent librement dans leur parcours de formation, un enseignement en arts visuels et plastiques figure de façon obligatoire dans les programmes pédagogiques développés dans les écoles et les collèges.

En outre, de façon complémentaire et parallèle à ces enseignements, les dispositifs d'éducation culturelle que représentent les ateliers artistiques et les classes à projet artistique et culturel concourent à éveiller les publics scolaires aux disciplines de l'art contemporain.

Enfin, de nombreux collégiens et lycéens bas-normands peuvent approcher des artistes et des créations d'art actuel dans le cadre des expositions que soutient le Réseau des Galeries d'Art au sein d'établissements de l'académie de Caen.

Légitimant un partenariat avec des créateurs et des acteurs divers de l'art contemporain dans la région, ces différentes actions d'enseignement et/ou de sensibilisation reposent sur l'implication et le savoir-faire de nombreux enseignants.

## 1°/ L'ENSEIGNEMENT DES ARTS VISUELS ET PLASTIQUES À L'ÉCOLE ET AU COLLÈGE

### 1.1 - L'enseignement des arts visuels à l'école primaire

#### ***a) La préparation des enseignants à l'enseignement des arts visuels à l'école primaire***

Cet enseignement s'adresse à une population scolaire de 152 000 écoliers qu'accueillent 9 600 instituteurs et professeurs des écoles au sein de l'Académie de Caen.

Pour ce faire, les enseignants sont amenés à bénéficier de 70 heures d'enseignement qu'ils choisissent de suivre soit dans la discipline des arts plastiques, soit dans le domaine de l'éducation musicale.

Ce choix d'option s'opère au cours de la première année de formation initiale à l'IUFM (préparation au concours de recrutement).

L'option non retenue est compensée partiellement durant la seconde année de formation mais, dans les faits, la préparation à l'enseignement des arts plastiques se révèle insuffisante.

La plupart des professeurs des écoles se trouvent démunis pour mettre en place, dans les classes maternelles et élémentaires, un cours d'arts plastiques.

Ils peuvent requérir l'assistance de conseillers pédagogiques en arts plastiques ; ces derniers n'apparaissent toutefois qu'au nombre de deux au sein de chaque département.

#### ***b) La nature de l'enseignement des arts visuels à l'école maternelle et élémentaire***

À l'école maternelle, cet enseignement vise à faire découvrir et explorer aux enfants les possibilités de communication et d'expression par le dessin, le graphisme et l'écriture.

Dès le plus jeune âge, il permet une familiarisation avec des images empreintes d'une dimension affective et esthétique pour l'enfant et amène celui-ci à constituer sa collection personnelle et à participer à celle de la classe.

Dans cette continuité, l'enseignement en arts visuels développe, à l'école élémentaire (1 h - 2 h par semaine), l'aptitude des élèves à s'exprimer sur les bases d'une pratique construite, organisée autour d'activités propices à l'éducation du regard : dessins, compositions plastiques, images, œuvres d'art.

Ainsi l'écolier est amené progressivement à diversifier et préciser ses démarches, à réinvestir de manière plus réfléchie les moyens techniques mis à sa disposition et à structurer enfin des connaissances relatives aux œuvres et aux artistes.

Pour cela, les enseignants sélectionnent plusieurs des œuvres à travailler en classe dans une liste nationale et académique.

## **1.2 - L'enseignement obligatoire des arts plastiques au collège**

### ***a) La situation des professeurs d'arts plastiques***

Le nombre de professeurs d'arts plastiques dans l'Académie de Caen est de 250 (secteurs public et privé sous contrat confondus).

La grande majorité d'entre eux enseigne en collège et accueille en moyenne 340 élèves par semaine avec 18 à 20 classes et au regard d'une population scolaire totale de 76 000 collégiens (en établissements publics et privés sous contrat).

Cet enseignement des arts plastiques est principalement assuré par des professeurs certifiés ou agrégés, ainsi que par des professeurs polyvalents lettres/arts plastiques ou mathématiques/arts plastiques en nombre toutefois très réduits aujourd'hui.

Des vacataires, quelques contractuels (titulaires d'une licence) complètent par ailleurs les services ou assurent des suppléances à l'année.

### ***b) La nature de l'enseignement dispensé***

L'enseignement en arts plastiques est obligatoire au collège à raison d'une heure hebdomadaire.

Dans la continuité des arts visuels à l'école, il concourt à développer les capacités de perception, d'expression et d'invention des élèves.

Il couvre l'ensemble des domaines artistiques mettant en jeu les formes dans leur diversité : peinture, sculpture, dessin, architecture, photographie.

Grâce aux ouvertures offertes par les technologies numériques, une place est accordée de façon croissante à la production d'images.

De l'école maternelle puis élémentaire au collège, l'enseignement des arts visuels et des arts plastiques tient une place importante dans la démarche de sensibilisation des jeunes publics aux disciplines liées à l'art contemporain.

## **2°/ LES ATELIERS ARTISTIQUES ET LES CLASSES À PROJET ARTISTIQUE ET CULTUREL DÉDIÉS AUX DISCIPLINES LIÉES À L'ART CONTEMPORAIN**

Initié au début des années 1980 sur la base de partenariats noués entre les services étatiques de la Culture et de l'Éducation nationale, l'éveil des élèves à une expérience culturelle à travers une approche éclairée des arts a bénéficié récemment d'un nouvel élan.

En effet, lancé en décembre 2000, le "*Plan pour le développement des arts et de la culture à l'École*" établit pour cinq ans les grandes orientations de l'éducation

artistique et culturelle en milieu scolaire, dégageant les moyens budgétaires et humains nécessaires à cela.

Ce plan fait ainsi état des activités artistiques et culturelles développées de manière complémentaire sur les bases de volontariats et de partenariats divers.

Aptes à investir des champs aussi variés que la littérature, le théâtre, la danse, la musique, le cinéma et l'audiovisuel, le patrimoine..., ces activités peuvent concerner tout autant les arts plastiques, la photographie, le design, et l'architecture.

La conduite générale des actions menées dans ces domaines repose sur une organisation administrative et un suivi pédagogique particuliers qu'il convient de présenter avant d'observer les dispositifs de sensibilisation aux disciplines liées à l'art contemporain déclinés sur le temps scolaire.

## **2.1 - L'organisation administrative et le suivi pédagogique de l'action culturelle en milieu scolaire**

### ***a) La délégation Académique à l'Action Culturelle et ses coordinations départementales***

Sur demande du ministère de l'Éducation nationale, les autorités rectORAles ont mis en place, au sein de leur Académie, une Délégation académique à l'éducation artistique et à l'action culturelle, à partir de l'année 2001.

L'Académie de Caen détient un service de cette nature qui se trouve implanté dans les locaux du Rectorat.

Exerçant ses fonctions en collaboration avec les Inspecteurs d'académie, Inspecteurs pédagogiques régionaux (IA.IPR), qui assurent notamment les suivis des enseignements artistiques, et les Inspecteurs de l'éducation nationale qui sont en charge de l'enseignement professionnel, le Délégué académique est responsable de différentes missions.

Celles-ci s'intègrent pleinement dans le cadre de la politique académique en matière d'éducation et d'action culturelle définie par un "groupe de pilotage académique" dont la présidence est assurée par le Recteur.

Fidèles aux orientations définies par cette assemblée, les tâches confiées au Délégué académique à l'action culturelle consistent principalement à promouvoir et assurer le suivi des enseignements artistiques au lycée, mais également à faire naître et accompagner les différentes activités basées sur le volontariat des élèves et des enseignants (ateliers artistiques, ateliers scientifiques et techniques, classes à projet artistique et culturel...).

Il lui incombe par ailleurs d'aider à la conception et de suivre les politiques culturelles des établissements scolaires par l'intermédiaire des professeurs relais liés aux bassins d'éducation concertée.

Il lui revient, en outre, d'accompagner l'élaboration d'outils pédagogiques, la mise en place de formations continues en direction des chefs d'établissements et des enseignants, ainsi que la mise en œuvre d'opérations de rayonnement académique

telles que "*le Réseau des Galeries d'art*" en collèges et en lycées. Il lui appartient, enfin, de présenter et promouvoir l'action culturelle au travers de publications variées.

Il convient d'ajouter que l'organisation académique de l'éducation artistique et de l'action culturelle repose également sur l'action de coordinateurs départementaux agissant dans le Calvados, la Manche et l'Orne.

### ***b) Le suivi pédagogique de l'action culturelle dans les domaines des Arts plastiques, de l'Architecture et du Design d'espace***

Sur l'ensemble du territoire académique, le suivi pédagogique de l'action culturelle développée dans les champs des Arts plastiques, de l'Architecture et du Design d'espace incombe à différents acteurs.

Deux IA-IPR respectivement chargés des Arts Plastiques et du Design et intervenant de façon partagée dans le domaine de l'Architecture assurent en effet le suivi des enseignements et des dispositifs d'éducation culturelle consacrés à ces disciplines. Apportant expertise et appui technique au sein des structures d'enseignement, ils veillent à la qualité et à la diversité des connaissances théoriques et pratiques dispensées aux élèves bas-normands.

Par ailleurs, deux professeurs-relais académiques spécialisés pour l'Architecture et le Design accompagnent les enseignants impliqués dans un enseignement artistique ou une démarche de sensibilisation culturelle en lien avec les matières précitées.

Ainsi les missions conduites sur le plan administratif et logistique par la Délégation Académique à l'Action Culturelle et celles menées sur le plan pédagogique par les Inspecteurs d'académie, Inspecteurs pédagogiques régionaux et les professeurs-relais présentent ensemble un caractère complémentaire.

Elles ont en effet vocation à favoriser le développement et la pérennisation des activités (ateliers artistiques, classes à Projet Artistique et Culturel) et des opérations (Réseau des galeries en collèges et lycées) orientées vers l'art contemporain en milieu scolaire bas-normand.

## **2.2 - Les ateliers artistiques**

### ***a) Présentation et état des lieux du dispositif au niveau national***

Les ateliers artistiques, appellation nouvelle des ateliers de pratique artistique et des ateliers d'expression artistique respectivement mis en œuvre dans les collèges et les lycées jusqu'à la fin de l'année scolaire 2000-2001, constituent un cadre possible d'innovation pédagogique et d'engagement artistique en milieu scolaire.



Proposée par les établissements scolaires, leur ouverture est laissée à l'appréciation<sup>133</sup> d'un comité de pilotage académique composé de représentants des ministères de l'Éducation nationale et de la Culture.

Chargé de la mise en œuvre et du suivi des différents ateliers ouverts sur le territoire académique, ce comité veille à l'équilibre et à la cohérence des implantations, à la qualité des partenariats et à la complémentarité de l'offre artistique et culturelle dans chaque établissement.

Un cofinancement, associant aux deux parties précédemment évoquées les collectivités territoriales et des partenaires privés éventuels, préside à la mise en place des ateliers artistiques.

Ouverts à tous les arts, ils sont animés, le temps d'une année scolaire, autour d'un projet élaboré par une équipe d'enseignants, d'élèves volontaires et de partenaires extérieurs impliqués dans les domaines culturel et artistique.

Intégrées au projet d'établissement, leur finalité et leur ambition consistent à sensibiliser les élèves à la diversité et à la complémentarité des expressions artistiques de même qu'aux perspectives accessibles à partir de leur propre environnement culturel.

Les ateliers artistiques s'offrent également comme lieux d'expression artistique personnelle sollicitant, chez l'élève, capacités d'innovation, d'expérimentation, aptitudes à l'échange et au débat, dans le cadre de projets collectifs.

Ils guident enfin leurs publics vers une approche des métiers liés à l'univers artistique et culturel.

Placés sous la responsabilité d'un enseignant seul ou assisté d'une partie de ses collègues, le dispositif concède une place centrale à la pratique, s'appuyant pour cela sur des partenariats et des mises en relation ciblés avec le monde professionnel des arts et de la culture.

Au collège comme au lycée, le bon déroulement des ateliers artistiques légitime a priori l'aménagement d'espaces, de locaux adaptés et équipés dans l'enceinte des établissements.

Arrivés à leur terme, ces temps de rencontre avec les arts sont généralement valorisés par une présentation des créations ou productions réalisées au sein de l'établissement et conduisent parallèlement à une évaluation des efforts fournis par les élèves.

De façon plus spécifique, il convient de voir que les modalités d'organisation des ateliers artistiques diffèrent selon les types d'établissements scolaires.

Ainsi, au collège, le déroulement des séances peut mettre à l'honneur un domaine artistique unique ou s'ouvrir à plusieurs, selon un rythme temporel "oscillant" de deux à trois heures hebdomadaires.

Au sein des lycées d'enseignement général et technologique, l'accès à plusieurs arts, autour d'une dominante néanmoins, est offert aux lycéens de tous

---

<sup>133</sup> Validée par le Recteur et le Directeur Régional des Affaires Culturelles.

niveaux, sans distinction de séries, et repose sur un volume horaire annuel de 72 heures par élève ; placées sous la responsabilité d'un enseignant, ces heures peuvent être modulées en fonction du projet et s'intégrer dans des séances hebdomadaires, des journées ou des semaines banalisées.

Enfin, dans les lycées professionnels, le volume horaire consacré aux ateliers artistiques varie selon les niveaux de diplômes préparés par les élèves (de 54 à 68 heures pour les BEP, de 48 à 56 heures pour les baccalauréats professionnels) et tient compte des périodes de stage planifiées en entreprises.

Au cours de l'année scolaire 2001-2002, 3 963 ateliers artistiques, mobilisant plus de 66 200 collégiens et lycéens et impliquant près de 6 200 professeurs volontaires, se sont déroulés sur le territoire national.

	Collèges	Lycées d'enseignement général et technologique	Lycées professionnels
Nbre d'établissements concernés	1 950 (38 % des collèges)	763 (50 % des lycées)	301 (27 % des lycées)
Nbre d'ateliers artistiques animés	2 513	1 038	412
Nbre d'élèves concernés	37 000	20 835	8 400
Nbre d'enseignants impliqués	3 750	1 591	818

**Tableau n°14 : répartition des ateliers artistiques et des effectifs d'élèves et d'enseignants concernés par type d'établissements scolaires en France  
Année scolaire 2001-2002**

Les disciplines artistiques les plus fréquemment retenues ont cédé une place prépondérante au Théâtre qui a respectivement nourri 31,3 %, 32,3 % et 33,7 % des ateliers artistiques animés dans les collèges, les lycées professionnels et les lycées d'enseignement général et technologique.

Parmi les différents domaines artistiques<sup>134</sup> mis en lumière, les Arts plastiques ont été portés à l'honneur au sein de 20,9 %, 11,8 % et 12,7 % des ateliers artistiques mis en œuvre dans l'enceinte des établissements scolaires précédemment énumérés tandis que l'Architecture et la Photographie ont respectivement représenté près de 3 % des opérations évoquées.

Enfin, les ministères de l'Éducation nationale et de la Culture ont respectivement consacré les sommes de 10 562 416 et 2 691 442 euros afin de rémunérer les heures supplémentaires effectives des enseignants (ministère de l'Éducation nationale) et les interventions des partenaires culturels impliqués dans le déroulement des ateliers artistiques (participations financières partagées entre les deux ministères).

<sup>134</sup> Architecture, Arts appliqués, Arts du cirque, Arts plastiques, Cinéma, Danse, Écriture, Musique, Patrimoine, Paysage, Photographie, Théâtre, Pluri-disciplines.

***b) Les ateliers artistiques proposés aux collégiens et lycéens bas-normands***

Tel qu'il ressort de L'Action Culturelle Académique en cartes et en chiffres<sup>135</sup>, 64 établissements scolaires publics ont accueilli 71 ateliers artistiques mobilisant l'attention de 1 054 élèves (soit 1,09 % des collégiens et lycéens de l'académie), au cours de l'année scolaire 2004-2005.

Dix domaines artistiques ont été représentés : Architecture, Arts plastiques, Cinéma - Audiovisuel, Danse, Design, Littérature, Musique, Patrimoine, Photographie, Théâtre.

De façon comparable à la situation nationale, le Théâtre a détenu une place dominante en Basse-Normandie donnant vie à 23 ateliers artistiques (342 élèves), devant les Arts plastiques (16 ateliers et 217 élèves) et la Musique (10 ateliers et 158 élèves).

Le Cinéma associé à l'Audiovisuel s'est imposé ensuite avec 9 ateliers (126 élèves), devant la Danse (4 ateliers, 71 élèves) et la Littérature (4 ateliers, 59 élèves), puis le Design (2 ateliers, 30 élèves), le Patrimoine (1 atelier, 25 élèves), et enfin l'architecture (1 atelier, 16 élèves) et la photographie (1 atelier, 10 élèves).

Les Arts appliqués ont servi de base quant à eux à 9,3 % des ateliers artistiques développés en lycées professionnels contre 0,4 % et 0,5 % des actions conduites en ce domaine dans les collèges et les lycées d'enseignement général et technologique.

Par ailleurs, les ateliers artistiques, toutes disciplines confondues, ont été majoritairement implantés dans l'enceinte de collèges ; au nombre de 51, ceux-ci ont totalisé 58 des opérations visées (soit 81,5 % des ateliers de la région) et intéressé 869 élèves (soit 82,5 % de l'effectif considéré).

Les 13 lycées accueillant un ou plusieurs ateliers artistiques dans l'académie se sont répartis en 7 lycées d'enseignement général et technologique et 6 lycées d'enseignement professionnel.

En outre, il importe de signaler que la répartition territoriale des lieux de déroulement d'ateliers artistiques a présenté de fortes disparités départementales au profit du Calvados et de la Manche et au détriment de l'Orne.

De fait, le Calvados a hébergé à lui seul 33 ateliers répartis au sein de 29 établissements scolaires, à l'attention de 473 collégiens et lycéens.

Dans la Manche, 29 ateliers se sont déroulés dans 26 établissements et ont concerné un effectif de 434 élèves.

Enfin dans l'Orne, 147 élèves scolarisés dans 6 collèges, 1 lycée d'enseignement général et technologique et 2 lycées professionnels se sont impliqués au sein de 9 ateliers artistiques.

---

<sup>135</sup> Publication de la Délégation Académique à l'Action Culturelle Février 2005 - page 12.

### ***c) Les ateliers artistiques dédiés aux disciplines liées à l'art contemporain en Basse-Normandie***

L'éducation artistique et culturelle consacrée aux Arts plastiques s'est inscrite dans 16 ateliers artistiques répartis au sein de collèges de la Manche (9), du Calvados (6) et de l'Orne (1), au cours de l'année 2004-2005.

Cette thématique a investi le temps scolaire de 217 élèves, soit un cinquième des effectifs impliqués dans le déroulement d'un atelier artistique sur le territoire académique.

À cette discipline fortement prise en considération dans l'éveil artistique et culturel des élèves se sont ajoutés le Design, l'Architecture et la Photographie.

Deux ateliers artistiques, respectivement mis en œuvre dans les lycées professionnels de Caen (Victor Lépine) et d'Equedreville Hainneville (Doucet), ont favorisé une sensibilisation au Design en direction d'un effectif global de 30 lycéens bas-normands.

L'Architecture et la Photographie ont alimenté respectivement les travaux d'un atelier artistique développé au collège de Brécey (16 élèves) et d'une action similaire proposée au collège Cachin à Cherbourg-Octeville (10 élèves).

Dans leur ensemble, les disciplines liées à l'art contemporain ont apporté un contenu à 20 ateliers artistiques (28 % des actions totales) qui ont concerné 273 collégiens et lycéens bas-normands, soit 26 % des élèves engagés dans un dispositif de cette nature en 2004-2005.

## **2.3 - Les classes à Projet Artistique et Culturel (PAC)**

### ***a) Présentation et état des lieux du dispositif au niveau national***

Les classes à PAC constituent un support de l'éducation artistique et culturelle mis en place dans les écoles, les collèges, les lycées professionnels et centres de formation d'apprentis depuis la rentrée scolaire de l'année 2001. Elles s'intègrent dans les plans académique et départementaux pour les arts et la culture et s'inscrivent dans les projets d'école et d'établissement.

Elles sont mises en œuvre le temps d'une année scolaire et leur ouverture résulte d'une validation à l'échelon local (école) ou académique (collège et lycée professionnel).

Les moyens d'action qui leur sont consacrés proviennent du ministère de l'Éducation nationale mais également de partenaires divers engagés dans l'éducation artistique et culturelle (Directions Régionales des Affaires Culturelles, Collectivités territoriales...).

- À l'école et au collège

Elles s'adressent à tous les élèves d'une même classe, se développent sur le temps scolaire et peuvent légitimement explorer les domaines suivants : Arts

plastiques, Photographie, Musique, Théâtre, Littérature, Poésie, Danse, Architecture, Patrimoine, Culture scientifique et technique, Design, Arts du goût et Cinéma.

Impliquant l'enseignant à l'école, l'ensemble des professeurs d'une même classe au collège, le projet artistique retenu se nourrit de l'intervention d'artistes et de gens de métier qualifiés, localement identifiés, et de l'appui éclairé des inspecteurs d'académie, inspecteurs pédagogiques régionaux en charge des différentes disciplines. Prolongeant et enrichissant les enseignements à l'école, il se place, au collège, au cœur de l'articulation de plusieurs des matières enseignées et confère une orientation commune au traitement des programmes.

Pour cela des actions de formation continue, organisées aux niveaux départemental et académique ainsi qu'à l'échelon national, s'adressent aux divers enseignants désirant s'impliquer dans la mise en œuvre d'une classe à PAC.

La valorisation du projet décliné au long de l'année scolaire doit être recherchée, dans la mesure du possible, à travers la restitution devant un public diversifié (autres élèves, personnels enseignants, experts, parents, etc.) de la réalisation artistique et/ou culturelle issue du dispositif.

Enfin, une évaluation portant à la fois sur le processus d'élaboration du projet et les acquis pratiques et théoriques des élèves est appelée à être effectuée au niveau des collèges notamment.

- Dans les établissements d'enseignement professionnel

Témoignant d'une philosophie comparable, la mise en place de démarches de ce type est possible également au sein des lycées professionnels, des centres de formation d'apprentis et des sections d'apprentissage gérés par des établissements publics locaux d'enseignement.

Le projet artistique y mobilise, durant une année scolaire, les effectifs d'une même classe, une partie ou la totalité du corps enseignant responsable du groupe, des partenaires professionnels des arts et de la culture, les inspecteurs de l'éducation nationale des disciplines concernées.

L'intervention du groupe de pilotage académique, animé par le Délégué Académique à l'Action Culturelle précédemment évoqué, peut en outre être sollicitée (aide au projet, suivi, évaluation...).

Destiné à faire émerger une réalisation artistique et/ou culturelle dépassant le cadre habituel des enseignements, le projet constitue un pivot central autour duquel s'articulent les acquisitions relevant d'une ou de plusieurs disciplines.

En lien avec l'environnement culturel et artistique des élèves, il a vocation à mettre à jour les relations entre les évolutions techniques, scientifiques, artistiques et culturelles.

Pour cela, et de façon plus spécifique aux établissements d'enseignement professionnel, il peut viser les domaines suivants : Musique, Pratique instrumentale, Chant et culture musicale, Danse, Langage du corps, Arts de la rue, Cirque, Pratique de la langue dans sa dimension émotionnelle et sensible (littérature, théâtre, poésie), Arts appliqués, Design, Arts plastiques, Arts du goût, Patrimoine, Ressources

muséographiques, Archives, Environnement (formes urbaines, architecture, paysage) et enfin Photographie, Audiovisuel et cinéma.

Par ailleurs, afin de favoriser la motivation des élèves enclins à nourrir un attrait pour diverses formes d'expression culturelle ou artistique, le projet doit chercher à s'inscrire dans au moins deux des champs évoqués ci-dessus.

Enfin, une évaluation des acquis placés au bénéfice des élèves et relative au processus de réalisation du projet a vocation à être menée au terme de l'action.

Au cours de l'année scolaire 2001-2002, 25 827 classes à projet artistique et culturel ont été mises en place dans des établissements scolaires répartis sur le territoire national.

Dans le secteur public, 14 963 se sont déroulées en écoles primaires, 3 732 en collèges, 2 535 en lycées. Les établissements privés sous contrat avec l'État ont accueilli quant à eux près de 4 600 dispositifs de cette nature.

Discipline artistique	Établissements du 1 <sup>er</sup> degré	Établissements du 2 <sup>nd</sup> degré	Total par discipline	% par rapport à l'ensemble
Arts plastiques	3 680	844	4 524	21,3
Musique	2 866	629	3 495	16,5
Théâtre	2 224	1 069	3 293	15,5
Littérature/poésie	1 205	801	2 006	9,5
Danse	1 608	301	1 909	9
Architecture, patrimoine archéologie	952	745	1 697	8
Cinéma audiovisuel	920	427	1 347	6,3
Domaines croisés	432	739	1 171	5,5
Culture scientifique et technique	386	251	637	3
Photographie	275	103	378	1,8
Cirque	275	102	377	1,8
Arts du goût	140	76	216	1
Design. Arts du quotidien	0	180	180	0,8
Total disciplines	14 963	6 267	21 230	100

**Tableau n°16 : Répartition des classes à PAC par niveaux d'établissements scolaires publics et disciplines artistiques en France - Année scolaire 2001-2002**

*Source : Site internet Ministère de l'Éducation Nationale*

Les disciplines artistiques le plus souvent sollicitées ont concerné les Arts plastiques, la Musique et le Théâtre, tous niveaux d'établissements scolaires confondus.

Affichant l'ambition d'être le fondement d'expériences fortes dans la scolarité des élèves, les classes à PAC constituent un dispositif apte à favoriser l'éducation aux disciplines constitutives de l'art contemporain.

### b) Les classes à PAC mises en œuvre en Basse-Normandie

Les informations présentées dans la publication de la Délégation Académique à l'Action Culturelle laissent apparaître que 217 classes à PAC ont été menées durant l'année scolaire 2004-2005.

Toutes disciplines artistiques confondues, 128 se sont déroulées dans les écoles et 89 dans les établissements du second degré.

- Les classes à PAC conduites dans les écoles

Sur l'ensemble des 128 projets développés dans les écoles sous tutelle de l'Éducation nationale, 17 ont été consacrés à une approche des Arts plastiques.

À titre d'illustration, une classe à PAC s'est déroulée à l'École Gustave Flaubert de Vimoutiers permettant à des élèves de CM1/CM2 de s'intéresser aux "*Œuvres de Miro mises en mouvement par Calder*".

Un projet associant la Littérature, la Poésie et les Arts plastiques a mobilisé quant à lui l'attention d'élèves de CM2 par la réalisation d'un "*Bestiaire imaginaire*" à l'École Jacques Prévert d'Argentan.

Par ailleurs, deux classes à PAC ont été organisées, l'une autour de l'Architecture, l'autre autour de la Photographie.

Ainsi près de 15 % des projets développés dans le cadre d'une classe à PAC entre les murs d'un établissement scolaire du premier degré ont concerné une discipline artistique liée à l'art contemporain.

Disciplines concernées	Danse	Littérature	Théâtre	Musique	Arts plastiques	Culture Scientifique	Patrimoine	Cinéma Audio visuel	Arts du cirque	Architecture	Photographie	Total
Nbre de projets	22	21	19	18	17	9	9	7	4	1	1	128
% dans le total	17,2	16,4	14,9	14	13,3	7	7	5,5	3,1	0,8	0,8	100

**Tableau n° 17 : Répartition des classes à PAC par disciplines artistiques  
Écoles publiques - Académie de Caen (2004-2005)**

Source : L'Action Culturelle Académique (DAAC) - Février 2005

- Les classes à PAC menées dans les établissements scolaires du second degré

Toutes disciplines artistiques et techniques confondues, 57 établissements du second degré ont été le lieu de déroulement de 89 classes à PAC concourant à la sensibilisation culturelle et technique de 1 969 collégiens et lycéens, en 2004-2005.

Près d'un quart (23,6 %) des actions développées dans ce cadre a mis à l'honneur l'une des disciplines liées à l'art contemporain : Arts plastiques (12 projets), Architecture (4), Arts appliqués/design (3) et Photographie (2).

Les démarches engagées dans le champ des Arts plastiques ont concerné des établissements<sup>136</sup> implantés dans les trois départements bas-normands, de même que ceux ayant trait à l'Architecture<sup>137</sup>.

Les actions initiées autour des Arts appliqués et du Design ont été concentrées dans le département du Calvados entre les murs d'établissements scolaires de Caen, Hérouville-Saint-Clair et Lisieux.

Enfin, l'une des deux classes à PAC consacrées à un projet lié à la Photographie s'est déroulée dans un collège de la Manche.

Disciplines concernées	Littérature	Musique	Arts Plastiques	Cult. Scien et tech	Théâtre	Ciné. Audio visuel	Architecte	Pa-Tri-moine	Arts du goût	Arts du cirque	Danse	Arts Appliqués/ Design	Photographie
Nmbre de projets	21	13	12	8	6	5	4	4	4	4	3	3	2
% dans le total	23,6	14,6	13,5	8,9	6,8	5,6	4,5	4,5	4,5	4,5	3,4	3,4	2,2

**Tableau n° 18 : Répartition des classes à PAC par disciplines artistiques - Établissements publics du second degré de l'Académie de Caen - Année 2004 - 2005**

*Source : L'Action Culturelle Académique (DAAC) février 2005*

Les disciplines artistiques liées à l'art actuel ont nourri près d'un projet sur cinq (18,5 %) au sein des classes à PAC mises en œuvre dans les établissements scolaires du premier et du second degrés au cours de l'année 2004-2005.

L'éducation culturelle et artistique ainsi conduite durant le temps scolaire a concerné près de 6 000 élèves bas-normands, toutes disciplines artistiques et techniques confondues.

Cet effectif apparaît numériquement peu élevé au regard du nombre total de 223 840 élèves<sup>138</sup> scolarisés dans les écoles (126 834), collèges (57 284), lycées et autres établissements publics d'enseignement (39 722) de l'académie.

Les ateliers artistiques et les classes à PAC ne constituent toutefois pas les voies uniques de sensibilisation à l'art contemporain au sein du milieu scolaire bas-normand.

L'Académie de Caen peut en effet valoriser le rayonnement sur son territoire scolaire d'une action spécifiquement consacrée à la découverte de l'art contemporain.

### 3°/ LE RÉSEAU DES GALERIES D'ART EN COLLÈGES ET EN LYCÉES

La création de galeries d'art à vocation pédagogique en établissements scolaires est inscrite dans une circulaire du ministère de l'Éducation nationale de

<sup>136</sup> 4 collèges et 1 lycée professionnel dans le Calvados, 1 collège et 3 lycées professionnels dans la Manche, 2 collèges et 1 lycée professionnel dans l'Orne.

<sup>137</sup> 1 collège et 1 lycée professionnel dans l'Orne, 1 lycée professionnel dans le Calvados, 1 collège dans la Manche.

<sup>138</sup> Chiffres issus de L'Action culturelle académique en cartes et en chiffres - DAAC - Février 2005.



juillet 1998 ; ce dispositif est aujourd'hui mis en place dans quelques académies, selon des organisations diverses.

Le modèle bas-normand se particularise toutefois à travers la mise en réseau de l'ensemble des galeries de cette nature qu'il sous-tend sur le territoire académique.

### **3.1 - Une action spécifique à l'Académie de Caen**

Institué en 1996, le Réseau des galeries d'art est une action qui consiste à organiser des expositions d'œuvres d'art contemporain entre les murs de collèges et de lycées associés en réseau.

Des galeries spécialement aménagées sont ainsi implantées dans une quarantaine d'établissements publics d'enseignement du second degré.

La démarche s'impose aujourd'hui comme un témoignage emblématique du partenariat liant le Rectorat de l'Académie de Caen et la DRAC de Basse-Normandie.

#### ***a) Les objectifs de l'opération***

Le dispositif a pour ambition d'irriguer au mieux le territoire bas-normand en privilégiant l'installation de galeries d'art en dehors des centres culturels et en renforçant le soutien aux expositions dans les zones culturellement délaissées.

L'opération permet ainsi de favoriser la diffusion de l'art contemporain à l'échelon régional et de promouvoir, au niveau local, l'ouverture culturelle. Elle mise pour cela sur l'impact de la rencontre avec les artistes et les œuvres.

#### ***b) Les modalités de mise en œuvre de l'action***

Chaque établissement scolaire inscrit dans le réseau académique est invité à organiser trois expositions au cours de l'année scolaire. Un groupe académique et départemental de professeurs-relais apporte son aide technique aux chefs d'établissement.

La médiation de chaque exposition est assurée généralement par le professeur d'arts plastiques ou d'arts appliqués en partenariat avec l'artiste ou l'institution propriétaire des œuvres. Cette appréhension de l'art contemporain par les élèves et leurs enseignants dépasse le cadre de la simple découverte et vise à susciter l'inspiration guidant la pratique artistique à l'occasion des cours d'arts plastiques.

La DRAC prend en charge les expositions conduites avec les artistes tandis que le Rectorat assure le financement de celles que présentent les institutions.

Dans ce cadre, deux expositions au moins font l'objet d'un financement, et trois en bénéficient lorsque l'établissement scolaire est implanté dans une zone prioritaire.

Une exposition collective des œuvres destinées à circuler d'une galerie scolaire à l'autre est organisée au début de chaque année scolaire.

Après avoir été accueilli à plusieurs reprises dans les locaux du Centre d'art contemporain à Hérouville-Saint-Clair, cet événement inaugural est appelé à se dérouler dans les espaces d'exposition de la Galerie 2 Angles à Flers en septembre 2005.

### **3.2 - Le rayonnement du dispositif au cours de l'année scolaire 2004-2005**

Le Réseau des galeries mobilise à l'heure actuelle l'attention de près de 20 000 collégiens et lycéens (soit plus de 20 % des effectifs scolarisés en établissements publics d'enseignement du second degré).

Au cours de l'année 2004-2005, 33 expositions monographiques ou thématiques ont été proposées à 42 lieux d'enseignement de l'Académie de Caen : 27 collèges, 15 lycées dont 3 lycées d'enseignement professionnel.

Dans le département de la Manche, 15 collèges et 4 lycées (dont 1 lycée d'enseignement professionnel) ont fait partie du Réseau des galeries d'art.

Le Calvados a hébergé pour sa part 14 lieux d'exposition de ce type répartis au sein de 7 collèges et 7 lycées (dont 1 lycée d'enseignement professionnel).

Les expositions conçues dans le cadre de ce dispositif se veulent représentatives de l'état de la création et de ses interrogations ; elles comprennent aussi bien des œuvres picturales, photographiques et tridimensionnelles que multimédia.

Une trentaine d'artistes bas-normands tels Benoît Delomez, Daniela de Felice, Eric Larrayadiou, Jérôme Letinturier, Olivier Thiebaut, Jacques Vimard... ont ainsi été représentés à travers les œuvres proposées en 2004-2005.

Différentes institutions d'art contemporain actives dans la région ont également proposé une partie des œuvres de leurs collections : Fonds Régional d'Art Contemporain (FRAC) de Basse-Normandie, Centre d'Art Contemporain (CAC), Artothèque de Caen, Association Régionale de Diffusion de l'Image (ARDI), Conseil à l'Architecture, l'Urbanisme et l'Environnement (CAUE) du Calvados, et Maison de l'Architecture.

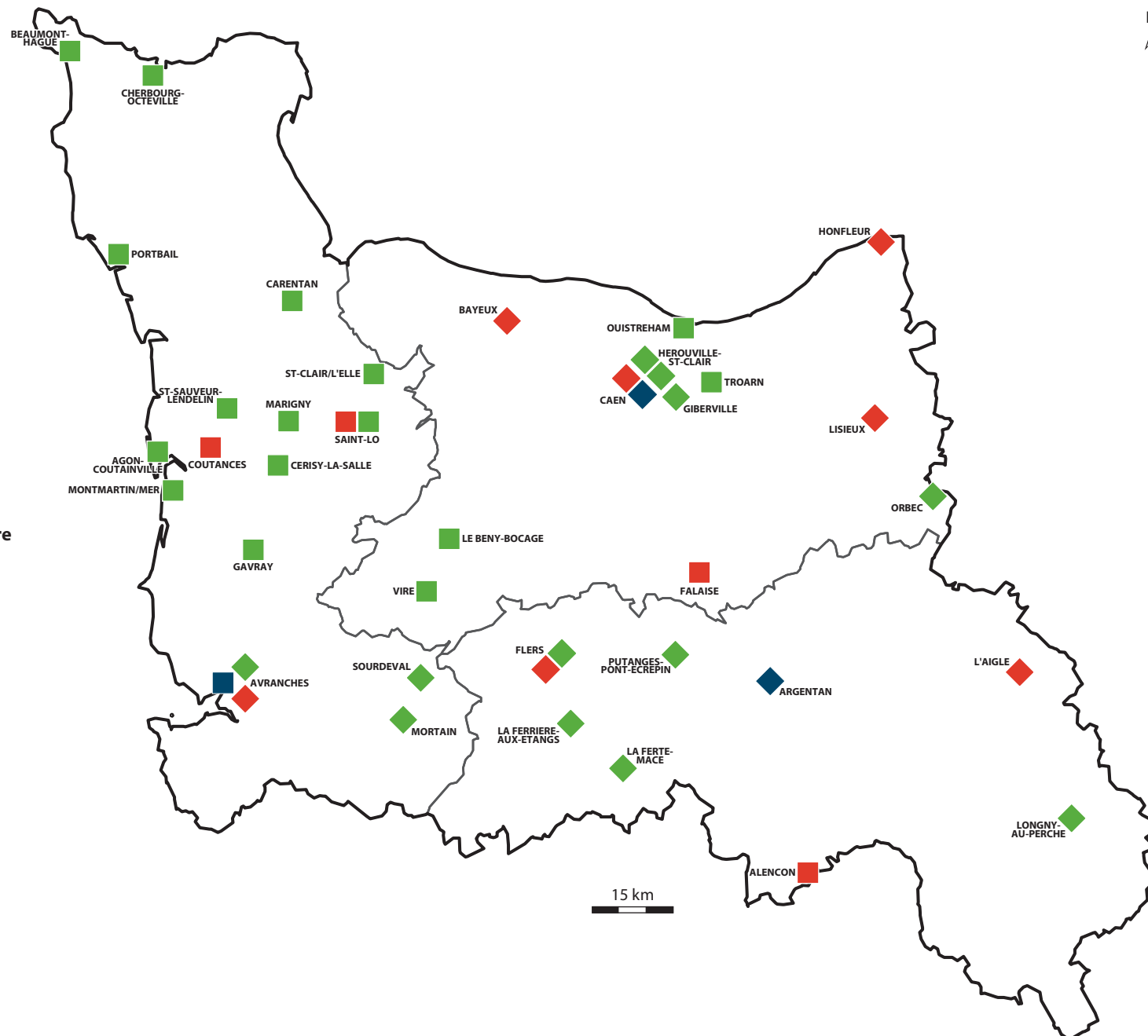
Le Réseau des galeries d'art en collèges et en lycées constitue donc un dispositif d'éducation à l'art contemporain important auprès de nombreux collégiens et lycéens scolarisés en établissement public d'enseignement.

Son développement et l'élargissement de son rayonnement territorial méritent donc le plus grand intérêt des pouvoirs publics en Basse-Normandie.

# LES GALERIES D'ART EN ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES Année 2004-2005



- Collège
- Lycée
- Lycée Professionnel
- Établissement en Zone Prioritaire



- Source -  
Réseau de Galeries d'Art (collèges-lycées)  
Délégation Académique à l'Action Culturelle  
Rectorat de l'Académie de Caen  
DRAC BN  
2005

- Réalisation -  
Atelier de Cartographie  
du Conseil Régional de Basse-Normandie  
Juillet 2005



## **C - LA SENSIBILISATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE MENÉE AUPRÈS DE PUBLICS SPÉCIFIQUES**

Deux territoires particuliers, le milieu hospitalier et l'univers carcéral, constituent des terrains de mise en œuvre d'une sensibilisation à l'art contemporain en Basse-Normandie.

### **1°/ LE RÉSEAU CULTURE À L'HÔPITAL, UNE EXPÉRIENCE SPÉCIFIQUE À LA BASSE-NORMANDIE**

#### **1.1 - La nature et les objectifs de l'opération**

##### ***a) La création d'un réseau de diffusion culturelle en milieu hospitalier bas-normand***

Dans le cadre du protocole Culture à l'Hôpital signé en 2004 entre la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) et l'Agence Régionale de l'Hospitalisation (ARH) de Basse-Normandie, une programmation culturelle a été lancée dans quinze établissements de santé (8 dans le Calvados, 5 dans l'Orne et 3 dans la Manche).

Ensemble ils constituent le réseau Culture à l'Hôpital, démarche unique en France ayant pour ambition d'atteindre différents objectifs grâce à des projets de diffusion culturelle en milieu hospitalier.

Au sein d'autres régions, des établissements de santé accueillent également des manifestations culturelles ; ils ne forment toutefois aucun réseau à l'image de l'expérience bas-normande.

Ainsi dans notre région, un projet autour des musiques et des danses du monde reposant sur l'implication partenariale de l'association Archipels - Maison des Arts et Cultures du monde en Normandie a été proposé au cours de la saison 2004/2005.

Un projet autour des arts plastiques a également été développé en partenariat avec l'Artothèque de Caen et l'association Un sourire de toi.

##### ***b) Les objectifs de l'opération***

L'un des buts visés par cette opération consiste, tout d'abord, à améliorer l'environnement, l'accueil, la qualité de vie des personnes hospitalisées et du personnel soignant et médical grâce au déroulement de rencontres culturelles et artistiques entre les murs des établissements.

Un autre intérêt est de faire connaître différents acteurs de la culture en favorisant la découverte et la diffusion de nouveaux champs artistiques et culturels parmi lesquels l'art contemporain s'inscrit à juste titre.

Enfin, le souhait d'aller, dans le milieu hospitalier, à la rencontre de nouveaux publics d'origine, d'âge et de catégories sociales diverses est affirmé.

## 1.2 - Le projet consacré aux arts plastiques en 2004/2005

Le projet consacré aux arts plastiques en 2004-2005 a associé deux démarches distinctes, la première consistant en la réalisation d'un travail artistique autour de la mémoire du travail des personnes âgées, la seconde se traduisant dans la présentation de deux expositions.

Sur les quinze établissements de santé membres du réseau, dix ont été concernés par le projet dédié aux arts plastiques :

- Calvados : Centre Hospitalier à Aunay-sur-Odon, Établissements Hospitaliers du Bessin à Bayeux, Centre Hospitalier Spécialisé et Polyclinique du Parc à Caen et Centre Hospitalier à Vire,
- Manche : Centre Hospitalier à Coutances, Hôpital Local à Mortain et Le Bon Sauveur à Saint-Lô,
- Orne : Centre Hospitalier à Flers et à L'Aigle.

### **a) Le travail artistique autour de la mémoire du travail des personnes âgées**

Ce travail, coordonné par l'association Un sourire de toi, a conduit l'artiste plasticienne Françoise Pétrévitch à créer des dessins que lui ont inspiré différents entretiens avec des personnes âgées autour de la mémoire du travail.

La collecte de ces témoignages a donné lieu au final à l'édition d'un livre intitulé "*J'ai travaillé mon comptant*" et à la conception d'une exposition itinérante en France et en Basse-Normandie (prévue au printemps 2006).

### **b) La présentation d'expositions itinérantes**

L'Artothèque de Caen a pris part à la démarche en proposant deux expositions itinérantes.

L'une, monographique, a été consacrée au travail de création de Françoise Pétrévitch à partir d'œuvres de l'artiste présentes dans le fonds de collection de l'artothèque.

Cette exposition s'est adressée aux différents publics du Centre Hospitalier d'Aunay-sur-Odon, de Coutances et de L'Aigle.

L'autre, thématique, a valorisé la créativité de plusieurs artistes contemporains (Agathe May, Stéphane Couturier, Tristan Jeanne Valès...) sous le titre *Lieux de Mémoire, Mémoire des lieux*.

Elle s'est déclinée de façon successive au sein de chacun des dix établissements de santé concernés par le projet arts plastiques.

## 2°/ LES ACTIONS DE SENSIBILISATION MENÉES EN MILIEU CARCÉRAL BAS-NORMAND

Des actions de sensibilisation en direction des personnes incarcérées dans les maisons d'arrêt et les établissements pour peine sont conduites sur le territoire bas-normand.

Elles s'inscrivent dans les dispositifs d'insertion sociale que développent et accompagnent au sein de chaque département les Services Pénitentiaires d'Insertion et de Probation.

### **2.1 - Les actions menées à l'intention des personnes privées de liberté dans le Calvados**

Ces actions se déroulent derrière les murs de la Maison d'arrêt et du Centre pénitentiaire de Caen

#### ***a) Les actions de sensibilisation à l'art contemporain à la Maison d'arrêt de Caen***

Elles font intervenir l'association 3<sup>ème</sup> Étage auprès de femmes détenues auxquelles un éveil et une pratique des arts plastiques sont proposés par une plasticienne, une fois tous les quinze jours.

Différentes thématiques ont accompagné cette démarche au cours de ces dernières années : "*Fenêtres ouvertes sur le monde*" en 2003, "*Le Paysage*" en 2004, "*Voyages imaginaires, villes rêvées*" en 2005.

Certaines créations issues de cet atelier artistique ont été exposées dans le hall d'entrée du Musée des beaux-arts de Caen.

#### ***b) Les actions conduites au Centre pénitentiaire de Caen***

En 2002 puis 2003, le Centre pénitentiaire de Caen s'est fait le lieu d'exposition d'œuvres appartenant au fonds de collection de l'Artothèque de Caen.

Une dizaine de photographies noir et blanc ont habillé les murs intérieurs de l'un des bâtiments d'hébergement de la détention en 2002.

L'année suivante, une trentaine d'œuvres ont rejoint l'établissement pénitentiaire. Un médiateur culturel de l'artothèque est intervenu pour présenter les artistes et leurs créations aux détenus intéressés et volontaires.

## **2.2 - Les actions menées à l'intention des personnes privées de liberté dans la Manche**

### ***a) Les actions menées à la Maison d'arrêt de Cherbourg-Octeville***

Elles résident dans le déroulement d'un atelier de pratique des arts plastiques qu'anime chaque semaine un peintre indépendant auprès de 5 à 6 détenus.

Des créations issues de ce temps de sensibilisation ont pu être exposées, à l'extérieur de l'établissement, au sein de différents lieux du département : un lieu de restauration, un centre social et un collège.

### ***b) L'absence d'actions de ce type à la Maison d'arrêt de Coutances***

Aucune action liée à la pratique des arts plastiques et à la sensibilisation à la création contemporaine n'est mise en œuvre en direction des publics incarcérés à la Maison d'arrêt de Coutances.

## **2.3 - Les actions menées en direction des personnes privées de liberté dans l'Orne**

### ***a) Les actions développées à la Maison d'arrêt d'Alençon***

Un atelier de pratique des arts plastiques est proposé aux détenus de la Maison d'arrêt d'Alençon.

Depuis de nombreuses années, des œuvres de peinture réalisées dans le cadre de cet atelier sont présentées au public à l'occasion d'une exposition qui, durant trois jours au moment des vacances scolaires de la Toussaint, se déroule entre les murs de la Halle aux blés d'Alençon.

Les œuvres sont proposées à la vente ; le produit de celle-ci permet ensuite de financer l'achat du matériel nécessaire au déroulement de l'atelier au sein de l'établissement pénitentiaire.

### ***b) Les actions proposées au Centre de détention d'Argentan***

Un atelier de pratique des arts plastiques est animé chaque semaine au sein de la structure par un professeur.

Les œuvres réalisées à cette occasion sont ensuite exposées dans les locaux du quartier socio-éducatif de l'établissement. Chaque année, certaines de ces créations sont également présentées au grand public lors d'une exposition qui, durant dix jours au mois de septembre, valorise le travail de nombreux artistes et amateurs à la salle des fêtes de la ville.

En outre, au cours de l'année 2005, des œuvres issues de l'atelier d'arts plastiques du centre de détention ont pu être montrées sur une durée de quinze jours à l'hôpital d'Argentan.

Enfin, des actions de sensibilisation à l'art contemporain se traduisent également, au sein de l'établissement carcéral, par l'organisation de deux à trois expositions par année d'œuvres d'artistes plasticiens ou photographes.

Ces actions reposent fréquemment sur un partenariat entre l'établissement et la médiathèque d'Argentan mais peuvent également sous-tendre l'intervention d'un artiste indépendant de toute structure culturelle.

## **V - LES SOUTIENS APPORTÉS PAR LES POUVOIRS PUBLICS À LA DIFFUSION ET À LA VALORISATION AUPRÈS DES PUBLICS DE L'ART CONTEMPORAIN**

### **A - LES VOIES D'IMPLICATION DE L'ÉTAT**

#### **1°/ LES SOUTIENS APPORTÉS AU NIVEAU NATIONAL**

Une partie des soutiens que le ministère de la Culture et de la Communication consacre à la diffusion de l'art contemporain et à sa valorisation auprès des publics a déjà fait l'objet d'une mise en exergue.

L'implication de la Délégation aux arts plastiques et du Centre national des arts plastiques au côté des DRAC a été mise en lumière, en effet, à travers les développements relatifs à la diffusion et à la valorisation de l'art contemporain sur le marché de l'art, au sein de l'espace public, et dans le cadre de la dynamique d'aménagement culturel du territoire, il importe de le souligner.

Aussi, il convient de présenter ici d'autres soutiens que l'État apporte à quelques institutions, manifestations et expositions de rayonnement national ainsi que ses efforts visant à développer les échanges au niveau international.

#### **1.1 - Les soutiens aux institutions artistiques, manifestations et expositions d'envergure nationale**

##### ***a) Les institutions artistiques nationales***

Trois institutions artistiques nationales implantées au cœur de Paris sont accompagnées par les services centraux de l'État : la Galerie Nationale du Jeu de Paume, le Centre National de la Photographie et le Palais de Tokyo, site de création contemporaine.

- **La Galerie Nationale du Jeu de Paume**

Le lieu rassemble deux sites distincts, implantés l'un dans le 4<sup>ème</sup> arrondissement (site Sully), l'autre dans le 8<sup>ème</sup> arrondissement (site Concorde). Il est consacré aux formes les plus diverses de la création d'art actuel issues d'une multiplicité d'approches incluant notamment l'art vidéo, les installations, les nouvelles technologies de l'image.



Dépourvue de fonds de collection, la Galerie Nationale du Jeu de Paume développe, comme tout centre d'art contemporain, une politique qui consacre une large place aux tendances contemporaines.

Pour ce faire, le lieu organise des expositions, à Paris d'abord, dans les musées étrangers ensuite, pour faire connaître les talents émergents ; par ailleurs, il réalise des éditions, le montage d'activités pédagogiques et de conférences, et propose une programmation audiovisuelle.

- Le Centre National de la Photographie

Le Centre National de la Photographie est situé lui aussi dans le 8<sup>ème</sup> arrondissement à Paris.

Ses missions consistent à soutenir l'information, la création et la diffusion photographique contemporaine. Le lieu produit ou accueille des expositions présentant le travail de grands artistes et s'implique dans l'édition de catalogues.

L'Atelier constitue, au sein de la structure, un espace d'exposition réservé à la jeune création.

Le Centre National de la Photographie publie un journal chaque trimestre, organise des cycles de formation et de conférences ainsi que des ateliers de sensibilisation à l'art photographique en direction d'un large public.

- Le Palais de Tokyo, site de création contemporaine

Le Palais de Tokyo est installé dans le 16<sup>ème</sup> arrondissement à Paris. Il est ouvert au public depuis janvier 2002.

Il concourt à la diffusion et au rayonnement des arts plastiques et visuels dans leurs formes les plus innovantes ; "Espace source" d'où surgissent les tendances émergentes de l'art actuel, il s'ouvre aux courants multiples de la création et se positionne comme un lieu réactif, mobile, international et local, interculturel et convivial.

Le site s'applique à valoriser les jeunes artistes français et facilite la venue de publics internationaux.

La souplesse de sa programmation en fait un lieu d'expositions, d'événements, de performances variés où les arts plastiques se font moteur de recherche permettant d'aborder le design, le cinéma, la littérature, la mode... sous l'angle des problématiques inhérentes à la création actuelle.

### ***b) Les manifestations et les expositions d'envergure nationale***

Le Centre National des arts plastiques mène une politique de diffusion à travers l'organisation, le suivi et la gestion, en régie directe ou en coproduction, d'expositions temporaires, de manifestations (colloques, conférences) et de projets audiovisuels.

Son appui profite à tous les domaines de la création vivante : photographie, design et arts décoratifs, graphisme, textile, audiovisuel, cinéma et création multimédia...

## **1.2 - Les actions en faveur du développement des échanges internationaux**

Les échanges internationaux constituent un enjeu essentiel pour l'ouverture et la promotion de la scène française à l'étranger et pour la présence en France de la création et des artistes issus de l'étranger.

Pour cela, la Délégation aux arts plastiques et la Délégation au développement et aux affaires internationales, toutes deux en relation au sein du ministère de la Culture et de la Communication, conduisent différentes actions en partenariat avec l'Association française d'action artistique.

### ***a) La coopération internationale entre les écoles d'art et par l'intermédiaire de réseaux d'art contemporain***

Les écoles nationales supérieures de Paris<sup>139</sup> ainsi que nombre des écoles nationales et municipales d'art placées sous la tutelle de la Délégation aux arts plastiques nourrissent des relations avec des établissements d'enseignement à l'étranger : échanges d'étudiants, d'artistes enseignants, de professeurs, voyages d'études, rencontres et ateliers communs...

La Délégation aux arts plastiques apporte par ailleurs son soutien à quelques réseaux facilitant la mobilité des artistes et le développement des échanges artistiques : réseau *Apollonia* (échanges d'artistes et organisation d'expositions d'artistes français et européens en Europe), réseau des *Pépinières européennes pour jeunes artistes* (promotion des jeunes créateurs, réseau de 100 lieux d'accueil en résidence répartis au sein de 25 pays européens auxquels s'ajoute le Québec au Canada).

### ***b) L'aide aux séjours d'artistes français et la mise en lumière de la scène française à l'étranger***

Il convient de rappeler que la Délégation aux arts plastiques attribue chaque année des allocations de recherche pour le développement d'un projet à l'étranger à la faveur d'artistes français, dans le cadre du Fonds d'Incitation à la Création (FIACRE).

Elle soutient également la valorisation de la scène française à l'étranger à travers différentes mesures : aide financière aux galeries d'art présentant des artistes qui travaillent en France lors de foires et biennales internationales, présentation à l'étranger d'œuvres issues des collections publiques du FNAC et des FRAC, soutien à des expositions d'artistes français promis à une reconnaissance internationale ou intervenant au sein d'institutions étrangères, édition d'ouvrages monographiques bilingues illustrant le travail de créateurs français.

---

<sup>139</sup> École nationale supérieure des beaux-arts, École nationale supérieure des arts décoratifs, École nationale supérieure de création industrielle.

**c) *L'accueil de la création, des artistes et des acteurs culturels étrangers sur le territoire français***

La Délégation aux arts plastiques encourage et accompagne l'organisation d'expositions d'artistes étrangers entre les murs de différentes structures françaises (institutions artistiques nationales, centres d'art contemporain, FRAC...).

Elle peut également initier de grandes manifestations réunissant et valorisant les travaux de créateurs étrangers.

Elle prend part, enfin, à l'accueil de divers professionnels et responsables d'institutions dans les autres pays (critiques d'art, commissaires d'exposition, etc.) lors du déroulement de manifestations importantes en France, telles la Biennale d'art contemporain de Lyon, les Rencontres Internationales de la photographie d'Arles, etc.

**2°/ LES SOUTIENS APPORTÉS PAR LA DRAC DE BASSE-NORMANDIE**

Le service de l'État accompagne différents réseaux de diffusion, se fait partenaire de temps forts de la diffusion dans la région et s'engage en faveur de l'éducation large et diversifiée des publics à l'art contemporain.

**2.1 - Les soutiens dédiés à la diffusion de l'art contemporain**

**a) *Les aides aux réseaux de diffusion***

Une partie de ces aides financières touche les réseaux de diffusion institutionnels de la région : Centre d'art contemporain et Centre régional de la Photographie (70 000 et 29 000 euros en 2004), Fonds régional d'art contemporain (58 000 euros), Artothèque (antenne de Pont-L'Évêque, 7 000 euros).

Certains musées d'art de la région abritent une collection permanente d'œuvres d'art contemporain ou organisent des expositions temporaires dans ce domaine.

Dans le cadre de sa politique de mise en valeur du patrimoine, la DRAC soutient la diffusion de l'art contemporain dans ces musées.

L'autre partie s'adresse à certains lieux de diffusion non institutionnels (galeries privées, associatives, salons, etc.) ; une somme de 11 500 euros a ainsi profité à 5 lieux ou manifestations ponctuelles dans la région en 2004.

Il est à préciser que les services de la DRAC recensaient 430 organismes et lieux d'exposition permanents et temporaires en 2003, en Basse-Normandie.

**b) *L'accompagnement de temps forts de la diffusion d'art contemporain***

Cet accompagnement concerne principalement l'organisation et le déroulement des *Rencontres parallèles* anciennes "*Rencontres Vidéo-Arts Plastiques*" qui se tiennent chaque année au Centre d'art contemporain.

Cette manifestation historique et d'intérêt national dans le domaine de la vidéo a incité la DRAC à verser 51 000 euros en 2004 auxquels se sont ajoutés 15 245 euros dans le cadre de l'opération Zebra Crossing précédemment évoquée.

## **2.2 - L'implication en faveur de l'éducation des publics**

Cette implication s'opère en direction de trois publics distincts : le grand public, le jeune public durant et hors le temps scolaire, et certains publics spécifiques.

Les actions soutenues ici par la DRAC s'inscrivent dans le cadre tantôt de politiques contractuelles avec les collectivités territoriales (contrats de ville, d'agglomération, contrat de Plan État/Région), tantôt de politiques interministérielles (Ville, Santé, Justice, Éducation Nationale...).

Ainsi, des aides à la formation et/ou à la professionnalisation des acteurs de l'art contemporain dans le champ précis de la sensibilisation des publics ont été apportées en 2004 aux structures suivantes : Artothèque de Caen (16 000 euros), Centre d'art contemporain (22 000 euros). Puis des actions d'éducation artistique des jeunes publics durant et en dehors du temps scolaire ont amené la DRAC à cofinancer avec d'autres partenaires différentes opérations : 12 ateliers artistiques, 26 classes à projet artistique et culturel, réseau de 44 galeries en collèges et en lycées et 22 contrats éducatifs locaux.

Enfin, les milieux hospitalier et carcéral ont été ciblés dans la démarche de sensibilisation de publics spécifiques : 12 000 et 1 000 euros leur ont été respectivement consacrés par la DRAC de Basse-Normandie, en 2004.

## **B - LES VOIES D'IMPLICATION DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES**

Les soutiens apportés par les collectivités locales bas-normandes à la diffusion de l'art actuel et à la sensibilisation culturelle des publics se révèlent plus nombreux que ceux accordés à la création et aux artistes.

### **1°/ LES SOUTIENS DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES BAS-NORMANDES EN FAVEUR DE LA DIFFUSION DE L'ART CONTEMPORAIN**

#### **1.1 - Les soutiens aux actions de diffusion conduites par les institutions culturelles**

Le Centre d'art contemporain et le Centre régional de la photographie perçoivent des subventions leur permettant d'assumer leur activité de diffusion.

À titre d'illustration, une enveloppe de 37 000 euros a été attribuée au Centre d'art contemporain en 2004 pour la réalisation d'expositions, grâce à une aide du Conseil Régional de Basse-Normandie et du Conseil Général du Calvados ; la structure a également perçu près de 44 000 euros en provenance de ces deux collectivités pour assurer la diffusion événementielle des *Rencontres Parallèles*.

Les institutions principalement impliquées dans la diffusion de l'art contemporain perçoivent des aides de différentes collectivités territoriales.

Le Fonds régional d'art contemporain a ainsi reçu une somme de 272 275 euros du Conseil Régional de Basse-Normandie pour conduire l'ensemble de ses activités en 2004 (hors celle dédiée à l'acquisition des œuvres).

La structure a été destinataire par ailleurs d'une aide de 3 500 euros émanant du Conseil Général du Calvados afin de mener des actions de rencontre et de vidéo en art contemporain.

Le Fonds départemental d'art contemporain de l'Orne réalise pour sa part ses différentes actions de diffusion et d'éducation des publics grâce au soutien du Conseil Général.

L'espace muséal bénéficie également dans la région de l'appui des collectivités locales pour organiser des expositions d'art contemporain ; tel est le cas, grâce à l'engagement du Conseil Général de la Manche, dans quelques musées départementaux (Régneville-sur-Mer, Vains, Hambye...).

Les artothèques principalement financées par les villes qui les hébergent ont pu compter, dans le Calvados, sur une subvention du Conseil Général totalisant 16 000 euros en 2004 et répartie entre la structure de Caen (prêt d'œuvres et expositions) et celle de Pont-L'Évêque (expositions et partenariat).

Enfin, d'autres institutions (bibliothèques, médiathèques, centres culturels) dans la région ont fait l'objet d'une attention particulière des collectivités territoriales à l'occasion d'expositions d'art contemporain.

L'espace culturel Les Dominicaines à Pont-L'Évêque a reçu l'appui financier (15 000 euros) du Conseil Régional de Basse-Normandie en 2004 pour deux expositions (Jazz et Bacon) ; parallèlement le Conseil Général du Calvados a consacré près de 10 000 euros au centre culturel pour l'organisation de différentes expositions d'art actuel.

La Médiathèque François Mitterrand à Argentan a présenté une exposition consacrée au peintre Gilles Aillaud en 2004 ; cette action de diffusion a trouvé l'appui du Conseil Régional et du Conseil Général de l'Orne (aide de 4 500 euros attribuée par chacune des deux collectivités).

## **1.2 - Les soutiens aux actions de diffusion menées en dehors du champ institutionnel de la culture**

Plusieurs associations engagées dans la diffusion de l'art actuel assoient totalement ou partiellement leur existence et leur activité sur les aides publiques attribuées par les collectivités territoriales bas-normandes.

Parmi les acteurs culturels dont l'implication et l'évocation se révèlent incontournables, il convient de mentionner Transat Vidéo (diffusion d'œuvres de vidéo) dont l'action de diffusion artistique en 2004 s'est appuyée sur le concours du Conseil Régional (11 000 euros), du Conseil Général du Calvados (13 000 euros)...

L'ARDI (Association Régionale pour la Diffusion de l'Image) œuvrant à la constitution et la diffusion d'un patrimoine photographique contemporain reçoit également les soutiens du Conseil Régional et du Conseil Général du Calvados.

L'Association Art dans l'Orne rencontre quant à elle l'appui du Conseil Régional, du Conseil Général de l'Orne et de la Ville d'Argentan pour mener son activité régulière d'expositions au Château de Sérans et sur d'autres sites du département.

Il en va de même pour la vitrine l'Unique qui accueille les créations éphémères d'artistes plasticiens à Caen grâce à l'aide de la collectivité régionale, du Conseil Général du Calvados et de la Ville de Caen.

À cette énumération non exhaustive des appuis apportés par les collectivités locales aux démarches régulières de diffusion de l'art contemporain, il convient d'ajouter une évocation des soutiens consentis aux actions de diffusion événementielle dans la région.

### 1.3 - Les soutiens aux actions de diffusion événementielle

De nombreux festivals et rendez-vous culturels d'art actuel se déroulent sur le territoire bas-normand ; biennales d'arts plastiques, symposiums de sculpture, festivals de vidéo-arts plastiques, de photographie ou encore manifestations pluridisciplinaires et/ou thématiques offrent une diffusion ponctuelle de l'art contemporain. Ces temps forts de rayonnement de l'art actuel bénéficient du soutien marqué des collectivités territoriales bas-normandes.

Ainsi le Forum des arts contemporains qui se déroule à Saint-Lô sous forme de biennale et comprend différentes manifestations (symposium *Maîtres des Lieux*, exposition *Maître des murs...*) bénéficie du soutien de la commune mais également du Conseil Régional.

Le festival de vidéo-arts plastiques, les *Rencontres parallèles*, se tient chaque année au Centre d'art contemporain grâce à des financements du Conseil Régional, du Conseil Général du Calvados...

Dans le domaine de la photographie, le festival *Chroniques Nomades* à Honfleur est aidé tant par la municipalité (mise à disposition des Greniers à Sel) que par les collectivités départementale et régionale.

Les parcours d'art contemporain, *Parcours croisés* (installations en plein air) en Pays d'Auge et les estivales *Quand l'Art change la Baie* (expositions d'arts plastiques sur plusieurs sites) en Baie du Mont-Saint-Michel, reposent également sur un appui financier local, départemental et régional.

Pour terminer cette présentation non exhaustive des temps forts de la diffusion d'art contemporain soutenus par les collectivités territoriales bas-normandes, il convient de citer le festival *Les Boréales*.

Ce rendez-vous culturel thématique comprend une programmation d'art contemporain et bénéficie du soutien de différentes collectivités territoriales parmi lesquelles figurent notamment le Conseil Régional, le Conseil Général du Calvados, la Ville de Caen...

Dans la majorité des cas, les festivals et événements ponctuels les plus anciens et/ou les plus reconnus dans la région ont accès aux financements croisés émanant des différents échelons territoriaux.

Le Conseil Régional de Basse-Normandie a consacré pour sa part plus de 135 000 euros en 2004 au soutien de 9 festivals et temps forts de diffusion de l'art contemporain dont *Les Boréales* (61 000 euros), les *Rencontres Parallèles* (28 900 euros), *Chroniques Nomades* (15 500 euros), *Forum des Arts* (12 000 euros), *Parcours croisés* (5 800 euros), etc.

## 2°/ LES SOUTIENS AUX ACTIONS DE SENSIBILISATION DES PUBLICS À L'ART CONTEMPORAIN

Les collectivités territoriales bas-normandes apportent un soutien financier aux actions de sensibilisation des publics à l'art contemporain.

### 2.1 - En faveur de l'éducation culturelle d'un large public

Cet appui se traduit tout d'abord au niveau des communes ou de leurs groupements par la prise en charge d'ateliers de découverte et de pratique des arts plastiques ouverts à un large public au sein des deux écoles des beaux-arts, de musées, de centres culturels...

À titre d'exemple, l'association des Ateliers nomades à Coutances propose des ateliers de création plastique au jeune public, dans les locaux du musée de la ville ; pour ce faire, l'association bénéficie du soutien tant de la commune que du Conseil Général de la Manche.

### 2.2 - En faveur de l'éducation culturelle de publics spécifiques

De façon plus ciblée, les collectivités accompagnent également de nombreuses actions d'éducation culturelle en direction des publics scolaires.

De nombreuses villes de la région favorisent l'éveil des élèves notamment d'écoles primaires implantées sur ou à proximité de leur territoire ; les villes de Vire et de Pont-L'Évêque (via le Centre culturel Les Dominicaines) figurent parmi celles-ci.

À l'échelon départemental, le Conseil Général de l'Orne intervient en partenariat avec l'Inspection académique via le Fonds départemental d'art contemporain qui organise des expositions dans des écoles et des collèges et permet la conception d'outils pédagogiques.

Le Conseil Général du Calvados consacre pour sa part un budget spécifique à des interventions en milieu scolaires (90 000 euros en 2004).

Sur un crédit de 48 000 euros voté pour l'année scolaire 2003-2004 au titre des activités artistiques et culturelles dans les collèges, 3 550 euros ont été répartis entre 6 ateliers artistiques dédiés aux arts plastiques et 9 galeries d'art ; l'enveloppe globale a également permis de financer le déroulement de classes à projet artistique et culturel consacrés pour certaines aux arts plastiques.

## CONCLUSION

Plus que d'autres domaines artistiques tels le cinéma, le spectacle vivant ou encore la musique, l'art contemporain assoit son existence et son développement sur le soutien des collectivités territoriales et de l'État.

Son économie fragile et incertaine légitime, en effet, l'accompagnement que les pouvoirs publics bas-normands consacrent aux artistes, aux acteurs culturels et aux institutions engagés dans la création, la diffusion et la valorisation de l'art actuel auprès des publics, sur le territoire régional.